

REFUTATION
DES PRINCIPALES
ERREURS
DES QUIETISTES
CONTENUES
DANS LES LIVRES CENSUREZ par l'Ordonnance de Monseigneur l'Archevêque de Paris, du 16. Octobre 1694.

par M. Nicole.

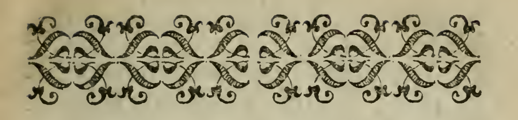
P.



A PARIS,
Chez GUILLAUME DESPREZ, Imprimeur & Lib. ord. du Roy, ruë S. Jacques, à S. Prosper & aux trois Vertus, vis-à-vis la porte du cloistre des Mathurins.

M. DC. XCV.

Avec Approbations, & Privilege de sa Majesté.



PREFACE.

TOut le monde ſçait que celuy qui eſt regardé comme l'Autheur de la Secte des Quietiſtes, eſt un certain Michel Molinos, Preſtre ſeculier du Dioceſe de Sarragoce en Eſpagne, qui eſtant allé s'établir à Rome, y a veſcu fort long-temps, mais avec une reputation & une fortune três-differentes : car il y a eſté pluſieurs années en grande reputation de pieté, honoré & conſulté comme un homme três éclairé dans la vie ſpirituelle.

Enſuite il y fut ſoupçonné & accuſé de mauvaiſe doctrine, & d'une conduite dereglée. Ces ſoupçons s'eſtant augmentez, il fut deferé à l'Inquiſition, & em-

prisonné par ordre de ce Tribunal ; & enfin solennellement condamné, comme coupable & convaincu de diverses erreurs, & de divers crimes, qui sont devenus publics par l'impression qu'on a faite à Rome du Jugement rendu contre luy.

Ce qui luy a donné le moyen de cacher long-temps la corruption de sa doctrine & de sa conduite, c'est que s'estant rempli l'esprit d'expressions & d'idées mystiques, il enveloppoit ses erreurs sous des termes peu intelligibles & peu entendus, & à l'égard desquels le commun du monde est prevenu, qu'ils renferment souvent des veritez sublimes & importantes, dont il ne faut pas juger temerairement. Mais enfin sa doctrine estant examinée avec plus de soin, & les déreglemens de sa vie qui vinrent à estre connus, y servant d'éclaircissement,

on commença à le connoiſtre à fond, & on ne crut pas pouvoir reparer autrement le ſcandale qu'il avoit cauſé, qu'en le condamnant ſolennellement.

Ainſi Molinos fut conſideré comme le chef des Quietiſtes, & ſes écrits comme les ſources de leurs erreurs. Ce n'eſt pas qu'on n'en puiſſe trouver des ſemences, & même divers dogmes precis répandus en pluſieurs livres, & anciens & nouveaux; & l'on ne doit point douter que les anciens Gnoſtiques, les Manichéens, les Priſcilianiſtes, les Bogomiles ne fondaſſent leurs deteſtables pratiques ſur des principes qui approchent fort de ceux des Quietiſtes.

Un ſçavant Theologien m'a même averti, qu'il avoit trouvé dans la Bibliotheque des Peres un Autheur Grec de l'onziéme ſiecle, qui ſouſtenoit la pluſpart de leurs

erreurs, & qui fut condamné en ce temps-là comme *Esucaste*, c'est-à-dire, *Quietiste*. Mais ces recherches sont plus propres à faire paroistre l'érudition de ceux qui les font, qu'à découvrir les veritables sources dont cette doctrine a esté tirée en ce temps-cy.

Je ne croy pas même qu'il ait eu aucune vûë, ni de renouveller la doctrine des Illuminez d'Espagne, ni de soustenir les propositions avancées par de certains Spirituels, qui faisoient consister la plus haute perfection dans une union immediate avec JESUS-CHRIST, & qui tiroient de là plusieurs conclusions conformes à celles des Quietistes.

Monsieur l'Abbé Nicaise, par le zele qui le porte à favoriser toute sorte de litterature, eut la bonté de m'envoyer il y a quelque temps, un livre Espagnol, imprimé

à Bruxelles l'an 1606. où l'on trouve diverſes propoſitions conformes aux dogmes des Quietiſtes, qui y ſont refutées par le Pere Jerôme Gratien Carme Déchauſſé, aſſez connu par l'hiſtoire de cet Ordre. Mais comme on ne voit pas que Molinos en ait jamais rien cité, je ne ſçay ſi l'on peut dire avec verité que c'eſt de là qu'il a tiré ſa doctrine.

Il eſt donc plus ſeur & plus vraiſemblable de croire qu'il n'a jamais penſé à autoriſer ſes opinions par les anciens Autheurs. Ce n'eſtoit point là ſon inclination ni ſa couſtume. Il n'avoit aucun commerce avec les livres d'un autre ſiecle que celuy où il vivoit, Sa ſcience ſe bornoit à quelques Myſtiques de ſon temps, où il avoit lû quelque paſſage de ſaint Bernard, de ſaint Thomas, & de l'Autheur qu'on cite ordinairement ſous le nom de ſaint Denis;

à la lecture de quelques Vies celebres en Espagne, d'une Françoise Lopez, d'une Mere Escobar, & de quelques écrits de sainte Therese. Il crut aussi se devoir couvrir de quelques passages de S. François de Sales, & de Madame de Cantal, c'est ainsi qu'il appelle la bienheureuse Mere de Chantail, Institutrice de l'Ordre de la Visitation. Il faisoit aussi beaucoup d'estat du mystique Falconi, comme il le témoigne luy-même, & de quelques autres livres semblables.

C'a esté avec cette legere provision de science qu'il s'est mis à composer le systême du Quietisme, sans qu'il ait eu besoin pour cela d'autre secours que de la châleur de son imagination, de la confusion de son esprit, & de la corruption de son cœur.

On seroit porté à croire sur ces apparences, que des opinions

auſſi bizarres que les ſiennes, ne pouvoient trouver d'approbateurs dans le commun de l'Egliſe; mais ce n'auroit pas eſté bien connoiſtre la foibleſſe & le déreglement de l'eſprit humain. Il y en a qui ſe piquent de trouver de la raiſon dans les opinions des Autheurs où il en paroiſt le moins, & pour qui c'eſt un appas qui les y attire, d'eſtre bizarres, extraordinaires & inconcevables.

Ainſi il y eut des perſonnes qui prirent gouſt en effet aux écrits de Molinos, & qui s'efforcerent même d'en répandre la doctrine en Italie & en France.

Ceux qui l'ont fait avec le plus d'éclat en France, ont eſté premierement un homme d'eſprit de Provence, nommé Malaval, qui recueillit une partie des ſentimens de Molinos dans un livre auquel il donna le titre de *Pratique facile pour élever l'ame à la contemplation.*

Ce livre ayant un certain feu d'imagination, & estant fait par une personne qui estoit aveugle, ce qui le faisoit plus estimer, eut beaucoup de cours en divers lieux, & attacha plusieurs personnes à cette doctrine où l'on ne découvroit encore aucun venin.

Quelque temps aprês l'Abbé d'Estival en Lorraine, de l'Ordre de Premontré, três-sçavant dans la science des Autheurs mystiques, ayant fort gousté le livre de Malaval, qu'il appelle souvent, l'Eclairé Provençal, comme saint Jerôme appelloit Didime, *Videntem meum*, eut la hardiesse de venir faire des leçons de cette spiritualité au milieu de Paris, & les conferences qu'il y fit sur ce sujet, ont esté imprimées aprês son départ.

Enfin une personne assez connuë, & que ses autres qualitez rendroient estimable, s'estant te-

merairement engagée dans cette nouvelle ſpiritualité, l'embraſſa avec tant de chaleur, qu'elle a paru ſe croire obligée de la répandre dans le monde, dans la creance que Dieu l'avoit deſtinée à en eſtre l'Apoſtre, par les lumieres qu'il luy avoit données ſur ce point.

Dans ce deſſein elle en a compoſé divers Traitez, dont les uns ſont imprimez; les autres ſont encore manuſcrits.

Les imprimez ſont, le *Moyen court & très-facile de faire oraiſon, que tous peuvent pratiquer très-aiſément, & arriver par là dans peu de temps à une haute perfection.* Ce petit livre fut imprimé premierement à Grenoble, & enſuite à Lyon. On y a joint à la fin la lettre du Pere Falconi de l'Ordre de la Merci.

Le Cantique des Cantiques interpreté ſelon le ſens myſtique, & la

vraye representation des estats interieurs, est aussi un de ses Traitez imprimez à Lyon, avec l'approbation des Docteurs de cette ville, qui y donnent de grands éloges. Il ne tient pas à ces Docteurs qui l'ont approuvé, qu'on ne le regarde comme un livre orthodoxe, quoiqu'il soit rempli des plus dangereuses erreurs des Quietistes.

Ils ont porté le même jugement de la Regle des Associez à l'enfance de JESUS, qui passe encore pour estre de la même personne, & qui est aussi plein de propositions fausses & erronées, tant les Quietistes commençoient alors d'estre en possession, qu'on laissast passer leurs erreurs sans reflexion.

Le Traité des Torrens, qui contient la description des estats mystiques, sous la figure de trois sortes de torrens, n'est encore que

manuſcrit. Pluſieurs perſonnes en ont des copies, & ne doutent pas qu'il ne ſorte de la même main que les Traitez imprimez.

A ne juger de tous ces écrits que par ce qui y eſt réellement contenu, on peut dire que les moins mauvais ſont ceux du Provençal aveugle, c'eſt-à-dire de Malaval, & ceux de ſon diſciple l'Abbé d'Eſtival; & qu'au contraire les plus remplis de mauvaiſes maximes, & de ſuppoſitions fauſſes & outrées, ſont le livre de Molinos, le *Moyen court & facile de faire oraiſon.* Le *Cantique des Cantiques interpreté ſelon le ſens myſtique. La Regle des Aſſociez*, & l'écrit *des Torrens*, & principalement la deſcription des ames qui ſont dans l'abandon parfait.

L'intereſt que tous les enfans de l'Egliſe, & particulierement ceux qui ſont appliquez à l'étude de ſa doctrine, doivent prendre à ce

qui la regarde, leur donnoit droit de faire une attention particuliere à ce ſpectacle que Dieu expoſoit à leurs yeux, & même de lire les écrits qui ont paru ſur ce ſujet. Mais j'avouë que j'y ay eſté encore plus porté par une raiſon particuliere : C'eſt qu'ayant ramaſſé dans les Peres, & particulierement dans ſaint Auguſtin & dans ſaint Bernard, les principales maximes qu'ils ont établies touchant la priere, afin de m'inſtruire moy-même de ce devoir capital de la Religion chreſtienne, & ſçavoir mieux à quoy il s'en falloit tenir touchant certaines maximes qui commençoient à ſe gliſſer dans les livres de ſpiritualité; & ayant composé de ce recueil un écrit qui a eſté imprimé ſous le titre de *Traité de l'oraiſon* : je fus averti par une perſonne qui eſtoit à Rome, que ce Traité eſtant fort opposé dans ſes principes &

ſes conſequences aux ſentimens de Molinos, avoit eſté utilement employé par quelques perſonnes à combattre ces erreurs, & à les faire condamner.

Cette nouvelle m'ayant eſté mandée de Rome, me porta à lire les livres où les opinions de Molinos eſtoient ſouſtenuës par rapport aux principes établis dans le Traité de l'oraiſon; & je trouvay qu'en effet pluſieurs de ces nouvelles opinions y eſtoient expreſſément refutées, & principalement cette indifference pour le ſalut, ſous pretexte d'abandon à la volonté de Dieu, que l'on trouvera amplement traitée & combattuë dans la ſeconde Partie de la nouvelle édition, livre 2. ch. 3. 4. 5. & l'indifference pour les vertus & les tentations interieures, dont il eſt parlé dans les chapitres 6. 7. & 8. du même livre, dans des principes fort diffe-

rens de ceux de Molinos & des Quietiſtes.

J'avouë qu'ayant eſté perſuadé par cet eſſay du danger extrême de ces erreurs, qui ébranlent tous les fondemens de la morale chreſtienne ; j'ay crû que ce pourroit eſtre une occupation utile à l'Egliſe, de lire ces ſortes de livres, qui me paroiſſent d'autant plus pernicieux, que malgré la condamnation qu'on en avoit faite à Rome, ils ne laiſſoient pas d'eſtre entre les mains de quantité de perſonnes qui les liſoient ſans ſcrupule ; ſans conſiderer que ſi la défenſe qu'en avoit fait l'Inquiſition, n'a pas de force en France, ces livres y eſtoient défendus par la loy naturelle, qui oblige tout le monde de s'abſtenir des lectures qui peuvent corrompre la foy ou les mœurs de ceux qui les liſent ſans precaution. Je fis à la verité en les liſant, quelques remarques ſur les

principales erreurs que j'y rencontray, mais ſans avoir deſſein d'en faire uſage, & en ſuppoſant avec raiſon, que Dieu ne manqueroit pas d'exciter le zele de quelques-uns des Paſteurs qu'il a donnez à ſon Egliſe, pour entreprendre d'en arracher cette pernicieuſe zizanie que le demon y avoit ſemée.

C'eſt la diſpoſition où j'eſtois lorſqu'il vint dans l'eſprit de celuy qui a imprimé le Traité de l'oraiſon, d'en faire une édition dans un ordre plus commode, & de me prier, en me communiquant ce deſſein, d'y ajoûter quelque choſe touchant le Quietiſme. J'entray facilement dans cette penſée, pour laquelle je crûs d'abord n'avoir autre choſe à faire qu'à revoir les notes que j'avois faites en liſant leurs livres : mais ayant ramaſſé ces diverſes notes dans une eſpece de Traité, je trouvay cette addi-

tion entierement diſproportionnée à celles que j'avois faites à cette nouvelle édition ; & il me ſembla plus convenable de faire de ce recueil de remarques un petit volume à part ſur le Quietiſme, indépendant du livre de la priere.

Ce fut l'intention que j'eus en faiſant cette refutation des erreurs des Quietiſtes, ſur les remarques que j'avois faites dans la lecture de leurs livres. Mais j'avouë que lorſque je voulus faire quelques démarches pour le faire imprimer, j'eus une ſi forte impreſſion, qu'il eſtoit impoſſible que l'Egliſe de France ne ſe declaraſt contre ces erreurs, & qu'en ce cas il ne falloit pas que des Theologiens particuliers previnſſent ſon jugement, que je quittay entierement le deſſein de publier ce que j'avois fait. Je crûs même que cette declaration de l'Egliſe ayant precedé,

inſpireroit à quantité de Theologiens recommandables par leur caractere & leur érudition, d'entreprendre l'éclairciſſement de ces matieres, ce qui rendroit inutile tout ce que j'avois pû faire ſur ce ſujet.

Mais des deux choſes que j'avois ſouhaitées avec ardeur, la declaration de l'Egliſe de France contre ces erreurs, & l'application de quelques Theologiens éclairez & recommandables par leur caractere, à les combattre; j'ay eu la joye de voir que Dieu en a accordé l'une aux beſoins de ſon Egliſe par l'Ordonnance de Monſeigneur l'Archevêque de Paris, qui fleſtrit peu de temps aprês ces livres pernicieux, par une cenſure pleine de lumiere, de moderation & d'équité. Mais tant s'en faut que mon deſir ait eſté ſatisfait ſur le ſecond point, qu'on s'eſt ſervi même de l'avan-

tage que Monſeigneur l'Archevêque a procuré à l'Egliſe par ſon Ordonnance, pour vaincre la repugnance que j'avois à donner au public ce que j'avois écrit ſur cette matiere. On me fit conſiderer, que l'autorité de l'Egliſe ayant precedé, il n'eſtoit plus beſoin de tant de force & de lumiere dans ceux qui entreprendroient d'écrire ſur ces matieres, parce que l'autorité de l'Egliſe, & la docilité des peuples ſuppleoit à ce qui pourroit manquer au genie de ceux qui écriroient pour ſa défenſe. Qu'aprês tout il y avoit lieu d'eſperer que ce ſecours ne manqueroit pas à l'Egliſe, & que Dieu inſpireroit à quelque habile Theologien d'entreprendre quelque ouvrage important ſur cette matiere, pour ſouſtenir la cauſe de l'Egliſe avec dignité & avec éclat; mais qu'il n'eſtoit pas inutile que la matiere fuſt au moins

ébauchée par quelque écrit moins conſiderable, tel que celuy que j'avois entre les mains, qui avoit au moins cet avantage d'eſtre plus preſt à faire voir à l'Egliſe combien cette Ordonnance de Monſeigneur l'Archevêque luy eſtoit neceſſaire & utile ; qu'il eſt rare que les matieres eccleſiaſtiques ſoient traitées d'abord avec toute la lumiere, & toute la force qu'un plus long-temps & une plus longue attention peuvent donner : mais que ces ébauches imparfaites ſont même utiles, en ce qu'elles donnent lieu de prendre mieux ſes meſures, & de former des deſſeins de baſtimens plus ſolides & plus reguliers. Je reconnois de bonne foy, que je trouvay qu'il eſtoit plus court de ceder à ces raiſons, que de m'amuſer à y chercher des réponſes ; & qu'eſtant en danger de me tromper en

embraſſant ou en rejettant ce conſeil, je trouvay plus de ſeureté à le ſuivre qu'à en ſouſtenir le refus. C'eſt la raiſon de mon conſentement à l'impreſſion de ce petit livre. Si les habiles Theologiens le trouvent au-deſſous de l'importance de la matiere, qu'il leur ſerve de motif de s'appliquer à la traiter avec plus de force & d'étenduë. Je ſeray ravi de jouir avec l'Egliſe de leurs lumieres, & je ne laiſſeray pas de me réjouir que ma foibleſſe ait ſervi de quelque choſe à le procurer.



TABLE
DES CHAPITRES
contenus en ce Livre.

LIVRE PREMIER.

LIVRE SECOND.

LIVRE TROISIE'ME.

Fin de la Table

Approbation des Docteurs.

J'AY lû ce Manuſcrit qui porte pour titre : *Refutation des principales erreurs des Quietiſtes ; & particulierement de celles qui ſont dans les livres cenſurez par l'Ordonnance de Monſeigneur l'Archeveſque de Paris.* En Sorbonne le douziéme May 1695.

PIROT.

Autre Approbation.

NOus ſouſſignez Docteurs en Theologie de la Faculté de Paris, certifions que nous avons lû & diligemment examiné le livre intitulé : *Refutation des erreurs des Quietiſtes*, & qu'aprês avoir obſervé que ces erreurs ont eſté combattuës il y a pluſieurs ſiecles par les Theologiens myſtiques qui ont acquis le plus de reputation dans le monde chreſtien, particulierement par *(a)* Thaulere & par *(b)* Ruſbroch, & n'y avoir rien remarqué que de trés-conforme aux regles de la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine : Nous avons crû luy devoir donner noſtre approbation, & aſſurer le public qu'il ne peut lire ce livre qu'avec édification. Fait à Paris le 3. de Juillet 1695. *Signé*,

BOILEAU.

Le FEUVRE, Profeſſeur du Roy en Theologie.

(a) *Sermon. 2. de Dominica 1. quadrageſim. page 146. Serm. 1. de Nativit. S. Joannis Baptiſt. page 558. Sermone 1. Dominic. 1. quadrageſi. page 138. & 149.*

(b) *De ornatu ſpiritualium nuptiarum lib. 2. page 66. 77. 78. &c. edit. in fol. Coloniæ. 1552.*

Extrait du Privilege du Roy.

PAR grace & privilege de Sa Majesté, donné à Paris le 16. May 1695. Signé, Par le Roy en son Conseil, BOUCHER; il est permis au sieur....., de faire imprimer, vendre & debiter par tel Imprimeur ou Libraire qu'il voudra choisir, le livre intitulé: *Refutation des principales erreurs des Quietistes, &c.* & ce pendant le temps de dix années consecutives, à compter du jour qu'il sera achevé d'imprimer pour la premiere fois: avec défenses à toutes personnes de quelque qualité qu'elles soient, Imprimeurs, Libraires, ou autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre ni debiter ledit livre, sans le consentement de l'Exposant, ou de ses ayant cause, à peine de trois mille livres d'amende, de confiscation des exemplaires contrefaits, & de tous dépens, dommages & interests, ainsi qu'il est porté plus au long par ledit Privilege.

Registré sur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, le 14. Juin 1695. Signé,
P. AUBOÜYN, Syndic.

Ledit sieur...... a choisi les sieurs Guillaume Desprez & Elie Josset Libraires pour distribuer le susdit livre.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 22. Juillet. 1695.

ORDONNANCE

DE MONSEIGNEUR

L'ARCHEVESQUE

DE PARIS.

Portant condamnation de trois Livres ; Le premier Latin intitulé ; Orationis mentalis analysis, &c. Per Patrem Don. Franciscum la Combe , *imprimé à Verceil en 1686. Les deux autres François & anonymes , Un intitulé ;* Moyen court & três-facile de faire Oraison , que tous peuvent pratiquer três-aisément , & arriver par là dans peu de temps à une haute prefection, *imprimé d'abord à Grenoble , & depuis à Lyon en 1686. & un autre qui porte pour titre ;* Cantique des Cantiques de Salomon , interpreté selon le sens mystique , *imprimé à Lyon en 1688.*

FRANÇOIS, par la grace de Dieu & du Saint-Siege Apostolique , Archevêque de Paris , Duc & Pair de France , Commandeur des Ordres du

Roy, Proviſeur de la Maiſon de Sorbonne & Superieur de celle de Navarre : A tous ceux qui cette preſente Ordonnance verront ; Salut & Benediction. Comme la priere fait l'appuy & la force des Chreſtiens, il n'y a rien qui leur doive eſtre ſi fortement recommandé. Mais plus l'uſage en eſt neceſſaire, plus l'abus qui s'y peut gliſſer en eſt dangereux. Il n'appartenoit qu'à un Dieu fait homme d'apprendre aux hommes à prier Dieu d'une maniere qui fuſt digne de luy. Il faut regler toutes les oraiſons ſur la priere qu'il a enſeignée ; & celle qu'on appelle Mentale, quelque interieure qu'elle ſoit, ſe doit toûjours rapporter au modelle qu'il nous a preſcrit. Si l'on compoſe des methodes pour diſpoſer à cet entretien ſecret de l'ame avec Dieu, & y donner de la facilité, elles ne ſont ni recevables ni utiles qu'autant qu'elles ſont conformes aux maximes de l'Ecriture & aux exemples qui y ſont rapportez, qu'elles s'accordent avec la doctrine de l'Egliſe, qui en eſt l'Interprete, & qu'elles ſont tirées des inſtructions & des pratiques des ſaints Peres & d'autres Autheurs Eccleſiaſtiques, ſi generalement approuvez, qu'on peut

ſeurement les prendre pour guides. S'écarter de là, c'eſt quitter la route & tomber dans l'égarement. On ſçait que Dieu a permis de temps en temps des déreglemens ſur ce ſujet, pour exercer & pour mettre à l'épreuve les ames qui luy ſont fidelles. On a vû ſur cela de nos jours une grande corruption ; & quoiqu'elle n'ait pas eſté portée ſi loin dans ce Royaume que dans d'autres endroits, cependant Nous avons vû avec douleur depuis quelques années, paroiſtre des Livres ſur cette matiere, où, ſous ombre d'Oraiſon de quietude, on vouloit établir des propoſitions illuſoires, deſquelles on pourroit tirer des conſequences fort oppoſées à la pieté.

La crainte que Nous avons eu juſqu'icy, que la cenſure que Nous en ferions ne fuſt ſuivie d'un trop grand éclat, & n'euſt un évenement tout contraire à nos intentions par un effet de la malignité des hommes aſſez ordinaire en ces occaſions, où ſouvent la condamnation releve ce qui tomberoit de ſoy-même, & revolte quelques eſprits qui ſe roidiſſent contre l'autorité, & qui s'attachent opiniâtrément à défendre ce qu'elle condamne, Nous a retenu dans le ſilence. Nous avons

laiſſé paſſer les premiers de ces livres ſans en rien marquer publiquement, eſperant qu'ils ne feroient pas de progrês, ou que quelque ouvrage qui ſe feroit pour en combattre quelqu'un, comme il s'en eſt fait avec ſuccês, ſuffiroit pour les ruiner tous.

Mais en eſtant depuis quelque temps tombé trois entre nos mains, le premier Latin ſous le titre de *Orationis mentalis analyſis, &c. Per Patrem Don. Franciſcum la Combe*, imprimé à Verceil en 1686. Les deux autres François & anonymes, Un intitulé; *Moyen court & très-facile de faire oraiſon, que tous peuvent pratiquer très-aiſément, & arriver par là dans peu de temps à une haute perfection*, imprimé d'abord à Grenoble, & depuis à Lyon en 1686. & un autre qui porte pour titre; *Cantique des Cantiques de Salomon, interpreté ſelon le ſens myſtique*, imprimé à Lyon en 1688. ſur ce que Nous avons eſté informez que ces trois Livres, & particulierement les deux derniers, ont eſté répandus en bien des endroits de noſtre Dioceſe, même en des Communautez regulieres, Nous les avons lû nous-même très-exactement, & les avons fait lire par des perſonnes très-éclai-

rées, dont nous nous ſommes fait rapporter le ſentiment ; & aprês les avoir ainſi examinez, Nous avons trouvé qu'ils contenoient une mauvaiſe doctrine, condamnée en bien des chefs par les Conciles de Vienne & de Trente, & tout à fait pernicieuſe ; qui non ſeulement dans l'idée chimerique qu'elle ſe forme, de faire parvenir les ames à la perfection, va juſqu'à rendre ridiculement la contemplation commune à tout le monde, même aux enfans *de quatre ans :* mais encore donne atteinte à des veritez eſſentielles de la Religion ; Par la confuſion qu'elle fait des preceptes & des conſeils Evangeliques ; Par l'extinction de la liberté dans les contemplatifs, en qui elle ne reconnoiſt qu'un *conſentement paſſif* aux mouvemens que Dieu produit en eux, quand une fois ils ſont entrez en cette voye *avec un conſentement actif* ; Par l'inapplication à quoy elle porte, ſoit pour l'examen de conſcience qui doit preceder la confeſſion, ſoit pour l'acte de contrition ; Par le mépris qu'elle inſpire pour les mortifications exterieures & pour les auſteritez reglées ; Par la perſuaſion illuſoire qu'elle établit d'un affranchiſſement de toute *regle & de tout moyen*,

de tout exercice de pieté, &c. & d'un bonheur qu'elle ſuppoſe dans l'oubly des pechez ; Par le conſeil qu'elle donne de ſe tenir dans une certaine ſituation d'indifference à l'égard de ce qui ſeroit le plus capable de contribuer à la ſainteté & au ſalut ; eſtat qui ſe pourroit appeller une eſpece de lethargie ſpirituelle, puiſque (ſous pretexte de ce qu'elle exprime par le nom ſpecieux *d'abandon*, & qui n'eſt en effet qu'un deſintereſſement mal entendu & une fauſſe abnegation de ſoy-même, bien éloignée de celle que JESUS-CHRIST marque dans l'Evangile,) il va a étouffer dans l'ame tout deſir de ſanctification en cette vie, & de beatitude en l'autre, & à l'empeſcher de demander à Dieu aucune grace, pas même la remiſſion des pechez ni le don de la perſeverauce ; Par l'aſſeurance imaginaire qu'elle inſinuë qu'on poſſede Dieu dès cette vie *en luy même & ſans aucun milieu*, qu'on l'y connoiſt ſans eſpeces *même intellectuelles*, que la vûë intuitive de Dieu, dont les Saints jouiſſent, ne fait pas la *beatitude eſſentielle*, & ainſi qu'elle n'en eſt que l'acceſſoire, & qu'il n'y a qu'une difference accidentelle entre la beatitude de

l'autre vie & celle de ce monde ; Enfin, pour passer beaucoup d'autres articles, que nous pourrions distinctement marquer ; Par une profanation & un abus frequent qu'elle fait, pour s'autoriser de quelques textes de l'Ecriture, en les détournant de leur vray sens, & leur en donnant un tout contraire.

Et comme par la distribution qui s'est faite de ces trois Livres & d'autres semblables, qui contiennent la même doctrine, le mal est devenu trop public pour l'arrester par la seule suppression que nous en pourrions ordonner, ou par la refutation que des particuliers en auroient pû faire ; & que d'ailleurs les Autheurs y declarent assez qu'ils font estat de répandre leurs visions dans le monde, & mettent en cela la gloire de ce qu'ils appellent *une fecondité qui met par estat dans la vie Apostolique* ; Nous avons crû n'y pouvoir apporter un remede convenable que par une condamnation expresse que Nous en ferions.

A CES CAUSES, Nous condamnons ces trois Livres. Le premier ; *Orationis mentalis analysis, &c. Per Patrem Don. Franciscum la Combe* ; Le second ; *Moyen court & très-facile, &c.* Le troi-

ſiéme ; *Cantique des Cantiques de Salomon, interpreté ſelon le ſens myſtique*, & autres ſemblables où la même doctrine ſeroit renfermée, comme contenans des propoſitions reſpectivement fauſſes, erronées, tendantes à l'hereſie, contraires à la parole de Dieu, capables de ſcandaliſer les fidelles, d'offenſer les oreilles pieuſes, & d'entretenir les ames dans une vanité toute viſionnaire, & qui empeſche qu'on ne travaille pour s'avancer à la perfection, dans une oiſiveté qui donne lieu à toutes les tentations, & dans une fauſſe ſuppoſition qu'on peut vivre en grande ſeureté ſans demander à Dieu ni la remiſſion des pechez, ni la grace de la perſeverance dans le bien, & ſans aucune application à l'œuvre du ſalut, & qu'on peut ſe croire affranchi de tout aſſujettiſſement aux exercices de pieté. Défendons à toutes perſonnes de noſtre Dioceſe, ſeculieres & regulieres, de lire & retenir à l'avenir aucun de ces trois Livres, & autres ſemblables, les exhortant en même-temps, autant que nous le pouvons, de prier ſans intermiſſion chacun ſelon ſa portée, & ſelon les graces qu'il recevra du ciel, & de le faire dans l'eſprit de l'E-

gliſe, & d'une maniere ſolide, priſe de l'Ecriture & de la Tradition, & ſouſtenuë des ſecours de livres univerſellement approuvez, & d'avis de perſonnes experimentées, qui ſoient inſtruites de ces regles, & qui en tirent leur conduite. Voulons que noſtre preſente Ordonnance ſoit envoyée à tous les Superieurs des Egliſes de noſtre Dioceſe, qu'elle ſoit publiée par les Curez aux Prônes de leurs Paroiſſes, que les Predicateurs en inſtruiſent le peuple & le diſſuadent de lire ces Livres; qu'elle ſoit lûë par les Superieurs dans les aſſemblées des Communautez ſeculieres & regulieres de l'un & de l'autre ſexe. Et mandons aux Officiers ne noſtre Cour d'Egliſe, de tenir la main à l'execution des Preſentes, & de les faire afficher à toutes les portes des Egliſes, & par tout où beſoin ſera dans l'étenduë de noſtre Dioceſe. DONNÉ à Paris en noſtre Palais Archiepiſcopal le ſixiéme jour d'Octobre mil ſix cens quatre-vingt-quatorze. Signé, FRANÇOIS, Archevêque de Paris; *Et plus bas*, Par Monſeigneur, WILBAULT.

REFU-

[redacted] Francois Langhorne



REFUTATION
DES ERREURS
DES QUIETISTES.
LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

Qu'il n'y a rien de plus dangereux que les livres qui infectent la priere même.
Quelques-uns de ces livres justement condamnez par Monseigneur l'Archevêque de Paris, comme renouvellant les erreurs des Begards & des Beguines, condamnées au Concile de Vienne.
Decret de Clement V. contre ces erreurs, inseré dans les Decretales.

IL n'y a gueres d'erreurs qui secondent mieux les desirs du demon, & qui entrent davantage dans ses desseins, que celles qui vont à infecter les prieres chres- CHAP. I.

Chap. I. tiennes, & à empoiſonner par de fauſſes ſpiritualitez ce canal ſacré de toutes les graces que Dieu répand ſur les hommes.

Car ſi l'on fait enſorte que l'homme ſe ſouille même en priant, & qu'il contracte de nouvelles maladies par les moyens mêmes qui ſont deſtinez à l'en guerir, quel moyen luy reſtera-t-il de ſe ſouſtraire à l'empire du demon, & de ſe delivrer de ſes liens? Il a mille adreſſes pour empeſcher les hommes de prier, il employe pour les détourner de ce ſaint exercice les charmes de toutes les creatures, qui les rabbaiſſant vers la terre, les rendent incapables de s'élever vers le ciel. Mais lors même qu'il ne peut reüſſir dans ce deſſein, ſa derniere reſſource, & la plus dangereuſe de toutes, eſt de corrompre la priere même, & d'y faire trouver la mort quand on s'efforce d'y trouver la vie.

Par ce moyen il retient ſous ſa domination ceux d'entre les pecheurs qui voudroient luy échapper; & il dreſſe même des pieges dangereux aux ames pures & ſaintes, qui ſont le principal objet de ſa haine, en trouvant moyen de les attirer à luy par ces fauſſes ſpiri-

tualitez, dont elles ne tirent point d'autre fruit que celuy que tiroient certains Gentils, qui eſtant gagnez par les inſtructions des Phariſiens, devenoient par leur doctrine beaucoup pires qu'ils n'eſtoient auparavant, comme JESUS-CHRIST même le leur reproche. CHAP. I.

C'eſt juſtement ce qu'on peut dire d'une ſecte qui a fait beaucoup de bruit en ce temps, & que l'on appelle la ſecte des Quietiſtes, dont le chef nommé Molinos, a eſté condamné ſolennellement à Rome par un jugement celebre, & tous les livres qui favoriſoient ſa doctrine ont eſté proſcrits & défendus.

Mais comme la pluſpart de ces livres eſtoient en une langue étrangere, & que le Tribunal qui les a fleſtris n'eſt pas reconnu dans ce Royaume, cela n'a pas empeſché qu'on n'y ait debité & répandu des libelles qui en contenoient non ſeulement les ſemences, mais même les principaux dogmes qui en ſont l'eſſence. C'eſt ce que l'on peut dire en abbregé d'un petit livre ou traité intitulé : *Moyen court & facile de faire oraiſon, que tous peuvent pratiquer très-aiſé-*

CHAP. I. *ment, & arriver par là dans peu de temps à une haute perfection.*

Ce livre imprimé premierement à Grenoble, & ensuite reimprimé à Lyon, fut mis d'abord entre les mains de personnes qui n'en connurent pas le venin, & qui se laisserent surprendre par le titre, & par l'esperance que le livre donne de conduire sans peine les ames à une éminente perfection. Mais estant venu ensuite à la connoissance de Monseigneur l'Archevêque de Paris, aprês l'avoir lû & examiné, il a crû en devoir interdire la lecture, & le flestrir, même avec tous les livres qui contiennent la même doctrine, par une Ordonnance dont tout le monde a admiré la moderation & la sagesse.

Il remarque expressément dans cette Ordonnance, Qu'il a trouvé dans *ces livres une mauvaise doctrine, condamnèe en bien des chefs dans les Conciles de Vienne & de Trente, & tout-à-fait pernicieuse;* & cette ouverture nous donne lieu de commencer ce que nous dirons dans la suite contre les principes établis dans ce livre, en faisant voir qu'ils contiennent un renouvellement formel de plusieurs heresies condamnées par le Pape Cle-

ment V. avec l'approbation du Concile de Vienne : *Sacro approbante Concilio.* CHAP. I.

Il ne faut pour s'en asseurer qu'ouvrir le recueil des Decretales, & l'on y trouvera dans celles que l'on appelle Clementines, publiées aprés la mort de ce Pape par Jean XXII. son successeur, comme il paroist par la lettre qui est à la teste, qu'au livre 5. tit. 3. c. 3. Clement parle en ces termes, d'une secte d'heretiques qui s'estoit élevée de son temps en Allemagne.

C'est, dit-il, *avec une extrême douleur que nous avons appris qu'une secte abominable d'hommes corrompus, vulgairement appellez Begards, & de femmes infidelles, que l'on appelle Beguines, s'est élevée en Allemagne* POUR LA DAMNATION DE PLUSIEURS, *par les suggestions de l'autheur de tous les maux, & que dans leur* DOCTRINE SACRILEGE *ils avancent & soustiennent les erreurs suivantes.*

Il rapporte ensuite huit erreurs particulieres, dont je me contenteray d'en rapporter icy quatre, parce qu'elles sont aussi enseignées dans ces livres condamnez par Monseigneur l'Archevêque de Paris, & que ce sont celles

CHAP. I. qu'il paroiſt avoir eu particulierement en vûë.

Premierement, le Pape Clement V. attribuë aux Begards d'enſeigner, *Que l'homme dans cette vie peut acquerir un tel & ſi haut degré de perfection, qu'il deviendra entierement impeccable, & ne pourra plus croiſtre en grace.*

Secondement, qu'aprês que quelqu'un eſt parvenu à ce haut degré de perfection, il ne faut plus qu'il ſe mette en peine ni de jeûner, ni de prier; parce qu'alors la ſenſualité eſt ſi parfaitement aſſujettie à l'eſprit & à la raiſon, que l'homme peut librement accorder à ſon corps tout ce qu'il deſire.

Il les accuſe de même de ſouſtenir, *Qu'il n'appartient qu'à l'homme imparfait de s'exercer dans les vertus, mais qu'une ame parfaite ceſſe de les pratiquer. Licentiat à ſe virtutes.* C'eſt la ſixiéme erreur dans le catalogue qu'en fait ce Pape.

Une autre erreur que ce Pape leur impute encore, eſt, *Que l'homme dês cette vie preſente peut poſſeder la beatitude de l'autre vie dans tous les degrez de perfection qu'elle renferme, & la poſſeder auſſi pleinement qu'elle ſera poſſedée dans l'autre.*

Ce Pape ajoûte encore quatre autres erreurs qu'il attribuë à cette secte ; mais comme elles sont plus embarassées, je me renfermeray dans celles que j'ay rapportées, pour faire voir qu'il est facile de les trouver dans les livres condamnez par Monseigneur l'Archevêque de Paris, & particulierement dans le livre intitulé : *Moyen court & três-facile de faire oraison :* & dans l'explication du Cantique des Cantiques. C'est ce qu'il est aisé de prouver. CHAP. I.

CHAPITRE II.

Que l'heresie de l'impeccabilité condamnée dans les Begards par Clement V. est formellement enseignée par le petit livre intitulé : Moyen court & três-facile, &c. *& dans l'exposition du Cantique des Cantiques.*

CETTE erreur se peut entendre en deux manieres : L'une n'iroit à exemter ceux qui seroient parvenus à ce degré chimerique de perfection, que des pechez qui font perdre la grace de Dieu ; & en ce sens cette erreur seroit CAAP. II.

CHAP. II. proprement celle des Calvinistes, que *la justice est inamissible*, condamnée aussi formellement par le Concile de Trente, session 6. chap. 23. Ce qui a fait dire à Monseigneur l'Archevêque de Paris, que ces erreurs estoient condamnées par les Conciles de Vienne & de Trente.

Concil. plen. Carthag. anni. 418. Can. 7. 8. 9.

La seconde maniere & le second sens, est d'exemter entierement ces pretendus parfaits de tout peché, même veniel; & ce seroit proprement une des erreurs des Pelagiens, condamnée formellement par saint Augustin, & par le Concile de Carthage.

Mais de quelque maniere qu'on l'entende, il est facile de faire voir qu'elle est expressément enseignée dans ces livres défendus par l'Ordonnance de Monseigneur l'Archevêque.

Premierement, pour ce qui regarde le principe de l'erreur des Begards, qui est que l'ame dans cette vie peut parvenir à une pureté parfaite; il ne faut pour en estre convaincu, que lire ce qui est dit dans le livre intitulé: *Moyen court & très-facile de faire oraison*, &c. page 126.

On y voit une comparaison entre la purification que Dieu fait de l'ame par

ſa ſageſſe jointe à ſa juſtice, avec celle qu'un Orfevre fait de l'or par le feu dans un creuſet. *L'or*, dit-on, *eſt mis tant & tant de fois au feu, qu'il y perd toute impureté, & toute diſpoſition à eſtre purifié. L'Orfevre ne pouvant plus trouver de meſlange à cauſe qu'il eſt venu à ſa parfaite pureté & ſimplicité, le feu ne peut plus agir ſur cet or, & il y ſeroit cent ans qu'il ne ſeroit pas plus pur, & qu'il ne diminueroit pas.* CHAP. II.

Le livre ne dit cela de l'or que pour faire comprendre que la même choſe arrive dans l'ame. Ainſi il eſt impoſſible que l'eſprit ne conçoive par cette comparaiſon, que l'ame éprouvée par la ſageſſe de Dieu, parvient de même à une parfaite pureté, & à un eſtat où elle ne peut plus eſtre purifiée davantage, & l'on ne doit point douter qu'en cet eſtat elle ne ſoit incapable de perdre la juſtice, & de déchoir de la grace.

Cependant, dira-t-on, ce livre reconnoiſt encore dans cet or purifié, & à proportion dans cette ame purifiée, des ſaletez. Mais c'eſt ce qui prouve mieux l'incapacité où l'on pretend qu'elle ſoit de perdre la grace, en commettant des pechez mortels : car ces

CHAP. II. impuretez, ſelon ce livre, ne peuvent eſtre que ſuperficielles, & par conſequent incapables de la ſouiller dans le fond, ni de la faire déchoir de la juſtice. *Si cet or*, dit ce livre, *eſt impur dans la ſuite, je dis que ce ſont des ſaletez contractées de nouveau par le commerce des corps étrangers. Mais il y a cette difference, que cette impureté* N'EST QUE SUPERFICIELLE; *au-lieu que l'autre impureté eſtoit cachée dans le fond, & comme identifiée avec la nature.*

Ce livre ne reconnoiſt donc de même dans l'ame que des impuretez ſuperficielles, ce qui ne ſe peut entendre de pechez mortels qui font perdre la grace; car ce ſeroient des impuretez les moins ſuperficielles qu'on pût concevoir: & par conſequent il pretend que l'ame deſignée par cet or, eſt incapable de pechez mortels, & que ſa pureté eſt inamiſſible.

Mais afin qu'on ne diſe pas que cette parfaite purification de l'ame, par laquelle Dieu la porte à la pureté de ſa creation, n'a lieu que dans l'autre vie, l'autheur exclut formellement ce ſens, en marquant qu'il faut parvenir à cet eſtat *dans cette vie même*, & ſe

plaint de ceux qui ne sçauroient approuver cette doctrine. Chap. II.

L'ame, dit-on, page 125. *ne peut estre unie à Dieu qu'elle ne soit dans un repos central & dans la pureté de sa creation.* Mais quand peut-on acquerir cette pureté ? *C'est une chose étrange*, dit-on, page 134. *que n'ignorant pas que l'on n'est creé que pour cela, & que toute ame qui ne parviendra pas* DES CETTE VIE *à l'union divine & à la pureté de sa creation, doit brûler long-temps dans le purgatoire pour acquerir cette pureté, l'on ne puisse neanmoins souffrir que Dieu y conduise* DES CETTE VIE. C'est donc *dês cette vie* que Dieu, selon ce livre, conduit les ames à la pureté de la creation, & c'est à quoy on entreprend de les élever, c'est ce que l'on trouve étrange que l'on ne puisse souffrir.

Non seulement c'est dês cette vie que l'on parvient, selon ce livre, à la pureté de sa creation, mais l'on pretend même que cela se fait *en peu de temps*. C'est encore ce que l'on a eu soin de marquer en termes precis & formels. Car parlant dans le chapitre 21. de cette douce dépendance de l'Esprit de Dieu, par laquelle on se la procure, il

CHAP. II. dit page 84. *que cet Esprit fait que l'ame,* EN PEU DE TEMPS, *parvient à la simplicité & unité dans laquelle elle a esté creée.* Voilà donc cette perfection chimerique des Begards établie DES CETTE VIE MESME, ET EN PEU DE TEMPS.

Mais enfin, dira-t-on, on ne voit pas clairement & en termes precis, que l'effet de cette pureté parfaite de la creation soit de rendre les ames incapables de pecher, & de les asseurer de ne perdre jamais la grace de Dieu.

Il y a encore moyen de contenter les gens sur ce point, & de leur faire voir dans ces livres les propres termes qu'ils demandent. Il n'y a pour cela qu'à consulter l'explication du Cantique des Cantiques. On y pretend que les proprietez de cette pureté parfaite, qu'il est possible d'acquerir dans cette vie, sont décrits dans l'Epouse. Or voicy ce qu'on luy fait dire, page 176.

*Mon Bien-aimé m'a changée en luy-même, ensorte qu'il ne sçauroit plus me rejetter. Aussi je ne crains plus d'estre separée de luy. O amour, vous ne rejettez plus une telle ame, & l'on peut dire qu'*ELLE EST POUR TOUJOURS CONFIRMÉE EN AMOUR. *Le Bien-aimé ne voyant plus*

rien en ſon Epouſe qui ne ſoit de luy , n'en détourne plus ſes regards & ſon amour, comme il ne peut jamais ceſſer de ſe regarder & de s'aimer ſoy-même. Et dês le premier chapitre, l'Epouſe parlant de la perfection où elle eſperoit d'arriver, dit : *Je ſeray là en toute aſſeurance, je ne me pourray plus tromper; & ce qui eſt encore plus, je ne pourray plus pecher.* CHAP. II.

Page 24.

Voilà donc cette impeccabilité en termes formels que l'on demandoit. Voilà cet eſtat où l'ame ne peut plus *eſtre rejettée de Dieu*, où elle *eſt confirmée en amour*; c'eſt-à-dire, en grace & en juſtice. En un mot, voilà l'hereſie de la juſtice inamiſſible condamnée par le Concile de Trente, ſouſtenuë en termes formels.

Il ne faut pas que l'on diſe, que ce n'eſt qu'une eſperance qu'on attribuë à l'Epouſe, & qu'on ne marque pas pour quel temps on la luy attribuë, pour cette vie ou pour l'autre. C'eſt une regle generale de cette explication des Cantiques, qui peut même avoir ſa verité, Que toutes les perfections que l'Epouſe eſpere ou qu'elle s'attribuë, ſont des perfections que Dieu donne

CHAP. II. dês cette vie aux ames parfaites. Ainsi en faisant dire à l'Epouse, qu'elle *ne pourra plus pecher*, qu'elle sera *confirmée en amour*, & qu'elle sera *asseurée de n'estre plus rejettée*, c'est la même chose que si elle avoit dit : *Une ame parfaite ne peche plus*, ne peut plus estre rejettée, & elle est confirmée en grace, & c'est une perfection où Dieu éleve les ames dês cette vie.

CHAPITRE III.

Que cette erreur, Qu'il y a des personnes dans cette vie entierement exemtes de tout peché, même veniel, qui est une erreur des Pelagiens, est une suite necessaire des principes de ces livres.

CHAP. III. MAIS au moins, dira-t-on, on ne peut imputer à ces livres la seconde maniere d'impeccabilité, qui est une exemption entiere de tout peché, même veniel, ce qui seroit une erreur des Pelagiens ; car comme on l'a avoué, le *moyen court & três-facile, &c.* reconnoist formellement dans ces ames parfaites & parfaitement purifiées, des

impuretez *ſuperficielles*. Que ce ne ſoient pas, ſi l'on veut, des pechez mortels, elles ne ſçauroient moins eſtre que des pechez veniels. Il n'a donc point voulu enſeigner une impeccabilité entiere. CHAP. III.

Quoique cela paroiſſe ſpecieux, les principes de ces livres ſont neanmoins ſi clairement oppoſez à reconnoiſtre aucune ſorte de peché dans ces ames parfaites, que je ne craindray pas de dire que ce ne peut eſtre là le ſens de ces *impuretez ſuperficielles*, que le *moyen court & très-facile* ſemble y reconnoiſtre. Car premierement tout veniels que ſoient les pechez, ils défigurent toûjours un peu l'entiere pureté de l'ame, ils la ſouillent, ils ſont une matiere de penitence. Or la pureté de la creation, & l'innocence d'Adam à laquelle ils pretendent qu'elle eſt parvenuë, ne ſouffre pas cela.

Adam & Eve ne commettoient point de pechez veniels, comme les Theologiens l'enſeignent communément ; & par conſequent ces ames parfaites eſtant dans l'eſtat d'Adam, n'en peuvent auſſi commettre. Si l'on doute que cette pureté de la creation ſoit la pureté & l'innocence d'Adam & d'Eve, on le peut

CHAP. III. apprendre de cet endroit de l'exposition du Cantique des Cantiques, page 109. *Toutes les operations de Dieu dans l'ame ne tendent qu'à deux choses : L'une de la délivrer de la malice actuelle & de la malignité de la nature corrompuë : L'autre de la rendre à son Dieu aussi pure qu'elle l'estoit avant qu'Eve se fust laissé seduire. Eve dans son innocence appartenoit à Dieu sans aucune proprieté ; mais elle se laissa violer en se retirant de son Dieu pour se prostituer au demon : de sorte que nous avons tous participé au malheur de cette prostitution.*

Mais Dieu, dira-t-on, rétablit-il les ames dans cet estat ? L'exposition des Cantiques nous en asseure expressément. *Quoique les enfans*, dit-on, page 191. *soient legitimez par le Baptesme, ils ne laissent pas de tenir quelque chose de cette malheureuse fornication. Il leur en reste une qualité maligne & opposée à Dieu, jusqu'à ce que Dieu, par de longues, fortes & frequentes operations, ait osté cette qualité maligne, tirant l'ame d'elle-même, luy ostant toute son infection, luy* REDONNANT UNE GRACE D'INNOCENCE, *& la perdant en luy. C'est ce qu'il appelle la ressusciter innocente du même lieu où sa mere,*

qui est la nature humaine, avoit esté corrompuë. Voilà donc *la grace d'innocence* redonnée à ces ames; voilà la qualité maligne qui leur estoit restée du peché d'Adam, & qui leur estoit demeurée aprês le Baptesme, pleinement *ostée* par de longues, fortes & frequentes operations de Dieu; aprês quoy on ne sçauroit plus reconnoistre dans ces ames de pechez veniels, tant parce *qu'ils sont incompatibles* avec l'estat de cette grace d'innocence, selon le sentiment commun des Theologiens, que parce qu'ils ne naissent que de cette qualité maligne qui est ostée à ces ames, & ainsi ces pechez veniels ne peuvent plus se rencontrer dans ces ames, parce qu'il n'y a plus de cause qui les y puisse produire. CHAP. III.

Mais que deviendront donc ces *impuretez superficielles*, admises par le moyen court & três-aisé de faire oraison, &c. dans les ames parfaites?

Ce même livre nous fournit une réponse sur ce point, mais aussi pernicieuse que l'erreur même. C'est que ces impuretez ne sont pas pechez réels & veritables; mais seulement des pechez apparens, & qui paroissent tels a ceux qui en jugent mal.

Chap. III. Ce qui feroit, dit-on, page 125. un defaut à une ame *vivante à elle-même, ne l'est plus à cause de la pureté qu'elle a contractée dês qu'elle a perdu ses proprietez qui causoient la dissemblance entre Dieu & elle.* Cette ame qui a perdu ces proprietez, c'est cette ame purifiée. Or ce qui feroit un defaut dans les autres ne l'est plus dans cette ame: ce n'est donc qu'un defaut apparent.

Voilà ce que c'est que ces defauts superficiels. Ce ne sont pas des defauts & des pechez ni mortels ni veniels: ils l'auroient pû estre dans une ame non purifiée, mais ce n'en sont plus dans une ame purifiée, & qui a acquis une parfaite pureté. Ce ne sont des pechez qu'au jugement de ceux qui en jugent mal. *Les personnes*, dit-on, page 127. *qui ne s'y connoissent pas, voyant un or épuré couvert de crasse au dehors, en feront moins de cas que d'un or grossier dont le dehors sera poli.*

C'est ce qu'il faut entendre par ces defauts superficiels des ames parfaites, des defauts apparens au jugement de ceux qui ignorent en quoy consiste la veritable pureté de l'ame, & non des pechez réels.

Chapitre IV.

Seconde heresie des Begards : Que les ames parfaites ne se doivent plus mettre en peine de jeûner ni de prier. Que cette erreur est contenuë dans les livres condamnez par Monseigneur l'Archevêque de Paris.

La seconde heresie de Begards & des Beguines, marquée par Clement V. & condanmnée dans le Concile de Vienne, est, qu'*Une ame aprês estre parvenuë à ce degré de perfection, ne doit plus se mettre en peine de jeûner ni de prier, parce que la sensualité est si parfaitement assujettie à l'esprit & à la raison, qu'elle peut librement accorder à son corps tout ce qu'il desire.* Chap. IV.

C'est la consequence que ces heretiques tiroient de cette perfection imaginaire, où ils croyoient qu'on pouvoit parvenir en cette vie ; & l'on ne la tire pas moins naturellement & necessairement de la spiritualité enseignée dans ces livres dont il s'agit.

Car premierement le jeûne estant

CHAP. IV. une action de penitence, & ayant pour fin d'affoiblir la concupiſcence, & d'empeſcher, comme dit ſaint Paul, qu'on ne ſoit du nombre des reprouvez aprês avoir pratiqué quantité de bonnes œuvres : *Caſtigo corpus meum & in ſervitutem redigo, ne cùm aliis prædicavero ipſe reprobus efficiar*, ne peut eſtre pratiqué par une perſonne agiſſant dans les principes *du moyen court & facile de faire oraiſon*; & elle auroit bien peu d'eſprit ſi elle ne tiroit cette conſequence: L'ame peut eſtre rétablie dans l'eſtat d'innocence & de ſa premiere creation, & Dieu m'a fait cette grace d'eſtre remiſe dans l'eſtat d'Adam & d'Eve: or Adam & Eve n'auroient point jeûné & n'auroient point penſé à faire penitence. Cela n'euſt point convenu à leur eſtat : par conſequent il ne convient point au mien. Les perſonnes inſtruites dans cette ſpiritualité peuvent ajoûter, Qu'il ne leur convient pas davantage de prier, & de reciter le modelle que JESUS-CHRIST même nous en a donné. Car attribuant une exemption entiere de pechez à ces ames pretenduës parfaites, ils ne leur peuvent pas permettre de faire à Dieu une priere, où l'on luy

demande qu'il nous pardonne nos pechez, qu'il ne nous laiſſe pas ſuccomber à la tentation, & qu'il nous delivre du mal. Car elles ne peuvent reconnoiſtre dans ces ames ni peché, ni tentation, ni mal. Ainſi l'Oraiſon que le Seigneur nous a appriſe leur eſt interdite, & elles ne la pourroient reciter ſans menſonge & ſans peché. CHAP. IV.

Et bien, dira-t-on, pour éviter ce peché elles ne feront point à Dieu les dernieres demandes de cette Oraiſon, mais elles feront les premieres; que ſon regne arrive, que ſa volonté ſoit faite, qu'il nous donne noſtre pain de tous les jours: & ainſi il ne ſera pas exactement vray de ces nouveaux ſpirituels, comme le Pape Clement le reproche aux Begards, qu'ils enſeignent qu'il ne faut point prier.

Mais on ne garantira pas par là cette nouvelle ſpiritualité d'une entiere conformité en ce point avec les Begards. Car ſi l'on examine les principes de ces gens, ils ne ſont pas plus capables de faire à Dieu les premieres demandes que les dernieres. C'eſt une ſuite neceſſaire de ce qui eſt enſeigné dans le livre du *moyen court & três-facile*,

CHAP. IV. *&c.* page 28. *Il faut*, dit-on, page 26. *estre indifferent à toutes choses, soit pour le corps, soit pour l'ame, pour les biens temporels & éternels, laisser le passé dans l'oubli, l'avenir à la providence.*

On croiroit peut-estre qu'on pourroit au moins se servir de la demande de la jouissance de Dieu, mais cela n'est pas; il faudroit pour cela avoir plus de penchant pour le paradis que pour l'enfer, & c'est ce qui est indigne d'une ame parfaite. *L'indifference de cette amante*, dit l'exposition du Cantique des Cantiques, *est telle qu'elle ne peut pencher, ni du costé de la jouissance de Dieu, ni du costé de la privation de Dieu. La mort & la vie luy sont égales; & quoique son amour soit incomparablement plus fort qu'il n'a esté, elle ne peut neanmoins desirer le paradis, parce qu'elle est entre les mains de son Epoux comme les choses qui ne sont point.*

Elle n'a pas neanmoins toûjours esté dans cet estat. Il y a eu un temps où elle se faisoit une vertu de desirer la possession de Dieu, mais c'estoit le temps où elle estoit encore imparfaite, & une marque de son imperfection. *C'estoit*, dit-on, page 207. *une perfection qu'elle*

avoit autrefois que de deſirer ardemment cette charmante poſſeſſion, car cela eſtoit neceſſaire pour la faire marcher & aller à luy; mais maintenant c'eſt une imperfection qu'elle ne doit point admettre, ſon Bien-aimé la poſſedant parfaitement dans ſon eſſence & dans ſes puiſſances. Ainſi il y a bien de l'apparence, que lorſque le Preſtre demande à Dieu à l'Autel *d'eſtre compté au nombre des élûs*, une ame de cette ſorte, pour ne démentir pas ſon eſtat, deſavouë expreſſément cette priere, en diſant: *Qu'il demande cela s'il veut pour luy & pour les ames imparfaites, mais que pour elle, elle* ſe gardera bien de faire cette priere, & encore moins toutes les autres, par leſquelles il oſe prier Dieu *pro ſpe ſalutis & incolumitatis ſuæ*, qui ſont des prieres três-indignes de l'élevation d'une telle ame, à qui il faudroit une liturgie particuliere, celle de l'Egliſe ne luy convenant aucunement. C'eſt pourquoy, dit-on, *elle témoigne à ſon Epoux qu'elle eſt bien contente qu'il aille où il luy plaira, qu'il viſite d'autres cœurs, qu'il en purifie, qu'il en conſume dans toutes les montagnes & collines de l'Egliſe, qu'il prenne ſes delices dans toutes les ames aromati-*

CHAP. IV.

CHAP. IV. *ques embaûmées de graces & de vertus ; mais que pour elle elle ne sçauroit plus luy rien demander ni rien desirer de luy.*

Peut-on congedier toutes les demandes, toutes les prieres, toutes les vertus plus solennellement & avec plus de ceremonies qu'elle le fait, & accomplir plus parfaitement ce que le Pape Clement reproche aux Begards comme une heresie? *Perfecta anima licentiat à se virtutes.*

CHAPITRE V.

Que la troisiéme & quatriéme heresie des Begards sont contenuës dans les livres condamnez par Monseigneur l'Archevêque de Paris.

CHAP. V. JE n'ay plus besoin de le montrer de celle que j'ay rapportée comme la troisiéme, quoiqu'elle soit la sixiéme dans le catalogue qu'en fait Clement V. aussi-bien que dans celuy d'Alvarez Pelagius, celebre Religieux de saint François : car tout ce que je viens de dire dans le chapitre precedent, contient la preuve, Que la doctrine de ces livres

livres eſt três-conforme à celle que ce Pape impute à ces heretiques : Sçavoir, *Que c'eſt le propre d'un homme encore imparfait de s'exercer dans les actes des vertus, & qu'une ame parfaite leur donne congé :* PERFECTA ANIMA LICENTIAT A SE VIRTUTES. Et ce que nous dirons dans le chapitre où nous prouverons que la doctrine de ces livres eſt un *décry general* de toutes les anciennes pratiques de pieté, en contiendra encore grand nombre de preuves. CHAP. V.

Je ne m'arreſteray donc icy qu'à faire voir que la quatriéme erreur des Begards, toute biſarre & inſenſée qu'elle ſoit, n'a pas laiſſé d'eſtre ſuivie par la perſonne qui a compoſé ces livres : car quoique S. Auguſtin ſe ſoit mocqué de ces Philoſophes qui ont cherché la beatitude dans cette region de mort, cela ne l'a pas empeſchée de l'y chercher, & même de ſouſtenir qu'on l'y trouve. *Quoy*, dit-elle dans ſon expoſition du Cantique des Cantiques page 5. *que la vûë de Dieu ſoit un avantage de la gloire, lequel eſt neceſſaire pour ſa conſommation, elle n'eſt pas neanmoins l'eſſentielle beatitude ; puiſque l'on eſt heureux dès que l'on poſſede le bien ſouverain, & que l'on peut*

CHAP. V. *en jouir & le posseder sans le voir. L'on en jouit icy dans la nuit de la foy, où l'on a le bonheur de la jouissance sans avoir le plaisir de la vûë; au-lieu que dans l'autre l'on aura la claire vision de Dieu avec le bonheur de le posseder: mais cet aveuglement n'empesche ni la vraye jouissance,* NI LA TRES-REELLE POSSESSION DE L'OBJET, *ni la consommation du mariage divin.*

Sur quoy, afin que personne n'en puisse douter, elle ajoûte la preuve d'experience. *Cecy est três-réel*, dit-elle, *& sera avoué de toutes les personnes d'experience.* On voit bien que tout cela n'est qu'un jargon, dont le sens se reduiroit, si elle s'expliquoit davantage, à quelque chose de três-ordinaire; mais c'est un ragoust pour ces personnes de parler d'une maniere extraordinaire & mysterieuse, sans craindre d'imiter le langage & les expressions des heretiques, ni la conformité avec leurs sentimens.

CHAPITRE VI.

Que le deſſein particulier du petit livre intitulé : Moyen court & facile de faire oraiſon, *eſt de décrier toute la ſpiritualité ancienne, comme une monnoye fauſſe & dangereuſe, & d'en introduire une nouvelle.*

IL paroiſt par tout ce que nous avons dit des erreurs contenuës dans les livres cenſurez par l'Ordonnance de Monſeigneur l'Archevêque de Paris, qu'elles ont comme celles des Begards, leur ſource & leur origine dans cette pretenduë pureté parfaite, où ils enſeignent que les ames peuvent parvenir dans cette vie; car c'eſt de là qu'ils concluent, Qu'une ame élevée à cette per- « fection eſt entierement impeccable, « *qu'elle ne ſçauroit déchoir de la grace &* « *de la juſtice, qu'elle ne peut eſtre rejet-* « *tée de Dieu, qu'elle n'a plus rien à crain-* « *dre, & qu'elle eſt entierement confirmée* « *en grace.* C'eſt de là qu'ils concluent « *qu'elle n'a plus beſoin de jeûnes*, de pe- « nitence, de prieres, qu'elle peut ſe paſ- «

CHAP. VI.

CHAP. VI. ser de tous les exercices de vertu ; & enfin, que dans cette vie même elle en-
„ tre en jouissance de la beatitude que
„ nous n'esperons qu'en l'autre.

Des promesses si avantageuses estoient d'elles-mêmes assez capables de flatter le fond d'orgueil & d'ambition qui reste toûjours dans les hommes, & qui peut aussi-bien estre attiré par l'esperance des grandeurs spirituelles que par celle des temporelles. Mais comme il estoit neanmoins à craindre que le monde ne se rebutast par l'absurdité même de ces promesses, on a voulu remedier à cet inconvenient, & c'est à quoy on destine le livre intitulé : *Moyen court & très-facile de faire oraison*, qui tend à nous faire regarder cette haute perfection comme très-facile à acquerir.

Il est vray qu'il falloit faire pour cela deux choses assez étranges. Il falloit renverser toutes les idées de la pieté qui estoient reçuës dans l'Eglise : car tandis que ces idées y regneront & y auront quelque credit, il n'auroit pas esté aisé de persuader le monde de la facilité de la pieté & du salut. Il falloit donc pour décrediter tous ces exercices, les faire regarder comme des exercices inu-

tiles, ſuſpects, corrompus, infectez, & même dignes de punition, & non de recompenſe. CHAP. VI.

Il falloit de plus ſubſtituer en leur place d'autres exercices, que la perſonne qui a compoſé ce livre croit apparemment très-bons, mais qui ne ſont dans la verité que de pures illuſions; c'eſt-à-dire en un mot, que l'effet de ce livre eſt de décrier toute la bonne monnoye par laquelle tous les Saints on acheté le ciel, & de remplir l'Egliſe d'une fauſſe monnoye qui ne peut eſtre d'aucun uſage, comme qui entreprendroit de décrier toute la bonne monnoye qui a cours dans un Eſtat, & d'en ſubſtituer de fauſſe, ce qui feroit un grand moyen de le renverſer.

Cette comparaiſon eſt un peu forte, mais on la trouvera exactement veritable. J'avertis ſeulement que je ne touche point aux intentions de cette perſonne, & que je ne repreſente icy que les effets naturels de ſes livres condamnez par Monſeigneur l'Archevêque de Paris, que je reduits à ces deux points. Le premier, de décrier toute la bonne monnoye qui a cours dans l'Egliſe; c'eſt-à-dire, toute la doctrine an-

cienne touchant l'exercice des vertus, qui s'enſeigne & ſe pratique dans l'Egliſe. Le ſecond, à y répandre une fauſſe monnoye, c'eſt-à-dire, une très-fauſſe doctrine touchant la pratique de l'oraiſon & des vertus chreſtiennes. Tout ce que je diray dans la ſuite ſera la preuve de ces deux points.

CHAPITRE VII.

Premier effet de ce livre.
Décry de toute la pieté ancienne, & de tous ſes exercices.

CHAP. VII. ON ne doit pas, ce me ſemble, demander de moy que je juſtifie qu'on ſe ſoit ſervi dans ces livres de ces termes & de ce langage. Cela ſeroit contraire à la fin qu'on s'y propoſe, qui eſt d'inſpirer doucement ces ſentimens, & d'en prevenir peu à peu les eſprits. Ce procedé n'auroit fait au contraire que les choquer inutilement, & l'on peut dire qu'il ſeroit contraire aux intereſts, & même à l'inclination de la perſonne qui l'a fait, qui eſt fort éloignée d'un pareil emportement. Mais c'eſt faire la même

choſe d'une maniere plus adroite & plus conforme à ſon humeur, que de témoigner ſimplement d'une part, qu'on n'approuve pas ces exercices, & qu'on ne les conſeille pas, & d'établir de l'autre des principes, dont il s'enſuit clairement & neceſſairement qu'ils ſont mauvais, pernicieux, corrompus & infectez de peché, & qu'ils ne ſont bons qu'à attirer des punitions de Dieu, & en ce monde & en l'autre. C'eſt par là que l'on doit juger ſi c'eſt à tort que j'ay dit, que ce livre eſt un décry de toute la ſpiritualité des Péres & des Saints, comme d'une fauſſe monnoye. Car une monnoye deſtinée à acheter le ciel, qui bien loin d'y pouvoir ſervir ne ſeroit pleine que de corruption & d'infection, ſeroit ſans doute une trés-fauſſe monnoye. CHAP. VII.

C'eſt neanmoins en cette maniere que l'on y porte à regarder tous les exercices que les Saints ont pratiquez, que les Fondateurs d'Ordres ont mis en uſage dans les Maiſons religieuſes qu'ils ont établies, & qui ont même eſté reçuës dans la pratique commune de l'Egliſe, par toutes les perſonnes pieuſes.

CHAP. VII.

Il n'y a point, par exemple, d'exercice plus celebre, ni plus communément pratiqué que la recitation des prieres vocales & la psalmodie. On y a vû autrefois non seulement les Ecclesiastiques & les Religieux occupez, mais aussi les laïques, les Princes, les Grands & les Gentilshommes : & la fondation de tant d'Eglises collegiales en sont encore une preuve illustre. Cependant le livre du *moyen court & facile* nous declare nettement ses sentimens sur ce point.

L'ame, dit-il, page 67. *n'est pas plutost appellée au silence interieur qu'elle ne doit pas se charger de prieres vocales, mais en dire peu; & lorsqu'elle les dit, si elle y trouve quelque difficulté, & qu'elle se sente* attirée au *silence, qu'elle demeure & qu'elle ne se fasse point d'effort, à moins que les prieres ne fussent d'obligation.*

C'est une juste précaution que l'on prend en ce lieu, afin qu'on ne semble pas dispenser les gens du Breviaire; mais on ne sçauroit empescher qu'on ne concluë de ce qu'on y dit, que c'est une grande imprudence que de s'en charger, puisque c'est un empeschement

à un exercice beaucoup plus utile. CHAP. V.II.

Aprês les prieres vocales, la mortification & la penitence ont fait de même une partie três-importante de l'ancienne devotion, & elles en comprenent plusieurs exercices. Le petit livre du *moyen court & três-facile* n'en approuve aucun positivemenr. Il propose même des raisons generales pour les rejetter tous, qui sont, comme il le pretend page. 38. *qu'ils irritent les passions*, & que tout le travail qui se fait par le dehors, *porte toûjours l'ame plus au-dehors*. On dit neanmoins qu'on n'entend pas par là, *qu'il ne faille pas se mortifier; que la mortification doit toûjours accompagner l'oraison, selon les forces & l'estat d'un chacun*; mais il faut que ce soient des mortifications qui se font sans y penser. *Je dis*, dit le livre page 40. *qu'il ne se faut point* FIXER *à telles & telles austeritez, mais suivre seulement l'attrait interieur, en s'occupant de la presence de Dieu, sans penser en particulier à la mortification.* C'est rejetter três-expressément toutes les pratiques anciennes, qui consistoient particulierement en ces mortifications fixes, en jeûnes, veilles, & autres macerations. On pretend chan-

CHAP. VII. ger tout cela en une autre conduite, que l'on ſouſtient avoir bien plus d'avantages, comme on le dit expreſſément dans la page 41.

Il ne faut plus parler non plus de ces exercices violents pour ſe ſeparer des creatures, qui ont fait dire à JESUS-CHRIST, que les violens raviſſent les cieux; ni de ces fruits dignes de penitence, que ſaint Jean juge ſi neceſſaires qu'il les preſcrit aux Juifs comme indiſpenſables. Tout cela n'eſt plus neceſſaire, ſelon ces nouvelles regles de ſpiritualité. *Le ſeul exercice*, dit ce petit livre page 43. *que la creature peut & doit faire avec la grace, c'eſt de ſe faire effort pour ſe tourner & ramaſſer au-dedans, après quoy il n'y a plus rien à faire que de demeurer tournée du coſté de Dieu dans une adherence continuelle.* Ce qui donne lieu de conclure, qu'on a fort inutilement effrayé le monde par tant de Canons penitentiaux, au-lieu de traiter les ames doucement par la methode que ce livre leur enſeigne. Et de peur qu'on n'y trouve encore quelque difficulté, le livre nous aſſure *que cette maniere de ſe tourner au dedans eſt très-aiſée, & avan-*

ce l'ame sans effort & tout naturellement, parce Dieu est nostre centre. Ce qui a donné lieu à Monseigneur l'Archevêque de Paris de condamner cette doctrine, comme *inspirant le mépris des mortifications exterieures & des austeritez reglées.* CHAP. VII.

Il en est de même de la componction, de la confession, & generalement de tous les exercices anciens de la penitence, par lesquels les Fondateurs des Ordres Religieux ont voulu élever les ames à Dieu.

Il n'est plus mention de tout cela dans cette nouvelle spiritualité. Il ne faut point d'autre examen pour une ame de cet ordre, que de *s'exposer devant Dieu qui ne manquera pas de l'éclairer, & de luy faire connoistre la nature de ses fautes.* On avouë neanmoins *que l'ame oubliera ses defauts, & qu'elle aura peine à s'en souvenir; mais il ne faut pas*, dit-on, *qu'elle s'en fasse aucune peine pour deux raisons. La premiere, parce que cet oubli est une marque de la purification de la faute, & que c'est le meilleur dans ce degré, d'oublier tout ce qui nous concerne, pour ne se souvenir que de Dieu. La seconde raison est, que Dieu ne manque*

CHAP. VII. *point lorsqu'il se faut confesser, de faire voir à l'ame ses plus grandes fautes ; car alors il fait luy même son examen, & elle verra qu'elle en viendra mieux à bout de cette sorte que par tous ses propres efforts.*

Ces raisons seroient en effet demonstratives, si elles estoient appuyées de quelque bonne revelation autorisée par l'Ecriture, ou par la Tradition, ou par des miracles certains & visibles ; mais n'ayant point d'autre garand que la temerité de ce petit livre, & estant condamnée par la pratique de tous les Saints qui ont suivi cette maxime de David : *Je rappelleray à mon souvenir toutes les années de ma vie dans l'amertume de mon ame :* RECOGITABO *tibi omnes annos meos in amaritudine animæ meæ*, il y a sujet de croire qu'on trouvera plus de seureté à suivre l'Ordonnance de Monseigneur l'Archevêque de Paris, qui a crû devoir expressément condamner cette doctrine, à cause *de l'inapplication où elle porte, soit pour l'examen de conscience qui doit preceder la confession, & d'un bonheur qu'elle suppose dans l'oubli des pechez.*

Pour la contrition & la componc-

tion dont les anciens ont tant exageré la neceſſité, les ames qui ſeront entrées dans cette nouvelle ſpiritualité, n'ont pas ſujet de s'en ſoucier beaucoup, parce qu'on leur promet que lorſqu'elles commenceront à dire leurs pechez, au-lieu de regret & d'un acte de contrition, *elles ſeront ſouvent étonnées qu'un amour doux & tranquille s'emparera de leur cœur.* Cela eſt ſans doute bien plus commode que toutes ces componctions & ces contritions dont les anciens effrayent les ames. CHAP. VII.

Cependant, dit-on, p. 63. *ceux qui ne ſont pas inſtruits, veulent ſe tirer de là pour former un acte de contrition, parce qu'ils ont ouy dire que cela eſt neceſſaire, & il eſt vray: mais ils ne voyent pas qu'ils ont un acte éminent qui comprend les autres avec plus de perfection, quoiqu'ils n'ayent pas ceux-cy comme diſtincts & multipliez: Qu'ils ne ſe mettent donc pas en peine de faire autre choſe lorſque Dieu agit plus excellemment en eux & avec eux.*

Enfin, pour congedier plus nettement tous les exercices de vertu ſi recommandez par les anciens, on ſoûtient formellement que pour bien pratiquer la vertu, il ne faut penſer à au-

CHAP. VII. cune en particulier. *De toutes les ames*, dit-on, page 36. *il n'y en a point qui pratiquent plus fortement la vertu que celles-cy*; c'eſt-à-dire, celles qui ſe tiennent en repos devant Dieu, quoiqu'elles ne penſent point à la vertu en particulier. Cela fait voir en paſſant avec combien de fondement le Pape Clement a reproché cette erreur à ces pretenduës ames parfaites, qu'elles congedient toutes les vertus: *Perfecta anima licentiat à ſe virtutes*, & qu'il n'appartient qu'aux ames imparfaites de s'y exercer; c'eſt-à-dire, d'y penſer en particulier. Ces pretenduës ames parfaites y ſubſtituent pour tout exercice ce ſilence & ce repos, qu'ils pretendent contenir éminemment toutes les vertus, ſans penſer à aucune.

Tout cela prouve fort bien, dira-t-on, que le petit livre du *moyen court & très-facile de faire oraiſon*, fait peu de cas de toute la ſpiritualité des anciens, & qu'il veut y en ſubſtituer une autre infiniment plus utile & plus capable d'avancer les ames dans la perfection, & c'eſt auſſi ce que le livre même conclut en termes formels: *O ſi l'on pouvoit*, dit-on, page 37. apprendre *cette*

methode si facile, qu'elle est propre pour CHAP. VII.
tous, pour les plus grossiers & ignorans comme pour les plus doctes; combien aisément toute l'Eglise de Dieu seroit-elle reformée! De sorte que, selon ce livre, la cause de tous les desordres de l'Eglise & du dereglement qu'on y remarque, est que l'on y est encore attaché à la doctrine des anciens, & qu'on n'a pas assez de soin de pratiquer & d'apprendre cette nouvelle methode. Voilà le mal unique que ces spirituels trouvent dans l'Eglise.

Mais cela ne prouve point, dira-t-on, qu'ils en regardent toutes les pratiques comme infectées & corrompuës, comme devant necessairement estre évacuées, changées, détruites, si l'on veut éviter la punition de Dieu. C'est aussi ce que nous avons dit qu'on n'avance pas expressément; mais l'on le laisse à conclure par des consequences si claires, qu'il n'y a personne qui ne les tire de soy-même des principes que l'on établit. Nous les avons déja rapportez, il n'y a plus qu'à les appliquer.

Chapitre VIII.

Application des principes du moyen court & très-facile, *à toute la spiritualité des anciens, où l'on fait voir que selon ces principes, on la doit regarder comme toute corrompuë, & comme n'estant bonne qu'à estre détruite & abolie.*

Chap. VIII. IL y a une corruption de l'homme très-marquée dans l'Ecriture, & très-connuë par les Peres. C'est celle qu'on appelle la concupiscence, que S. Pierre ordonne aux Chrestiens d'éviter : *Fugientes ejus quæ in mundo est concupiscentiæ corruptionem*, & que saint Jean nous décrit, comme comprenant tous les déreglemens du monde. *Tout ce qui est dans le monde*, dit-il, *est ou concupiscence de la chair, ou concupiscence des yeux, ou orgueil de la vie.* On auroit sujet de croire que cette cause generale de tous les desordres, & de tous les pechez du monde, n'est pas inconnuë à des gens qui nous veulent conduire à une pureté parfaite ; neanmoins la ve-

2. Petr. 1. 4.

Joan. 2. 16.

rité est qu'ils n'en parlent jamais, & que l'on diroit qu'ils ne la connoissent point. CHAP. VIII.

Mais au-lieu de cette cause generale des pechez, marquée par l'Ecriture & par tous les Peres, ils nous parlent d'une autre qui leur a esté absolument inconnuë, & que ces nouveaux spirituels pretendent neanmoins estre la source de toute la corruption, de toute la malice, & de toute l'impureté de l'homme. Cette cause consiste, selon eux, en ce qu'ils appellent *proprieté* & *activité*.

Rien, dit le *moyen court & très facile de faire oraison*, page 122. *n'est opposé à Dieu que la proprieté, & toute la malignité de l'homme est dans cette proprieté comme dans la source de sa malice.*

Il ne parle là que de la proprieté, mais il marque dans le même chapitre une autre source de la corruption de l'homme, qui s'appelle activité. *Cette impureté*, dit-il, *si opposée à l'union, est la proprieté & l'activité; la proprieté, parce qu'elle est la source de la réelle impureté, qui ne peut estre alliée avec la pureté essentielle; l'activité*, parce *que Dieu estant dans un repos infini, il fait que*

CHAP. VIII. *l'ame pour estre unie à luy, participe à son repos, sans quoy il ne peut y avoir d'union à cause de la dissemblance.*

C'est pourquoy dans la suite du livre, lorsqu'il parle de la purification de l'ame, il la fait toûjours consister dans la destruction de ses proprietez.

La sagesse de Dieu, dit-on, page 129. *accompagnée de la justice divine, comme un feu impitoyable & devorant, oste à l'ame tout ce qu'elle a de proprieté.* Et pour montrer ce qu'il entend par cette proprieté, il dit, page 131. Que *Dieu purifie l'ame de toutes operations propres, distinctes, apperceuës & multipliées.* Ce qu'il appelle donc proprieté n'est autre chose que les *operations propres, distinctes, apperceuës, multipliées.*

On croiroit peut-estre que ce ne sont que d'autres termes, par lesquels ce livre n'a pretendu exprimer que ce que l'Ecriture & les Péres appellent concupiscence; mais c'est ce qu'on ne peut dire; car outre que les termes ne donnent aucune idée de concupiscence, & que ce seroit toûjours une grande imprudence de substituer à des termes connus, autorisez, intelligibles, d'au-

tres termes inconnus qui nous les cachent au-lieu de nous les faire entendre; il y a de plus des caracteres eſſentiels qui les diſtinguent. CHAP. VIII.

La concupiſcence, ſelon la doctrine de l'Egliſe, n'eſt autre choſe que l'amour des creatures & de ſoy-même. Ainſi l'amour des corps, de la chair & des plaiſirs, des honneurs, des richeſſes, de la curioſité, ſont des parties de la concupiſcence, parce que tous ces objets ſont des creatures; par conſequent je ſçay que tous les Saints ont crucifié leur chair avec ſes vices & ſes concupiſcences. *Qui Chriſti ſunt, carnem ſuam crucifixerunt cum vitiis & concupiſcentiis ſuis.* Gal. 5. 24.

Je ſçay qu'ils n'ont point accompli les deſirs de leur chair, & qu'ils ont obſervé ce precepte de l'Apoſtre, *& deſideria ejus non perficietis.* Gal. 5. 16.

Je ſçay qu'ils n'ont point aimé le monde ni les choſes qui ſont dans le monde, comme ſaint Jean le leur ordonne. *Nolite diligere mundum, neque ea quæ in mundo ſunt.* Tout cela eſt certain & par l'attache qu'ils ont euë aux loix de Dieu, & par l'hiſtoire de leur

CHAP. VIII. vie qui ne rapporte rien plus frequemment que les exemples de leurs penitences, de leurs mortifications, de leurs jeûnes, de leur détachement des plaisirs, des honneurs & des richesses. Tout cela prouve très-bien qu'ils n'ont point esté dominez par la concupiscence, & qu'ils n'ont point aimé le monde; mais nullement qu'ils n'ayent point eu de propres operations ni d'activitez. C'est pourquoy, si l'on demande si ces Saints ont mené une vie charnelle, & s'ils ont esté conduits selon la chair, c'est-à-dire, selon la concupiscence: on répond avec asseurance que non, & qu'au contraire ils ont toûjours vescu selon l'esprit, qui est le contraire de la vie de la chair: Mais si l'on demande s'ils ont eu de propres operations & des activitez, on est obligé, si on ne veut pas estre temeraire, de répondre au moins que l'on n'en sçait rien, que les autheurs de leur vie n'en parlent point. Ainsi, dire que toute la malignité de l'homme consiste dans cette proprieté ou ces operations propres, ou dans cette activité, c'est dire que toute la vertu & la sainteté des Saints est incertaine, douteuse,

mal fondée, & qu'on n'en peut rien aſſurer que temerairement; puiſqu'on n'eſt point aſſeuré qu'ils ayent eſté exemts de la ſource de l'impureté de l'homme. C'eſt donc couvrir d'un voile noir tout ce qu'il y a d'édifiant dans leur vie; c'eſt décrier leur morale & leur conduite, & pretendre qu'ils n'ont jamais connu l'eſſence de la vertu chreſtienne; puiſqu'ils n'ont point connu l'exemption de ce defaut, en quoy l'on pretend que conſiſte toute la pureté de l'ame; qu'ils ne ſe ſont amuſez qu'à des choſes qui n'y appartenoient point, & qu'ils n'ont jamais ſongé à ce qui les pouvoit réellement garantir de la corruption du peché. CHAP. VIII.

Il ne ſuffit pas de dire que cela rend la vertu de tous les Saints douteuſe, incertaine, ſuſpecte, ce qui ſuffit néanmoins pour la décrier *comme une fauſſe monnoye*: il faut dire de plus que ce principe ſuffit pour nous faire conclure qu'elle eſt certainement corrompuë & infectée de la malignité de l'homme. Car ſi ſelon le moyen court & três facile de faire oraiſon, *la meditation, &* même *les affections*, c'eſt-à-dire, l'oraiſon

CHAP. VIII.

affective & toute oraison discursive sont des *actions vivantes*, c'est-à-dire, selon le Dictionnaire de ce livre, *vivantes de la vie d'Adam pecheur*, & infectées de proprieté, & par consequent corrompuës; on doit dire la même chose de tout ce qui a composé la vie des Saints; c'est-à-dire, de leurs jeûnes, de leurs psalmodies, de leurs lectures, de leurs travaux, & de tout ce qui remplit, par exemple, la vie des Religieux de la Trape. Tout cela est actif, tout cela est plein de propre operation, & par consequent infecté de la source de la malignité de l'homme.

Je dis plus, que tout cela n'est propre qu'à estre l'aliment des flammes du purgatoire, car ces œuvres souillées de proprieté empeschent l'union avec Dieu & la pureté de la creature, selon la doctrine de ce livre.

Or toute ame, dit-on, page 134. *qui ne parviendra pas dês cette vie à l'union divine & à la pureté de sa creation, doit brûler long-temps dans le purgatoire.* Ainsi l'on ne peut mieux définir toutes ces longues psalmodies, ces longues lectures, ces longs travaux, ces lon-

gues abstinences des Religieux, qu'en disant que ce sont des matiéres très-propres à brûler long-temps dans le feu du purgatoire. CHAP. VIII.

On pourroit même passer plus avant, & pretendre que, selon ce livre, il est fort douteux si cela ne passe point jusqu'au peché mortel.

Car enfin nous prouverons dans le chapitre suivant, que l'oraison que ce livre substituë à tous ces exercices, & qu'il appelle l'oraison de Motion divine, *est necessaire*, qu'on n'est point enfant de Dieu sans la pratiquer. Cependant il paroist clair que ces Saints l'ont absolument ignorée, & ainsi leur salut ne peut estre que fort douteux, selon les principes de ce livre. Mais il est très-certain au moins, que ces principes décrient, détruisent & aneantissent toute la spiritualité des Saints, & qu'ils prouveroient parfaitement s'ils estoient solides & vrais, que toutes les œuvres dont ils se sont servis pour acheter le ciel, ne sont qu'une très-fausse monnoye. Il est important presentement de faire voir quelle est la valeur & la solidité de ce qu'ils ont substitué en sa place,

ce qui dépend de quelques principes que nous allons premierement ſuppoſer.

CHAPITRE IX.

Second but du livre du Moyen court & très-facile de faire oraiſon : *Subſtituer une nouvelle ſpiritualité à l'ancienne. Principe qu'on doit ſuppoſer, Que toute oraiſon eſt réellement ſurnaturelle, & a beſoin d'un mouvement du Saint-Eſprit & d'une motion divine.*

Comment certains ſpirituels obſcurciſſent & aneantiſſent cette verité par le moyen d'une certaine oraiſon qu'ils appellent de motion divine, *qu'ils reconnoiſſent ſeule pour ſurnaturelle.*

Deſcription de cette oraiſon.

CHAP. IX.

TOUS ceux qui ont quelque connoiſſance de la doctrine de l'Egliſe demeurent d'accord qu'il n'y a point de priere qui ſoit de quelque merite devant Dieu, qui ne ſoit ſurnaturelle ; c'eſt-à-dire, qui ne ſoit produite dans l'ame par une inſpiration ſurnaturelle, une motion divine & un mouvement de

de l'esprit de Dieu. C'est ce qui est net- CHAP.
tement decidé par ces paroles de l'A- IX.
postre : *Personne ne peut dire que* JESUS 1. Cor.
est le Seigneur, que par le Saint-Esprit. 12. 3.
NEMO *potest dicere, Dominus Jesus, nisi in Spiritu sancto.* Car toute oraison estant fondée sur le merite de JESUS-CHRIST, enferme expressément l'aveu & la connoissance que JESUS-CHRIST est le Seigneur. Elle a donc besoin d'une inspiration & d'une motion du Saint-Esprit.

Cela ne s'entend pas seulement de la priere, entant qu'elle enferme de saints desirs & de bonnes volontez ; mais aussi en ce qu'elle renferme de saintes pensées, par la surnaturalité desquelles saint Augustin a souvent prouvé la surnaturalité des bons desirs & des bonnes volontez. Car établissant pour fondement de sa doctrine ce que l'Apostre enseigne, *Que nous ne sommes pas capables d'avoir de nous-mêmes aucune bonne pen-*
sée : NON *quasi sufficientes simus cogi-* 2. Cor.
tare aliquid à nobis quasi ex nobis, sed 3. 5.
sufficientia nostra ex Deo est ; il en conclut, que la pensée même du bien est un don de Dieu : à plus forte raison la volonté & le desir du bien qui sont plus

CHAP. IX. considerables que les pensées, ne peuvent estre en nous que par la grace de Dieu. C'est ce qu'on peut voir dans le livre 2. à Boniface chap. 8. & dans le livre du don de la perseverance chap. 8. & 13.

C'est ce qui est aussi expressément défini par le Concile d'Orange canon 19. *Divini est muneris cùm & rectè cogitamus, & pedes nostros à falsitate & injustitia continemus; quoties enim benè agimus, Deus in nobis atque nobiscum ut operemur, operatur.*

Et l'Epistre synodique des Evêques d'Afrique exilez en Sardaigne, n'est pas moins formelle sur ce point. *A Deo est omnis gratia boni sermonis & operis, à quo nobis etiam ipsius cogitationis bonæ manifestum est sufficientiam tribui.*

De toutes ces autoritez l'on doit conclure, Que les bonnes pensées & les bonnes volontez, qui entrent dans les prieres des Chrestiens, & qui sont même la source de toutes les bonnes œuvres, ne peuvent avoir une autre cause & une autre source que la grace de JESUS-CHRIST & le Saint-Esprit.

Mais comme les plus certaines veritez sont capables d'estre obscurcies par

des principes de phantaisie, il s'est trouvé des gens en ce temps, qui sans attaquer directement cette doctrine de l'Eglise, ne donnent effectivement le nom d'oraison surnaturelle qu'à certaines manieres extraordinaires dont l'ame agit en certains estats, & trouvent moyen par là de faire passer pour des actions purement naturelles, ou même pour des actions corrompuës & infectées de la malignité d'Adam, les oraisons ordinaires, & les œuvres communes des Chrestiens, par lesquelles presque tous les Saints se sont sanctifiez & ont acquis la gloire du ciel.

Pour comprendre de quelle sorte ils viennent à bout de tirer de si étranges conclusions, il faut sçavoir que l'ame, dans les actions mêmes que la grace opere dans elle, & dont elle est le principe, agit en deux maniéres fort differentes.

La premiere est si semblable aux actions communes & ordinaires, que l'ame ne distingue point sensiblement l'estat où elle est dans la priere, de celuy où elle est hors de la priere; c'est-à-dire, d'un estat qui seroit purement naturel & qui n'auroit rien que d'humain.

CHAP. IX. Mais la ſeconde maniére d'agir met l'eſprit dans un eſtat fort different de celuy-là. L'ame s'y trouve dans une diſpoſition qu'elle ſent bien qu'elle ne ſe peut procurer quand elle veut. Elle en eſt ſurpriſe elle-même, & elle luy paroiſt fort éloignée de ſes actions ordinaires.

Cela ſuppoſé, les nouveaux ſpirituels, & ſur tout le livre intitulé: *Moyen court & três facile de faire oraiſon*, s'attachant au ſecond genre d'actions, ne reconnoiſſent dans le premier rien que de naturel & d'humain; & c'eſt au ſecond eſtat qu'ils attribuent toutes les actions vraiment ſurnaturelles & divines. Auſſi ils donnent au ſecond genre d'actions la motion divine pour principe, mais ils ne la donnent point au premier.

Pour faire mieux concevoir ces actions, qui ſont ſelon eux, les ſeules auſquelles on doit aſpirer, ils les décrivent en diverſes manieres & les marquent par differens caracteres. Je rapporteray pour les mieux faire entendre, les termes d'un de ces livres, c'eſt le *moyen court & três-facile pour faire oraiſon.*

Page 83. *Saint Paul*, dit-il, *veut que nous nous laiſſions mouvoir par l'eſprit de Dieu.*

L'on ne dit pas qu'il ne *faut point agir*; *mais qu'il faut agir par dépendance du mouvement de la grace*. Agir par dépendance du mouvement de la grace est donc le principal caractere de ces ſortes d'actions. Mais qu'eſt-ce qu'agir par dépendance du mouvement de la grace? On le comprendra par les paſſages ſuivans. CHAP. IX.

L'ame, dit-on, page 81. *doit ſe laiſſer mouvoir & porter par l'eſprit vivifiant qui eſt en elle, en ſuivant le mouvement de ſon action, & n'en ſuivant point d'autre.* Agir par dépendance de la grace, c'eſt donc ſe laiſſer porter, ſe laiſſer mouvoir. *Page 81.*

Mais quelles ſont les qualitez de cette action de l'ame lorſqu'elle ſe laiſſe ainſi porter & remuer par l'eſprit de Dieu? Voicy comment on les décrit, afin qu'on ne s'y méprenne pas: *Cette action de l'ame*, dit-on, *eſt une action pleine de repos: lorſqu'elle agit par elle-même, elle agit avec effort; c'eſtpourquoy elle diſtingue mieux alors ſon action: mais lorſqu'elle agit par dépendance de l'eſprit de la grace, ſon action eſt ſi libre, ſi aiſée & ſi naturelle, qu'il ſemble qu'elle n'agiſſe point.* *Ibid.*

C'eſt une action, dit-on encore, *mais* *Page 82.*

CHAP. IX. *une action si noble, si paisible, si tranquille, qu'il semble à l'ame qu'elle n'agit pas.*

Mais comment faut-il faire pour s'y disposer? Voicy de quelle sorte on s'en explique.

Page 87. *Nostre action*, dit-on, *doit estre de souffrir l'action de Dieu, & de donner lieu au Verbe de retracer en nous son image. Une image qui se remuë empescheroit le Peintre de contretirer un tableau sur elle. Tous les mouvemens que nous faisons par nostre propre esprit, empeschent cet admirable Peintre de travailler & font faire de faux traits. Il faut donc demeurer en paix & en repos, & ne nous mouvoir que lorsqu'il nous meut.* Mais que faut-il faire pour arriver à cet estat?

Pour arriver à cette motion divine, il faut perdre nostre propre action, & mourir à la propre action, c'est ce qu'on appelle *évacuer l'esprit d'Adam.*

Page 89. *Le Verbe*, dit-on, *a la vie en luy, & comme il est communicatif de sa nature, il desire de se communiquer aux hommes. Il faut donc donner lieu à cette vie de s'écouler en nous, ce qui ne se peut faire que par l'évacuation & la perte de la vie d'Adam.*

Et plus bas : *Cela ne se peut faire que* CHAP. IX.
par la mort de nous-mêmes & de nostre
propre action, afin que l'action de Dieu Ibid.
soit substituée en sa place.

Cela s'explique aussi par l'exemple de Marthe & de Marie.

La part de Marie estant cette motion de Dieu tranquille, & Marthe signifiant l'activité & l'esprit humain. *Marthe,* Page 90.
dit-on, page 90. *faisoit de bonnes choses ; mais parce qu'elle les faisoit par son propre esprit,* JESUS-CHRIST *l'en reprit : L'esprit de l'homme est turbulent & inquiet. C'est pourquoy il fait peu.* Mais quelle sera la part de Marie ? La voicy :

M*arie*, dit-on, *a choisi la meilleure* Page 91.
part : La paix, la tranquillité & le repos. Elle cesse d'agir en apparence pour se laisser mouvoir par l'esprit de JESUS-CHRIST *: & c'est pourquoy il est necessaire de renoncer à ses operations propres pour suivre* JESUS-CHRIST.

Il n'y a plus qu'à nous dire quelle est la necessité de cette motion divine & de cet estat où l'on renonce à sa propre operation.

Il semble, selon ces spirituels, qu'elle ne peut estre plus grande, puisque

CHAP. IX. sans cela on n'est point à JESUS-CHRIST.

Page 92. *Il faut*, dit-on, *necessairement entrer dans cette voye, qui est la motion divine & l'esprit de* JESUS-CHRIST. *Saint Paul dit que personne n'est à* JESUS-CHRIST *s'il n'a son esprit. Pour estre donc à* JESUS-CHRIST, *il faut nous laisser remplir de l'esprit de* JESUS-CHRIST *& nous vuider du nostre.*

On le prouve encore dans le même endroit par un passage qui s'entend de tous les justes. *Saint Paul*, dit-on, *dans le même endroit nous prouve la necessité de* Page 93. *cette motion divine. Tous ceux*, dit-il, *qui sont poussez de l'esprit de Dieu sont enfans de Dieu*; c'est-à-dire nettement, que qui n'est point dans cette oraison *surnaturelle, n'est ni juste ni enfant de Dieu.*

Voilà donc les caracteres de cet estat „ de motion divine: *Paix, repos, tran-* „ *quillité, cessation de propre action, re-* „ *noncement à sa propre operation, ne se* „ *point remuer que Dieu ne remuë l'ame,* „ *agir d'une maniere si aisée, si libre & si* „ *naturelle, qu'à peine l'ame s'apperçoit-elle* p. 81. „ *qu'elle agisse.* Agir ainsi, *c'est souffrir* p. 87. „ *l'action de Dieu, & donner lieu au Ver-* „ *be de retracer son image en nous.*

Quelles seront donc les autres actions qui ne sont pas faites par cette motion ? CHAP. IX.

Ce seront des actions dans lesquelles l'homme meslera ses propres operations, & ne renoncera pas à ses propres efforts. Ce seront des actions où la vie d'Adam est meslée, & dont la propre activité n'est pas évacuée, où la propre operation n'est pas détruite, dans lesquelles on n'est pas mort à soy-même & à sa propre action. L'action de Dieu n'est point pleinement substituée en la place de la nostre. La grace y a pourtant part quelquefois, mais elle n'y a pas toute la part qu'elle devroit y avoir, afin que l'action fust divine. Or comme selon ces spirituels, toutes les actions meslées de la vie d'Adam, de la propre action, sont corrompuës & infectées de proprieté & d'activité, qui est, selon ce livre, la source de la malice des hommes, il ne faut point douter qu'elles ne soient toutes du nombre des pechez.

Ce sont donc ces sortes d'œuvres & ces sortes d'oraisons dont il est dit, que *Dieu jugera nos justices*, & que *nos œuvres seront éprouvées comme par le feu.* P. 128.

Or selon eux, ce feu peut estre double.

CHAP. IX. Car dans ce monde ce feu n'eſt autre choſe que la ſageſſe de Dieu accompagnée de la divine juſtice, qui comme un feu impitoyable oſte à l'ame tout ce qu'elle a de proprieté, de terreſtre, de charnel & de propre activité. Mais dans l'autre monde c'eſt le feu du purgatoire, par lequel les ames acquereront cette pureté. Voilà le rang où ce livre donne lieu de mettre toutes les actions des Saints.

CHAPITRE X.

Que toute cette nouvelle ſpiritualité d'oraiſon de motion divine n'eſt fondée que ſur une pure équivoque, ſous laquelle on a renfermé diverſes erreurs.

CHAP. X. C'EST ce ſecret merveilleux que ces ſpirituels pretendent ſubſtituer à tous les exercices approuvez & pratiquez par les Saints; & ce ſecret conſiſte dans l'abus qu'on fait d'un terme équivoque, qui eſtant pris en un ſens, les propoſitions où il entre ſont véritables, & eſtant pris en un autre, elles ſont três-fauſſes.

Ce terme eſt celuy de *motion divine*, qui eſt réellement équivoque, parce qu'il peut eſtre pris dans un ſens general & étendu, ou dans un ſens particulier & reſtreint. Dans le ſens general, il comprend tous les mouvemens que Dieu forme par ſon eſprit dans le cœur des hommes, ordinaires & extraordinaires, ſenſibles & inſenſibles, perceptibles & imperceptibles. Mais dans la ſignification reſtreinte & particuliere, il ne ſe prend que pour certains mouvemens extraordinares dans leur douceur, leur facilité, leur tranquillité, leur repos & que l'on voit bien que l'on ne ſe peut procurer quand on le veut. Or c'eſt une pure phantaiſie de ne prendre ce terme que dans cette ſignification reſtreinte, & c'eſt une ſource d'erreur d'appliquer cette idée à tous les lieux où il eſt parlé de motion divine. Tous les mouvemens de Dieu ont bien cette qualité generale, qu'ils portent à la verité & à la juſtice, & ce ſeroit fort bien conclure, que ce qui nous porteroit à l'injuſtice & à la fauſſeté n'eſt point de Dieu; mais c'eſt une fauſſe regle de ſuppoſer que tout mouvement penible de l'ame, auquel elle ſe porte avec ef- CHAP. X.

CHAP. X. fort ne soit point de Dieu. Il est trés-faux qu'il soit necessaire de sentir en tout mouvement de Dieu cette facilité, cette douceur, ce repos qui ne fatigue point. Ce sont des marques & des caracteres de phantaisie, sans aucune autorité & sans raison ; ce qui suffit pour les rejetter. Et l'on les refutera de plus dans la suite par divers passages des Peres & par diverses raisons.

Mais il suffit de dire icy que ces caracteres que l'on donne aux mouvemens de la grace, sont absolument arbitraires, & ne sont que de pures fictions de l'esprit & de l'imagination.

Cependant il est clair que cette idée arbitraire des mouvemens de la grace a des consequences theologiques d'une terrible consequence, & qui sont des erreurs trés-réelles : car c'est par une suite de cette doctrine, qu'on ne reconnoist point pour surnaturels & pour divins tous les mouvemens qui ne sont point revestus de ces qualitez extrardinaires, & qui ne se distinguent point par là sensiblement & perceptiblement des mouvemens ordinaires.

C'est par une consequence de cette idée arbitraire qu'on condamne les mou-

vemens ordinaires, quoique conformes à la verité & à la juſtice, d'une certaine impureté inconnuë à tous les Péres, qu'on appelle proprieté & activité. C'eſt enfin par une conſequence de ce même principe, qu'on pretend obliger les Chreſtiens à n'agir jamais que leur action ne ſoit precedée du mouvement d'une grace particuliere & extraordinaire. CHAP. X.

C'eſt faute de diſtinguer ces deux ſens, qu'on avance pluſieurs propoſitions qui ſont três-fauſſes, en prenant les termes de motion divine dans le ſens reſtreint auquel on les prend, qui ſeroient au contraire três-veritables en les prenant dans le ſens general & étendu.

Si l'on prend, par exemple, le mot de motion divine dans le ſens general, il eſt três-vray que toute bonne action doit eſtre precedée par une motion divine; car ce ne ſera que la doctrine de la neceſſité de la grace prevenante, qui eſtant principe de toutes les bonnes actions, les previent en quelque ſorte, puiſqu'on peut n'y conſentir pas & y reſiſter.

Mais ſi l'on prend ce mot dans une notion particuliere & reſtreinte, pour ne

CHAP. X.

ſignifier qu'un mouvement où l'on éprouve un certain repos & une certaine facilité extraordinaire, il eſt três-faux que toute bonne action doive eſtre precedée par cette ſorte de mouvement de grace: & il eſt au contraire três-vray que la pluſpart des bonnes actions ne ſont ni prevenuës, ni accompagnées par ces ſortes de mouvemens.

Si l'on le prend dans le premier ſens, qui eſt le ſens general, il eſt três-vray que ceux qui ne ſont point pouſſez par l'eſprit de Dieu, ne ſont point enfans de Dieu. Cela eſt vray non ſeulement affirmativement : *Qui ſpiritu Dei aguntur, hi ſunt filii Dei*; mais auſſi negativement : *Qui ſpiritu Dei non aguntur, non ſunt filii Dei.*

Mais ſi l'on prend ce terme de motion divine dans le ſens reſtreint, & qu'on ne l'entende que des motions extraordinaires, il ſera vray au contraire, que ceux qui ne ſeront pas pouſſez par l'eſprit de Dieu, ſont quelquefois des enfans de Dieu; parce qu'il eſt três-faux que cette motion extraordinaire ſoit neceſſaire, ni pour eſtre enfans de Dieu, ni pour faire de bonnes actions.

Mais pour marquer encore plus clairement en quoy consiste cette nouvelle spiritualité que l'on a voulu substituer à celle des anciens Peres, elle ne consiste ni dans le mot de motion divine, car il n'a point d'autre defaut que de n'estre pas françois ; ni dans celuy d'oraison de motion divine, qui n'a encore que le même defaut ; ni dans le sens qu'on donne à ces mots : car il est permis de donner quel sens on veut aux mots, pourvû que l'on en avertisse; mais elle consiste en certaines propositions temerairement avancées touchant cette oraison, qui sont, non seulement qu'elle est bonne, mais qu'elle est necessaire à tout le monde. Elle consiste dans la condamnation de toute autre oraison. Elle consiste dans les principes dont on se sert pour l'établir, qui sont, que toute activité de l'homme, & toute application volontaire sont corrompuës & mauvaises.

Ainsi la seule oraison qu'on appelle de motion divine, ne seroit point un abus par elle-même ; & il paroist au contraire que Dieu a conduit plusieurs Saints & Saintes par cette voye, mais elle n'estoit point jointe en eux avec

CHAP. X.

cette fausse spiritualité qu'on y a jointe. Ils n'ont jamais pensé à condamner tous les mouvemens ordinaires & insensibles du Saint-Esprit. Ils n'ont jamais pretendu que leurs mouvemens extraordinaires fussent necessaires. Ils n'ont jamais pensé aux principes chimeriques, sur lesquels on établit le prix & l'excellence de cette oraison. Enfin ils ont évité tous les autres abus que l'on a joints à cette oraison, comme de prendre pour lumiere & pour mouvement de Dieu, tout ce qui vient dans l'esprit ensuite du silence qu'on a pratiqué pour entrer dans cette oraison: de sorte que cette fausse spiritualité consiste proprement, ou dans la fausseté de ces propositions, ou dans les mouvemens mêmes joints à ces fausses propositions. Car encore que ces mouvemens soient bons en eux-mêmes, ils deviennent neanmoins très-suspects estant joints à toutes ces fausses doctrines dont on les accompagne & sur lesquelles on pretend qu'est fondée l'excellence qu'on leur attribuë.

Chapitre XI.

Quelle est la veritable regle des bonnes & des mauvaises actions & oraisons. De celles qui viennent de l'esprit de Dieu, ou qui ne naissent que de l'esprit humain.

Chap. XI.

POur démesler les illusions & les erreurs de la doctrine que l'on vient de rapporter, il faut supposer que la grace & la motion divine n'est autre, selon tous les Theologiens, qu'une lumiere qui éclaire l'entendement, & qui luy fait connoistre le bien, & une inspiration de charité qui nous fait faire avec amour le bien qui a esté proposé à l'esprit. *Inspiratio dilectionis, quâ cognitâ, sancto amore faciamus.* Or comme nous l'avons déja remarqué, cette inspiration de dilection opere en deux manieres dans le cœur de l'homme: l'une extraordinaire, l'autre ordinaire.

L'extraordinaire est, quand la grace met l'ame dans une certaine disposition, qu'elle voit clairement qu'elle ne se

CHAP. XI.

peut pas procurer quand elle le veut.

Elle jouit alors d'une certaine paix, d'un certain recueillement, d'une certaine douceur : elle ne ſent aucun tumulte de penſées qui troublent ſon imagination, & qui la diſſipent : elle aime avec facilité & ſans effort : elle ne ſe laſſe point de ſon action, & elle n'a aucune peine à la continuer tant qu'elle veut.

A la verité elle ne ſent pas diſtinctement ſi cet eſtat eſt ſurnaturel. Elle peut douter s'il ne vient point de quelque diſpoſition corporelle, & de quelque mouvement des eſprits dans le cerveau : car il y a des actions toutes naturelles qui y ſont aſſez ſemblables, & qu'on ne ſe peut pas procurer quand on le veut.

Le demon peut auſſi remuer noſtre imagination d'une maniere extraordinaire, & nous procurer des eſtats où l'ame ne ſe met pas toutes les fois qu'elle veut. On peut donc douter de la ſurnaturalité de ces actions ; mais on ne peut pas douter que cet eſtat ne ſoit aſſez different de l'eſtat commun où l'on eſt hors de l'oraiſon, & quand on agit dans les occupations ordinaires de la vie.

On ne peut nier, comme on l'a reconnu, que Dieu n'ait fait passer plusieurs ames saintes par ces estats extraordinaires & differens de l'estat commun. Et quand elles y estoient, ou lorsqu'elles en estoient sorties, elles pouvoient bien douter si ce n'estoient point des effets de leur imagination, la vapeur jointe aux dispositions qu'elle trouve dans le cerveau, estant capable d'y produire des estats & des mouvemens surprenans : mais, comme j'ay dit, elles ne peuvent douter de la difference de ces estats & de ces mouvemens, d'avec l'estat ordinaire. CHAP. XI.

On n'est donc pas asseuré que ces manieres extraordinaires d'agir de l'ame ayent Dieu pour principe. On le croit de celles qui se trouvent dans des ames, dont la vertu paroist éminente dans leurs autres actions ; mais on a tout droit de les soupçonner d'estre de purs effets de l'imagination dans les personnes, qui paroissant fort temeraires dans leurs jugemens, & pleines d'erreurs grossieres, ne laissent pas de se rendre témoignage, qu'elles sont souvent dans ces dispositions éloignées de l'estat commun.

CHAP. XI.

On ne nie donc pas qu'il n'y ait effectivement de ces estats extraordinaires, que tout le monde ne se peut pas procurer quand il veut.

On ne nie pas que dans plusieurs saintes ames on n'ait sujet de les attribuer à l'esprit de Dieu & aux mouvemens de sa grace ; mais c'est une illusion dangereuse, & une fausseté contraire à la doctrine de l'Eglise, de ne connoistre pour operation divine, & pour action exemte d'impureté & de peché, que ces actions faciles & tranquilles où l'ame ne fait aucun effort, où elle ne se remuë point, & où elle se laisse doucement porter au mouvement qu'elle ressent.

Jamais les Peres n'ont eu égard à ces conditions imaginaires. Ils ont distingué les bonnes actions des mauvaises par deux qualitez & deux caracteres certains. Ces qualitez sont toutes deux exprimées par ce passage de saint Bernard.

Bern. de prac. & dispen. cap. 14.

Afin que l'œil interieur soit vraiment simple, je croy qu'il a besoin de deux choses : De la verité dans le choix qu'il fait, & de la charité dans l'intention qui le fait agir : car s'il aime le bien, mais

que ſon choix ne ſoit pas reglé par la CHAP. XI.
verité, il a le Zele de Dieu, mais un Zele qui n'eſt pas ſelon la ſcience, & je ne voy pas comment une ſimplicité jointe à la fauſſeté, peut eſtre vraye au jugement de la verité.

Quand donc nos actions ſont tout enſemble conduites par la verité, & produites par la charité, elles ſont entierement pures & ſaintes. Et il eſt inouy que les Péres ayent examiné de plus s'il n'y eſtoit point entré *de propre action* ou d'activité.

J'oſe même dire, que ſi l'homme agiſſant par luy-même pouvoit ſe conduire par la verité, & agir par l'amour de Dieu, ſes actions n'auroient aucune impureté, & n'auroient point beſoin d'en eſtre purifiées, ni dans cette vie ni dans l'autre : car l'impureté de l'homme ne conſiſte nullement à agir, à faire des efforts ; mais à agir pour la creature & pour l'amour de ſoy-même. Oſtez ce rapport & cet amour, Dieu ne haïra rien dans nos actions, parce qu'il ne hait rien que la cupidité. *Non culpat niſi cupiditatem.* Et les actions purement humaines, auſquelles la grace n'a point de part, ne ſont corrom-

CHAP. XI. puës que parce que la cupidité y domine, selon saint Augustin : *Regnat enim carnalis cupiditas ubi non est Dei caritas.*

Pour sçavoir donc si une action est bonne ou mauvaise, pure ou impure, il ne faut point examiner si elle vient de Dieu ou de l'homme : car nous n'en avons point de marques sensibles ; mais il faut examiner seulement ces deux choses:

Si on y a suivi la lumiere de la verité:

Si elles sont faites par un mouvement de charité & d'amour de Dieu ; c'est-à-dire, si la verité en a esté la regle, & la charité le motif & le principe.

Voilà les seuls moyens pour connoistre si nos actions & nos oraisons sont pures ou impures, bonnes ou mauvaises. On ne connoist pas qu'elles sont bonnes, parce qu'elles viennent de Dieu ; mais on connoist qu'elles viennent de Dieu, parce qu'elles sont bonnes, tout ce qui est bon venant de Dieu, selon saint Jacques : *Omne datum optimum, & omne bonum perfectum, desursum est, descendens à patre luminum.*

Jacob. 1. 17.

C'eſt pourquoy ſaint Bernard apprenant à ſes Religieux à diſcerner les bonnes & les mauvaiſes penſées, ne s'amuſe pas à leur dire: Voſtre penſée eſt bonne, ſi vous vous laiſſez remuer à Dieu, ſi vous agiſſez doucement & tranquillement, ſi vous ne faites point d'efforts, ſi vous ne meſlez point de propre operation, de propre activité; mais il apprend à les diſtinguer par les objets qu'elles regardent.

CHAP. XI.

De div. ſer. 23.

Toutes les fois, dit-il, *qu'il vous vient une penſée ſalutaire de la mortification du corps, de l'humiliation de l'eſprit, du ſoin de maintenir l'unité, de la pratique de la charité fraternelle, de l'acquiſition, de la conſervation, de l'augmentation des vertus, c'eſt aſſeurément l'eſprit de Dieu qui vous parle.*

Et c'eſt pourquoy ſans examiner s'il s'y eſt meſlé de propres efforts ni de propre activité, il veut qu'on reçoive avec toute ſorte de devotion ces penſées de verité & de juſtice, & qu'on en rende graces à Dieu. *Eas verò cogitationes quæ juſtitiæ & veritatis nos admonent, totâ devotione ſuſcipientes, divinæ dignationi gratiam habeamus, ne aliquando tantæ benignitati inveniamur ingrati;*

CHAP. XI. *quoniam ipse est qui loquitur justitiam; cujus sermo veritas est.*

Voilà la regle unique des bonnes pensées, toutes les autres sont fausses, trompeuses, temeraires. Les pensées de verité & de justice, soit faciles, soit difficiles, soit penibles, soit aisées, sont des pensées qui viennent de Dieu. Les pensées fausses, & qui tendent à nous seduire, & qui nous portent à aimer la creature, ont pour principe ou le demon, ou l'aveuglement & la corruption de la nature.

Il en est de même des mouvemens du cœur. Ils ne se distinguent aussi que par les objets. S'ils nous portent vers Dieu & vers la justice, ils sont bons; s'ils nous portent vers nous-mêmes & vers les creatures, ils sont mauvais; s'ils nous portent vers Dieu, ils viennent de Dieu, parce que la charité vient de Dieu: *Caritas ex Deo est*; & s'ils nous portent vers le monde & vers nous-mêmes, ils naissent de la cupidité qui ne vient pas de Dieu, mais du monde, selon saint Jean: *Quæ non ex Deo, sed ex mundo est.* Nous ne connoissons pas qu'ils sont bons, parce qu'ils ont Dieu pour principe; mais nous connoissons qu'ils

1. Joan. 2. 16.

qu'ils ont Dieu pour principe, parce qu'ils ſont bons, & qu'ils nous portent à l'aimer. CHAP. XI.

En un mot, la verité & la charité ſont les ſeules regles de nos actions, & les ſeuls moyens que nous ayons pour les diſcerner. Ce ſont les ſeules voyes que nous ayons pour connoiſtre ſi elles viennent de l'eſprit de JESUS-CHRIST, ou de noſtre propre eſprit.

Et c'eſt pourquoy les Apoſtres ne nous recommandent que ces deux regles, les joignant quelquefois toutes deux enſemble, comme quand ſaint Paul exhorte les Epheſiens de pratiquer la verité dans la charité : *Veritatem facientes in caritate*; ou qu'il dit aux Theſſaloniciens, de ceux qui ſe laiſſeront ſeduire à l'Antechriſt, qu'ils ſont du nombre de ceux qui periſſent, parce qu'ils n'ont pas reçu la charité de la verité : *Iis qui pereunt, eò quòd caritatem veritatis non receperunt.* Tantoſt ne marquant qu'une de ces veritez, en ſous-entendant l'autre, comme quand ſaint Jean exhorte les fidelles de marcher dans la charité : *Ambulate in dilectione*; ou qu'il ſe réjouit de les avoir trouvé marcher dans la verité : *Gaviſus ſum*

Epheſ. 4. 15.

2. Theſſ. 2. 10.

2. Joan. 4.

valdè, quoniam inveni de filiis tuis ambulantes in veritate.

Et c'eſt-là ce que l'Apoſtre appelle marcher dans l'eſprit : *Si ſpiritu vivimus, ſpiritu ambulemus*, & le contraire de ce qu'il appelle marcher ſelon l'homme : *Secundùm hominem ambulatis*, & marcher ſelon la chair : *Qui non ſecundùm carnem ambulamus, ſed ſecundùm ſpiritum.*

Gal. 5. 25. *1. Cor. 3. 3.* *Rom. 8. 4.*

CHAPITRE XII.

Que c'eſt une regle fauſſe & trompeuſe de juger que nos actions ſont mauvaiſes, impures & corrompuës, parce qu'il s'y rencontre de propres efforts, de la proprieté, de la propre action, de l'activité.

Divers ſens de cette maxime.

CHAP. XII.

IL ſuffiroit pour refuter cette fauſſe regle, qui pretend bannir de nos actions toute activité, toute application volontaire, & tout effort, à moins qu'il ne ſoit precedé par un mouvement extraordinaire de Dieu, de repreſenter ſimplement qu'elle eſt nouvelle & ſans

autorité ; que JESUS-CHRIST ne nous l'a point enseignée ; que les Apostres ne l'ont point prescrite ; que les Peres ne l'ont ni connuë ni laissée à l'Eglise, & que tous les saints Fondateurs des Ordres Religieux ont instruit leurs disciples dans des maximes & dans des pratiques toutes opposées à celles-là, ne leur ayant rien recommandé davantage, que d'appliquer continuellement leur esprit à quelques saintes pensées tirées de l'Ecriture : ce qui ne se peut faire sans activité & sans effort. Qu'ainsi cette spiritualité qu'on pretend introduire, & qui consiste à attendre le mouvement de Dieu, & qu'il nous inspire de bonnes pensées, sans nous appliquer à rien qui soit capable de les exciter, de crainte d'agir de nous-mêmes, est une nouvelle découverte inconnuë à tous les Anciens. Mais comme elle ne laisse pas de se rendre fort commune, & qu'elle trouve de l'entrée en divers esprits qui ne sont pas capables d'en découvrir l'illusion ; il est important de l'examiner à fond, & pour cela de distinguer les divers sens qu'on peut donner aux paroles par lesquelles on l'exprime.

CHAP. XII.

PREMIER. SENS.

On dit que noſtre propre action, nos propres efforts, l'activité de la volonté, ſont la ſource de l'impureté de l'homme ; que l'ame pour eſtre pure, doit y renoncer & y mourir, & ſubſtituer en la place de l'action de l'homme, l'action & le mouvement de l'eſprit de Dieu. Ce ſont des paroles ; mais je demande quel en eſt le ſens, & quelle idée elles nous doivent faire concevoir? Eſt-ce qu'il faut que les lumiéres que nous recevons de Dieu, & les mouvemens qu'il nous donne ſoient tellement de Dieu, que pour ne les pas corrompre & infecter, nous n'y cooperions en aucune ſorte, & n'y joignions aucune activité de la volonté, de peur d'alterer leur pureté? Ainſi, ſelon ce ſens, cette activité, cette action propre ne ſera autre choſe que la cooperation de la volonté aux actions de la grace, & retrancher l'activité, ſera ſe donner de garde de cooperer à la grace.

Il pourroit ſembler que c'eſt par cette raiſon, qu'on pretend que la meditation & l'oraiſon affective ſont des actions vivantes, c'eſt-à-dire, impures,

p. 122. p. 223.

incapables de nous unir à Dieu, qui doivent eſtre expiées par les flammes du purgatoire, ou eſtre détruites dans cette vie, parce qu'on ſuppoſe qu'il y a de l'activité jointe à la grace ; c'eſt-à-dire, ſelon ce ſens, parce que l'homme y coopere, & qu'il n'y a ainſi que les actions auſquelles l'homme ne coopere point, & que Dieu ſeul opere ſans luy, qui ſoient pures & exemtes de peché ; & l'on concluera de là, que la cooperation de la volonté à la grace, eſt un objet de renoncement qu'il faut tâcher de détruire & de faire mourir, afin qu'il n'y ait que l'eſprit de Jesus-Christ qui agiſſe en nous. CHAP. XII.

Si c'eſt-là le ſens de cette ſpiritualité, le ſeul jugement qu'on en peut porter eſt que c'eſt une erreur formellement condamnée par le Concile de Trente. Car c'eſt proprement ce qui eſt anathematiſé par le Canon 4. de la 6. ſeſſion : *Si quis dixerit liberum hominis arbitrium à Deo motum & excitatum nihil cooperari aſſentiendo Deo excitanti, & vocanti, quo ad obtinendam juſtificationis gratiam ſe diſponat ; ſed velut inanime quoddam nihil omninò agere, mereque paſſivè ſe habere, anathema ſit.*

CHAP. XII. Car les heretiques que ce Canon condamne, ne disoient pas qu'il ne fust pas au pouvoir de l'homme de joindre une mauvaise cooperation aux mouvemens de la grace. Les Lutheriens n'en doutoient pas, & les Calvinistes condamnent même de peché toutes les actions les plus saintes, à cause de la part qu'ils pretendent que la volonté y a. Mais le Concile pretend établir ce qui estoit nié par ces heretiques ; que l'homme a le pouvoir de cooperer saintement aux mouvemens de Dieu, ensorte que de l'action de Dieu, & de celle de l'homme, il se fasse une action commune à Dieu & à l'homme, mais pure & exemte de peché.

C'est aussi ce qu'il a formellement decidé par deux autres Canons, en condamnant ceux qui diroient que *toutes les œuvres qui precedent la justification ou qui la suivent, sont mauvaises & infectées de peché.* Car les heretiques qu'il condamne, ne pretendoient que ces actions fussent mauvaises qu'à cause du meslange de l'activité de l'homme ; & par consequent le Concile en établissant que ces actions ne sont pas toûjours mauvaises, établit en même-

temps que l'activité & la cooperation de l'homme n'est pas toûjours mauvaise ni infectée d'impureté & de peché. CHAP. XII.

Le premier de ces Canons est exprimé en ces termes : *Si quis dixerit omnia opera quæ ante justificationem fiunt, quacumque ratione fiant, vera esse peccata, & odium Dei mereri, anathema sit.* Conc. Trid. sess. 6. Can. 7.

Et le second en ceux-cy : *Si quis in quolibet opere bono justum saltem venialiter peccare dixerit, anathema sit.* Ibid. Can. 25.

Il s'ensuit de l'un & de l'autre de ces Canons, que la part que l'homme a aux bonnes œuvres dont il est parlé, ne les rend pas mauvaises ; & par consequent que toute activité prise pour la cooperation de l'homme, n'est pas infectée de peché & d'impureté.

SECOND SENS DE CETTE MAXIME.

Que l'activité & la propre operation de l'homme, est toûjours impure & infectée de peché

Mais peut-estre que ceux qui voudroient défendre cette maxime, reconnoissant aisément *qu'elle ne peut pas subsister* en prenant cette activité pour

CHAP. XII. la ſimple cooperation de l'homme aux mouvemens de la grace, pretendront que ce n'eſt pas en ce ſens qu'ils la prennent, ni qu'il la faut prendre; & que par cette activité & cette propre operation, il faut entendre non la cooperation de la volonté aux mouvemens de la grace, mais des actions purement humaines, qui previennent les mouvemens de Dieu, & qui naiſſent de l'impatience de la volonté de l'homme qui veut agir d'elle-même, & qui n'aime pas à ne faire que ſuivre l'impreſſion de Dieu. Or l'on ne peut nier que les propres efforts qui previennent la grace eſtant ainſi purement humains, ne ſoient mauvais & corrompus, & que la Religion chreſtienne n'oblige à renoncer à cet effort prevenant, & à attendre la motion & l'impreſſion de Dieu pour agir.

Ce que j'ay à dire ſur cette explication de l'activité & de la propre operation, eſt premierement qu'elle eſt contraire aux termes precis du livre dont cette doctrine eſt tirée. Les propres actions qui previennent la grace ne ſont pas faites avec la grace. Or, ſelon ce livre, cette activité & cette

propre operation à laquelle on doit renoncer, ſe rencontre même dans les actions qui ſont faites avec la grace.

Cela paroiſt clairement par la difference que l'on y met, entre les actions qu'on appelle divines ; & les actions vertueuſes, que l'on dit eſtre faites avec la grace : car ſelon la doctrine de ce livre, il n'y a que les actions qui ſont faites dans la dépendance de la motion divine, dont l'eſprit d'Adam, c'eſt-à-dire, la propre operation ſoit evacuée ; & par conſequent il n'y a que ces actions divines qui ſoient exemtes de peché & d'impureté. Ainſi celles que l'on appelle vertueuſes n'en ſont pas exemtes. Cependant il eſt dit expreſſément, que ces actions vertueuſes ſont faites avec la grace.

Voyez page 87. page 88.

Par conſequent on ne peut entendre par ces actions infectées de peché à cauſe de l'activité, celles qui previennent la grace, & qui ſont purement humaines, puiſque l'on reconnoiſt icy de l'impureté dans des actions vertueuſes faites avec la grace, & qui ne la previennent pas. Ainſi le mot de propre action ne peut ſignifier que la ſim-

CHAP. XII. ple cooperation au mouvement de la grace. De sorte que comme l'on y condamne toute propre operation, il est clair, comme j'ay dit, qu'on y condamne toute cooperation à la grace, ce qui est une erreur Lutherienne.

Mais je veux bien même supposer que par ces efforts, cette activité, cette proprieté, cette propre action, dont il est tant parlé dans ces livres, & que l'on y represente comme la source de toute la corruption de l'homme, & qu'il faut tâcher de faire mourir par l'esprit de JESUS-CHRIST, il ne faut pas entendre la cooperation de la volonté aux graces de Dieu, mais des recherches humaines, des applications, des efforts de l'esprit que l'on pretend servir d'obstacle à la grace. Je ne laisse pas de soustenir que cette doctrine jointe à la conclusion qu'on en tire, qui est qu'il faut demeurer en repos, & attendre que Dieu nous remuë, afin d'agir avec dépendance de la grace, est une source d'illusion. Mais comme il est facile de s'y méprendre, il faut tâcher de démesler nettement ce qu'il y a d'obscur & d'embarrassé dans cette matiere.

CHAPITRE XIII.

Qu'il eſt vray qu'il y a de l'impureté dans quelques efforts humains, dans quelque propre activité, & dans quelques propres actions ; mais que ces efforts ne ſont mauvais & impurs, que parce que la concupiſcence & l'amour propre s'y meſlent, & qu'on ne peut blâmer ſans erreur toute ſorte d'activité & d'efforts volontaires où la concupiſcence n'a point de part.

POUR ne confondre donc pas ſur ce ſujet la verité avec l'erreur, il faut d'abord demeurer d'accord qu'il y a certaines activitez humaines, & certains efforts à l'égard des objets de pieté, qui ſont impurs & corrompus, non parce que ce ſont des efforts & des applications volontaires ; mais parce qu'il y en a qui ont l'erreur & l'amour propre pour principe, & que l'on s'y porte par un motif de preſomption & d'orgueil. CHAP. XIII.

On peut deſirer les lumieres de Dieu, & les oraiſons affectives par un motif d'amour propre. C'eſt un eſtat qui flat-

CHAP. XIII. te la vanité de l'homme, que d'avoir l'esprit rempli de saintes pensées & de saintes affections, & ainsi on peut faire des efforts humains dans le dessein de s'y élever. L'orgueil de l'homme veut reüssir en tout; & quand il se mesle de spiritualité il y veut exceller. On y peut reüssir comme dans un autre employ, & par ce desir secret de se plaire à soy-même dans ces actions, on peut faire des efforts tout humains pour pratiquer ces exercices de la maniere que l'on trouve la plus estimée & la plus approuvée dans les livres qui en traitent: & Dieu veuille que ce ne soit point par cette seduction secrette que plusieurs personnes s'engagent dans ces raffinemens de spiritualité.

On s'y peut même proposer des fins encore plus basses: car combien y a-t-il, par exemple, de Predicateurs qui se plaisent dans les pensées dont ils s'entretiennent, dans la priere & dans les reflexions qu'ils font sur l'Ecriture, par le desir secret de les faire entrer dans leurs sermons, & de s'en servir pour attirer les applaudissemens du monde?

Il y a une certaine image de stupidité à se trouver devant Dieu sans pensées

& ſans mouvement, qui peut exciter dans le cœur de l'homme une impatience d'orgueil de ſortir de cet eſtat. On ne veut pas ſentir ſi long-temps ſa baſſeſſe & ſon neant, & ainſi l'on peut faire des efforts tout humains pour trouver des penſées, & exciter en ſoy des affections ; & l'on peut de même rechercher des lumieres dans les lectures, & ſe porter aux autres actions de pieté par de ſemblables activitez, qui ont pour ſource l'amour propre & la concupiſcence.

On a une honte humaine de paroiſtre devant Dieu dans un eſtat qui reſſemble à celuy des beſtes. On a peine à luy dire dans la priere : *J'ay paru devant vous comme une beſte de charge, privée de raiſon :* UT *jumentum factus ſum apud te.*

Il y a de même des efforts qui ont pour principe la preſomption & l'erreur. On s'imagine que la multitude de nos penſées nous fera obtenir de Dieu ce que nous luy demandons, comme les payens croyoient eſtre plus facilement exaucez à proportion de la multitude de leurs paroles : *Putant enim quia in multiloquio ſuo exaudiantur*, ce

CHAP. XIII.

qui renferme une fausse idée de Dieu. D'autres se peuvent porter à faire des efforts humains, par une confiance en leurs lumieres, & faute d'estre assez convaincus que si Dieu ne les éclaire, ils ne peuvent que s'égarer par tous les efforts de l'esprit humain. D'autres prennent une vaine confiance dans les pensées de leur esprit, & s'imaginant que les pensées d'amour de Dieu sont l'amour même de Dieu, & que des pensées d'humilité sont l'humilité effective; ils font des efforts pour produire ces actes, dans le dessein secret de juger d'eux-mêmes par ce qu'ils trouvent sur la surface de leur esprit, ce qui est une illusion dangereuse.

Enfin, il y en a qui se portent à ces efforts par imprudence, & qui font de grandes contentions d'esprit qui leur nuisent, & qui les rendent ensuite incapables de s'appliquer à Dieu, faute de considerer que Dieu veut qu'ils ménagent leur foiblesse, & qu'ils s'appliquent tellement à ce qui les peut porter à Dieu, qu'ils ne mettent pas leur confiance dans ces pensées, mais dans l'amour sincere que Dieu forme dans le cœur. Il faut pour attirer les graces

de Dieu, pratiquer les moyens humains, CHAP. afin d'éviter de tenter Dieu ; mais il XIII. ne faut pas croire que ces moyens ſuffiſent ; & c'eſt ce que marqueroient ces violentes contentions d'eſprit. Si l'on ne condamnoit que ces ſortes d'efforts humains, ces ſortes d'activitez, ces ſortes de propres actions, il n'y auroit rien de blâmable dans cette doctrine, & l'on devroit au contraire la juger três-pure & três-orthodoxe.

Mais le mal eſt que l'on condamne toute activité, & toutes ſortes d'efforts ſans diſtinction. On ne les condamne pas à cauſe du mauvais principe dont elles peuvent naiſtre, mais on les condamne parce qu'on ſuppoſe que toute activité & tous les efforts naiſſent du vieil homme, c'eſt-à dire, d'un mauvais principe, & que c'eſt une action d'Adam qui doit eſtre détruite par l'eſprit de JESUS-CHRIST.

On ne reconnoiſt pour penſées & pour mouvemens produits par la motion divine, que ceux qui ſont ſans effort, qui ſont accompagnez de facilité, de joye, de repos, où l'on ne ſe ſent pas agir, & qui ſe font ſans recherche & ſans application. L'on veut

CHAP. XIII.

que l'on demeure en repos & que l'on ne se remuë pas jusqu'à ce que Dieu forme luy-même les pensées & les mouvemens, sans que nous y employions aucun effort.

Enfin, on ne reconnoist qu'un seul genre d'action qui soit exemt d'impureté, & ce sont les actions ausquelles on ne se porte point par une application volontaire, les actions qui se font sans effort, avec facilité, avec plaisir & qui surprennent l'ame par le repos qu'elle y ressent, sans qu'elle s'y soit portée par aucun desir. Toutes les autres actions qui se font par dessein & par déliberation, toutes celles ausquelles on se prepare; toutes ces actions, dis-je, sont selon ces spirituels, infectées de proprieté & d'activité, & ont besoin d'estre purifiées ou dans ce monde par la destruction penible de cette activité, ou dans l'autre par les flammes du purgatoire.

Toutes ces actions sont des actions vivantes, c'est-à-dire selon leur langage, des actions produites par la vie d'Adam & par la nature corrompuë; ce sont des actions infectées de la corruption & de la malice de l'homme,

qu'il faut faire mourir, évacuer & détruire par l'esprit de Dieu. CHAP. XIII.

C'est ce me semble l'idée la plus nette & la plus favorable en même-temps que l'on puisse former de cette doctrine. Mais quoiqu'on ne puisse expliquer cette maxime d'une maniere moins mauvaise, on est neanmoins obligé de dire que cette doctrine reduite à ces termes, est pleine d'illusion, qu'elle est contraire à la Tradition de l'Eglise, & à la doctrine & à la pratique de tous les Saints, dont Dieu s'est servi pour conduire les fidelles dans les voyes de la perfection chrestienne: que c'est une voye de tentation de Dieu, & dans laquelle on neglige les moyens ordinaires dont Dieu s'est servi pour la sanctification de ses élûs, afin d'en substituer une autre extraordinaire, dangereuse & sujette à toute sorte d'illusion.

Or comme cette matiere est d'une extrême consequence, pour éviter les tromperies des nouvelles spiritualitez de ceux qu'on appelle *Quietistes*, il est necessaire de la traiter avec quelque soin, & d'établir pour celà diverses propositions.

CHAPITRE XIV.

Qu'il y a une application volontaire, une activité, un effort que la sageſſe de Dieu conduit, & qu'on ne peut accuſer d'aucune impureté.

CHAP. XIV. POUR mieux penetrer le fond de cette queſtion, il eſt utile de la déterminer par une eſpece preciſe & particuliere.

La nouvelle ſpiritualité pretend, qu'aprês s'eſtre mis en la preſence de Dieu, il faut pour éviter toute impureté & tout peché, ſe tenir en repos ſans ſe remuer, en attendant que Dieu nous remuë & qu'il excite en nous, s'il luy plaiſt, de bonnes penſées & de bons mouvemens, auſquels il faut, dit-on, ſe laiſſer aller. Qu'on reconnoiſt que ces mouvemens ſont de Dieu par la facilité, la joye, la paix que l'eſprit reſſent, & que tout effort que l'on peut faire, tout mouvement qu'on peut exciter en ſoy infecte l'ame d'impureté & de peché, & empêche l'operation de Dieu.

Je pretends au contraire qu'aprês s'eſtre mis en la preſence de Dieu, c'eſt une

ſainte pratique d'appliquer ſon eſprit volontairement & de deſſein à la conſideration des veritez capables d'exciter en nous de ſaints mouvemens ; que c'eſt même la voye ordinaire, & qu'on ne peut blâmer ſans erreur cette pratique & cette application volontaire, d'aucune impureté ni d'aucun peché, pourvû qu'il ne s'y meſle aucun amour de la creature ni aucun mouvement de concupiſcence auquel on conſente. CHAP. XIV.

Il ne faut point d'autre preuve de cette propoſition, que le principe établi cy-deſſus, qui eſt qu'il ne faut que deux choſes pour rendre une action ſainte ; ſçavoir, la verité dans l'élection, & la charité dans l'intention. Toute action reglée uniquement par la verité & produite uniquement par la charité eſt bonne. Or il n'y a que cela dans l'action dont il s'agit. Dieu nous commande de regler nos actions par la verité. *Ante omnia*, dit l'Eccleſiaſtique, *verbum verax precedat te, & ante omnem actionem conſilium ſtabile.* *Eccli.* 37. 20.

Et David inſtruiſant Salomon de la maniere dont il ſe devoit conduire, luy preſcrit entre autres choſes, de ſe conduire en tout par la lumiere de l'in-

CHAP. XIV. telligence : *Ut intelligas universa quæ agis.*

3. Reg. 2. 3. C'est ce que Dieu même avoit aussi commandé à Josué, en l'établissant le chef de son peuple en la place de Moïse : *Ne declines ab ea lege ad dexteram vel ad sinistram, ut intelligas cuncta quæ agis.*

C'est donc obeïr à Dieu que de chercher cette lumiere, de la désirer, de la demander. Car le precepte, selon la doctrine des Peres, nous avertit de ce que nous devons demander à Dieu. Il est encore juste de chercher cette verité dans l'Ecriture, selon qu'il est dit : *Et consilium meum justificationes tuæ.* Il est bon de la mediter en demandant à Dieu sa lumiere, selon qu'il est dit : *Revela oculos meos, & considerabo mirabilia de lege tua.* Il n'y a rien en tout cela que de reglé par la verité, rien qui ne se puisse faire par une intention três-droite & três-pure. Quelle raison & quel pretexte peut-on donc avoir de condamner ces actions d'impureté & de peché?

Aussi c'est en cette maniere que l'Eglise a entendu ces preceptes. C'est la regle qu'elle prescrit à ses enfans, & qu'elle suit elle-même. Enfin, c'est ce

qu'elle a toûjours pratiqué dans tous les temps. Elle demande le ſecours de Dieu par ces paroles, qui ſont des proteſtations de noſtre impuiſſance & de la puiſſance de Dieu: *Deus in adjutorium meum intende.* Mais ſans attendre davantage, elle applique enſuite volontairement à louer & à glorifier Dieu, ſon eſprit, ſa volonté & ſa langue même. Elle veut que ſes enfans ſe repreſentent les objets les plus capables de les toucher & de les inſtruire. Elle veut qu'ils s'impriment l'idée de pluſieurs ſaintes affections. Elle veut qu'ils s'appliquent aux paroles qu'elle leur fait prononcer, qu'ils en conçoivent le ſens, & qu'ils tâchent de former dans leur cœur des mouvemens ſemblables à ceux qui ſont exprimez par ces paroles qu'ils prononcent.

L'Egliſe ne s'eſt pas ſervie de ce moyen dans un certain temps, mais dans tous les temps. Elle a commencé de l'employer dês celuy de l'ancien Teſtament en faveur de ceux qui y ont veſcu, & ç'a eſté ſa conduite univerſelle dans le Nouveau; enſorte qu'il n'y a point eu d'Egliſe, point de Monaſtere, point de ſainte ſocieté qui n'ait pra-

CHAP. XIV. tiqué cet exercice de reciter les Pſeaumes, de lire l'Ecriture & de s'y appliquer volontairement & à deſſein. Elle en a fait la devotion & des Religieux Cenobites & des Anachorettes ; & elle ne l'a pas ſeulement propoſée, conſeillée, commandée à ceux qui commencent la vie chreſtienne, mais elle en a fait la pratique univerſelle & continuelle de tous les fidelles dans tous les temps, & n'en a diſpenſé que ceux que leur ignorance en rendoit incapables, comme les Freres convers, en leur preſcrivant en même-temps d'autres exercices ſemblables, fondez ſur le même principe.

On peut donc dire que ce moyen & cet exercice eſt un moyen inſtitué de Dieu, & une pratique univerſelle propoſée par l'Egliſe à tous ſes enfans,pour attirer l'eſprit de Dieu dans leurs cœurs, pour leur apprendre la voye par laquelle l'eſprit de priere leur eſt donné, & par lequel on le peut obtenir.

On ne doit pas diſtinguer de ce moyen ce qu'on appelle *oraiſon mentale*, car elle eſt de même compoſée d'idées de ſaints objets, de veritez édifiantes & de ſaints mouvemens vers ces

objets & ces veritez. Et ce n'est que pour s'appliquer plus fortement à ces objets & à ces mouvemens, & pour s'y arrester davantage, qu'on en retranche la prononciation exterieure des paroles ausquelles on attache l'idée de ces mouvemens & des idées qui les produisent.

L'Eglise en embrassant cette voye de frapper l'imagination par ces idées, n'a point supposé que ces actions ou interieures ou exterieures fussent purement humaines. Elle a supposé au contraire que Dieu y joint sa grace. Car elle est bien eloignée de croire que la seule proposition des objets, ou la seule idée de mouvemens d'amour soient capables de produire l'amour de Dieu dans le cœur, sans que Dieu le donne par sa grace. Elle sçait trop que si Dieu ne remuë le cœur en même-temps que ces objets & ces idées sont exposées à l'esprit, ou il n'est point remué du tout, ou il ne sçauroit ressentir que des mouvemens humains.

On ne sçauroit nier qu'il n'y ait de l'activité & de l'effort dans cette voye que l'Eglise suit. On n'attend point à reciter des Pseaumes que l'esprit de Dieu nous remuë, on s'applique volontaire-

CHAP. XIV. ment à les reciter. On n'attend point qu'il nous excite à en comprendre le ſens, on tâche de le comprendre. On n'attend point qu'il excite des mouvemens, on s'y excite par l'idée que l'on en conçoit. On ſe conduit par cette lumiere generale, qu'il eſt bon de mediter ces veritez, que Dieu & l'Egliſe nous les conſeillent & nous déterminent à les mediter. On ſe conduit par cette verité generale, qu'il faut tâcher d'entrer dans les ſentimens exprimez dans les paroles de l'Ecriture; & ſur cela on s'y applique, on tâche d'en former l'idée dans ſon eſprit, & l'on deſire que Dieu l'imprime dans noſtre cœur. On ſe regle par ces paroles de ſaint Auguſtin : *Si le Pſeaume prie priez avec le Pſeaume, s'il gemit gemiſſez avec luy, s'il eſpere eſperez, s'il craint craignez auſſi ; car tout ce qui eſt écrit eſt comme un miroir auquel noſtre ame doit ſe conformer.*

Aug. in Pſ. 30.

On ſe regle ſur ces paroles de ſaint Bernard : *On ſent le gouſt des alimens dans la bouche, mais le gouſt d'un Pſeaume ſe ſent dans le cœur : il faut ſeulement qu'une ame fidelle & ſage ne neglige pas d'en broyer les paroles avec les dents de l'intelligence, de peur qu'en l'avalant tout*

entier

entier elle ne se prive du goust qu'elle desire de sentir. CIBUS *in ore, psalmus in corde sapit, tantum illum terere non negligat fidelis & prudens anima quibusdam dentibus intelligentiæ suæ, ne si fortè integrum glutiat & non mansum, frustretur palatum sapore desiderato.* CHAP. XIV.

Or comme il est permis de s'appliquer à l'Ecriture & au sens qu'elle renferme, & que ç'a esté l'exercice general de tous les Chrestiens dans tous les temps de l'Eglise, il est permis de s'appliquer aux veritez qu'elle contient, sans attendre des mouvemens particuliers qui nous y appliquent, & c'est ce que l'on fait dans l'oraison mentale, & que l'on fait dans tous les exercices de la vie religieuse & chrestienne. Tout Chrestien doit avoir soin de se nourrir de la verité. Il n'a point besoin de vocation particuliere pour cela. La vocation generale des Chrestiens, l'ordre particulier de la societé dont il fait partie, le reglement de vie qu'il s'est prescrit, s'il n'est joint à personne, le besoin qu'il a de lumiere & de conduite dans les rencontres & mille autres causes particulieres, suffisent pour le determiner à s'y appliquer, à chercher les

Chap. XIV. lumieres dont il a beſoin, à les demander à Dieu. Enfin la ſageſſe même ſuffit pour l'y déterminer, parce qu'autrement il ne ſçauroit éviter que ſa vie ne ſoit une pure bizarerie, en faiſant dépendre ſa conduite de mouvemens extraordinaires. Il n'y a donc aucun lieu de condamner de peché des actions auſquelles la ſageſſe nous engage & nous détermine, & qui ne ſont meſlées d'elles mêmes d'aucune mauvaiſe intention, & par conſequent ce ne peut eſtre que par temerité qu'on condamne & qu'on rejette ſans diſtinction toute activité & tout effort.

Chapitre XV.

Que ces applications volontaires ne ſont point des applications purement humaines; mais que la grace les opere en nous, quoique cette grace ne ſoit pas ſenſible.

Chap. XV. ON dira peut-eſtre que ces applications volontaires ſont de pures actions de l'eſprit humain, qu'ainſi les efforts qu'il fait pour les produire ne

peuvent eſtre qu'humains, & par conſequent impurs & corrompus, n'y ayant que la grace qui puiſſe produire en nous des actions entierement pures; que c'eſt même une marque certaine qu'ils n'ont pas la grace pour principe, de ce qu'ils previennent le mouvement de la grace, puiſqu'on ſuppoſe qu'on ne l'attend pas, qu'on la previent, qu'on ſe remuë & qu'on ſe porte à agir ſans que la grace nous y porte.

Je réponds, qu'il eſt três-faux que ces applications volontaires previennent les mouvemens de toute grace & ne naiſſent pas de l'eſprit de Dieu, quoiqu'il ſemble que la volonté s'y porte d'elle-même. Car il eſt bien vray que ces actions, ces efforts & ces applications previennent les mouvemens ſenſibles & reconnoiſſables de la grace; & il ſe peut faire même qu'ils ne ſe puiſſent diſtinguer ſenſiblement des mouvemens naturels: mais il eſt três-faux qu'on doive conclure de là qu'ils n'ont point d'autre principe que la nature, & la ſeule activité toute humaine de la volonté. Car c'eſt une illuſion de s'imaginer que tout mouvement de grace ſoit ſenſible, & que l'ame ait des marques groſſieres

CHAP. XV.

pour les discerner des operations qui n'ont que la nature pour principe.

Ces mouvemens même qu'on pretend discerner de ceux de la nature parce qu'ils sont doux, tranquilles, faciles, sans effort, ne se doivent point discerner par là. Car il peut y avoir des mouvemens tout semblables, qui ne seroient des effets que d'une imagination échauffée. Ce peuvent estre aussi des mouvemens excitez par le demon transfiguré en Ange de lumiere, & qui remuë nostre esprit d'une maniere extraordinaire.

On distingue donc bien à l'égard de ces sortes de mouvemens qu'ils sont extraordinaires, mais on ne distingue pas qu'ils soient divins; & si on les appelle surnaturels, c'est par une consequence peu seure que l'on tire de ce qu'ils sont differens des mouvemens ordinaires de la nature.

Ils peuvent estre en effet surnaturels, mais on ne connoist point clairement, pour ainsi dire, leur surnaturalité. On sent & on discerne qu'ils sont extraordinaires, & de là on conclut qu'ils sont surnaturels, mais par une conclusion qui n'est pas absolument évidente.

Il en eſt de même de ces applications volontaires à la meditation de l'Ecriture, ou des veritez qui ſervent de regle à nos actions, on ſent & on diſcerne qu'elles ſont ordinaires ; mais on ne ſent & on ne diſcerne pas qu'elles ſoient naturelles, & qu'elles n'ayent pas l'eſprit de Dieu pour principe. Si l'on le conclut, on le conclut temerairement, & l'on a tout ſujet au contraire de conclure qu'elles naiſſent de l'eſprit de Dieu. Car toute action de la volonté reglée par la verité, & qui tend à l'execution de ce qu'elle preſcrit, porte les caracteres de l'eſprit de Dieu. Il n'importe que la charité n'y ſoit pas ſenſible ni tendre ; car il y a une charité qui n'a point ces tendreſſes & ces gouſts, & qui ne laiſſe pas d'eſtre veritable. Il y a, dit ſaint Bernard, un amour qui naiſt « de la chair & un amour qui eſt gouver- « né par la raiſon ; il y a un autre amour « qui eſt acccompagné du gouſt de la ſa- « geſſe ; c'eſt de la premiere ſorte d'amour « que l'Apoſtre dit : Qu'il n'eſt point ſoumis « à la loy de Dieu & qu'il ne le peut eſtre ; « c'eſt de la ſeconde qu'il eſt dit, en l'op- « poſant à cet amour charnel, Qu'il con- « ſent à la loy de Dieu & qu'il l'approu- «

CHAP. XV.

Bern. ſerm. 5. in Cant.

CH. XV. » ve comme bonne. La troisiéme enfin » differente de ces deux, est celle par » laquelle on gouste & l'on sent que le » Seigneur est doux. Dieu bannit la pre« miere & recompense la seconde.

» Le premier amour est doux, mais il est » honteux. Le second est sec, mais il est » efficace. Le troisiéme est doux & plein » d'onction. C'est donc le second amour » qui est le principe des bonnes œuvres, » & dans cet amour reside la charité, » non cette charité tendre & onctueuse, » dans laquelle on sent le goust de la sa» gesse, & qui remplit le cœur d'une gran» de abondance de douceur; mais une » autre charité qu'on peut appeller effe» ctive, qui ne fait pas sentir à l'ame cet» te douceur de l'amour dont nous avons » parlé, mais qui luy donne neanmoins » un desir effectif de cet amour.

Lors donc que l'ame par une vûë droite & juste se porte à la recherche de la verité dans la meditation ou dans la lecture de l'Ecriture, & qu'elle y cherche sa nourriture & sa lumiere, on n'a nul sujet d'attribuer ce mouvement à la nature & à un effet purement humain: car toute action volontaire vient de quelque amour; & par consequent

à l'égard de cette application, il faut qu'il y ait dans l'eſprit, non ſeulement une lumiere, mais une affection qui la produiſe & dont elle naiſſe. Or on n'a pas ſujet d'attribuer l'application à la verité à un mauvais amour. La raiſon veut donc qu'on l'attribuë au bon amour, & comme l'eſprit de Dieu eſt l'unique principe de ſon amour dans l'ame, cette recherche de la verité dans la lecture de l'Ecriture & dans la meditation, doit eſtre attribuée au Saint-Eſprit. C'eſt cet Eſprit qui nous montre le beſoin que nous avons de la verité, qui nous applique à la rechercher, qui nous la découvre quand nous la trouvons. Quelquefois il nous la découvre avec travail & avec peine, quelquefois avec facilité & avec douceur, ſelon qu'il luy plaiſt, ou d'humilier les ames par la connoiſſance de leurs tenebres, ou de les conſoler par le gouſt de la verité. Mais il eſt auſſi-bien l'autheur des actions penibles que des mouvemens doux & conſolans, & ſouvent il avance autant les ames par ces efforts laborieux que par ces mouvemens ſi doux & ſi aiſez, que la nouvelle ſpiritualité pretend faire paſſer pour les ſeules mo- CHAP. XV.

CHAP. XV. tions de l'eſprit de Dieu.

C'eſt ſur ce principe que roule toute la ſpiritualité de ſaint François de Sales. On voit ſouvent dans ſes lettres, qu'il conſole des ames peu ſatisfaites de leurs oraiſons, parce qu'elles y éprouvoient des ſechereſſes continuelles, & que ſe propoſant de s'entretenir devant Dieu de quelque ſujet de pieté, elles n'y trouvoient aucune lumiere & n'y ſentoient aucun mouvement. Il leur conſeille de ne ſe décourager pas pour cela, & de n'en prendre pas ſujet de condamner leurs oraiſons, & il tâche de leur perſuader que Dieu ne laiſſe pas de les avoir agreables quelques ſeches & peu lumineuſes quelles fuſſent. Toutes ſes lettres ſont remplies de cette doctrine, & il n'y en a point de plus repetée. Mais quelle eſt la raiſon de cet avis ? Car s'il n'y avoit rien de Dieu dans ces oraiſons ſeches & ſans conſolation, & ſi l'eſprit de Dieu n'y agiſſoit point, il n'y auroit pas de raiſon de conſoler les ames qui ſont dans cet eſtat, mais ſeulement de les porter à en gemir & à en faire penitence. Cependant il les en conſole & il a raiſon, parce qu'il n'y en a pas de conclure que cet eſtat

ſoit mauvais & qu'il n'ait rien de l'eſ- CHAP. XV.
prit de Dieu : car l'application volontaire de ces ames à ſe mettre en eſtat de prier eſt de Dieu. C'eſt une fidelité qu'elles luy rendent. Elles font en cela une action de prudence, de chercher leur nourriture dans la meditation de ſa parole. C'eſt l'eſtime & l'amour de cette parole qui les applique à cette recherche. Elles ne ſont donc point privées des mouvemens du Saint-Eſprit, & elles ont lieu de croire que c'eſt luy qui eſt cauſe de la reſiſtance qu'elles font aux diſtractions qui les importunent, de la patience qu'elles ont à les ſouffrir, de l'humiliation de cœur où elles entrent quelquefois dans la vûë de leurs tenebres & de la diſſipation de leur cœur. Et quoiqu'elles n'éprouvent rien de ces gouſts, de ces douceurs, de cette tranquillité qu'on nous donne pour unique marque de l'action de l'eſprit de Dieu, il eſt pourtant vray que ſi elles ſont fidelles dans cette privation, elles ont lieu de croire que le Saint-Eſprit agit en elles, & que Dieu ne garde à leur égard cette conduite que pour leur bien.

Il eſt donc vray que l'eſprit de Dieu

CHAP. XV. eſt auſſi-bien autheur & principe de ces efforts & de ces applications volontaires & penibles que des mouvemens plus doux ; & que pourvû qu'on n'y meſle volontairement aucun mouvement de concupiſcence & d'amour propre, ces efforts ſont bons & ne peuvent eſtre condamnez de peché, de corruption & d'impureté.

CHAPITRE XVI.

Que cette maxime, Qu'il ne faut point faire d'effort, ni s'appliquer volontairement aux objets de pieté, mais attendre que Dieu nous remuë, priſe dans toute ſon étenduë, eſt le renverſement de toutes les regles des Saints & de tout l'ordre de la vie chreſtienne, & qu'on ne la ſçauroit reduire à la ſeule priere que par une pure phantaiſie.

CHAP. XVI. SAINT Auguſtin, qui en propoſant les veritez marque auſſi l'abus que l'on en peut faire, ayant établi par tout le beſoin que nous avons de la grace, nous avertit en un endroit, qu'on peut porter cette dépendance juſqu'à un ex-

cês dangereux qu'il represente en ces termes : *Quelque commandement que Dieu nous fasse, il faut luy demander qu'il soit accompli par nous, mais non pas en sorte que nous nous laissions aller à la negligence, & que comme des malades abbatus & sans force nous demeurions sans mouvement, en demandant que Dieu nous fasse tomber la viande dans la bouche pour nous en nourrir; car si Dieu avoit usé de cette condescendance, nous ajoûterions : Il faut encore que Dieu nous la fasse avaler, & qu'il l'avale dans nous.* CHAP. XVI. Frag. 1.

Nous devons donc faire, ajoûte ce Saint, quelque chose de nous-mêmes, nous devons contribuer nos soins de nostre part, nous devons faire nos efforts. *Quidquid nobis jubetur, orandum est ut impleatur, sed non sic ut dimittamus nos, & quomodo agri jaceamus supini & dicamus: Pluat Deus escas super facies nostras ut prorsus nihil nos agere velimus, ut cùm esca compluta fuerit per os nostrum, dicamus : Etiam Deus glutiat de nobis. Aliquid & nos agere debemus, studere debemus, conari debemus.*

Or cette image que Saint Augustin propose comme un excês ridicule, est justement la conduite que conseil-

CHAP. XVI. lent les nouveaux ſpirituels. Ils ne veulent pas que dans la priere on ſe remuë tant ſoit peu. Ce ſeroit, diſent-ils, une propre activité, & par conſequent une impureté. Il faut, ſelon eux; que Dieu nous remuë & qu'il faſſe tout. Mais ſi cela eſt, il ne faut donc plus de reglement ni d'ordre de vie. Il ne faut plus de conſtitutions monaſtiques, plus de preparation de ſes actions, plus de conſideration ſur ſes devoirs; plus d'examen de conſcience; car tout cela demande de l'application pour prevoir & regler les actions & les diſpoſitions avec leſquelles il les faut faire.

On demande aux Religieux de ſe lever à une certaine heure. Un Religieux prevenu de ces maximes, lorſque le réveil ſera ſonné, devroit attendre que Dieu le remuë, & ſe tenir cependant fort en repos de peur de tomber dans l'activité. Il en fera de même à chaque exercice qui luy ſera preſcrit. Si l'on le reprend de ce qu'il aura manqué à ſe trouver à quelque Office, & qu'il aura negligé quelque obeïſſance, il ſe perſuadera qu'il a droit de répondre qu'il n'a point ſenti le mouvement de Dieu & qu'il l'a toûjours attendu en dmeurant dans le repos.

Il ſe ſervira encore avec bien plus d'apparence de cette réponſe à l'égard des diſpoſitions interieures dans leſquelles il eſt averti par la regle de faire ſes actions ; & il fera grand ſcrupule de s'appliquer à y penſer & de s'y preparer en y penſant. CHAP. XVI.

Saint Benoiſt, par exemple, dans le premier degré d'humilité, *veut qu'un Moine ait inceſſamment la crainte de Dieu preſente, qu'il ſe ſouvienne & qu'il ne perde jamais la memoire d'aucune des choſes qu'il a commandées. Qu'il repaſſe en tout temps dans ſon eſprit les peines de l'enfer qui doivent faire la punition de ceux qui le mépriſent, & la vie éternelle qui doit eſtre la recompenſe de ceux qui le craignent.* *Regle de ſaint Benoiſt. c.7.*

Il veut qu'il *ait dans l'eſprit, que Dieu le regarde inceſſamment du haut du ciel, Que les yeux de ſa majeſté divine, en quelque endroit qu'il ſe rencontre, ſont ouverts ſur les moindres de ſes actions & de ſes penſées, & que ſes ſaints Anges luy en rendent un compte exact à toute heure. Et enfin il veut que les Religieux ſe diſent continuellement dans le fond de leur cœur : Je ſeray juſte à ſes yeux, & je me preſerveray de toute iniquité.*

CHAP. XVI. Si un Superieur de l'Ordre de saint Benoist, ou saint Benoist même qui a donné cette regle, & qui a tâché de l'imprimer autant qu'il a pû dans l'esprit de ses disciples, eust voulu demander compte à quelqu'un d'eux de la maniere dont il auroit pratiqué ce premier degré, & que ce Religieux se fust trouvé persuadé de cette spiritualité, que luy auroit-il dû répondre? Il est facile de le prevoir. Tout ce qu'il vous a plû de nous prescrire, saint Pere, luy auroit dit ce Religieux, auroit esté bon si Dieu me l'eust mis dans le cœur, & qu'il luy eust plû de me l'inspirer; mais je me suis trouvé hors d'estat d'y obeïr. J'ay attendu son mouvement; mais comme vous n'avez pas eu, sans doute, intention de m'engager dans le peché, j'ay évité avec soin l'activité & la proprieté. Je me suis tenu en repos, & ainsi je n'ay eu aucune des pensées dont vous nous conseillez de nous occuper. Je n'ay pensé ni à l'enfer ni au paradis ni à aucune autre chose. Il eust fallu pour cela faire quelque effort & souiller par là mon ame d'activité, j'ay évité soigneusement ce defaut. Il répondroit de même sur toutes les autres ordonnances

& pratiques de la regle. Il n'auroit vû tout cela que des activitez, auſquelles il auroit fait ſcrupule d'appliquer ſa penſée & ſon cœur. Il auroit pris tout cela pour des actions de la vie d'Adam, à moins que Dieu, par ſes mouvemens doux & tranquilles, dont on a peine à s'appercevoir, ne luy en euſt fait pratiquer ce qu'il auroit voulu. CHAP. XVI.

Voilà quel ſeroit un Moine Quietiſte, & il en ſeroit de même de tout Chreſtien qui ſe ſeroit mis ces maximes dans la teſte. Il faudroit, s'il les vouloit ſuivre dans la pratique, qu'il miſt ſa pieté à n'avoir aucun ordre ni aucune regle dans ſa vie, à ne penſer jamais à ſes devoirs, ſi des mouvemens ſubits qu'il prendroit pour des mouvemens de l'eſprit de Dieu, ne luy en remettroient quelques-uns dans la memoire, afin qu'il s'y puſt appliqur ſans effort. A moins que cela il devroit regarder cette application & tout ſoin, pour garder l'ordre qu'il ſe ſeroit preſcrit, comme une activité impure & comme un peché.

On dira ſans doute que ce ſont des conſequences outrées, & que ceux qui preſcrivent cette inaction à l'égard de

CHAP. XVI. l'oraiſon, ne les tirent pas à l'égard des actions regulieres. Qu'ils vivent comme les autres. Qu'il y a même des Autheurs qui exceptent expreſſément de la regle de ne ſe remuer point de ſoy-même, toutes les actions preſcrites par les conſtitutions & les regles monaſtiques ou par l'Egliſe, & enfin toutes les actions de devoir. Mais ce que je conclus de là, c'eſt que ces principes ſont ſi mauvais que perſonne ne les a pû ſuivre dans toute leur étenduë, & qu'on eſt contraint de les borner par des exceptions de phantaiſie.

Car s'il ne faut point ſe remuer dans la priere, s'il ne faut s'appliquer volontairement à rien, s'il faut attendre que Dieu nous remuë, il n'y a aucune raiſon de vouloir ſe remuer ſoy-même dans le reſte de ſa vie, & de ſe croire ſuffiſamment déterminé aux actions par l'ordre de Dieu qui nous les preſcrit. Il ne nous eſt pas plus défendu d'agir de nous-mêmes dans la priere que dans tout le reſte de la vie. Si l'activité eſt une ſource d'impureté pour la priere, elle ne l'eſt pas moins pour toutes les autres actions. Nous n'avons pas plus beſoin de la motion divine pour prier que pour agir,

Il faut donc éviter également les propres efforts, la propre activité dans les actions & dans la priere; & si pour éviter cette activité on est obligé dans la priere d'attendre que Dieu nous remuë; & de faire scrupule de s'appliquer à aucune pensée particuliere & d'exciter en soy aucun mouvement de pieté, il faut par une suite inévitable & necessaire, étendre cette pratique à tout le reste de la vie. C'est-à-dire, qu'il faut absolument renverser, rejetter & condamner tout ce que les Saints nous ont prescrit de la vie chrestienne. Car il ne faut pas s'imaginer que la volonté de Dieu nous soit plus claire & plus certaine à l'égard des actions que des prieres, ni que nous y soyons déterminez avec plus d'évidence. CHAP. XVI.

Nous sommes clairement déterminez à l'action de grace par la multitude des bienfaits de Dieu, & il ne faut point d'autre commandement & d'autre vocation pour cela que de les avoir reçus & d'avoir sujet de dire avec Divid : *Que rendray-je au Seigneur pour la multitude des graces dont il m'a comblé ?* QUID *retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi?*

CHAP. XVI. Faut-il d'autre vocation pour recourir à Dieu & pour luy demander ses lumieres que le besoin que nous en avons; & ne sommes-nous pas suffisamment autorisez de nous adresser à luy par ces paroles ? *Si quelqu'un de vous manque de sagesse, qu'il en demande à Dieu qui la donne avec abondance & n'en fait point de reproches. Si quis vestrûm indiget sapientiâ, postulet à Deo qui dat omnibus affluenter & non improperat.*

Jac. 1. 5.

Il ne faut point demander d'autre détermination pour écouter Dieu dans les Ecritures, que la grace qu'il nous fait de nous y parler, & la justice évidente qu'il y a de l'écouter quand il parle.

Puisque nous commettons tous les jours un grand nombre de pechez, nous sommes tous appellez à luy en demander pardon, comme on le fait si souvent dans les Pseaumes & dans l'oraison du Seigneur. Puisqu'il y a tant de pieges dans la vie, qu'il faut éviter, nous sommes suffisamment avertis par cette necessité même, de pratiquer ce que David pratiquoit luy-même, comme il le marque par ces paroles : *Cogitavi vias meas, & converti pedes meos in testimonia tua.*

Puiſque nous avons tant de beſoin de conſeil, & que c'eſt dans les preceptes de Dieu que nous le devons chercher, ſelon qu'il eſt dit : *Et conſilium meum juſtificationes tuæ*, nous ſommes clairement appellez à mediter la loy de Dieu & à l'avoir toûjours devant les yeux. Chap. XVI.

Ce ne ſont pas les commandemens & les ordres de Dieu, pour prier, qui nous manquent, ils retentiſſent de toutes parts à nos oreilles : ils nous appellent à la priere, ils nous y ſollicitent, ils nous y invitent en mille manieres ; mais c'eſt noſtre ſurdité qui nous empeſche d'entendre ſa voix. C'eſt noſtre negligence, noſtre tiedeur, noſtre dureté, noſtre pareſſe qui nous la fait negliger. Tant s'en faut donc que l'activité ſoit noſtre defaut, que tout noſtre mal conſiſte dans l'engourdiſſement & dans la pareſſe. Tant s'en faut qu'il faille porter les hommes à demeurer ſans action, il faut faire tout ce qui eſt poſſible pour les porter à agir, ſelon que Dieu le leur commande en tant de manieres.

En un mot, ſi c'eſtoit un conſeil utile pour la priere, que de ne ſe point remuer & d'attendre que Dieu nous donnaſt les penſées & les mouvemens, il

Chap. XVI. faudroit étendre ce conſeil à toute la vie, & à toutes les actions, & il n'y faudroit pas moins éviter l'activité que dans les prieres. Or vouloir pratiquer cette inaction dans la ſuite des actions, c'eſt une extravagance toute pure & un renverſement entier de toute conduite reglée. C'eſt donc une conduite três-dangereuſe que de vouloir preſcrire cette inaction pour la priere.

Chapitre XVII.

Nouveau genre de penitence & de confeſſion que cette doctrine établit dans l'Egliſe.

Chap. XVII. L'Absurdité des principes paroiſſant principalement dans les conſequences neceſſaires qui s'en tirent, on ne doit point trouver mauvais que nous repreſentions encore icy une autre ſuite de ce principe : *Que la proprieté & l'activité ſont la ſource de toute l'impureté de la creature, & qu'elles ſont meſlées dans toutes les actions, à moins que cette activité ne ſoit pleinement détruite par la mort à la vie d'Adam*; c'eſt-

à dire selon eux, *à la proprieté & à l'activité.* Chap. XVII.

Cette consequence est, Qu'il faut qu'il y ait donc un certain genre de peché le plus ordinaire de tous, qui ait échappé à la connoissance de tous les Peres & de tous les Directeurs, & dont il ne paroist pas qu'on ait jamais fait penitence dans l'Eglise, quoique ce peché nous ferme le royaume de Dieu, avant qu'il soit effacé ou dans ce monde ou dans les flammes du purgatoire.

Rien n'est plus ordinaire dans les Peres que de nous faire des dénombremens des pechez journaliers qu'ils veulent qu'on expie par des œuvres de penitence, de peur qu'ils ne s'accumulent & qu'ils ne défigurent l'ame. On en voit, par exemple, dans la cinquantiéme homelie de saint Augustin, où il explique avec étenduë la penitence des pechez veniels. *c. 6. 7. & 8.*

Saint Cesaire Evêque d'Arles en fait aussi un dénombrement dans son huitiéme sermon chap. 3. Et pour porter les fidelles à en faire penitence, il leur represente la rigueur des peines du purgatoire qui les doivent expier dans l'autre vie, si l'on n'a eu soin d'y satisfaire

CHAP. XVII. dans celle-cy par des œuvres de penitence.

Tous les livres que l'on a faits de la perfection chrestienne sont de même remplis d'instructions sur les pechez veniels & sur les moyens de les reparer ; mais l'on n'en trouvera point où l'on nous ait découvert ce peché d'activité, qui est sans doute le plus ordinaire de tous, estant entendu dans le sens des Quietistes, puisqu'il se mesle dans toutes les œuvres, & qui par consequent est aussi le plus dangereux.

Qu'on voye toutes les formules de confession pour toutes sortes de pechez, & on n'en trouvera aucune où celuy-là soit exprimé ; & je m'asseure qu'il n'y a point de Confesseur qui ne fust surpris si quelque devote portoit au tribunal ce peché de nouvelle espece : Qu'elle s'est remuée dans l'oraison avant que d'avoir senti l'attrait de Dieu, & qu'elle a pensé à Dieu avant que Dieu eust formé dans son cœur cette pensée ; ou qu'elle s'accusast de ce que nous montrerons estre un peché indubitable selon cette doctrine, *d'avoir pensé à la naissance de* JESUS-CHRIST *le jour de Noel, ou à sa resurrection le jour de Pas-*

que, sans en avoir reçu le mouvement de Dieu. Chap. XVII.

Mais de plus cette doctrine, en nous apprenant des pechez que l'antiquité n'a point connus, empesche que les Chrestiens ne puissent esperer ce que tous les Peres leur promettent: sçavoir, que pourvû qu'ils expient par des œuvres de penitence les fautes legeres qu'ils commettent tous les jours, ils ont droit d'esperer qu'ils mourront libres de tout peché, & qu'ils passeront incontinent des miseres de cette vie à la beatitude de l'autre.

Saint Augustin leur donne cette esperance dans sa lettre 89. *Quiconque*, dit-il, « *avec l'assistance de la grace, se sera abstenu des pechez qu'on appelle crimes, & aura pris soin de se purifier par les œuvres de misericorde & par de saintes prieres de ses autres moindres pechez, sans lesquels on ne sçauroit passer cette vie, meritera d'en sortir sans peché quoiqu'il en ait commis quelques uns durant qu'il vivoit; parce que si d'une part il n'a pas évité toutes ces fautes, de l'autre il n'a pas negligé les remedes qui l'en pouvoient purifier;* » & il marque dans l'homelie 4. qu'il en est asseuré.

CHAP. XVII. *Je suis asseuré*, dit-il, *que celuy qui aprés son Baptesme vit en ce monde, je ne dis pas sans peché; car qui est celuy qui est sans peché? mais sans crime, ne commettant que des fautes qui s'effacent tous les jours par l'oraison que le Seigneur nous a apprise, lorsqu'il finira ses jours ne finira point sa vie, mais passera de cette vie pleine de travaux à une vie tranquille & bienheureuse.*

Il donne la même asseurance à ceux qui ayant fait des crimes en ont fait une entiere penitence durant leur santé. Cependant rien ne seroit plus faux & plus trompeur que cette asseurance que ce Pere leur donne. Car outre la penitence qu'il faut faire pour les pechez mortels & veniels commis par des actions distinctes, il y a encore le principal de tous les articles, qui n'est pourtant marqué dans aucun formulaire ni dans aucun dénombrement de pechez, qui est l'article des activitez & des applications volontaires qui ont prevenu la motion divine, article inépuisable dans son étenduë; puisque les actions même de penitence & les prieres les plus ferventes que l'on feroit à Dieu pour expier ces sortes de fautes, seroient encore

encore pleines d'activitez & d'applications prevenantes, & ainsi chargeroient plus la conscience qu'elles ne la pourroient purifier.

CHAPITRE XVIII.

Que ces Autheurs retranchent par un pur caprice de cette regle d'attendre pour se remuer & pour agir une motion sensible de Dieu, les actions communes de la vie civile, mais qu'ils l'étendent à tous les exercices de la vie chrestienne.

Premier exemple de l'examen qui doit preceder la confession.

ON a fait voir dans le chapitre XV. qu'en prenant pour principe qu'il ne faut apporter aucune application volontaire à la priere, mais attendre en repos le mouvement de l'esprit de Dieu, il faudroit étendre cette maxime aussi-bien aux actions qu'aux prieres, & generalement à tous les exercices de la pieté, ce qui seroit l'entier renversement de la vie chrestienne. CHAP. XVIII.

Mais il est bon de faire voir que ce

CHAP. XVIII. n'eſt point une conſequence en l'air que l'on tire de ce principe, & qu'elle eſt avouée & reconnuë par ceux qui ſouſtiennent cette doctrine. En un mot, qu'ils la tirent eux-mêmes à l'égard des principaux devoirs & des principaux exercices de la pieté chreſtienne.

A la verité ils en ont retranché le ridicule à l'égard de certaines actions ordinaires, dans leſquelles ils ne diſent pas qu'il faut demeurer en repos juſqu'à ce que Dieu nous previenne par un mouvement de ſon Eſprit. Ils ne diſent point, par exemple, qu'il n'eſt pas permis de ſaluer ceux qu'on rencontre, à moins qu'on n'en ſoit averti par un mouvement interieur du Saint-Eſprit. Ils ne diſent pas qu'il ne faut point donner de la nourriture à un malade dont on eſt chargé. Je veux croire qu'ils permettent de s'informer combien il y a de temps qu'il n'a rien pris: car ils ne ſont pas entierement inſenſibles à ces inconveniens groſſiers & viſibles.

De même ſi on leur preſente un acte, un contract, un compte à ſigner, ils reconnoiſtront aiſément qu'il eſt de la prudence d'examiner ces actes, & d'en

prendre même avis avant que de les ſigner. Et la raiſon qui fait qu'ils en jugent ſi ſainement, c'eſt que les ſurpriſes où l'on tomberoit par inadvertence & faute d'application pourroient avoir des ſuites fâcheuſes dès cette vie même. Mais lorſque le jugement en eſt reſervé à Dieu & à l'autre vie, & qu'ils s'en peuvent ſauver, en ſuppoſant que Dieu ne manqueroit pas de les avertir s'il y avoit quelque inconvenient à craindre de l'omiſſion de ces actions, ils ſe mettent alors facilement en repos, & ils ſe défendent de l'application volontaire, ſans crainte de tomber dans le ridicule. CHAP. XVIII.

Ce n'eſt pas que ce retranchement de la neceſſité d'attendre la motion divine en ces occaſions communes de la vie ſoit fort raiſonnable. Car enfin ſi elle eſt neceſſaire en quelque occaſion, elle eſt neceſſaire en toutes. Et s'ils reconnoiſſent qu'il eſt permis de ſuivre une raiſon évidente qui oblige à certaines actions ſans attendre cette motion extraordinaire de la grace, on ne voit pas comment on ne pourroit pas faire le même dans les occaſions plus importantes, où la neceſſité d'agir d'une cer-

CHAP. XVIII.

taine maniere ne paroist pas moins évidente. Mais enfin la crainte du ridicule a fait qu'ils n'ont point étendu la necessité d'attendre la motion divine à ces actions communes, & qu'ils l'ont renfermée dans les actions morales & importantes, parce qu'estant autheurs de cette regle, ils ont crû en pouvoir disposer comme ils voudroient, comme de leur propre ouvrage.

Nous pretendons donc montrer icy qu'ils l'ont étenduë formellement à la pluspart de ces actions morales, & c'est ce qu'il est bon de verifier par quelques exemples. Nous les avons déja alleguez dans un autre chapitre, pour montrer simplement qu'ils ne conseillent pas ces exercices ; mais nostre dessein est de prouver icy qu'ils retranchent ces actions en vertu de cette regle d'éviter l'activité, & d'attendre la motion divine.

Premier exemple tiré de l'examen de conscience.

Le premier sera tiré de l'examen de conscience qui doit preceder la confession, comme ils l'avouent eux-mêmes en termes formels. Aussi on ne voit pas

bien comment ils s'en exemteroient : car enfin cet examen eſt formellement preſcrit par ſaint Paul, au moins avant la communion : *Probet autem ſeipſum homo, & ſic de pane illo edat, & de calice bibat. Qui enim manducat & bibit indignè, judicium ſibi manducat & bibit, non dijudicans corpus Domini.* QUE *l'homme donc s'éprouve luy-même, & qu'il mange ainſi ce pain & boive de ce calice ; car quiconque en mange & en boit indignement, mange & boit ſa propre condamnation, ne faiſant pas le diſcernement qu'il doit du corps du Seigneur.*

CHAP. XVIII.

1. Cor. 11. 28. 29.

La ſincerité ſemble auſſi y obliger avant la confeſſion ; car encore que la confeſſion au Preſtre ne ſoit neceſſaire que pour les pechez mortels que l'on oublie plus difficilement, neanmoins comme c'eſt la coûtume des perſonnes pieuſes de découvrir à leur Confeſſeur toutes les fautes dont elles ſe ſouviennent de quelque qualité qu'elles ſoient, afin de le rendre Juge de leur vie, de leur diſpoſition & de l'eſtat de leur ame, celuy qui faute d'examen ne ſe repreſenteroit pas tel qu'il eſt, tromperoit en quelque ſorte ſon Confeſſeur, & luy feroit une fauſſe peinture de ſoy-mê-

CHAP. XVIII.

me. Il luy en donneroit une fausse idée, & se priveroit des avis & des remedes qu'il en pourroit recevoir s'il s'estoit découvert avec un soin raisonnable, ce qui est une des principales utilitez de la confession des pechez veniels.

A la verité cet examen ne doit pas estre une recherche gesnante & inquiete, parce que cette maniere de s'examiner n'est pas utile. On examine mieux les choses quand on le fait avec paix & avec tranquillité. Le scrupule & l'inquietude ne sont bons au contraire qu'à causer un trouble plus dangereux que ne seroit l'oubli de quelque peché leger.

Mais ce que l'on pretend, est qu'il faut que ce soit un examen de bonne foy, & qu'on y apporte une application serieuse qui vienne du respect qu'on a pour les Sacremens de l'Eglise, & de la sincerité d'une ame qui desire se connoistre, & se faire connoistre aux ministres de l'Eglise, qui tiennent dans cette fonction sacrée la place de JESUS-CHRIST, & à qui on ne peut mentir sans mentir au Saint-Esprit.

Cet examen, de plus, a des utilitez évidentes; car repassant ses pechez dans

ſon eſprit, on en reconnoiſt mieux les ſources, on les condamne plus ſincerement. On fait des reſolutions de les éviter, & plus preciſes & plus fermes, au-lieu qu'en ſe diſpenſant de cet examen on ſe prive de tous ces avantages. Chap. XVIII.

Voilà l'idée commune que les perſonnes de pieté ont de cette preparation à la confeſſion ſacramentelle.

Mais quoy qu'on en puiſſe dire, ceux qui ſont dans la voye de la motion divine, ont trouvé qu'il ne convenoit pas à la dignité de cet eſtat de s'appliquer à l'examen de ſes pechez, & qu'il valoit mieux laiſſer à Dieu le ſoin de nous mettre dans l'eſprit ceux dont il voudroit que nous nous confeſſaſſions. Il eſt vray qu'ils ſe menagent ſur ce point, & qu'ils ne diſent pas en termes exprès qu'il ne faut point s'examiner; mais ils le marquent par des conſequences ſi claires, qu'il faudroit eſtre ſtupide pour n'en pas conclure que ceux de cet ordre font bien de ſe diſpenſer d'examiner leur conſcience pour ſe confeſſer.

Ils ne diſent donc pas qu'il faille renoncer à tout examen, ils ſemblent

Chap. XVIII. même dire le contraire. *L'examen*, disent-ils, *doit toûjours preceder la confession.*

page 61.

Sur cela on s'estoit porté à croire qu'il est donc bon de s'examiner : mais il ne faut pas aller si viste ; car ce qu'ils ajoûtent donne une pensée toute contraire : *Mais l'examen*, disent-ils, *doit estre conforme à l'estat.* Or ils marquent clairement ensuite que cet estat ne demande aucun examen, ce qu'ils établissent par divers principes très-concluans, & très-precis.

Ce que l'on craint en ne s'examinant point, est que l'on n'oublie ses pechez, qu'en les oubliant on ne s'en confesse point, & qu'en ne s'en confessant point, ils ne soient point pardonnez ; mais ils remedient très-nettement à cet inconvenient par ces deux principes.

Il ne faut pas, disent-ils, *qu'une personne de cet ordre se fasse aucune peine d'oublier ses pechez pour deux raisons. La premiere, parce que cet oubli est une marque de la purification de sa faute, & que c'est le meilleur en ce degré d'oublier tout ce qui nous concerne pour ne nous souvenir que de Dieu.* C'est donc le meilleur de n'en faire aucune recherche :

car cette recherche empeſche l'oubli, qui eſt la meilleure choſe qu'on puiſſe faire dans cet eſtat. Chap. XVIII.

La ſeconde raiſon eſt, *Que Dieu ne manque point lorſqu'il ſe faut confeſſer, de faire voir à l'ame les plus grandes fautes : car alors il fait luy-même ſon examen, & elle verra qu'elle en viendra mieux à bout de cette ſorte, que par tous ſes propres efforts.*

Aprês cela, pourvû que l'on ait creance à ces principes, il faudroit eſtre bien enteſté de ſes propres efforts & de ſa propre application pour vouloir encore s'examiner : car enfin, que reſteroit-il à craindre ? Si l'on oublie quelques pechez, tant mieux, c'eſt une marque que Dieu nous les a déja pardonnez, & que nous en ſommes purifiez.

Que nous peut donc nuire cet oubli ? Que s'ils ne ſont pas pardonnez, Dieu ne manque jamais de nous les découvrir. Ainſi en aucun cas il n'eſt neceſſaire de s'examiner ; & en tout cas il eſt bon d'attendre que Dieu nous examine luy-même. Pour confirmation de tout cecy, on ajoûte une remarque qui prouve que l'examen ſeroit inutile & impoſſible dans cet eſtat. La voicy.

CHAP. XVIII. *Si tost*, dit ce livre, *que l'on est dans cette oraison, Dieu ne manque pas de reprendre l'ame de toutes les fautes qu'elle fait. Elle n'a pas plutost commis un defaut, qu'elle sent un brûlement qui le luy reproche. C'est alors un examen que Dieu fait qui ne laisse rien échapper, & l'ame n'a qu'à se tourner simplement vers Dieu, souffrant la peine & la correction qu'il luy fait. Comme cet examen de la part de Dieu est continuel, l'ame ne peut plus s'examiner elle-même.*

Voilà donc l'examen humain, inutile, & impossible.

Mais l'ame, ajoûte-t-on, *n'y perd rien : car si elle est fidelle, elle sera bien mieux examinée par la lumiere divine, qu'elle ne le pourroit estre par tous ses soins, & l'experience le luy fera bien connoistre.*

Tout cela est fort bien conclu. Je n'y trouve qu'une difficulté, mais qui est considerable : c'est que les principes sur lesquels on fonde cette dispense de s'examiner, sont notoirement faux & temeraires, & renferment clairement ce qu'on appelle *tenter Dieu*. Car où sont écrits ces pretendus principes ? Quelle asseurance en peut-on avoir, & quelle

temerité plus viſible que de faire agir Dieu à ſa phantaiſie, & de promettre en ſon nom ce qu'il n'a jamais promis ? L'aſſeurance doit avoir quelque fondement, & un fondement ſolide : car une aſſeurance ſans fondement eſt proprement ce qu'on appelle temerité & preſomption. Or ce fondement ne peut eſtre que le droit de la creature, ou la promeſſe de Dieu ; s'aſſeurer donc d'une choſe que Dieu n'a point promiſe, c'eſt pretendre y avoir droit, ce qui eſt un effroyable orgueil. *L'oubli d'un peché eſt une marque qu'il eſt pardonné.* Qui l'a dit, & qui eſt le garand de cette regle, lorſque c'eſt faute d'examen qu'il eſt oublié ? CHAP. XVIII.

Dieu ne manque jamais d'éclairer l'ame de ſes pechez plus conſiderables. Qui eſt encore l'autheur de cette maxime, & qui a droit de donner cette aſſeurance à ceux mêmes qui tentent Dieu, en negligeant d'employer une application raiſonnable à examiner leur conſcience ? Cette ſeule preſomption n'eſt-elle pas capable d'attirer ſur eux l'aveuglement & les tenebres?

Mais, dit-on, ceux qui ſont dans cet

CHAP. XVIII.

estat *sentent un brûlement & un reproche interieur* à toutes les fautes *qu'ils commettent*, & sur cela l'on en appelle à l'experience. Pour moy je consens à cette regle, & je m'en rapporterois volontiers à leur propre experience pour verifier la fausseté de leur regle. Car tout le petit livre dont il s'agit icy estant plein à chaque page de maximes fausses, temeraires, dangereuses, la personne qui les a avancées ne sçauroit nier qu'elle n'ait commis en les avançant des fautes considerables, & entr'autres, en avançant cette regle touchant l'examen ; je ne croy pas neanmoins qu'elle osast dire qu'en l'écrivant elle s'est sentie brûlée & accablée de reproches interieurs : car asseurement si elle avoit éprouvé tous ces sentimens, elle auroit fait une faute beaucoup plus grande en publiant ce livre contre le reproche de sa conscience, de quoy je ne veux pas la croire capable. Elle me permettra donc de produire tout son livre pour un témoignage convainquant de la fausseté de cette maxime ; mais il est clair par là qu'elle retranche la necessité de s'ap-

pliquer à l'examen de ſa conſcience, ſur cette ſuppoſition temeraire de ces reproches interieurs de Dieu.

CHAPITRE XIX.

Second exemple de la pratique de la maxime, Qu'il faut éviter toute application volontaire dans la maniere dont on preſcrit aux perſonnes de cet ordre, de celebrer les myſteres que l'Egliſe celebre le long de l'année.

C'EST un doute qui peut avoir eſtê facilement prevenu par ceux qui auront compris la ſpiritualité du repos & de l'inaction, qui évite toute application volontaire juſqu'à ce que Dieu nous remuë, que d'eſtre en peine de quelle ſorte les perſonnes de cet ordre ſe comportent dans les celebrations des grands myſteres de noſtre Religion; comme de la naiſſance, de la mort, & de la reſurrection de JESUS-CHRIST, & quelle part elles prennent à la devotion de l'Egliſe, qui en eſt toute occupée, & qui fait ce qu'elle peut pour en occuper tous ſes enfans. CHAP. XIX.

CHAP. XIX.

Car il paroist scandaleux d'un costé, que ces personnes n'y prennent aucune part, qu'ils passent ces jours comme tous les autres, & qu'ils évitent avec soin, par exemple, le jour de Pasque, de penser & de s'appliquer à la resurrection de JESUS-CHRIST. Et ce seroit de l'autre renverser tous leurs principes, d'approuver ces jours-là la proprieté & l'activité, c'est-à-dire selon eux, la source de toute la malice & de la corruption des hommes. Or ils le feroient sans doute, s'ils permettoient le jour de Pasque de faire quelque effort pour s'appliquer à JESUS-CHRIST ressuscité. Il ne faut pas croire qu'on doive faire un peché pour honorer JESUS-CHRIST : car JESUS-CHRIST ne s'honore pas en pechant. Or, selon eux, ce seroit pecher que d'employer quelque activité & quelque effort pour penser à JESUS-CHRIST.

La difficulté est considerable, & elle a esté sentie pas ces Autheurs. Il falloit opter entre renoncer à la devotion de l'Eglise, ou aux maximes de cette nouvelle spiritualité. Mais enfin la nouvelle spiritualité l'a emporté, & leur a fait decider nettement, au moins à l'égard

de ceux qui sont dans cette oraison, CHAP. XIX.
qu'il falloit attendre le mouvement prevenant de Dieu, aussi-bien les jours où l'Eglise celebre ses plus grands mysteres que dans tous les autres ; c'est-à-dire, que si la pensée de la resurrection ne leur est pas inspirée de Dieu, de cette *maniere douce & tranquille*, qui est la marque de l'esprit de Dieu, il faudra qu'elles se donnent bien de garde de s'y appliquer avec quelque effort. La decision s'en trouve dans un chapitre intitulé, *des Mysteres*, où l'on pretend resoudre cette difficulté qu'on y avoit proposée, & on le fait premierement par cette maxime generale.

Il faut, dit ce livre, *se laisser appliquer à Dieu à tout ce qu'il luy plaira, recevoir également toutes les dispositions où il luy plaira de nous mettre, en n'en choisissant aucune par nous-mêmes que celle de demeurer auprès de luy, de nous affectionner, de nous aneantir devant luy, recevant également tout ce qu'il nous donne, lumieres, tenebres, facilité ou sterilité, force ou foiblesse, douceur ou amertume, tentation ou distraction, peine, crainte, incertitude, rien de tout cela ne nous doit arrester.*

CHAP. XIX. Et en effet, il n'eſt pas poſſible que ces gens en demeurant dans leurs principes, puiſſent conſeiller de s'appliquer à la penſée d'un myſtere de JESUS-CHRIST avec quelque peu d'effort, en reſiſtant à une penſée plus facile qui n'y auroit aucun rapport. Cet effort ſeroit une activité & une proprieté. Ce ne ſeroit plus ſe laiſſer aller à la motion divine : enfin ce ſeroit une action vivante de la vie d'Adam, qu'il faut évacuer & aneantir comme la ſource de la malice de l'homme.

Ce n'eſt point leur raiſonnement qu'il faut blâmer, c'eſt leur principe. Si le principe eſtoit vray, la conſequence ſeroit bien tirée ; mais le mal eſt que le principe eſt très-faux, & qu'il n'eſt point vray que tout effort ſoit mauvais lorſqu'il eſt reglé par la lumiere de l'Egliſe. Il n'eſt point vray auſſi que toute action facile ſoit bonne lorſqu'elle eſt dereglée, & qu'elle nous empeſche de prendre part à la devotion de l'Egliſe. Qu'on ſuppoſe donc tant qu'on voudra, qu'une perſonne le jour de Paſque ne ſente point de mouvement particulier de s'appliquer à la re-

ſurrection, l'eſprit de Dieu qui a inſpiré à l'Egliſe cette diſtribution de l'année en diverſes Feſtes, & qui a inſtitué en particulier la celebration de celle de la reſurrection comme de la principale, cet Eſprit ſaint, dis-je, qui anime tout le corps de l'Egliſe, & le porte à s'appliquer à ces myſteres, doit eſtre un motif ſuffiſant à chacun de ſes enfans pour s'y appliquer, & pour preferer cette application à d'autres penſées plus faciles, dans leſquelles il trouveroit plus d'ouverture. CHAP. XIX.

Il faudroit une impuiſſance entiere pour diſpenſer un Chreſtien de penſer à la reſurrection de JESUS-CHRIST le jour que l'Egliſe s'unit pour la celebrer, ſelon cette belle regle de ſaint Auguſtin : *Que toute partie eſt dans un eſtat honteux lorſqu'elle ne s'accorde pas avec ſon tout.* TURPIS *eſt omnis pars univerſo ſuo non conſentiens.*

A la verité ſi quelqu'un dans ces jours-là eſtoit agité de penſées fâcheuſes & de diſtractions penibles, il pourroit ſe laiſſer aller à des penſées bonnes en ſoy, mais éloignées du myſtere que l'Egliſe celebre, pour ſe délivrer de ces diſtractions, ſi on ſe ſent dans une ſi-

CHAP. XIX.
tuation d'esprit, où l'application au mystere feroit moins d'effet que d'autres pensées qui se presentent pour dissiper ces idées de distraction, & remettre l'ame dans son estat tranquille; & il auroit raison en ce cas d'aimer mieux penser à de bonnes choses, & exclure l'idée des mauvaises, que de vouloir sous pretexte de s'appliquer aux mysteres que l'Eglise celebre, laisser son esprit en proye à de mauvaises idées, qui le priveroient en même-temps, & de l'application au mystere & de la tranquillité : mais lorsqu'il ne s'agit que de se priver de quelques pensées plus faciles & plus douces, pour s'unir à la devotion de l'Eglise par l'application à un mystere qu'elle celebre, il est indubitable qu'il faut prendre ce parti, & ce n'est nullement alors preferer un mouvement humain au mouvement du Saint-Esprit; mais juger sainement que l'effort qu'on appelle humain, est plutost un mouvement du Saint-Esprit, que ces idées douces & faciles qui nous détournent de l'union avec tout le corps.

En effet, où est écrite cette regle, Qu'un mouvement doux & tranquille

est toûjours du Saint-Esprit, & qu'une action penible est toûjours un mouvement de l'esprit humain ? Ces pretenduës regles sont de pures chimeres sans autorité & sans fondement. Il faut preferer quelquefois les actions faciles, parce qu'elles font plus d'impression sur l'esprit, mais cela n'a lieu que lorsque toutes choses sont égales, & non lorsqu'il y a un devoir de s'appliquer à l'action difficile : car alors ce choix conduit selon la raison, fait que l'action penible est meilleure, plus agreable à Dieu, & plus capable de nous attirer ses graces, que celle qui est plus facile & plus douce. CHAP. XIX.

Il se presente naturellement icy une difficulté, mais dont la solution ne fera que confirmer que c'est la pratique de ces personnes de ne pas s'appliquer volontairement à la consideration des mysteres, même dans les jours que l'Eglise choisit pour les celebrer.

L'on m'objectera, dit le livre du *Moyen court & très-facile, &c.* page 32. *que par cette voye l'on ne s'imprimera pas les mysteres.* Voilà l'objection. Et voicy la réponse. *C'est tout le contraire, ils sont donnez en realité à l'ame.* JESUS-CHRIST

CHAP. XIX. *à qui l'on s'abandonne, & que l'on suit comme voye, que l'on écoute comme verité, & qui nous anime comme vie, s'imprimant luy-même, luy fait porter tous ses estats. Or*, dit-on, *porter les estats de* JESUS-CHRIST, *est quelque chose de bien plus grand que de considerer seulement les estats de* JESUS-CHRIST.

Pour développer cette réponse, il faut sçavoir que par porter les estats de JESUS-CHRIST, on entend participer réellement à la grace du mystere; avoir, par exemple, les dispositions de JESUS-CHRIST naissant le jour de Noël; de JESUS-CHRIST ressuscité le jour de la resurrection: & il est vray que cette maniere de participer au mystere est plus considerable que de n'y participer qu'en meditant le mystere, & en pensant au mystere.

Mais ce qui n'est pas vray, & que ce livre suppose sans raison, est qu'afin que Dieu nous imprime les dispositions de JESUS-CHRIST dans un mystere, comme ceux de JESUS-CHRIST naissant ou ressuscité, il ne soit pas utile de s'appliquer volontairement à mediter, ou sa naissance ou sa resurrection; mais qu'il soit plus parfait d'abandonner son

eſprit à toutes les penſées qui viendroient dans l'eſprit. C'eſt une pratique abſolument contraire à l'eſprit de l'Egliſe. CHAP. XIX.

Elle n'a point jugé qu'une application generale & confuſe à Dieu fuſt propre à entretenir & à augmenter la pieté de ſes enfans. Elle a jugé au contraire par ſa ſageſſe, c'eſt-à-dire, par la lumiere de l'eſprit de Dieu, qu'une application particuliere aux myſteres de JESUS-CHRIST, à ſes actions & à ſes ſouffrances y eſtoit plus propre. C'eſt donc preferer ſon eſprit propre & ſa propre lumiere à l'eſprit de l'Egliſe, que de refuſer de s'y conformer. Il y a des graces attachées à cette union avec le corps de l'Egliſe, dont on ſe prive en s'en détachant, & il n'eſt point vray que cet abandon aux penſées faciles, qu'on appelle l'abandon à JESUS-CHRIST, y puiſſe ſuppléer, parce que cet abandon eſt temeraire, & fondé ſur un faux principe, que la facilité qu'on trouve en certaines penſées ſoit une marque que Dieu veut qu'on s'y applique.

Il eſt donc vray que de recevoir la grace d'un myſtere, ce qu'on appelle icy porter un eſtat de JESUS-CHRIST,

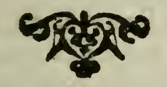
CHAP. XIX. eſt plus que de conſiderer ſimplement ce myſtere. Cela eſt indubitable. Mais je ſouſtiens que pour obtenir de Dieu la grace d'un myſtere, la voye ordinaire preſcrite par l'Égliſe, & autoriſée par la Tradition, eſt de s'appliquer volontairement à la conſideration de ce myſtere. Car c'eſt ce qu'a fait l'Egliſe dans tous les temps & dans tous les lieux; ſon unique pretention a toûjours eſté d'obtenir la grace des myſteres.

Mais elle a toûjours employé les jours qu'elle a deſtinez à ces ſolennitez, à de longues prieres, qui ſont dans ces jours-là le principal employ des Chreſtiens.

Son Office qui remplit preſque tout leur temps, n'eſt qu'une application continuelle au myſtere qu'elle celebre, & aux mouvemens de pieté qu'il doit produire dans les cœurs. Si celuy qu'on celebre eſt la reſurrection de JESUS-CHRIST, on ne parle dans ſon Office & dans ſa Liturgie que de JESUS-CHRIST reſſuſcité. Toutes les prieres de l'Egliſe ne tendent qu'à l'adorer dans cet eſtat, & à luy demander de nous en rendre participans.

L'Egliſe eſt donc perſuadée que la

volonté de Dieu eſt qu'elle s'y occupe & qu'elle y applique tous ſes enfans ; & elle ne demande point d'autres marques de cette volonté de Dieu, que la Feſte même qu'elle ſolenniſe. Voilà la voye unique qu'elle enſeigne par toute la terre, comme la meilleure qu'elle connoiſſe pour obtenir de Dieu la participation de la grace des myſteres. C'eſt aux Autheurs de cette nouvelle ſpiritualité, de nous dire ſur quelle autorité ils ont pû ſe perſuader que leur voye eſtoit meilleure que celle de l'Egliſe, & qu'il eſtoit bon de la quitter, ou plutoſt qu'il y avoit du mal & du peché à la ſuivre ; car c'eſt ce que l'on conclut de tous leurs principes, puiſqu'il y auroit de la proprieté & de l'activité à ſuivre l'eſprit de l'Egliſe, & que ſelon eux, la proprieté & l'activité renferment toute la malice de l'homme.



Chapitre XX.

Que la doctrine de ce livre touchant les mortifications fixes, est encore une suite de ce principe, Qu'il ne faut point se remuer si Dieu ne nous remuë.

Chap. XX. Enfin, il est encore visible que c'est sur la regle d'attendre la motion divine qu'est fondée la maxime de ne s'engager à aucune mortification fixe; car si le temps de cette mortification arrivoit avant que la motion divine se fust fait sentir de la maniere dont ces gens veulent qu'on la sente & qu'on l'apperçoive, ce seroit selon eux, un inconvenient capital, puisqu'il faudroit necessairement alors ou renoncer à la mortification, ou agir sans motion divine. Cela leur a fait conclure qu'il valoit mieux ne s'engager jamais à de telles necessitez.

C'est la consequence qu'ils ont tirée & qu'il estoit facile d'en tirer; mais par là, il est clair qu'ils condamnent la pratique de tous les anciens Religieux, & même celle de toutes les Religions presentes,

ſentes, n'y en ayant aucune qui ne ſoit liée à des mortifications fixes & reglées; car c'eſt les condamner que de ſuppoſer qu'il vaut beaucoup mieux attendre cette motion divine, & ne ſe pas preſſer d'agir ſans cela, que de ſe faire des neceſſitez de ces mortifications. C'eſt le principe que la nouvelle ſpiritualité fournit, & on doit même louer ſur ce point la moderation du petit livre du *Moyen court & facile*, de ce qu'il ſe contente de ne conſeiller aucune mortification fixe, au-lieu de dire poſitivement, comme il le pourroit faire ſelon ſa doctrine, qu'il les rejette toutes, parce qu'elles ſont abſolument inutiles, ſelon ſes principes, & qu'elles ne peuvent que fournir de matiere aux flammes du purgatoire, puiſque toutes ces mortifications ne peuvent eſtre qu'un amas de propres operations & d'activitez. Or le livre du moyen court & facile ne dit pas cela; il a trop d'égard à ne pas choquer les gens: il luy ſuffit de le laiſſer à conclure.

Cependant comme ceux qui compoſent les livres ne répondent pas ſeulement des ſentimens qu'ils expriment

CHAP. XX. par des paroles precises, mais qu'on a droit de leur imputer tous les sentimens qu'ils inspirent, & que l'on peut tirer necessairement de leurs principes ; la personne qui a fait celuy-là ne doit pas trouver mauvais que l'on ajoûte aux autres objections que l'on a déja faites contre la spiritualité d'attendre la motion divine : Qu'un des grands inconveniens qui en naist, est qu'elle fournit à celles qui luy ressembleroient, une excuse toûjours preste pour s'exemter de toutes les charitez & aumônes que les personnes pressées de necessitez leur peuvent demander ; car elles n'ont qu'à leur répondre qu'elles ne sentent point sur cela de motion divine, & qu'elles ne sçauroient se dispenser de l'attendre. Les plus miserables & les plus accablez de necessitez seroient obligez de se contenter de cette réponse : car le moyen de trouver mauvais que les gens suivent ce que leur conscience leur dicte ? Ainsi voilà tous ces spirituels déchargez par leur spiritualité même, de tous les devoirs de charité, & de toutes les obligations de soulager le prochain ; & même dans

une obligation de ne le point soulager par cette premiere & capitale obligation d'attendre à se remuer que Dieu les remuë.

On peut faire plusieurs autres hypotheses d'une égale force, mais celle-cy suffit pour faire juger de toutes les autres semblables que l'on pourroit faire.

CHAPITRE XXI.

L'on montre qu'on a satisfait à ce que l'on s'estoit obligé de prouver touchant le livre du moyen court & facile; *Sçavoir, que ce livre renfermant le décry de tous les exercices de pieté, approuvez & pratiquez par les Saints, ne substituë en leur place qu'une très-fausse monnoye; c'est-à-dire, une doctrine très-fausse, & qui mene directement à l'illusion.*

IL n'est plus maintenant question que de recueillir ce qu'on a établi jusqu'icy touchant les effets de ce livre intitulé: *Moyen court & facile.* On ne s'y contente pas de ne conseiller aucun des exercices qui ont esté louez & pratiquez par les Anciens; il n'y en a au- CHAP. XXI.

CHAP. XXI. cun auquel on ne donne atteinte. *Les mortifications irritent les passions*, & donnent aux sens *une vigueur dangereuse.* L'examen est inutile, & ne fait que confondre l'ame. Toutes les autres œuvres sont infectées d'activité & de proprieté, la source de la malice de l'homme. Il faut donc renoncer à tout cela. La conclusion estoit aisée à tirer. Mais que faire donc ? Il y a, dit-on, une autre voye beaucoup plus facile pour acquerir la perfection. C'est où l'on veut venir : mais quelle sera donc cette voye ?

C'est la voye *de la motion divine.* Et qu'est-ce que cette voye de motion divine ? A-t-elle quelque fondement solide ? Elle est toute fondée sur une pure équivoque qui donne lieu à plusieurs faussetez qui sont les appuis de cette voye. Car c'est une fausseté, que cette motion divine, dans le sens auquel on la prend, soit necessaire pour bien agir, pour plaire à Dieu, & pour estre enfans de Dieu.

C'est une fausseté, que ceux qui n'agissent pas par ce principe ne puissent faire des actions divines.

C'est une fausseté, que sans cette

motion divine priſe au ſens de ce livre, toutes les œuvres ſoient infectées & corrompuës. CHAP. XXI.

C'eſt une fauſſeté, qu'il ſoit bon & utile d'attendre cette motion divine, & de ne ſe point remuer que Dieu ne nous remuë en cette maniere.

Enfin, ce que l'on nous donne comme une voye de perfection, eſt une voye qui va directement à l'illuſion, à l'omiſſion de la pluſpart des devoirs eſſentiels du chriſtianiſme, des actions de charité les plus neceſſaires, qui mene à une inaction pleine de preſomption, & à ſe croire d'autant plus ſaint qu'on ne pratique aucune bonne œuvre, ni aucune action de pieté.





REFUTATION
DES ERREURS
DES QUIETISTES.
LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

Nouvelle forme ſous laquelle on repreſentera la ſpiritualité des Quietiſtes, qui s'appellera Oraiſon de ſimple regard & contemplation acquiſe. Raiſons de ces formes differentes. Caractere de Molinos & de quelques autres Autheurs. Qu'on ne condamne point toute oraiſon extraordinaire, & qu'il y en a eu dans de ſaintes ames.

CHAP. I. ON va maintenant voir paroiſtre la nouvelle ſpiritualité, dont nous avons entrepris l'examen, ſous une nouvelle forme & un nouveau nom. Elle ne s'appellera plus oraiſon de

motion divine, on la nommera oraiſon *de ſimple regard*, *contemplation acquiſe*, *oraiſon de foy*, ou *en nudité de foy*, *chemin interieur*. La raiſon de ces differentes formes eſt que la maniere de devotion que ces perſonnes ont voulu introduire, a ſon commencement, ſon progrês & ſa fin. C'eſt une eſpece de voyage ſpirituel qui a diverſes parties. Ainſi ceux qui ont entrepris de le décrire ſe ſont attachez, les uns à l'une & les autres à l'autre, & ont fait valoir ces diverſes parties ſelon leur inclination, quoiqu'ils n'ayent pas tout à fait obmis les autres. Ainſi nous voyons que le petit livre *du moyen court & facile* s'attachant particulierement à l'eſtat qu'il appelle *de motion divine*, qui eſt comme la fin du voyage & qui répond à ce que les Myſtiques appellent *Oraiſon infuſe*, ne laiſſe pas de faire mention d'autres oraiſons qui en ſont comme la preparation, telles que ſont *l'oraiſon de ſilence*, *l'oraiſon de ſimple preſence de Dieu*, *l'oraiſon de repos*. Mais d'autres par une inclination differente ſe ſont particulierement attachez à ce qu'ils appellent *Contemplation acquiſe*, ou oraiſon *de ſimple regard*, qui a encore ſon com-

CHAP. I.

Page 57. 147.
Page 55.

CHAP. I. mencement, ſon progrês & ſa perfection. Il eſt peu diſtingué dans ſa fin de l'oraiſon infuſe. C'eſt pourquoy l'Abbé d'Eſtival reconnoiſt un ſimple regard *où l'ame eſt toute abſorbée*, de ſorte qu'on le peut appeller un ſimple regard renforcé. Malaval a eſté de ſon gouſt, parce qu'il a deſſein de donner credit à cette oraiſon, en la repreſentant par l'endroit qu'il a crû le plus capable d'attirer le monde. Molinos au contraire, ou par genie ou par politique, ſemble avoir eu particulierement deſſein d'en donner des idées affreûſes. Ce ne ſont que tenebres, que privations, que peines épouventables, que ſechereſſes, que tentations, que deſolations, que martyres. Il eſt vray qu'il a décrit auſſi l'oraiſon infuſe à la fin de ſon livre, & les autres parlent de même de toutes ces diverſes eſpeces d'oraiſons; mais les uns appuyent plus que les autres ſur certaines parties ſelon leur genie. On ne voit preſque que des douceurs dans *le moyen court & facile*, parce que le temperament de la perſonne qui l'a compoſé y eſtoit porté; & l'on ne voit au contraire que des horreurs dans Molinos, parce qu'il s'eſt plû à affecter ce caractere.

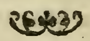
Confer. myſtique. Confer. XI. page 171.

Mais la principale difference de ces parties, c'est qu'ils attribuent à une grace extraordinaire ce qu'ils appellent oraison infuse, qui n'est autre chose que l'estat de *motion divine*, ou *le simple regard renforcé*; mais dans ce qu'ils appellent *le simple regard* commun regardé dans son commencement, ils ne reconnoissent qu'une *grace ordinaire qui ne manque*, disent-ils, *à personne*, & ils semblent vouloir qu'il y ait quelque chose qui tienne de l'industrie humaine; c'est pourquoy ils en donnent des methodes & des regles que nous marquerons dans la suite, ce qui fait qu'ils luy donnent le nom de *contemplation acquise*. CHAP. I.

Mais parce que dans la description qu'ils en font, principalement dans les degrez qui tiennent un peu de l'extraordinaire, il se rencontre quelques estats assez semblables à ceux que quelques saintes ames ont éprouvez, qui n'y estoient point par aucune étude ni par aucune methode, mais par des dons particuliers de Dieu à qui il plaisoit de les conduire par ce chemin sans qu'elles y contribuassent par leur volonté ni par leur industrie. Je me croy encore obligé

CHAP. I. de repeter icy, que je n'ay nullement dessein de donner aucune atteinte à ces oraisons extraordinaires, ni de condamner generalement tous ces estats qui renferment des dispositions surprenantes, que les ames qui les éprouvent ne pourroient ni empescher ni se procurer quand elles le voudroient. L'on avouë au contraire que dans les ames d'une vertu éprouvée par la suite uniforme d'une vie sainte & chrestienne, on a lieu de prendre ces estats extraordinaires pour des graces & des faveurs particulieres de Dieu, à qui il plaist de se communiquer de cette maniere à ces ames pour les raisons qu'il connoist.

Mais quand ces sortes d'oraisons extraordinaires se rencontrent dans des personnes d'une vertu assez commune & d'une vie peu exacte, on ne sçauroit nier que la prudence chrestienne n'oblige à les regarder comme suspectes, & principalement si elles sont jointes à quelque principe faux & peu solide.



CHAPITRE II.

De l'invention trouvée par quelques nouveaux Autheurs, pour ſuppléer au defaut de la contemplation infuſe, ou de l'oraiſon paſſive, qui eſt celle qu'ils appellent la contemplation acquiſe, ou l'oraiſon de ſimple regard.

CE qu'il y a de commode dans ces eſtats extrordinaires dont nous venons de parler, & que nous ne condamnons pas, c'eſt qu'au moins les nouveaux Myſtiques reconnoiſſent qu'on ne les peut acquerir par methode, & qu'il ne les faut attendre que de Dieu ſeul. C'eſt Dieu, ſelon eux, qui les operé dans les ames, ſans que les hommes y contribuent rien par leur induſtrie: & c'eſt pourquoy ils leur donnent le nom *de contemplation infuſe, & d'oraiſon paſſive.* CHAP. II.

Dieu, ſelon eux, ne garde pour les donner aucun ordre ni aucune regle. Il verſe dans l'eſprit les lumieres qu'il luy plaiſt. Il remuë le cœur comme il veut, & il donne aux ames des mouve-

CHAP. II. mens & des ſentimens conformes aux deſſeins qu'il a ſur elles, ſans que leurs prevoyances, leurs efforts, leur application y contribuent rien. Ainſi c'eſt un principe general parmy eux, Que cette ſorte d'oraiſon n'a point beſoin de regles ni de preceptes.

Cette ſorte d'oraiſon n'ayant donc point beſoin de methode, on ne ſe doit point mettre en peine d'en chercher, & l'on doit rejetter au contraire ceux qui en voudroient donner. Il eſt même aſſez aiſé de reduire la conduite des perſonnes que Dieu engage dans ces voyes, à des maximes claires & certaines. On leur doit fort recommander de ne rien faire pour ſe procurer ces eſtats extraordinaires, de ne les deſirer point, de n'y avoir aucune complaiſance, de ne juger point par là de ce qu'elles ſont devant Dieu, de n'en prendre jamais occaſion de ſe preferer à perſonne, de demander même à Dieu qu'il les en délivre, & d'envier le bonheur des ames que Dieu conduit par des voyes plus communes.

Que ſi avec cela il ne plaiſt pas à Dieu de les exaucer, pourvû qu'elles n'y demeurent que contre leur volonté, elles

y peuvent demeurer en paix; & je ne doute point qu'il n'y ait eu & qu'il n'y ait encore plusieurs bonnes ames à qui ces estats n'ont point esté des pieges & des sujets de tentation, & qu'il a plû à Dieu de sauver & de sanctifier par ces moyens.

Mais parce qu'aprés tout, le nombre de ces ames en qui Dieu agit d'une maniere extraordinaire n'est pas fort grand, par l'aveu même de ceux qui ont le plus de pente à les croire, & qu'en retranchant celles qui ont dessein de tromper ou qui sont elles-mêmes trompées, ce qui en reste est en assez petit nombre; quelques Autheurs mystiques se sont avisez d'y substituer un estat plus commun, & qui n'a besoin, disent-ils, que d'une grace ordinaire, dont neanmoins ils égalent le merite à celuy des oraisons les plus extraordinaires.

Confer. mystique. Pag. 187.

Cet estat est ce qu'ils appellent CONTEMPLATION ACQUISE, à laquelle il y en a qui appellent tout le monde, comme un certain Mystique nommé Falconi, fort celebre parmy ces Spirituels. D'autres sont plus reservez sur ce point, *comme Molinos même*, Malaval & le Pere Epiphane Abbé regulier d'Estival, qui a fait

CHAP. II. imprimer à Paris un ouvrage ſur cet eſtat de contemplation acquiſe, ſous le titre de *Conferences myſtiques*. Mais la verité eſt qu'on ne voit pas bien les raiſons de cette reſerve, ce qu'ils diſent du merite de cette contemplation eſtant ſi attirant, qu'ils auroient tort d'en reſſerrer ſi fort l'uſage ſi elle avoit les effets qu'ils luy attribuent. C'eſt ce que j'ay deſſein d'examiner; mais avant que de le faire, je croy que *la juſtice* demande qu'*on faſſe ſur ce point* une remarque d'équité. C'eſt qu'encore que Molinos Eſpagnol ait joint à cette oraiſon qu'il tâche de mettre en vogue, des pratiques deteſtables, pour leſquelles il a eſté juridiquement condamné par le jugement celebre rendu contre luy à Rome dans l'Inquiſition, il ne ſeroit pas juſte neanmoins de ſoupçonner de ces mêmes excês tous ceux qui en ont parlé, ni pluſieurs perſonnes devotes qui s'y ſont laiſſé engager par ſimplicité, eſtant attirées par les magnifiques promeſſes de ceux qui en traitent, qui ont accoûtumé de propoſer cette oraiſon comme un ſecret admirable pour parvenir à une perfection ſublime.

Il eſt vray que le choix de ces prati-

ques extraordinaires eſtant ſouvent l'effet de l'amour de la nouveauté, Dieu punit quelquefois cette mauvaiſe ſource par des illuſions groſſieres; mais cela n'eſtant ni certain ni neceſſaire, & Dieu pouvant même joindre ſes graces & ſes faveurs à la ſimplicité de quelques ames qui s'y portent avec un cœur droit & par le deſir de luy plaire, il n'eſt pas permis, ſous pretexte de cette oraiſon, de ſoupçonner perſonne des dereglemens qu'on a reprochez à Molinos & à ſes fauteurs.

C'eſt en cette maniere qu'on pretend examiner les ſentimens & les raiſonnemens de ces Autheurs, ſans en tirer aucune autre conſequence contre eux, ſinon qu'ils ſont três-ſujets à s'éblouir eux-mêmes par de certaines idées magnifiques & par des termes ſpecieux qu'ils ne prennent pas la peine d'examiner, & dont ils ſe forment des notions confuſes propres à ſe tromper eux-mêmes & les autres.



Chapitre III.

Description de la contemplation acquise, ou de l'oraison de simple regard selon ces Autheurs.

Chap. III. Pour faire entendre en quoy on fait consister cette oraison & le procedé qu'il y faut tenir, il est assez indifferent de s'arrester, ou au livre du *sieur Malaval*, ou à celuy de l'Abbé d'Estival, parce qu'ils proposent tous deux la même doctrine. On suivra pourtant le dernier, parce qu'il a particulierement examiné cette matiere, & qu'il rapporte exactement les sentimens de l'autre.

Ils prescrivent l'un & l'autre de commencer cette oraison en se rendant Dieu present, & pour cela il n'importe point, selon eux, de quelle maniere on se recueille devant Dieu: par la consideration d'un mystere de Jesus-Christ, par celle d'un attribut de Dieu, par une oraison vocale ou mentale; & enfin par quelque petite lecture. Tout est bon, pourvû que par ce moyen on entre dans

le recueillement, & que l'on conçoive que Dieu eſt preſent par tout, ce qui fait tout l'eſſentiel de cette pratique. CHAP. III.

Enſuite, ſelon Molinos, il faudroit faire un acte de reſignation, par lequel on s'abandonne à Dieu pour obeïr à toutes ſes volontez, ce dépouillement de la volonté propre eſtant d'une grande importance, ſelon luy.

Mais l'éclairé Provençal, c'eſt le nom que l'Abbé d'Eſtival donne au ſieur Malaval, a trouvé qu'il eſtoit bon de reformer ce point. *Il ne permet*, dit l'Abbé d'Eſtival, *que pour deux ou trois jours* cet acte dont nous venons de parler, par lequel *celuy qui entre nouvellement dans le ſimple regard, aprês s'eſtre mis en la preſence de Dieu, fait cette proteſtation : Mon Dieu, je ſuis icy pour ne connoiſtre que vous, pour ne vouloir que vous, pour ne me ſouvenir que de vous ; faites en moy ce qu'il vous plaira, je me ſoumets à toutes vos volontez. L'on ne permet cet acte,* dit-il, *qu'à cauſe de la grande difficulté que nous avons à nous figurer que nous faſſions rien de bon ſi nous ne parlons, mais l'on ne le permet que trois ou quatre jours au plus, parce qu'une ame qui eſt entrée dans le ſimple regard, comprend bien-toſt* *Confer. myſtique. page 41.*

CHAP. III. *qu'il y a un langage muet, par lequel nous nous faiſons entendre à Dieu beaucoup mieux que par les paroles ſenſibles, & même par les actes interieurs reflechis, & elle auroit honte de chercher le ſecours* de quelque choſe ſenſible contre *l'attrait qu'elle ſent.*

Aprês cela, c'eſt-à-dire, aprês avoir conçu Dieu comme preſent par tout, il faut arreſter ſon eſprit dans un regard fixe de Dieu. Et c'eſt icy, dit l'Abbé d'Eſtival, où ceſſent tous les raiſon-» nemens. *Il faut demeurer dans ce ſimple* » *regard* autant de temps qu'il ſera poſſi-» ble, ſans rien penſer, ſans rien deſirer, » puiſqu'ayant Dieu nous avons tout. » Quand vous feriez les plus beaux rai-» ſonnemens dont l'eſprit humain eſt ca-» pable, ſur la puiſſance de Dieu, & ſur la » creation du ciel, de la terre, & que » vous vous repreſenteriez en voſtre orai-» ſon tout ce que les Docteurs ont dit de » plus beau ſur ce ſujet, que ſeroit-ce au » regard d'avoir Dieu en ſoy-même?

Cette raiſon qui prefere le ſimple regard de Dieu à tous les raiſonnemens eſt priſe du ſieur Malaval, & c'eſt un de ſes plus grands principes. On la voit dês la page 7. de ſon dialogue preſque dans

les mêmes termes: mais qu'elle soit de l'un ou de l'autre, elle n'en est pas meilleure ni plus concluante. On n'a Dieu & on ne le possede que par la connoissance & par l'amour, mais on ne le possede point dans cette vie ni en l'une ni en l'autre de ces deux manieres dans un certain degré qui soit tel que l'on ne puisse & que l'on ne doive encore desirer de le posseder davantage. On ne connoist point tellement Dieu ni avec une telle clarté, qu'on ne le puisse encore connoistre & plus clairement & plus vivement. On ne l'aime point tellement qu'on ne puisse encore l'aimer davantage. On est même obligé, selon saint Augustin, de ne se point borner dans l'amour de Dieu, & de l'aimer ensorte que l'on tende à l'aimer encore plus parfaitement: *La mesure d'aimer Dieu*, selon saint Bernard, *estant de l'aimer sans mesure.* MODUS *amandi Deum, est amare sine modo.* CHAP. III.

Que veut donc dire cette maxime, *Que qui a Dieu a tout*, & qu'on l'a tout entier par le simple regard? Est-ce que ce simple regard comprend la plus parfaite connoissance & le plus parfait amour de Dieu que l'on puisse avoir? Si c'est-là la

CHAP. III. pensée de ces Mystiques, c'est indubitablement une erreur. Il est três-faux que Dieu ne puisse élever l'ame à une plus haute connoissance & à un amour plus pur, plus grand, plus fervent que celuy-là. Ainsi ou ils n'ont eu aucune pensée distincte en avançant cette doctrine, ou elle est três-clairement & três-distinctement fausse. Il est bien certain, par exemple, pour me servir d'une preuve commune, que ce pretendu simple regard est moindre que la lumiere de gloire, & que l'amour des bienheureux. Il est donc faux qu'*ayant Dieu par cet acte on ait tout & on possede tout*; puisque l'on n'a pas & que l'on ne possede pas tous les degrez de connoissance & d'amour de Dieu qui sont entre cet acte de simple regard & la connoissance des bienheureux.



CHAPITRE IV.

Qu'on n'a pas lieu d'attribuer à l'oraison de simple regard, ni une grande connoissance de Dieu, ni un haut degré d'amour.

IL est important d'approfondir cette matiere, parce qu'elle servira de clef pour juger de ce qu'on doit deferer aux éloges que ces Autheurs donnent à leur contemplation acquise, & de ce que l'on doit croire des effets prodigieux qu'ils luy attribuent. Et pour cela il est bon de supposer ce principe de verité & de raison, Qu'il n'est point permis d'attribuer à aucun acte de la creature aucun degré de grace spirituelle comme y estant attaché, à moins que Dieu ne nous ait revelé par son Ecriture ou par la Tradition, que ce degré de grace estoit inseparable de cet acte. Dieu est souverainement libre dans la distribution de ses graces. Il ne nous est pas permis de le faire agir selon nos caprices, ni de taxer à nostre phantaisie le merite des actions saintes. On ne le peut faire sans

CHAP. IV.

CHAP. IV. usurper les droits & les prerogatives de Dieu, & sans se rendre coupable d'une temerité três-insolente : & enfin sans donner lieu à l'illusion des ames qui se laissent tromper sur les fausses idées qu'on leur donne. Cela supposé, je demande en quel temps on veut qu'une ame appliquée à l'oraison de simple regard possede ces hauts degrez de connoissance & d'amour de Dieu ? Est-ce devant que d'estre entrée dans le simple regard, & avant que l'ame soit fixée sur Dieu connu par une idée confuse, indistincte & generale ? Est-ce dans le simple regard même ? Est-ce enfin aprês le simple regard, & comme pour récompense du merite qu'on y a acquis, que Dieu ne manque jamais d'élever l'ame à cette haute connoissance & à ce parfait amour ? Si l'on pretend que le merite de cet acte consiste dans les dispositions avec lesquelles l'ame y est entrée, il y aura bien à rabbattre de cette perfection pretenduë. Car premierement la perfection des dispositions, qui precedent ce simple regard, n'est point un effet de ce simple regard. Qu'elle soit grande ou petite, excellente ou chetive tant que l'on voudra, le simple

regard n'y fait rien du tout & n'y a aucune part, puisque cette disposition le precede. Chap. IV.

Que pourroit-on donc s'imaginer de plus chimerique que de pretendre que le simple regard fust toûjours precedé par des dispositions excellentes ? Si ces dispositions sont des dons de Dieu, qui a imposé à Dieu cette loy de les donner à quiconque se disposera au simple regard, & par où paroist-il qu'il l'ait acceptée ? Jamais il n'y eut de phantaisie moins probable que celle-là. Car qui empeschera une ame três-foible & dans la connoissance & dans l'amour de Dieu, & três-éloignée de ces dispositions excellentes, de pretendre à cette oraison & de tâcher de s'y occuper ?

On dira peut-estre, que c'est dans l'acte même du simple regard, & lorsque l'ame y est actuellement appliquée, que consiste son excellence & son merite; mais c'est ce qui est aussi peu probable. Car qu'est-ce que comprend ce pretendu acte ?

Il consiste, dit-on, dans une connoissance confuse, generale & indistincte de Dieu. Qu'y a-t-il en cela de si excellent, & le moyen même de concevoir

CHAP. IV.

Dieu plus foiblement ? Tous les hommes les moins ſpirituels conçoivent Dieu en cette maniere quand ils en parlent.

On ajoûte à cette foible idée confuſe l'idée diſtincte de la preſence de Dieu par tout. C'eſt un attribut de Dieu, mais c'eſt l'attribut le moins capable de ſoy-même de nous porter à l'amour, parce qu'il n'enferme nullement l'idée de bonté ni d'amabilité ; les biens & les maux, les objets formidables & deſirables peuvent eſtre regardez comme preſens, & cette idée ne fait qu'augmenter un peu l'idée des biens & des maux. Si donc on avoit regardé Dieu comme le ſouverain bien, l'idée de preſent pourroit fortifier cette idée ; ſi on l'avoit regardé comme un objet de terreur, elle le rendroit encore plus terrible : mais le conſiderer comme preſent, ſans l'avoir conçu comme bien, laiſſe la volonté dans le même eſtat & n'eſt pas capable de ſoy-même de la toucher.

La verité eſt même qu'on ne s'eſt guere ſervi de cette idée *de preſent par tout*, pour ſe porter à aimer ou à craindre Dieu davantage. L'idée que Dieu connoiſt & penetre toutes choſes *juſ-*

qu'aux replis les plus ſecrets de noſtre cœur, a eſté regardée par les Saints comme tout autrement importante pour la reformation de nos mœurs, & tout autrement efficace pour contenir les hommes dans le reſpect & dans la crainte de la majeſté de Dieu. CHAP. IV.

C'eſt pourquoy ſaint Benoiſt ordonne à ſes Religieux de penſer continuellement que Dieu a les yeux ſur toutes leurs actions & ſur toutes leurs penſées.

C'eſt par cette raiſon qu'il met expreſſément entre les inſtrumens des bonnes œuvres, *d'eſtre perſuadé qu'il n'y a point de lieu où Dieu ne nous regarde.*

Il veut dans le premier degré d'humilité, *Qu'un Religieux conſidere inceſſamment que Dieu le regarde du haut du ciel, que les yeux de ſa majeſté divine, en quelque lieu qu'il ſe rencontre, ſont ouverts inceſſamment ſur la moindre de ſes actions, & que ſes ſaints Anges luy en rendent un compte exact à toute heure, que c'eſt ce que nous montre le Prophete, lorſqu'il nous dit, Que nos penſées ſont preſentes à Dieu, & qu'il penetre les replis les plus cachez de nos reins & de nos cœurs.*

Et ailleurs: *Dieu ſçait que les penſées des hommes ſont vaines.* Et en un autre

CHAP. IV. endroit : *Vous connoissez de loin, mon Dieu, toutes mes pensées.* Et encore : *La pensée de l'homme se vient découvrir d'elle-même à vous.*

Il est remarquable que quoique saint Benoist ne doutast nullement que Dieu ne fust present par tout, puisque l'Ecriture le marque clairement par ces paroles : *Si je monte au ciel je vous y trouve, si je descends dans les enfers vous y estes present : Si ascendero in cælum tu illic es, si descendero in infernum ades :* il a mieux aimé neanmoins le faire regarder comme dans le ciel, & penetrant du ciel toutes nos pensées, que de faire concevoir qu'il est par tout ; & l'on ne doit pas croire que ce soit par hazard qu'il se soit porté à concevoir Dieu sous cette idée. Les Peres estoient bien-aises que non seulement le fond de leur doctrine fust tiré de l'Ecriture, mais ils tâchoient même d'en tirer leurs expressions & les manieres de concevoir les objets de pieté. Ils ne croyoient pas que ce fust au hazard que Dieu eust renfermé ses veritez sous certaines idées, & ils voyoient que JESUS-CHRIST même proposant à ses Apostres un modelle de prier, leur avoit fait concevoir

Dieu comme dans les cieux. C'a donc eſté par un effet de leur reſpect envers JESUS-CHRIST qu'ils ont aimé à concevoir Dieu ſous cette idée. Saint Benoiſt en a fait un particulier uſage dans ſa regle ; & l'on ne voit pas bien par quelle raiſon les nouveaux Spirituels en prennent une autre, qui n'a pas ſans doute la même benediction & la même utilité, qui ne nous ſepare pas tant de la terre que celle-là, qui ne nous donne pas tant lieu de faire attention ſur nos fautes & ſur nos miſeres, à moins qu'on ne joigne à l'idée de Dieu preſent par tout celle de Dieu voyant & penetrant le fond de nos cœurs, ce qui eſt interdit par les loix arbitraires de la ſpiritualité du ſimple regard, parce, dit-on, que cela nous *jette dans la multiplicité*. CHAP. IV.

Il n'y a donc rien dans la connoiſſance eſſentiellement renfermée dans le ſimple regard de fort édifiant, ni qui ſoit capable d'éclairer l'eſprit ni de toucher le cœur. Mais quand ces connoiſſances ſeroient mille fois plus hautes, cela même ne feroit rien pour relever le merite de cette oraiſon. On ne poſſede point Dieu dans cette vie par la ſeule connoiſſance,

CHAP. IV. & nulle connoiſſance n'eſt par elle-même d'aucun merite.

Que ſi l'on dit que le merite eſt renfermé dans l'amour que Dieu joint à ce regard fixe ; je demande par où ces Autheurs en ont reconnu la meſure: & comme ils n'en ſçauroient alleguer aucune raiſon, j'en conclus que leur deciſion en ce point eſt pleine de temerité & de caprice. Il n'eſt point permis de diſpoſer ainſi à ſa phantaiſie des degrez de l'amour de Dieu, & d'en faire des largeſſes ſelon qu'il nous plaiſt. Il faut que l'autorité de Dieu nous conduiſe dans ces jugemens, autrement ce ne ſont que des ſemences d'illuſions pour les foibles, qui aiment à emprunter ces idées, & à ſe conſiderer dans la ſainteté imaginaire qu'ils s'attribuent.

On n'allegue nullement, pour montrer que cet amour joint à un ſimple regard de Dieu ne peut pas eſtre dans un degré excellent, qu'il n'eſt pas fondé ſur de longs raiſonnemens, ni ſur une multitude de lumieres diſtinctes & détaillées. On ſçait bien qu'un mouvement qui ne dure qu'un inſtant, peut contenir & même ſurpaſſer le merite

de pluſieurs actes redoublez & multipliez ; & l'on ne doute point, par exemple, que les mouvemens d'amour que la ſainte Vierge avoit dans les plus petites occaſions, ne ſurpaſſaſſent en excellence & en pureté une multitude d'actes joints avec beaucoup de lumiere. Ce n'eſt point de quoy il eſt queſtion : mais ce que je pretends, c'eſt qu'il n'eſt permis à perſonne de deviner les degrez d'amour que Dieu joint à ces actes, & que les diſcours que l'on en fait ne ſont pas des preuves du merite ni de la grandeur de cet amour, mais des convictions de la temerité de ceux qui les font. CHAP. IV.

Ils ſont d'autant moins excuſables qu'ils font profeſſion d'enſeigner, que ceux mêmes en qui ils ſe figurent ces graces excellentes ne les connoiſſent pas. *L'ame*, dit l'Abbé d'Eſtival, *qui eſt dans les ſaintes obſcuritez que l'eſtre ſureſſentiel produit en ſon centre en agiſſant intimement par ſa grace, ne voit pas ce qu'elle y fait, puiſque, à ce que l'on dit, elle n'y fait rien.* Conf. myſt. pag. 1.

Mais ſi l'ame même ne ſçait pas ce qu'elle y fait, quelle apparence y a-t-il que l'Abbé d'Eſtival le ſçache & ſoit

CHAP. IV.

en eſtat de nous le dire, & peut-on prendre tout ce qu'il en compte pour autre choſe que pour de pures imaginations?

Cependant il faut avouer qu'il n'y eut jamais d'enthouſiaſmes pareils à ceux auſquels ces Myſtiques s'emportent quand leur imagination s'échauffe; & je ne puis m'empeſcher d'en rapporter icy un exemple remarquable, qui eſt du *ſieur Malaval*, & qui a eſté adopté par l'Abbé d'Eſtival, comme une fort belle choſe.

Conf. myſt. page 15. 16. 17.

Cette contemplation, dit-il, *dont nous traitons, n'eſt pas la conſideration des œuvres de la nature ou de la grace, ni une reflexion ſur les paſſages de la ſainte Ecriture ou des Peres, ou des vies des Saints, ou des livres ſpirituels, ni la meditation de la vie ou de la mort du Sauveur du monde, ni une haute ſpeculation ſur les attributs de Dieu. Ce n'eſt pas une diverſité de raiſons dans l'entendement, ni une multitude d'affections dans la volonté, ni un ſouvenir des choſes pieuſes dans la memoire, ni une fiction d'images & de figures dans la phantaiſie. Ce n'eſt enfin ni tendreſſe, ni douceur, ni ſenſibilité; mais une vûë ſimple & amoureuſe de Dieu*

appuyée ſur la foy qu'il eſt par tout. Nous voyons Dieu, & nous le contemplons par ce ſimple regard en un très-profond ſilence, dans une vûë très-ſimple & ſuréminente d'un eſt e impenetrable & ineffable en la foy, qui nous oſte toute autre conception & expreſſion, & dans un tranſport ſi doux de la volonté, qu'elle ne s'embarraſſe nullement pour chercher le motif de ſon amour qu'en Dieu ſeul, ce qui ſe fait par une vûë toute ſimple de foy & ſans reflexion. La raiſon d'aimer Dieu n'eſt autre choſe que luy-même, qui ſe contemple, qui s'aime, qui ſe glorifie, & qui ſe comprend luy-même. C'eſt donc luy en luy-même qui eſt noſtre amour, noſtre motif & noſtre raiſon d'aimer. C'eſt icy où l'ame trouve un delicieux repos qui l'établit au-deſſus de la hauteur & de la baſſeſſe, au-deſſus des delices & des extaſes, au-deſſus des plus belles manifeſtations, des notions & des ſpeculations divines; au-deſſus de tous les gouſts & de toutes les ſechereſſes. Donc que les paroles, les voix & les langues intellectuelles, comme les corporelles, ceſſent & cedent au très-profond, au très-amoureux, au très-intime ſilence, où les hommes peuvent arriver en preſence de Dieu. Qu'on ſe taiſe

CHAP. IV.

CHAP. IV. *en l'admirant en son fond abissal & sur-éminent, ou que l'on en parle par admiration, & que toutes les puissances demeurent interdites en l'étonnement d'un estre infini.*

Ne pensez pas que cet Autheur entende ce qu'il dit, ou qu'il en ait aucune idée distincte. Cela seroit contraire à ses principes. Les ames qu'il pretend décrire n'ont ni manifestations, ni notions, ni speculations, ni gousts, ni delices, ni extases. Qu'ont-elles donc?

Elles n'en sçavent rien, dit-il, celuy qui en parle n'en sçait rien non plus. Cependant aprês avoir fait taire les voix intellectuelles & corporelles, il n'a pû faire taire la sienne; & à quelque prix que ce soit, il faut qu'il parle de ce qu'il fait profession de n'entendre pas.

Enfin, on pourroit peut-estre fonder le merite & l'excellence de cette oraison sur les graces éminentes dont on supposeroit que Dieu la récompense aprês qu'elle est finie; mais comme il n'y a dans cette oraison pendant qu'elle dure, aucune marque d'un haut degré ni de connoissance ni d'amour, on a

droit de demander à ceux qui voudroient qu'elle fust toûjours suivie d'une abondance de graces, qui les a rendus les distributeurs des graces de Dieu, & leur a donné droit d'en faire des largesses à qui il leur plaist ? Qu'ils nous fassent voir à la bonne heure ces graces éminentes, ou par des preuves solides, ou par des miracles certains & visibles. Mais n'ayant rien de tout cela à nous alleguer, c'est abuser de la credulité des ames simples que de publier ces pretenduës merveilles sans se mettre en peine d'en apporter la moindre preuve. Chap. IV.

Chapitre V.

Effets temerairement attribuez au simple regard par les Autheurs qui en ont traité.

Mais comme il est important de faire bien sentir les divinations temeraires que ces Autheurs font sur les effets de cette oraison, je croy qu'il est bon de rapporter encore icy quelques-uns des passages où ils les décri- Chap. V.

CHAP. V. vent. Voicy ce qu'en dit l'Abbé d'Estival en un endroit.

Page 93. *En cette oraison de simple regard nous pratiquons hautement la vertu sans la pratiquer ; nous faisons tout sans rien faire, & nous le faisons d'une maniere si élevée, que cent autres n'en feroient pas tant en vingt années avec leurs actes redoublez & multipliez avec tant de ferveur. Une œillade simple qui nous ramasse de l'épanchement que nous pouvions avoir parmy la diversité des creatures sous le rayon obscur de la foy, qui ne laisse aucune clarté pour nous joindre à Dieu, dit plus, comprend plus que tout ce que la meditation & l'oraison affective peuvent dire ou comprendre.*

Le sieur Malaval pretend que cette oraison renferme une intention qu'il appelle éminente, qui comprend tous les actes de foy, de charité & d'humilité, & des autres vertus que l'on peut produire, & que tous ces actes ensemble ne sont pas comparables à la vûë vive, simple & fixe de Dieu.

Le fondement de cet Autheur ne peut estre autre que celuy-cy : Qu'il n'est pas impossible à Dieu de renfermer dans un simple mouvement de l'ame,

& une ſimple vûë de l'eſprit, plus de merite & de pureté que dans pluſieurs actes reflechis. Chap. V.

Cela peut eſtre vray en general ; mais il n'y a point de plus fauſſe conſequence que d'en conclure en particulier, que cela arrive, & arrive ſouvent dans ce qu'on appelle le ſimple regard. Que cet acte ſoit capable tant qu'on voudra d'une grande perfection ſi Dieu le vouloit, il faut prouver, & non pas ſuppoſer en l'air que Dieu l'a voulu. Il n'y a point de ſi petite action de pieté que Dieu ne puiſſe élever à une éminente perfection ; mais de conclure de cette poſſibilité, que Dieu les y éleve effectivement, & cela ſans aucune preuve & ſans aucune apparence, c'eſt une illuſion groſſiere.

Dieu peut mettre dans toute ame, & dans tout eſtat de l'ame un degré excellent de charité : donc je dois croire cela ſans preuve d'une ame en particulier, qu'il plaira à un Autheur temeraire de repreſenter comme fort élevée en merite & en grace, c'eſt une abſurdité inſupportable.

La poſſibilité d'un effet ne fut jamais une raiſon de le croire réel & effectif,

CHAP. V. & je ne ſçache point de plus ſeure voye à l'illuſion, que de paſſer ainſi tout d'un coup de la poſſibilité à la realité.

Il ne plaiſt pas à ces Autheurs de conſiderer que ſi Dieu peut joindre quelquefois des mouvemens d'amour à ces vûës de Dieu confuſes & generales, il eſt incomparablement plus frequent qu'il n'y en joigne aucun, & qu'il laiſſe ces ſimples regards dans un vuide abſolu de tout amour ; & la raiſon en eſt, que les choſes extraordinaires ſont toûjours infiniment plus rares que celles qui ſont dans l'ordre commun.

Il eſt donc bien plus frequent que Dieu joigne ſon amour à l'application reglée d'une ame, qui à l'exemple de tous les Saints, & ſur tout de la ſainte Vierge, ſe nourrit des veritez de l'Ecriture, & les repaſſe dans ſon eſprit, qu'à une pratique ſans autorité qu'il a plû à quelques Autheurs de mettre en credit dans ces derniers temps.

Sœur Anne Marie Roſſet, dit l'Abbé d'Eſtival, dit que ſaint François de Sales aſſeuroit que cette preſence de Dieu comprend tout, & que ſur ce qu'elle

ne penſoit pas aux grands myſteres que l'Egliſe ſainte celebre dans les diverſes Feſtes de l'année, il luy dit de faire ſeulement quelques oraiſons jaculatoires vocalement parmy la journée en ces jours-là ſur le ſujet de ces myſteres. CHAP. V.

L'avis de ſaint François de Sales eſt très-ſage, mais il eſt particulier pour celle dont il parloit. L'on peut dire en particulier d'une ame dont on connoiſt le fond par une longue experience, que ſa diſpoſition comprend toutes les vertus, en fondant le jugement de cette diſpoſition ſur la connoiſſance qu'on en a, & non ſur une ſimple poſſibilité: mais d'attacher ce même degré de grace à une diſpoſition vague que l'on ne connoiſt que ſous le terme de ſimple regard, qui peut eſtre dans une infinité de degrez differens de perfection, c'eſt une erreur & une illuſion manifeſte.

Voicy encore un raiſonnement du ſieur Malaval rapporté par l'Abbé d'Eſtival, qui contient un ſophiſme déja refuté, mais que je croy devoir encore rapporter une fois, parce qu'il ſert de fondement aux principales maximes de cette ſpiritualité. Il s'agit en ce lieu de

CHAP. V. sçavoir si on peut se détourner du simple regard de Dieu, pour s'occuper de quelque action ou de quelque mystere de JESUS-CHRIST, ou de quelque attribut de Dieu. Et le sieur Malaval conclut que cela seroit fort prejudiciable à la perfection par ce raisonnement.

Quand nous sommes en Dieu, qui est tout ce que nous pouvions pretendre, par la meditation de sa vie, de sa passion, dites le même de son amour en la divine Eucharistie; il ne faut pas se tirer de là pour retourner aux meditations & aux considerations raisonnées sur sa vie, sur sa passion, & sur l'estat qu'il a voulu prendre sous les especes sacramentales, pour cette grande raison qui fait une maxime indubitable en cette matiere, Qu'il ne faut pas quitter la fin pour les moyens; & pour cette autre, Que quand on est arrivé à sa derniere fin, où l'on trouve toute la jouissance & tout le repos qu'on peut pretendre en cette vie, il ne faut pas de soy-même troubler son repos, s'inquieter volontairement, & rechercher des moyens propres à nous mettre où nous sommes déja.

Nous avons déja remarqué que c'est

une erreur groſſiere de s'imaginer que par le ſimple regard nous ſoyons en Dieu autant que nous y pouvons eſtre; car par ce regard nous n'y pouvons eſtre que d'une maniere bornée, & nous pouvons & devons deſirer un plus parfait amour. De ſorte que ſi nous croyons que la meditation d'une action de JESUS-CHRIST puiſſe contribuer à augmenter cet amour, nous ferons três-bien de nous y appliquer. CHAP. V.

Il en eſt de même de la meditation des attributs particuliers de Dieu, comme de ſa ſageſſe, de ſa juſtice & de ſa bonté.

La conſideration, dit l'Abbé d'Eſtival, *de la bonté, de la ſageſſe & de la puiſſance de Dieu, ſont des moyens pour nous élever à Dieu, & quand nous y ſommes il faut nous arreſter là, & quitter les conſiderations particulieres de ces perfections divines, diſtinctes & abſtraites qui ne nous font pas voir Dieu comme il eſt en luy-même, mais comme il eſt dans la foibleſſe de noſtre entendement; & quand nous nous arreſtons avec fermeté par la foy toute nuë ſur l'infinité de ſon eſſence, nous le regardons comme il eſt en luy-même avec toutes ſes perfections.*

CHAP. V. Tout cela n'eſt que le ſophiſme déja refuté, avec l'addition d'un nouveau, qui eſt qu'on voit Dieu tel qu'il eſt par la connoiſſance confuſe du ſimple regard.

On voit autant Dieu comme il eſt, en concevant Dieu comme bon, qu'en concevant Dieu ſans attribut, ou avec l'attribut d'eſtre par tout. Celuy qui conçoit Dieu comme bon ou comme ſage, a une connoiſſance confuſe de Dieu, marquée par le mot de *Dieu*, & une connoiſſance diſtincte de Dieu comme bon, ou comme ſage, marquée par ces attributs, & il eſt en cela parfaitement ſemblable à celuy qui conçoit Dieu comme eſtant par tout : car il y a de même dans cette connoiſſance une idée confuſe de Dieu, & une idée diſtincte de Dieu comme preſent par tout. Il n'y a ni plus ni moins de confuſion ou de diſtinction dans une de ces idées que dans l'autre.

Mais la verité eſt que le merite de cette vie ne conſiſte point à concevoir Dieu plus confuſément ou plus diſtinctement, mais l'importance eſt de le concevoir avec plus ou moins d'amour. Celuy qui le conçoit avec plus d'amour

le possede davantage, & il a plus de merite de quelque maniere qu'il le conçoive. Celuy qui le conçoit avec moins d'amour le possede moins, & est moins à Dieu. Ainsi on a toûjours raison de chercher ce qui nous le peut faire aimer davantage. Ce n'est jamais rapporter la fin aux moyens, mais user du moyen pour arriver à la veritable fin. CHAP. V.

Le sieur Malaval & l'Abbé d'Estival donnent donc de grandes ouvertures à l'illusion par ces effets qu'ils attribuent à l'oraison de simple regard. Mais si l'on veut sçavoir ce que c'est que de s'abandonner sans reserve à ses imaginations, on n'a qu'à lire sur les effets de cette oraison ce que l'on en trouvera dans Molinos, ch. 15. p. 66.

La foy, dit-il, *estant une foy vive, universelle & indistincte, est par consequent plus practique, plus vive, plus efficace & plus illuminée, parce que le Saint-Esprit éclaire d'autant plus l'ame qu'elle est mieux disposée, & qu'elle se tient mieux recueillie qu'une autre, & que le Saint-Esprit luy communique ses lumieres à proportion du recueillement où il la trouve. Il est vray que Dieu donne des lumieres à l'ame par la meditation; mais*

CHAP. V. *elles sont si peu considerables au prix de celles que Dieu répand dans un esprit recueilli par le moyen de la foy simple & universelle, que trois gouttes d'eau le sont comparées à l'ocean. La raison en est que dans la meditation Dieu* ne communique à l'ame que *deux ou trois veritez particulieres ; mais dans le recueillement interieur, & dans l'exercice de la foy pure & universelle, on se trouve dans la vaste mer de la sagesse de Dieu par le moyen d'une connoissance obscure, generale, simple & universelle.*

La resignation de l'ame en cet estat est aussi plus parfaite, parce qu'elle procede d'une force interieure & infuse, qui croist à mesure que cet exercice interieur de la foy pure continuë dans le silence & la soumission. Ajoûtez à cela, que les dons du Saint-Esprit s'augmentent encore dans l'ame contemplative, & que quoique ces dons soient aussi dans ceux qui sont en estat de grace, neanmoins ils sont comme morts, sans force & presque infiniment differens de ceux qui se trouvent dans les contemplatifs, à cause de leur clarté, de leur vivacité & de leur efficace.

Voilà jusqu'où Molinos pousse les prerogatives de cet estat. On auroit

tort de chercher de la vraiſemblance & de la raiſon dans ces diſcours. Cet Autheur eſt en poſſeſſion de parler ſans moderation & ſans raiſon. J'avertiray ſeulement qu'il ne faut pas pretendre qu'il ait crû que toutes ces merveilles qu'il nous debite ſe puiſſent connoiſtre, ou par experience, ou par raiſon, ni par aucune autre voye. Il a pour principe que rien de tout cela n'eſt ſenſible, & que l'ame ne ſent pas qu'elle aime ni qu'elle opere. Ainſi il peut donner tant que vous voudrez d'oceans de lumieres & de mers de connoiſſances ſublimes, à la charge que vous ne vous en appercevrez point, & que vous n'aurez jamais aucune aſſeurance de ces pretenduës lumieres, que ſur les imaginations ſans preuves de ce temeraire contemplatif. CHAP. V.



CHAPITRE VI.

Que non seulement on n'a aucune raison d'attendre de plus grands effets de cette oraison qu'on appelle de simple regard, que des autres ; mais qu'on a tout sujet d'en craindre de mauvais effets.

CHAP. VI. CE que nous avons dit jusqu'icy ne va qu'à conclure qu'il n'y a aucune raison de pretendre que ce soit un moyen de faire croistre les ames dans la connoissance & dans l'amour de Dieu, que de les porter à la pratique de cette oraison qu'on appelle de simple regard; & que soit qu'on la considere dans ce qui la precede, ou dans ce qui l'accompagne, ou dans ce qui la suit, il n'y a aucune apparence d'en attendre de plus grands effets que des oraisons communes. Dieu y peut joindre quand il luy plaist quelque mouvement de grace, & dans le degré qu'il luy plaist, comme il en peut joindre à toutes les autres oraisons. Mais il n'y a aucune raison solide qui porte à croire que

cette pratique soit un moyen plus favorable pour obtenir de Dieu des graces abondantes & sublimes. CHAP. VI.

Je croy maintenant devoir passer plus avant, & proposer diverses raisons qui vont à conclure, que cette pratique jointe avec les principes sur lesquels on l'appuye, peut estre un grand empeschement à la grace, & une source de tentations dangereuses.

Quand il n'y en auroit point d'autre que celle d'une vanité secrette qu'elle inspire aux ames par l'idée qu'elle leur donne qu'elles sont dans un degré de vertu fort élevé, ce seroit déja une très-perilleuse tentation, d'autant plus qu'il leur seroit très-difficile de se détromper de cette fausse opinion. Car en même-temps qu'on leur persuade que par le moyen de cette oraison elles sont dans une haute perfection, & qu'elles sont remplies de tous les dons du Saint-Esprit, on leur dit en même-temps qu'elles ne doivent point s'appercevoir de tous ces dons surnaturels, qu'on ne les connoist point en soy, & qu'on est parfait sans le sçavoir. Que veut-on qu'elles concluent de toutes ces belles leçons, sinon qu'elles sont en

CHAP. VI. effet parfaites ; qu'elles ſont des ames que Dieu a comblées de ſes graces les plus excellentes ; qu'elles ſont remplies de lumiere & de ſainteté, quoiqu'elles n'en ſentent rien. En vain Dieu pour les rabbaiſſer permettroit qu'elles euſſent l'eſprit rempli des plus abominables penſées, & qu'elles éprouvaſſent les plus horribles impreſſions dans leur corps. Molinos a eu ſoin de les mettre au-deſſus de tout cela, en leur repreſentant tous ces eſtats affreux comme des voyes par où il faut paſſer neceſſairement pour arriver au ſommet de la perfection myſtique. Ainſi celles qui ſont prevenuës de ces inſtructions ont ſujet de répondre à toutes ces horribles idées : Vous ſoyez les bien-venuës, cheres avancourieres de ma future élevation.

Que s'il leur ſemble quelquefois que dans cette oraiſon elles demeurent oiſives, on les releve de ce ſcrupule en leur perſuadant qu'elles font plus par leur inaction, qu'elles ne pourroient faire par toutes les actions, reflexions, meditations & autres exercices de pieté. Que ſi elles vouloient dans cet eſtat avoir recours à la priere vocale, on

leur feroit regarder cette penſée comme une pure tentation. CHAP. VI.

Ne vous ſervez point, dit Molinos aux ames qui ſe croiroient oiſives, de l'oraiſon vocale. C'eſt une tentation de l'ennemi qui veut empeſcher que Dieu ne parle à voſtre cœur, ſous pretexte que vous ne le ſentez pas, & en vous faiſant croire que vous perdez le temps.

Molin. Guid. ſpirit. l. c. 12. p. 50.

Le même Molinos, dans la crainte que celles qui auroient embraſſé cette oraiſon ne viennent à ſe perſuader qu'elle n'eſt pas pour elles, parce qu'elles n'y gouſteroient aucun plaiſir, & qu'elles y perdroient le temps, les détourne de ces penſées par des reproches três-vifs & três-aigres : *Puiſqu'ils peuvent*, dit-il, *croire, ſe taire, avoir patience, c'eſt une lâcheté & une ingratitude à eux de ne pouvoir pas ſouffrir un peu de peine & de ſechereſſes, d'eſtre ſi arides de douceurs ſenſibles, en ſe laiſſant tranſporter à l'amour propre, & ſe cherchant eux-mêmes au-lieu de Dieu, ſans penſer à la perte infinie qu'ils font, le moindre acte de reſpect pour Dieu au milieu de la ſechereſſe, eſtant ſuivi d'une récompenſe infinie.*

CHAP. VI. Voilà comment on abuse des mots; & qu'on leur fait signifier le contraire de ce qu'ils signifient naturellement.

Quitter un exercice inventé par des hommes sans autorité, & qui n'a point esté pratiqué par tous les Saints, pour embrasser les moyens ordinaires que JESUS-CHRIST & son Eglise nous conseillent, & que tous les Saints ont pratiquez, *c'est se laisser emporter à l'amour propre, & se chercher soy-même au lieu de Dieu. C'est se priver d'une récompense infinie, puisque Dieu récompense infiniment le moindre acte d'amour fait au milieu de la secheresse.*

Il faudroit sans doute avoir d'autres garents que Molinos de ces récompenses infinies, qu'il pretend qu'on merite par ces oraisons quelque seches qu'elles soient, d'autant plus qu'on a toute sorte de raison de croire que ces secheresses sont la juste punition qu'on attire en se portant à ce nouveau genre d'oraison, & se privant par là du secours des veritez de l'Ecriture, par lesquelles Dieu a voulu soustenir & consoler nôtre foiblesse.

En verité il ne faudroit que cette seule raison pour détourner les personnes sages

ſages de cette nouvelle pratique. Car eſt-il croyable que ſi cette ſorte d'oraiſon eſtoit une ſource ſi abondante de graces & de benedictions, & ſi elle procuroit tant d'avantages à ceux qui l'embraſſent ſur ceux qui ne la pratiquent pas, on n'en trouvaſt aucun veſtige dans les ſiecles où Dieu a répandu ſes graces avec plus d'effuſion & d'abondance ; que JESUS-CHRIST n'en euſt point inſtruit les Apoſtres, ni les Apoſtres les premiers fidelles, & qu'il euſt caché à tous les Saints des premiers ſiecles ce rare ſecret, qui, ſelon qu'on nous le repreſente, vaut mieux ſeul que tous les exercices qu'ils ont pratiquez ? CHAP. VI.

Mais ſi jamais il y eut lieu de le découvrir, ç'a eſté parmy ce nombre innombrable de Solitaires qui ont peuplé les deſerts. Toute leur vie les portoit au recueillement. Il n'y avoit, ce ſemble, qu'à s'y laiſſer aller pour s'y enfoncer. Cependant il ne paroiſt dans leur vie aucun veſtige de ce pretendu ſimple regard. Ils s'entretenoient dans la pieté par la recitation des Pſeaumes & par la lecture de l'Ecriture. Ils ſe conſervoient dans une continuelle preſen-

CHAP. VI. ce de Dieu en en repetant quelques verſets. Pourquoy les chefs de ces ſaintes congregations ne leur enſeignoient-ils pas, qu'ils ſe fatiguoient inutilement par la multiplicité de leurs exercices, qu'il n'y en a qu'un de neceſſaire, qui eſt le ſimple regard, & qu'avec cette ſeule pratique ils pouvoient avancer infiniment davantage dans la voye de Dieu, que par tous leurs travaux, toutes leurs penitences, & tous leurs Pſeaumes chantez, recitez & meditez; que tout cela n'eſtoit bon qu'à jetter l'ame dans la multiplicité, & à la priver des communications infinies de Dieu?

Cependant, non ſeulement les chefs des compagnies regulieres ne les ont point inſtruits dans cette ſpiritualité, mais ils l'ont même bannie par les regles qu'ils ont données. Qu'on tâche tant qu'on voudra de placer l'oraiſon de ſimple regard dans la vie des Religieux de Saint Benoiſt tout occupez à la recitation de l'Office, à la lecture de l'Ecriture & des Peres, & au travail, & l'on verra qu'on ne trouvera pas une ſeule demi-heure pour s'y occuper.

Les motifs mêmes avec leſquels ſaint

Benoist veut que ses Religieux s'appliquent à toutes leurs actions & à tous leurs exercices, sont tout contraires au simple regard, parce qu'ils consistent dans des veritez distinctes dont il veut qu'ils se nourrissent, qui ne peuvent servir d'objet à ce genre d'oraison; & l'on ne voit point au contraire qu'il leur parle en aucun endroit de ces connoissances indistinctes & confuses, principale leçon des nouveaux Spirituels, & qui l'auroit aussi esté de tous les Peres s'ils avoient esté dans cette pratique, & qu'ils eussent connu ces merveilleuses utilitez que ces Autheurs nous veulent persuader qu'elles apportent. CHAP. VI.

Comment donc une ame persuadée que les Peres n'ont point connu ce nouveau chemin dans lequel on la voudroit engager, pourroit-elle écouter ceux qui le luy proposeroient, puisque sa perfection consiste à marcher dans la voye qui luy a esté tracée par les Instituteurs de son Ordre, pour parvenir au bonheur qu'ils se sont procuré en y marchant?

Je sçay bien que quelques Autheurs modernes, pour remedier à cet inconvenient, n'ont pas craint d'avancer, *Que*

CHAP. VI. *les Anciens n'ont rien ignoré de toutes ces connoiſſances ; mais qu'ils n'ont pas eu la commodité comme nous, de les voir ou redigées ou éclaircies au point où nous les voyons.* Ce ſont les propres termes du ſieur Malaval. Mais comme il ſe deffioit de pouvoir perſuader au monde une choſe ſi incroyable, & qu'il ne vouloit pas s'obliger à la prouver, il a tâché de prevenir ſes lecteurs par une autre conſideration qu'il croit fort raiſonnable & fort ſolide : *Je prie*, dit-il, *ces gens de conſiderer que l'Egliſe augmente tous les jours en lumieres & en connoiſſances, qu'elle continuë à recevoir les anciennes avec plus de clarté, & qu'auſſi elle en reçoit de nouvelles.*

Ainſi l'on peut, ſelon le ſieur Malaval, regarder l'oraiſon de ſimple regard, & tous les avantages merveilleux qu'on y attache, comme une découverte de ces derniers temps ; ce qui eſt au moins plus ſincere que de ſouſtenir que cette voye n'a pas eſté inconnuë aux Peres & aux Inſtituteurs des ſocietez religieuſes qui n'en ont jamais eu la moindre penſée.

Pour en eſtre pleinement perſuadé, il ne faut que conſiderer les peines que ſe donnent quelques nouveaux Au-

theurs pour accorder l'oraiſon de ſimple regard avec les obſervances regulieres.

L'Abbé d'Eſtival s'y eſt particulierement ſignalé, & il luy faut donner cette louange, qu'il ne manque pas de ſe declarer pour la regle contre la pratique de cette oraiſon. Mais comme il ne laiſſe pas d'attribuer à cette pratique d'extrêmes utilitez pour avancer les ames dans la pieté, & qu'il ſuppoſe qu'elle eſt tout autrement meritoire que les oraiſons vocales & mentales, & que tous les autres exercices des religions, il eſt viſible que s'il ne veut pas conſeiller de violer la regle, parce qu'il la regarde comme eſtant d'obligation, il ne l'auroit pourtant jamais établie s'il avoit eſté en la place du Legiſlateur, & qu'il n'auroit pas au moins manqué d'y marquer des temps reglez pour s'occuper ſans ſcrupule à cette oraiſon de ſimple regard qu'il repreſente comme ſi avantageuſe à la pieté. Il n'auroit pas manque, dis-je, de prendre de juſtes precautions pour donner toute liberté à l'eſprit de Dieu d'y porter les ames. Que s'il ne paroiſt rien de ce ſoin & de ces precautions dans les regles compo-

CHAP. VI. sées par les Fondateurs des Ordres religieux, s'ils n'ont reservé au simple regard aucune partie du temps dont ils faisoient la distribution, s'ils n'ont point prevû que l'esprit de Dieu pust pousser ceux qui auroient embrassé la vie religieuse à d'autres exercices en apparence plus utiles que ceux qu'ils prescrivoient, s'ils ne les ont point fortifiez contre la tentation qu'ils auroient de pratiquer ces nouveaux exercices, sous pretexte d'acquerir un plus grand merite ; c'est une conviction qu'ils n'ont eu aucune idée de cette oraison ni de son merite, puisque la vie qu'ils ont établie y paroist un obstacle continuel.

CHAPITRE VII.

Que c'est une consequence necessaire, Qu'une personne attirée au simple regard ne doit jamais s'engager dans aucune Religion.

CHAP. VII. JE veux bien supposer avec l'Abbé d'Estival, qu'une personne engagée à la vie religieuse, quelque attrait qu'elle sente pour l'oraison de simple regard, doit

preferer les exercices d'obligation, comme la recitation de l'Office, à tous ces attraits ; & je le loüe même d'avoir eu plus d'attache pour la regle que pour toutes ces devotions qui ne sont pas absolument necessaires. Mais je croy que comme cette decision est juste à l'égard des personnes qui sont déja engagées, on devroit tirer de ses principes touchant le simple regard, une conclusion toute differente pour ceux qui n'ont encore contracté aucun engagement pour la vie religieuse. C'est-à-dire, qu'on leur devroit plutost conseiller de suivre l'attrait qu'elles sentiroient à cette oraison, que de se mettre dans la necessité d'y resister continuellement & de contraindre l'esprit de Dieu en l'assujettissant à des exercices contraires au bien spirituel de l'ame. Chap. VII.

Car enfin, si l'oraison de simple regard estoit d'un merite tout autrement grand que la recitation d'un long Office, pourquoy se mettre dans la necessité de se priver de cet avantage ? Pourquoy se dépouiller de la liberté que Dieu accorde de suivre les instincts de sa grace & de pratiquer une oraison beaucoup plus parfaite ? La vie religieuse est

CHAP. VII. bien destinée à faire mourir le vieil homme & la concupiscence ; mais est-elle de même destinée à faire mourir l'homme nouveau & les instincts de l'esprit de Dieu ?

La paix, dit saint Augustin, est l'accord des pensées & des actions, *actionum cogitationumque concordia.* On ne doit donc point faire choix d'un genre de vie dans lequel on ne pourroit trouver aucune paix, parce qu'il ne permettroit pas de pratiquer avec liberté les exercices ausquels on se sentiroit porté par l'esprit de Dieu.

Ces decisions de l'Abbé d'Estival, qui défendent avec raison aux personnes engagées à la vie religieuse de se dispenser de l'Office, devroient donc servir en même-temps d'avertissement à toutes les personnes qui n'y sont point engagées de ne s'y point engager ; & comme cet avertissement seroit notoirement contraire à l'esprit de l'Eglise, il faut conclure que tout ce qu'on nous dit des avantages du simple regard, n'a point de solidité, puisqu'on en devroit tirer cette consequence, Qu'on ne doit jamais embrasser un genre de vie que l'Eglise a toûjours proposé à ses enfans

comme très-propre à aſſeurer leur ſalut & à pratiquer la perfection de la vie chreſtienne.

CHAPITRE VIII.

Que l'oraiſon de ſimple regard eſt contraire à toutes les idées & à tous les moyens dont l'Egliſe ſe ſert pour porter les hommes à la pieté.

MAIS pour ne pas juger ſeulement de cette oraiſon par le peu de fondement qu'ont tous ces grands avantages par leſquels on pretend y attirer les ames, il eſt bon d'y conſiderer des inconveniens plus interieurs & plus eſſentiels, qui donnent beaucoup de lieu de douter que la pratique en ſoit aſſez conforme à l'eſprit de la Religion chreſtienne, qu'on peut apprendre de l'Ecriture & des inſtructions de l'Egliſe. CHAP. VIII.

L'Apoſtre ſaint Paul dans le commencement de ſon Epiſtre aux Hebreux, dit, *Que Dieu ayant parlé autrefois à nos Peres en diverſes occaſions & en diverſes manieres par les Prophetes, nous a parlé en ces derniers temps par ſon Fils qu'il*

Chap. VIII. *a fait heritier de toutes choses, & par lequel il a créé les siecles.*

En suivant cette pensée de l'Apostre on peut ajoûter, que ce Fils heritier de toutes choses ayant donné pouvoir aux hommes de devenir enfans de Dieu, il s'en est formé un corps qui est son Eglise composée de divers membres dont il s'est rendu le chef; qu'il a établi des Apostres, des Prophetes, des Pasteurs; que les Evêques & les Peres leur ont succedé; & que tant les Apostres que leurs successeurs ont continué, par l'ordre de Jesus-Christ, d'instruire les fidelles suivant la même methode, & de leur donner les mêmes instructions que celles que les Apostres & Jesus-Christ leur avoient données. Or cette methode consiste à leur faire connoistre Dieu & leurs devoirs envers luy d'une maniere & par des idées conformes à leur estat. Car ayant consideré les hommes comme remplis de diverses passions & d'une infinité de maladies, ils se sont efforcez d'y apporter une infinité de divers remedes qui y avoient de la proportion.

Ils ont tâché de les exciter à l'amour de Dieu par diverses idées qui leur ren-

diſſent Dieu aimable. L'amour de Dieu eſtant combattu en eux par diverſes paſſions, ils ont voulu reprimer les unes par les autres. Ils ont employé deſirs contre deſirs, craintes contre craintes, eſperances contre eſperances. Ainſi tous les livres de l'Ecriture & tous ceux des Peres ne ſont qu'un amas de ces differens remedes que la ſageſſe de Dieu a jugez neceſſaires ou utiles aux hommes, & dont il les a fait inſtruire par des Saints remplis de ſon Eſprit, qui durant le cours des ſiecles ayant marché dans la voye du ſalut, & y eſtant parvenus par leur ſainte vie, ſe ſont tous ſervis de ces remedes pour leur propre ſanctification, & pour celle des autres. CHAP. VIII.

Cependant certaines gens des derniers ſiecles de l'Egliſe, ſans avoir égard à une conduite ſi autoriſée, ont eu la hardieſſe de pretendre qu'elle n'eſtoit bonne que pour les ames imparfaites, & qu'elle n'eſtoit nullement propre à celles qui eſtoient plus avancées; que tous ces amas de remedes ne leur eſtoient plus utiles: mais que le vray moyen de parvenir à une éminente perfection, eſtoit de renoncer à toute cette diverſité de remedes contenus dans l'Ecriture

CHAP. VIII.

& dans les livres des Peres, de faire profeſſion d'un ſilence abſolu de penſées ſur tout cela ; & qu'au lieu de toutes ces differentes idées de Dieu que l'Ecriture nous donne, il falloit s'attacher uniquement à concevoir Dieu d'une maniere confuſe, indiſtincte, generale, en prenant pour tentation & pour penſées qu'il faut rejetter toutes les inſtructions conformes à l'Ecriture que la memoire leur pourroit fournir. Voilà la queſtion qui eſt à juger, & le jugement qu'on en portera, contiendra celuy qu'on doit faire de la contemplation acquiſe, ou de l'oraiſon de ſimple regard. Car cette pretenduë contemplation n'eſt dans le fond autre choſe qu'un renoncement formel à toute la conduite des Prophetes, de JESUS-CHRIST, des Apoſtres & des Peres, au moins pendant la durée de cette oraiſon qu'on voudroit rendre en quelque ſorte continuelle.

Toutes les inſtructions qu'on peut tirer de ces livres, ne peuvent ſervir tout au plus, ſelon ces Spirituels, qu'à la conduite des imparfaits. Elles ſont, ſelon les Autheurs de cette ſpiritualité, entierement ſemblables à la loy dont il

eſt dit, qu'*elle ne conduiſoit rien à la* CHAP. VIII.
perfection : NIHIL *ad perfectum adducit*
lex. Ils pretendent donc que pour par- *Hebr.* 7. 19.
venir effectivement à la perfection, il
faut renoncer à tout cela,& ſe reduire à
un ſilence entier de paroles, de deſirs
& de penſées.

Tous ces livres, diſent-ils, ſont pleins d'idées diſtinctes & particulieres de Dieu. C'eſt cependant ce qu'il faut éviter. Ces connoiſſances ne ſeroient que naturelles. Elles ne ſeroient capables que d'agir ſur l'imagination. Elles fatigueroient inutilement l'eſprit. Ce ſeroient de petites gouttes d'eau qui empeſcheroient que l'ocean de la connoiſſance de Dieu ne coulaſt dans l'ame. Il faut donc traiter tout cela de diſtraction, & comme n'eſtant capable que de troubler cet acte aimable de foy confuſe, indiſtincte & univerſelle, en quoy conſiſte la contemplation acquiſe & le ſimple regard qui eſt la voye de la perfection chreſtienne.

Si ce diſcours eſt raiſonnable, il peut y avoir quelque apparence de raiſon dans la ſpiritualité des partiſans du ſimple regard : mais ſi c'eſt un prodige de temerité, d'avoir oſé propoſer au 17.

CHAP. VIII.

siecle de l'Eglise un chemin d'aller au ciel & de parvenir à la perfection, si different de ce que JESUS-CHRIST nous a enseigné par luy-même, par les Prophetes qui l'ont precedé, par les Apostres & les Peres qui l'ont suivi, il ne faut point chercher d'autres raisons que celles-là pour rendre suspecte cette nouvelle spiritualité.

Que diroit-on d'un homme qui auroit la hardiesse de publier, que tous les remedes ordonnez avant luy par tous les autres Medecins celebres pour toutes les maladies dont les hommes peuvent estre travaillez, sont faux, trompeurs, inutiles & dangereux; qu'il ne faut, au-lieu de tout ce fatras de remedes, que prendre un verre d'eau le matin, & qui cependant ne donneroit de cette promesse magnifique aucune preuve ni d'experience ni de raison? On diroit sans doute que sa temerité seroit fort proche de la folie. Mais ne semble-t-il pas que la temerité des Autheurs de l'oraison du simple regard est bien d'un autre genre que celle-là?

Ce n'est point une troupe d'hommes sujets à faillir qu'ils ont entrepris de reformer, & dont ils veulent faire re-

jetter les inſtructions & la conduite. CHAP. VIII.
C'eſt la conduite de Dieu même & de JESUS-CHRIST medecin univerſel de tous les hommes. C'eſt celle de l'Egliſe animée de ſon Eſprit. C'eſt celle de tous les Saints que la pratique des inſtructions de JESUS-CHRIST a conduits heureuſement dans le ciel. C'eſt à tout ce corps de JESUS-CHRIST que ces Autheurs ont la hardieſſe de declarer qu'il n'a rien entendu dans la gueriſon des ames, qu'il ne faut rien faire de tout ce qu'il a preſcrit & conſeillé, & qu'il faut prendre une route toute contraire de celle qu'il a ſuivie.

Ne peut-on pas dire que cette hardieſſe n'eſt pas une ſimple temerité, mais que c'eſt une erreur inſupportable? Car nulle conduite & nul remede ne peut contribuer au ſalut des ames que par le ſecours de la grace de JESUS-CHRIST. Or il eſt bien clair que JESUS-CHRIST ne ſçauroit benir ni favoriſer de ſon ſecours & de ſes graces une conduite toute oppoſée à la ſienne. Ce ſeroit donc ſans le ſecours de JESUS-CHRIST qu'on voudroit acquerir cette perfection pretenduë; & la promeſſe de l'efficace de ces nouveaux remedes n'eſtant point

CHAP. VIII. contenuë dans l'Evangile de JESUS-CHRIST, ce seroit uniquement sur l'autorité de ces nouveaux Autheurs que la creance qu'on y auroit seroit fondée.

Encore s'ils s'estoient contentez d'ordonner seulement des pratiques inutiles, la chose seroit bien plus supportable; mais la fin du demon dans l'invention de cette oraison considerée avec toutes ses suites & ses circonstances, est d'arracher aux Chrestiens les vrais remedes de leurs maux, & de les amuser par des pratiques de phantaisie, afin de les retenir dans le peché & d'empescher qu'ils n'en sortent. Car il ne faut pas s'imaginer que ces divers remedes, ces differentes idées de Dieu, ces divers moyens de reprimer les passions dangereuses, & d'en exciter d'utiles que l'Ecriture & les Peres fournissent, & que cette nouvelle spiritualité abolit, n'ayent rien de necessaire au salut. Car quoique la grace & l'amour de Dieu soient les principaux moyens par lequels il sauve les hommes, ces moyens principaux ne se doivent point separer des moindres que Dieu y joint, par lesquels il dispose l'ame à cet amour qui la sancti-

ſie. Il modere ſes paſſions, il anime ſon eſperance, il affoiblit les tentations, il prepare la terre de noſtre cœur pour recevoir & faire fructifier les ſemences divines qu'il luy plaiſt d'y répandre. C'eſt par tous ces moyens joints enſemble qu'il opere le ſalut des hommes. Avoir donc la hardieſſe d'en vouloir bannir la plus grande partie, c'eſt mettre les ames dans un peril évident de ſe perdre par la ſouſtraction de ces ſecours. Oſter la crainte, c'eſt renverſer une infinité de Chreſtiens dont la charité foible a beſoin de ce ſecours. Oſter l'eſperance de la récompenſe, c'eſt en deſarmer un grand nombre d'autres. Il y a une diverſité infinie dans ces ſecours, comme il y a une diverſité infinie dans les beſoins. Les uns ont beſoin d'eſtre affermis par une verité, les autres par une autre, & ſouvent il y a neceſſité à l'égard de quelques-uns dans chacune de ces veritez ; c'eſt-à-dire, que ſans la lumiere que l'ame en tire, elle s'engageroit ſouvent dans l'égarement. Exclure donc toutes ces differentes idées, ces differens ſecours, ces differens appuys de l'infirmité humaine, c'eſt precipiter dans la chûte & dans la perdition

une infinité de Chreſtiens. Voilà l'effet naturel du ſimple regard.

CHAPITRE IX.

Autre inconvenient de cette contemplation acquiſe & de l'oraiſon de ſimple regard, d'eſtre contraire à toute la conduite dont Dieu ſe ſert ordinairement pour communiquer ſes graces aux hommes.

CHAP. IX. OUTRE la contrarieté que cette nouvelle ſpiritualité a avec toutes les idées par leſquelles Dieu appelle les hommes à la veritable pieté, on doit encore remarquer qu'elle eſt abſolument oppoſée à tout ce que Dieu nous a fait connoiſtre de ſa conduite dans la diſtribution de ſes graces.

Quoique cette diſtribution ſoit toûjours gratuite, elle eſt pourtant toûjours ſage & raiſonnable, & jamais elle n'a l'air d'une bizarrerie ſans raiſon. La regle que Dieu y garde le plus ordinairement, eſt d'attacher ſes graces ſurnaturelles à des actions reglées, qui font comme le corps de la vertu que l'eſprit

de Dieu anime par ſa grace. Ainſi la vie chreſtienne eſt par elle-même une vie ſage, & ſes exercices ſont tels qu'on n'en pourroit choiſir de plus propres pour parvenir aux vertus infuſes que Dieu verſe dans les ames. Elles renferment une grace ſurnaturelle qui leur ſert d'ame, mais elles ſuppoſent une conduite ſage & reglée qui leur ſert de corps. CHAP. IX.

Par cette conduite Dieu entretient la voye de la foy, à laquelle l'évidence ſeroit contraire. Il cache aux hommes ſes operations ſurnaturelles ſur les ames: il ne veut point qu'elles y paroiſſent clairement, & que l'on puiſſe dire avec évidence qu'il y a certainement du miracle dans ce que l'on voit. Il faut toûjours de la droiture & de la pureté de cœur, pour eſtre convaincu que ce que nous voyons de vertu & de pieté dans les ames vient plutoſt d'une grace de Dieu que de la force de la nature. Dieu agit toûjours en Dieu caché, ſelon qu'il eſt dit: *Verè tu es Deus abſconditus.* Et s'il répand aſſez de lumiere pour faire connoiſtre aux perſonnes humbles l'operation de ſa grace, il y meſle aſſez d'obſcurité pour la cacher aux ſuperbes.

CHAP. IX.

Mais c'eſt ce qu'on ne pourroit pas dire, s'il eſtoit vray qu'on puſt faire de grands progrês dans la pieté par cette contemplation acquiſe, qui ne conſiſte qu'à faire concevoir Dieu ſous l'idée qu'il eſt preſent par tout. Cette augmentation de graces ſeroit abſolument miraculeuſe, n'eſtant couverte d'aucun voiles d'exercices auſquels on la puſt attribuer.

On n'augmente point en lumiere en renonçant à toute lumiere. On ne croiſt point en amour de Dieu en ne ſe repreſentant Dieu ſous aucune idée qui puiſſe le faire aimer, & c'eſt ce qui arriveroit dans cette voye.

On peut aimer Dieu comme ſaint, comme ſage, comme veritable; parce que la ſageſſe, la ſainteté, la verité ſont dignes d'amour. On le peut aimer comme rempli de miſericorde & de bonté, parce que le cœur peut eſtre gagné par ces idées; mais d'eſtre preſent par tout, eſt une idée qui ne contient d'elle-même aucune raiſon d'aimer celuy que l'on connoiſt comme preſent, & pour le dire ainſi, elle ne renferme aucune amabilité; les biens & les maux, les amis & les ennemis, ce qui ſert, ce qui nuit

peuvent estre presens. Il faut donc déja avoir connu Dieu comme aimable, afin que l'idée de sa presence soit capable d'exciter l'amour. Et c'est pourquoy les personnes qui disent que l'idée confuse de Dieu comme present les excite à l'amour de Dieu, ne conçoivent pas que cet amour qu'ils ressentent ne vient pas de l'idée de Dieu conçu comme present, ni de cette idée comme confuse; mais qu'elle vient de Dieu conçu comme aimable, comme bien parfait, qui sont des idées distinctes excitées par le mot de Dieu. On n'aime donc point simplement Dieu conçu comme present, mais on aime Dieu conçu comme souverainement aimable. On appellera tant qu'on voudra cette idée confuse & indistincte, mais l'esprit la distingue fort bien de celle d'un mal present. Il y auroit donc une espece de contradiction, qu'on pust croistre en amour en regardant simplement Dieu comme present sans le connoistre par aucune autre idée: car ce seroit aimer davantage un objet qui ne seroit pas conçu comme plus aimable.

Il en est de même de tous les autres exercices de cette nouvelle spiritualité.

CHAP. IX. Ne desirer rien, ne penser à rien ne donne par soy-même ni saint desir, ni saintes pensées. Si donc Dieu inspiroit dans la pratique de cet exercice quelques bons desirs & quelques bonnes pensées, on ne les pourroit attribuer qu'à une conduite extraordinaire, où l'operation de Dieu n'auroit aucun voile; & c'est, comme nous avons dit, ce qui est absolument contraire à tout ce que Dieu nous découvre de sa conduite sur les hommes.

Il seroit inutile de pretendre détruire cette raison par l'exemple de certaines ames saintes que Dieu met quelquefois dans des estats où elles disent, qu'elles n'ont aucunes pensées distinctes, & qu'elles éprouvent neanmoins un profond recueillement, dans lequel on suppose qu'elles aiment sans pensée, & que leur amour même s'augmente & se fortifie.

Je ne pretends nullement contredire ces exemples, & j'ay déja reconnu plus d'une fois, en parlant de ces estats extraordinaires, qu'il y avoit en effet des ames dans lesquelles Dieu agit *d'une maniere particuliere* & surprenante que l'on auroit tort de condamner. Mais

bien des raiſons font voir que leur exemple eſt allegué fort mal à propos. On ne ſçait ſi leur amour augmente ou n'augmente pas en cet eſtat, ni ſi elles y aiment ou n'y aiment pas, puiſqu'on ſuppoſe qu'elles ne s'apperçoivent pas de leur action. Tout ce que l'on peut dire, c'eſt que lorſqu'elles agiſſent enſuite avec connoiſſance, elles croyent agir avec plus d'ardeur, c'eſt-à-dire, que leur action eſt plus vive, ce qui peut eſtre un effet, non de l'augmentation de l'amour, mais d'un cerveau plus repoſé, comme tout le monde s'apperçoit qu'il conçoit mieux les choſes aprês avoir dormi & lorſqu'il a plus de liberté d'eſprit. CHAP. IX.

2. Ces perſonnes ne ſont point du tout de l'ordre de ces contemplatives de Malaval & de l'Abbé d'Eſtival, & il n'y a même aucun rapport. Dieu agit dans ces ames comme il luy plaiſt, ſans methode, ſans regle, & comme il le juge convenable aux deſſeins qu'il a ſur elles. Les contemplatifs de Molinos ſe conduiſent par methode & par regle, mais par une methode bizarre & deraiſonnable.

L'eſtat de ces ames qu'on allegue en

CHAP. IX. exemple eſt clairement extraordinaire ; c'eſt ce qu'on appelle *oraiſon paſſive*, qui ne dépend point de la volonté, & que l'on ne peut ſe procurer ni reduire à certaines regles, mais il n'y a rien que de fort ordinaire dans la contemplation acquiſe. Ce n'eſt qu'une ſpiritualité mal concertée. On y exclut ſans raiſon certaines idées, on ſe reduit ſans raiſon à d'autres idées. Il ne faut point admettre d'idées diſtinctes, dit-on. Pourquoy cela ? toute l'Ecriture en eſt pleine ; pourquoy s'en priver ? Il faut ſe reduire à l'attribut de Dieu preſent. Pure phantaiſie, qui n'a pour fin que de dire quelque choſe de nouveau, & de ſe diſtinguer des autres par une pratique ſans raiſon, dans laquelle on preſcrit des choſes qui n'ont aucune proportion avec la fin d'obtenir certaines graces de Dieu. Dire donc que Dieu a attaché ſes graces & ſon amour à ces pratiques, c'eſt introduire une erreur pareille à celle de ceux qui voudroient faire croire que Dieu attache la guериſon des maladies à un certain nombre de paroles, & à un certain ordre precis de les reciter.

Il paroiſt donc que cette contempla-

tion

tion acquiſe n'eſt qu'une pure imagination formée ſans raiſon & au hazard, & il n'eſt point vray qu'il y ait rien de ſemblable entre cette oraiſon qui eſt toute methodique, & le recueillement de ces ames que Dieu tient dans ces eſtats extraordinaires. On n'entre dans cette contemplation acquiſe que par l'excluſion de toutes les idées que l'Ecriture nous donne de Dieu, & de tous les mouvemens qu'elle pretend exciter dans nos cœurs; mais pour ce recueillement qu'on appelle paſſif, on y entre par toutes les bonnes penſées & les bonnes affections qu'il plaiſt à Dieu d'inſpirer. Il y en a qui y entrent par un paſſage de l'Ecriture, par l'idée d'un myſtere, par le ſouvenir d'une grace, par une priere vocale, par l'idée de JESUS-CHRIST crucifié. CHAP. IX.

S'il plaiſt dans la ſuite à Dieu de fixer l'imagination de ces perſonnes par ces moyens, cette conduite n'a rien d'étrange ni de choquant.

On comprend même aiſément ce qui met l'eſprit dans cette ſuſpenſion, & qui fait ce qu'on appelle le repos & la quietude.

Il y a des ames qui ayant reçu de

CHAP. IX.

Dieu des mouvemens d'amour plus vifs & plus frequens qu'on n'en reçoit d'ordinaire, s'y sont livrez avec une plenitude de cœur particuliere, & ont fait Dieu l'unique objet de leurs desirs & de leur joye. Comme elles ont donc beaucoup aimé Dieu, il n'est pas étrange qu'il reste en elles beaucoup de disposition à se souvenir confusément de Dieu avec amour, comme d'un objet souverainement aimable. Car c'est une des qualitez de l'esprit de l'homme de pouvoir concevoir d'une maniere confuse ce qu'il a conçu d'abord particulierement & distinctement, à peu prês comme les sons clairs & aigus se changent ensuite en un certain retentissement qui dure long-temps. On ne conçoit plus distinctement les attributs qui rendent Dieu aimable, mais on conçoit confusément & generalement Dieu comme bon. Ainsi de toutes ces differentes idées distinctes de Dieu & distinctement aimé, il se forme une idée confuse de Dieu comme objet aimé & aimable ; & cette idée confuse produit un mouvement & une idée confuse vers Dieu, dans lequel l'ame peut s'entretenir long-temps, & que Dieu continuë dans certaines ames par

une grace particuliere, qui a neanmoins quelque rapport avec des diſpoſitions qu'il a miſes auparavant dans elles par diverſes graces. De ſorte qu'on peut dire, que ces ames éprouvent proprement ce qui eſt exprimé par ces paroles de David : *Reliquiæ cogitationum diem feſtum agent tibi.* Les *reſtes de mes penſées vous celebreront un jour de feſte.* Car cette joye qu'elles reſſentent, ces recueillemens, cette tranquillité, ce ſommeil ſont proprement des reſtes de penſées & de mouvemens d'amour que Dieu veut qu'elles ayent par les raiſons qu'il connoiſt, & qu'il réveille enſuite en elles par de nouvelles graces, pour les détacher des faux plaiſirs & des fauſſes joyes du monde, & pour faire que les creatures s'aviliſſent à leurs yeux, qui eſt l'effet que ſaint Auguſtin attribuë à ces mouvemens. *Cùmque vobis mundus inter iſta vileſceret.* De ſçavoir de quel prix ces eſtats ſont devant Dieu & quelle eſtime il en faut faire, c'eſt ce qu'il n'eſt pas poſſible de déterminer, ni de marquer preciſément. Mais la perſonne du monde qui merite le moins d'en eſtre cruë, c'eſt Molinos. Car comme il parle de tout par phantaiſie, tan-

CHAP. IX.

Conf. l. 9.

CHAP. IX. *Malinos page 151.*
toſt il les releve tellement qu'il ſemble qu'il n'y a point de perfection ſublime & de pureté veritable que dans ces eſtats extraordinaires. Tantoſt il les rabbaiſſe ſi exceſſivement, qu'il veut que les ames à qui Dieu les donne, n'en reçoivent jamais aucune récompenſe ; c'eſt-à-dire, que tous ces eſtats ne ſoient d'aucun merite au jugement de la verité. Enfin tout ce qu'il en dit ne ſont que des penſées ſans principes, ſans ſuite, ſans raiſon, comme tout le reſte de ſes phantaiſies.

Mais l'abus qu'il tâche de faire de ces eſtats que ces ames ſaintes ont éprouvez & qu'elles ont décrits dans leurs ouvrages, peut ſervir à découvrir un artifice que le demon a employé en diverſes occaſions. Car comme il eſt le ſinge des œuvres de Dieu, ſelon l'expreſſion d'un Pere, il tâche de reveſtir les fauſſes vertus & les veritables corruptions qu'il s'eſt efforcé d'inſpirer aux hommes, de l'apparence des vertus des Saints, & il s'y eſt ſouvent pris en la maniere que je vais marquer.

La providence de Dieu a meſlé dans la conduite des Saints le merveilleux avec le ſolide. Il a voulu d'une part at-

tirer les yeux du monde par des merveilles extraordinaires ; mais il y a joint de l'autre dans ſes Saints la pratique des plus ſolides vertus & la publication des plus grandes veritez. C'eſt ce qui a paru d'abord dans la predication des Apoſtres. Elle eſtoit toute veritable & toute ſolide, mais avec cela elle eſtoit accompagnée de ſignes prodigieux, & entr'autres de ceux qui arrivoient ordinairement lorſqu'ils donnoient le Saint-Eſprit à ceux qui eſtoient baptiſez. CHAP. IX.

Simon le Magicien qui n'avoit nulle part aux lumieres ni aux vertus des Apoſtres, ayant eſté ſpectateur de ces ſignes merveilleux qui paroiſſoient dans ceux à qui ils donnoient le Saint-Eſprit, deſira d'avoir une pareille puiſſance, & il connut incontinent qu'il en pouvoit faire un grand uſage pour ſes deteſtables deſſeins. Il fut donc ſi aveuglé qu'il offrit de l'argent à ſaint Pierre pour acheter de luy le pouvoir de donner le Saint-Eſprit, en jugeant que cet Apoſtre eſtoit auſſi diſpoſé à vendre cette puiſſance pour de l'argent, comme il l'auroit eſté luy-même s'il l'euſt euë. *Date mihi hanc poteſtatem, ut cuicumque*

imposuero manus, accipiat Spiritum sanctum.

Voilà la vûë de ce premier des heretiques que le demon destinoit à établir son royaume. Il eust bien voulu imiter ce qu'il y avoit de plus merveilleux dans la predication de l'Evangile, mais il n'avoit aucun dessein de suivre, ni la vertu ni la doctrine des Apostres ; & tous ceux qui l'ont suivi ont eu grand soin de l'imiter en ce point. Il y a donc tout lieu de croire, que c'est par le même esprit que certaines gens, comme Molinos & les Quietistes, qu'on a découverts par des informations juridiques, estre aussi éloignez de la vertu solide des Saints, que Simon l'estoit de celle des Apostres, ont témoigné un extrême desir de donner à leurs pratiques l'air & l'apparence de ce qui a paru de merveilleux dans quelques Saints que Dieu a donnez à son Eglise dans ces derniers temps, & qu'ils ont affecté la pluspart des termes dont ils se sont servis, en tâchant de faire croire que ce qu'ils inspiroient à leurs disciples n'estoit qu'une suite de la doctrine & de la pratique de ces Saints. Cependant il y a une difference si énor-

me dans le fond, & une oppoſition ſi entiere de l'eſprit de ces gens avec la ſageſſe, la ſolidité, la ſincerité, la mortification de ces Saints, & ſur tout avec leur attachement à JESUS-CHRIST, qu'on a tout ſujet de les repouſſer par ces paroles terribles dont ſaint Pierre ſe ſervit pour repouſſer Simon le Magicien : *Non eſt tibi pars neque ſors in ſermone iſto, cor enim tuum non eſt rectum coram Domino, in felle enim amaritudinis, & obligatione iniquitatis video te eſſe.* Ce que l'on n'applique neanmoins qu'à ceux qui comme Moliños ont eſté convaincus de ces horribles corruptions. CHAP. IX.

CHAPITRE X.

Du martyre ſpirituel.

IL eſtoit du caractere & de l'eſprit des Autheurs de cette ſpiritualité, aprês avoir donné des avantages chimeriques à cette contemplation acquiſe qu'ils tâchent de perſuader à leurs diſciples, d'y joindre des martyres chimeriques par leſquels ils font paſſer les ames qui CHAP. X.

CHAP. X. s'engagent dans ces pratiques. Ils trouvent par là ce merveilleux qu'ils cherchent comme une des choses les plus capables d'attirer les ames à ces nouvelles spiritualitez, & ils ont jugé de plus qu'il estoit sans danger de donner cette idée au monde. Car quand on n'éprouve point ces martyres, la nature se console de ne ressentir point ces estats penibles ; & si quelque imagination vive & melancolique se trouve tourmentée des idées fâcheuses que ces livres mêmes peuvent faire naistre, elle peut trouver sa consolation dans une secrette vanité que cette doctrine excite, qui les luy fait prendre pour des gages & des asseurances de sa future grandeur. Ces ames se flattent donc des grands desseins qu'elles s'imaginent que Dieu a sur elles. Elles se persuadent qu'elles sont des ames d'élite, & que Dieu veut les élever jusqu'au comble de la perfection chrestienne. De sorte que par les impressions que ces sortes de livres leur mettent dans l'esprit, elles croyent avoir droit de se réjouir des plus horribles tentations, & des pensées les plus noires & les plus detestables. Elles les voyent donc avec

peu d'effroy, elles s'en consolent aisé- CHAP. X.
ment, elles en conferent tranquille-ment avec des gens qui les prennent de même pour de grandes faveurs de Dieu, & qui les en congratulent.

Aprês tout, il ne faut pas s'imaginer que ces maux d'imagination soient aussi réels dans la verité qu'ils sont terribles dans l'expression. On ne les sent pas, mais on s'imagine les sentir, ce qui est fort different : car ces imaginations n'empeschent pas qu'on ne se porte quelquefois fort bien.

Cela se reduit tout au plus à quelque langueur corporelle. Une de ces visionnaires souffroit, à ce qu'elle disoit, une grande multitude d'enfers redoublez, pendant qu'elle se portoit aussi-bien qu'une autre, dans une ville de Normandie. Il ne faut donc pas s'effrayer ni de leurs expressions, ni de celles de Molinos ; car ces gens sont éloquens merveilleusement dans les descriptions qu'ils font de ces martyres spirituels. Molinos leur en donne de beaux modelles. Il n'y a qu'à lire sur ce sujet les chapitres 4. & 5. du 3. livre de sa guide spirituelle, dont voicy quelques endroits.

CH. X. » Les souffrances des martyrs estoient » courtes, le même jour on les voyoit » ordinairement commencer & finir, & » de plus une lumiere celeste, un secours » divin, & l'esprit de la récompense pro- » chaine les soustenoit au milieu de leurs » tourmens ; mais une ame desolée qui » doit mourir à elle-même, & estre pu- » rifiée intimement, se voyant aban- » donnée de Dieu, environnée de tenta- » tions, de tenebres, d'angoisses, de cha- » grins, d'afflictions & de secheresses, » gouste à tout moment les transes de » la mort sans ressentir aucune consola- » tion. Dans ce déplorable estat ses » cruelles douleurs qui se succedent l'une » à l'autre, luy paroissent un martyre » continuel, & une agonie qui se renou- » velle incessamment. C'est pourquoy on » peut dire avec raison, que quoiqu'il y » ait beaucoup de martyrs, il y a fort » peu d'ames qui suivent JESUS-CHRIST » au milieu de ces tourmens, dans le cal- » me & dans la resignation.

Page 147.

» Pendant que les hommes exerçoient » leur cruauté sur les corps des martyrs, » Dieu consoloit leur ame ; mais icy c'est » Dieu qui blesse & qui se cache, pen- » dant que les demons comme de cruels

bourreaux, tourmentent le corps & l'a- « Ch.
me en mille manieres, enſorte que « X.
l'homme eſt crucifié tout entier, & au- «
dedans & au-dehors. «

Vos angoiſſes vous paroiſtront inſup- «
portables. Il vous ſemblera que le ciel «
eſt fermé pour vous. Vous ne verrez «
par tout que douleurs, que tourmens, «
que tenebres dans vos ſens, dans voſtre «
raiſon & dans toutes vos facultez ; & «
pendant que d'un coſté vous ſerez atta- «
qué de tentations, de doutes, de ſcru- «
pules, de deffiances, vos lumieres & «
voſtre jugement vous abandonneront «
de l'autre. «

Toutes les creatures conſpireront à «
vous chagriner, les conſeils ſpirituels «
vous feront de la peine. La lecture des «
livres de devotion ne vous conſolera «
plus. Si on vous exhorte à la patience, «
on redoublera l'excês de voſtre douleur. «
La crainte de perdre Dieu par voſtre «
ingratitude, ou voſtre manque de coo- «
peration vous rongera les entrailles. «
Si vous gemiſſez devant Dieu, au-lieu «
du ſecours & des conſolations que vous «
demandez, vous n'en recevrez que des «
reprimandes & des menaces, à peu prês «
comme la Cananée, à qui Dieu ne ré- «

CH. X. » pondit point d'abord, & qu'il traita en-
» ſuite de chienne.

Que ſi vous n'eſtes pas content de ces expreſſions, il vous en fournira
Page 145. » d'autres encore plus tragiques. Vous
» reſſentirez, dit-il, au-dedans une ſe-
» chereſſe paſſive, des tenebres, des an-
» goiſſes, des contradictions, une repu-
» gnance continuelle, des abandonne-
» mens interieurs, des deſolations horri-
» bles, des ſuggeſtions importunes & per-
» petuelles, des tentations vehementes
» de l'ennemi. Enfin, vous trouverez vô-
» tre cœur ſi reſſerré & ſi plein d'amer-
» tume, que vous ne pourrez l'élever vers
» Dieu, ni faire un ſeul acte de foy,
» d'eſperance ou d'amour.

» Dans cet abandonnement, vous
» voyant en proye à l'impatience, à la
» colere, à la rage, aux blaſphêmes, aux
» appetits deſordonnez, vous vous croi-
» rez la plus miſerable, la plus criminelle
» & la plus deteſtable de toutes les crea-
» tures, dénuée de toutes les vertus, éloi-
» gnée de Dieu, & abandonnée à des
» tourmens preſque égaux aux peines in-
» fernales.

Mais aprês ces violens tranſports, il ne manque pas de les conſoler d'u-

ne maniere auſſi exceſſive en tendreſſe que ces expreſſions l'ont eſté en dureté. CHAP. X.

Ame bienheureuſe, leur dit-il, ſi vous « ſçaviez combien le Seigneur vous aime « & vous protege au milieu de ces tour- « mens amoureux, vous les trouveriez ſi « doux qu'il faudroit que Dieu fiſt un mi- « racle pour vous empeſcher d'en mou- « rir, ſoyez conſtante, & ayez bon cou- « rage. «

Quelque affreuſe que vous paroiſſiez « à vos yeux, l'Autheur de tout bien vous « aimera, vous défendra, & vous com- « blera de tant de richeſſes qu'on diroit « qu'il ne penſe à autre choſe qu'à vous « élever à la perfection par les degrez « les plus ſublimes de l'amour. «

Que ſi bien loin de luy tourner le dos, « & d'abandonner voſtre deſſein, vous « perſeverez conſtamment, ſçachez que « vous faites à Dieu un ſacrifice ſi agrea- « ble, que ſi cet eſtre ſuprême eſtoit ſuſ- « ceptible d'inquietude, il ne trouveroit « du repos qu'en s'uniſſant amoureuſe- « ment à voſtre ame. «

Si tous ces tourmens & toutes ces conſolations ſe paſſoient dans l'imagination, on auroit moins de ſujet de

CHAP. X. s'en mettre en peine, mais ces ſpiritualitez chimeriques n'en demeurent pas là. Le diable ne manque jamais d'en tirer des conſequences groſſieres, & qui ne ſont nullement imaginaires.

C'a eſté le ſujet d'un procês celebre, qui s'eſt fait à la vûë de toute la terre par des perſonnes éminentes en dignité, & nullement portées à inventer ou à exagerer ces deteſtables pratiques.

Pluſieurs perſonnes ont entre les mains l'interrogatoire même du principal des coupables, qui les contient. Je n'ay garde de les expoſer aux yeux du public, & d'en retracer les noires images, & je me contenteray d'en dire qu'elles ſon dignes des principes qu'ils ont établis.

CHAPITRE XI.

Qu'on ne peut embraſſer la ſpiritualité du ſimple regard ſans violer pluſieurs maximes de la vie chreſtienne.

CHAP. XI. LE renverſement que ce nouveau genre d'oraiſon produit neceſſairement dans la conduite de la vie chreſ-

tienne par le violement de plusieurs de ſes maximes auquel il engage, eſt ſi important, qu'il eſt juſte de le faire conſiderer encore avec plus d'attention, y ayant toute ſorte d'apparence que ceux qui ſuivent cette pratique, ne le faiſant que par le deſir d'une pieté plus éminente, l'abandonneroient s'ils en avoient bien connu les conſequences & les ſuites. C'eſt donc ce qu'il faut tâcher de leur faire mieux comprendre. CHAP. XI.

Premierement, je ne voy pas que la prudence chreſtienne puiſſe ſouffrir qu'entre deux voyes, dont la premiere eſt ſeure, ancienne & autoriſée par l'exemple & la pratique d'une infinité de Saints, & ſuivie encore actuellement par le commun de l'Egliſe; l'autre eſt nouvelle, ſuſpecte, ſans autorité, contraire au ſentiment & à la pratique de tous les Ordres Religieux, on puiſſe en conſcience, ſous pretexte même de quelque attrait particulier, preferer la nouvelle à l'ancienne : car qu'y auroit-il de plus déraiſonnable que ce choix, & ſur quoy pourroit-il eſtre fondé que ſur une pure phantaiſie, par laquelle on prefereroit ſes penſées particulieres au ſentiment general de toute l'Egliſe?

CHAP. XI.

Quand même la queſtion ſeroit douteuſe, & que l'on pourroit eſtre partagé ſur ce choix par la diverſité des raiſons, on ne pourroit violer plus ouvertement cette regle du bon ſens & du Droit canonique : *Qu'il faut choiſir dans le doute le parti le plus ſeur*, que de ſe déterminer à ſuivre cette nouvelle maniere d'oraiſon ; car on ne peut nier que l'autre ne ſoit incomparablement plus ſeure. Mais la verité eſt qu'il n'y a pas même de doute ſur ce point, & que les raiſons qui portent à ſuivre la voye commune, qui a eſté ſuivie par l'Egliſe depuis les Apoſtres, l'emportent tellement qu'il n'y a pas la moindre probabilité dans celle que l'on y oppoſe.

Le ſieur Malaval témoigne d'eſtre touché de l'aveuglement des hommes qui blâment ſon oraiſon, & il en fait des plaintes aſſez vives : *Quel aveuglement des hommes*, dit-il à ſa Philothée, *qui n'ayant pas encore compris qu'ils n'ont eſté créez que pour Dieu, trouvent étrange que l'on penſe toûjours à Dieu !*

Voilà quelle eſt la ſincerité de ces gens tout occupez de la penſée que Dieu eſt par tout. Car cette plainte

n'est fondée que sur deux fausses suppositions qu'il plaist au sieur Malaval de faire. Il suppose que l'on n'ait pas compris que les hommes ne sont créez que pour Dieu, & que l'on trouve mauvais que l'on veuille toûjours penser à Dieu. Ni l'un ni l'autre n'est veritable. L'on ne trouve nullement étrange que le sieur Malaval tâche de penser toûjours à Dieu, ni qu'il soit persuadé qu'il n'est creé que pour Dieu; mais l'on trouve étrange que voulant penser à Dieu, il n'y veuille pas penser comme Dieu le veut, & comme il le prescrit & l'inspire aux hommes dans son Ecriture. Qu'il faille toûjours penser à Dieu autant que l'infirmité humaine le peut permettre, c'est un principe commun. A Dieu ne plaise qu'on s'y oppose, ou que l'on blâme quelqu'un pour le vouloir observer. Ce n'est pas là la question, & le sieur Malaval a tort de le supposer. Il est question de sçavoir comment il y faut penser. Le sieur Malaval y veut penser à sa maniere, & l'on luy dit que cette maniere n'est point celle que Dieu nous a prescrite, qu'il nous recommande, & qu'il a inspirée à ses Saints & à son

CHAP. Eglise. C'est de quoy il s'agit.
XI. Dieu veut qu'on pense à luy, mais il veut qu'on y pense pour l'aimer, pour obeïr à ses volontez, qui sont ses commandemens : car il n'agrée point en ce monde les connoissances, si on ne les rapporte à cette fin. C'est pourquoy il la recommande avec tant de force & tant d'instance, que l'Ecriture nous dit, qu'il la recommande avec excês : *Tu mandasti mandata tua custodiri nimis.*

La connoissance de Dieu dans cette vie n'est pas destinée à jouir de Dieu, ce n'en est pas encore le temps ; mais Dieu n'éclaire les hommes de la mesure des lumieres qu'il leur donne que pour éprouver leur fidelité, & leur faire meriter la beatitude de l'autre vie, par l'obeïssance fidelle à tous ses commandemens, & par la resistance inflexible à toutes les tentations du demon & de la concupiscence. Voilà l'employ & le devoir des hommes dans cette vie. Ainsi toute connoissance de Dieu, qui contribuë plus directement à cette fin, est la meilleure, la plus souhaitable, & celle que l'on doit choisir : & ce seroit sans doute un três-grand defaut que de negliger cette connois-

sance utile pour s'attacher à une beaucoup moins utile, principalement si cette connoissance utile est ordonnée & recommandée par l'Ecriture & par l'Eglise, & que l'on n'en choisisse une autre que par caprice. CHAP. XI.

Je veux toûjours penser à Dieu, dit le sieur Malaval, pour lequel je suis creé; & pour cela je veux m'attacher continuellement à cette idée que Dieu est par tout.

Je louë vostre dessein, luy répondray-je; mais je blâme la maniere dont vous pretendez l'executer.

David décrivant un homme de bien, luy donne pour caractere de mediter la loy de Dieu le jour & la nuit: *Et in lege ejus meditabitur die ac nocte.* Et il s'écrie luy-même: *Quel amour n'ay-je point pour vostre loy? J'y pense sans cesse pendant tout le jour.* QUOMODO *dilexi legem tuam, Domine: totâ die meditatio mea est.* C'estoit-là sa premiere pensée: *Prævenerunt oculi mei ad te diluculo, ut meditarer eloquia tua.* Il se levoit même au milieu de la nuit pour mediter la loy de Dieu: *Mediâ nocte surgebam ad confitendum tibi super judicia justitiæ tuæ.*

CHAP. XI.

C'eſtoit de cette loy qu'il prenoit conſeil. *Et conſilium meum juſtificationes tuæ.* Il luy attribuoit toute ſon intelligence : *A mandatis tuis intellexi. Declaratio ſermonum tuorum illuminat, & intellectum dat parvulis.* C'eſt par la vûë de cette loy qu'il ſe conduiſoit dans toutes ſes actions : *Lucerna pedibus meis verbum tuum, & lumen ſemitis meis.* Il s'animoit ſans ceſſe à y eſtre fidelle: *Juravi & ſtatui cuſtodire judicia juſtitiæ tuæ.* C'eſtoit ſur ces penſées qu'il ſe fortifioit contre les injuſtices des hommes: *Multiplicata eſt ſuper me iniquitas ſuperborum, ego autem in toto corde meo ſcrutabor mandata tua. J'ay eſté entortillé*, diſoit-il, *dans le même lien des cordes des pecheurs, & je n'ay point oublié vôtre loy* : FUNES *peccatorum circumplexi ſunt me, & legem tuam non ſum oblitus.*

C'eſtoit par cet attachement inviolable à cette loy qu'il eſperoit de n'eſtre point confondu dans le jugement de Dieu : *Adhæſi teſtimoniis tuis, Domine : noli me confundere. Tunc non confundar cùm perſpexero in omnibus mandatis tuis.* Mais pour cela il ne luy ſuffiſoit pas de les conſiderer legerement, il tâchoit de les penetrer à fond, & il y mettoit

son bonheur : *Beati qui scrutantur testimonia ejus, in toto corde exquirunt eum.* Et en l'approfondissant de cette sorte, elle luy paroissoit de plus en plus admirable : *Mirabilia testimonia tua, ideò scrutata est ea anima mea.* CHAP. XI.

Si le sieur Malaval cherche un moyen de penser toûjours à Dieu, en voilà un tout trouvé : car la pensée de la loy de Dieu est inseparable de celle de Dieu. On ne regarde point cette loy comme quelque chose de different de Dieu, mais comme Dieu même nous donnant ses preceptes, nous manifestant ses volontez, nous découvrant sa justice. C'est donc penser à Dieu que de penser à sa loy, mais c'est y penser utilement, & prendre la voye naturelle pour l'observer, & pour remedier aux deux causes qui nous en détournent, & qui sont les principes de tous les pechez. *Les hommes*, dit saint Augustin, *ne veulent pas faire ce qui est juste, ou parce que ce qui est juste leur est caché, ou parce qu'il ne leur plaist pas.* NOLUNT *homines facere quod justum est, sive quia latet an sit justum, sive quia non delectat.* Or c'est ce que l'on trouve dans l'application à la loy de Dieu. On y trou-

CHAP. XI.

ve la connoiſſance de ce qui eſt juſte ; & on y trouve l'attrait & le plaiſir : car en meditant la loy de Dieu elle nous plaiſt, elle nous devient douce & agreable : *Quàm dulcia faucibus meis eloquia tua, ſuper mel ori meo* ; & s'il nous manque quelque degré de connoiſſance ou d'amour, le vray moyen de l'acquerir eſt de le deſirer : *Cumcupivit anima mea deſiderare juſtificationes tuas in omni tempore.*

Il n'y a point de voye plus ſimple & plus naturelle pour connoiſtre & pour obſerver la loy de Dieu, que d'y penſer & de l'aimer. C'eſt auſſi celle que les Saints ont ſuivie. C'eſt celle que l'Egliſe ſuit & preſcrit à tous ſes enfans.

Mais que cette vûë de Dieu à laquelle le ſieur Malaval nous veut engager eſt differente de celle-là !

Il veut que nous ſoyons toûjours occupez de cette unique verité : *Dieu eſt par tout.* Qu'on y penſe tant qu'on voudra, quelle lumiere en tirera-t-on pour diſcerner le bien & le mal ? De quelle volonté de Dieu cette vûë nous inſtruira-t-elle ? Comment pourray-je par là reconnoiſtre les ſeductions de

l'ennemi ? Cette occupation ne remedie donc en aucune ſorte à la premiere cauſe des pechez, qui eſt l'ignorance de ce qui eſt juſte ; mais elle n'eſt pas plus propre pour remedier à la ſeconde, qui eſt le defaut de plaiſir & d'attrait pour le bien & la juſtice ; c'eſt-à-dire, que ce n'eſt point la voye ordinaire par laquelle Dieu nous communique cet amour.

L'amour de Dieu qui nous fait obſerver quelque commandement, ou reſiſter à quelque tentation, eſt reveſtu d'ordinaire ou de la forme de l'amour du precepte qui nous le commande, ou de la haine du peché auquel nous reſiſtons, & ainſi il enferme ces idées.

Mais cette penſée que Dieu eſt par tout n'enferme l'idée d'aucun precepte, d'aucune regle qu'il faille obſerver, ni d'aucun vice qu'il faille éviter ; & ſi l'on y joignoit même quelques-unes de ces idées, le ſieur Malaval s'y oppoſeroit, & pretendroit que c'eſt troubler le ſimple regard.

Je ſçay bien qu'il nous dira que le ſecours que l'on pretend tirer des penſées auſquelles on s'applique dans l'oraiſon, ne dépend point de la propor-

CHAP. XI. tion qu'elles ont avec l'effet, mais de la grace que Dieu y joint, & qu'il distribuë comme il luy plaist, & que Dieu peut joindre une plus grande grace à cette unique pensée qu'à toutes les applications que nous pouvons avoir à la loy de Dieu.

Je luy fournis de bonne foy la meilleure réponse qu'il puisse faire; & cependant je luy soustiens que cette réponse est une pure illusion : car encore que les secours de Dieu ne soient pas attachez aux moyens, cela n'empesche pas qu'il ne nous soit commandé de preferer certains moyens à d'autres. Ceux qu'il faut preferer sont les ordinaires & les naturels ; & c'est au contraire tenter Dieu que d'en choisir d'extraordinaires & de bizarres, qui n'ont aucune proportion avec l'effet qu'on attend de Dieu. Un Jardinier ne doit point mettre sa confiance dans la culture de la terre, dans le soin qu'il prend de la semer ou de l'arroser : c'est la benediction de Dieu qui fait tout : *Neque qui plantat est aliquid, neque qui rigat, sed qui incrementum dat Deus :* mais cependant il tenteroit Dieu s'il pretendoit faire venir des herbes dans son

ſon jardin ſans le cultiver en la maniere ordinaire. CHAP. XI.

Ce n'eſt point de même dans la qualité de ſes penſées qu'il faut mettre ſa confiance. Dieu nous peut communiquer ſes graces par telles penſées qu'il luy plaiſt; mais neanmoins il y a une voye ordinaire par laquelle il veut que nous les recherchions, & cette voye eſt de penſer à la loy de Dieu & à ſes veritez pour les connoiſtre, pour les aimer, pour les pratiquer. Penſer que Dieu eſt par tout, c'eſt une voye extraordinaire, & dont on ne peut rien eſperer que par une eſpece de miracle, & c'eſt ce que l'on appelle tenter Dieu, ce peché conſiſtant à negliger les moyens & les voyes ordinaires, & vouloir que Dieu agiſſe d'une maniere extraordinaire pour nous aſſiſter.

Ce que je conclus donc de tout ce diſcours, eſt que la voye de s'entretenir uniquement de la penſée que Dieu eſt, & qu'il eſt par tout, eſt proprement une voye de tentation de Dieu, parce qu'elle n'a d'elle-même aucune proportion avec ce qui doit eſtre le but de tous les Chreſtiens, qui eſt d'obſerver les commandemens de Dieu, & de

CHAP. XI. resister à toutes les tentations qui nous en pourroient détourner.

La pensée que Dieu est present par tout n'y fait rien du tout. Dieu s'en peut servir pour nous assister par une voye extraordinaire ; mais d'elle-même elle ne nous donne aucune lumiere, ni aucun bon mouvement pour observer les commandemens de Dieu, ni pour resister au peché. Pretendre donc que Dieu nous assistera par ce moyen, c'est le tenter.

Mais le simple regard n'est pas seulement de luy-même une tentation de Dieu, il l'est encore par toutes ses circonstances. Il produit, par l'aveu même de ces Autheurs qui l'enseignent, beaucoup de tentations, de secheresses, de tenebres, de dégousts. Un esprit que l'on separe de toutes les pensées ordinaires, à qui on pretend retrancher toutes les images sensibles, & toutes les veritez vives & animées, tombe presque necessairement dans un grand vuide. Ce vuide attire la secheresse & le dégoust. L'esprit dénué de pensées de pieté se remplit d'images fâcheuses & dangereuses qui s'en emparent. Le moyen naturel d'y remedier seroit de

quitter cette oraiſon qui en eſt la ſource, mais ceux qui en ſont partiſans s'y oppoſent fortement. Ils n'accordent à ces ames peinées aucun des ſoulagemens que Dieu leur accorde, ni l'oraiſon vocale, ni la meditation, ni la lecture, ni le travail, ni l'occupation d'eſprit. Il faut que de pauvres ames ſe ſouſtiennent ſans ſouſtien, & ce n'eſt que par les louanges démeſurées qu'on leur donne qu'elles s'y peuvent ſouſtenir, qui eſt un ſouſtien terriblement dangereux. Et enfin il y en a qui concluent qu'il faut qu'elles y meurent pour l'honneur du ſimple regard, & des principes ſur leſquels il eſt appuyé, & c'eſt ce que l'on ne peut excuſer d'une terrible tentation de Dieu. Car enfin, ou ce qu'ils nous diſent des martyres interieurs que l'on y ſouffre eſt faux, & ils ont grand tort de repaiſtre le monde de ces contes fabuleux; ou il eſt vray, & ils ont encore grand tort de laiſſer tant d'ames ſans ſecours dans la pratique d'une ſpiritualité, qui non ſeulement n'eſt pas de precepte, mais qu'il feroit de precepte de quitter pour éviter les tentations, dans leſquelles il ne faut pas laiſſer les ames

Chap. XI.

lorsqu'on les en peut delivrer, en leur faisant quitter un exercice qui les produit, & qui n'est ni autorisé ni conseillé par l'Eglise.

Chapitre XII.

Comment ces Autheurs ont trouvé moyen de faire entrer les pensées dans l'oraison de simple regard.

Fausseté de la doctrine de Malaval sur ce sujet.

Chap. XII. Les Autheurs qui ont répandu dans le monde la spiritualité du simple regard, ayant prescrit si precisément & en tant de manieres ce silence de pensées & de desirs, il sembleroit que ceux qui l'embrassent n'ont plus lieu d'en appeller, ni de se permettre aucunes pensées.

On auroit d'autant plus de sujet de le croire, que c'est par où ils relevent leur spiritualité. Ils pretendent, disent-ils, retrancher la multiplicité, & reduire toutes nos pensées à l'unité de Dieu.

Cependant comme ils ont craint d'au-

tre costé, & non sans raison, que ce retranchement de toutes pensées ne laissast l'ame dans une grande secheresse & dans un grand vuide, ils ont cherché un moyen de faire rentrer dans l'esprit les pensées & les desirs qu'ils sembloient avoir bannis par les loix fondamentales du simple regard, & ils ont tant fait qu'ils en sont venus à bout. Voicy l'adresse dont ils se sont servis: Il est bien défendu, disent-ils, de parler à Dieu dans l'oraison de simple regard: il est défendu de même de rendre Dieu l'objet de ses desirs; mais il n'est pas défendu de l'écouter, au contraire c'est une des fins de la contemplation acquise. *Il est question*, dit le sieur Malaval à sa Philothée, *mais plus que jamais, d'écouter Dieu même au fond de vostre cœur, qui vous parlera plus doucement, plus efficacement, plus intelligiblement, & plus frequemment que tous ceux qui vous peuvent avoir parlé de sa part.* CHAP. XII.

Si Dieu donc parle intelligiblement l'on conçoit ce qu'il dit, mais comme c'est au fond du cœur qu'il parle, ce n'est pas par les oreilles du corps que l'on l'entend, c'est par l'esprit: or ce

CHAP. XII. que l'on entend par l'eſprit ſe comprend par la penſée.

Il faut donc que Dieu imprime & forme des penſées dans l'eſprit ; & comme il parle frequemment, il faut qu'il faſſe frequemment penſer. Voilà donc des penſées dans l'eſprit de quelque maniere qu'elles y ſoient produites.

Que ce ſoit ſi vous voulez un langage de Dieu, mais ce langage de Dieu conſiſte dans des penſées des hommes. Je ſçay qu'ils nous diſent mille choſes ſur ces penſées pour les diſtinguer des autres. L'homme, diſent-ils, n'y eſt que paſſif. L'ame n'agit point, elle ne fait que recevoir l'impreſſion de Dieu ; mais l'Abbé d'Eſtival eſt de bonne foy ſur ce point.

Conf. 19. p. 381. » Il eſt trop vray, dit-il, que l'eſprit » ne peut avoir aucune connoiſſance que » par un acte qui luy ſoit propre, & s'il » connoiſt il agit ; & de même la volonté » ne peut avoir d'amour que par ſon pro- » pre acte, & ſi elle aime elle opere.

Il explique cela fort au long, & il fait voir que la diſpute qui eſt ſur ce point entre les Myſtiques & les Scholaſtiques, n'eſt qu'une diſpute de mots

entre des gens qui ne s'entendent pas,& qui ne veulent pas s'entendre ; ce qui luy fait conclure que *l'ame, dans le plus grand repos, dans la tranquillité la plus paiſible, dans ſon plus parfait ſilence, opere*, & que ſon operation eſt une connoiſſance. De quelques termes magnifiques qu'il plaiſe aux Myſtiques de ſe ſervir pour exprimer ce langage de Dieu, il faut pourtant avouer qu'on ne l'entend que par ſes propres penſées, & qu'ainſi voilà de propres penſées dans le ſimple regard,& des penſées en quantité. Car il n'y a point *de Directeur qui parle ſi frequemment, que Dieu parle à ceux qui ſont dans cet eſtat*, dit le ſieur Malaval. On y penſe donc beaucoup, ſelon luy, & ainſi voilà le ſimple regard dans la multiplicité, & cette pretenduë unité évanouie.

Mais il eſt bon d'écouter ſur ce point le ſieur Malaval expliquant à ſa Philothée les merveilleuſes utilitez de ce langage, qu'il n'admet pas ſeulement dans le ſimple regard, mais dans lequel il fait conſiſter l'excellence de cette maniere de prier. La premiere diſpoſition, « dit-il page 3. de ſon dialogue, d'une « ame qui a deſſein de contempler, eſt un «

CH. XII. » veritable desir d'écouter Dieu, en faisant taire toutes ses pensées, toutes les affections de sa volonté & tous ses discours.

Malaval. page 3. » *Jusqu'aujourd'huy, Philothée, vous avez volontiers écouté les Predicateurs, les Directeurs, les livres spirituels, & tous ceux qui vous parloient de la part de Dieu; mais maintenant il est question, mais plus que jamais, d'écouter Dieu même au fond du cœur, qui vous parlera plus doucement, plus efficacement, plus intelligiblement & plus frequemment que tous ceux qui vous peuvent jamais parler de sa part. Je dis plus doucement, parce que Dieu qui a creé l'ame, & qui est luy-même un pur esprit, sçait mieux que nul autre la maniere de parler aux esprits, qui est d'agir sans tumulte, sans trouble, sans agitation, avec une ferme paix & une profonde tranquillité. Je dis plus efficacement, parce que les creatures qui nous parlent, ne sçachant pas bien souvent nos veritables dispositions, nous disent des choses, qui estant bonnes en elles-mêmes, nous sont neanmoins inutiles; mais Dieu nous communique les lumieres qu'il connoist nous estre necessaires. Il les communique au temps qu'il faut, en la maniere qu'il faut,*

& il nous les fait recevoir d'abord qu'il « CH.
nous les preſente, ce qui n'eſt pas au pou- « XII.
voir des creatures. «

Dieu eſt un laboureur qui ſçait quand « *il faut planter, quand il faut arroſer,* « *quand il faut arracher les mauvaiſes her-* « *bes, & quand il eſt temps de cueillir ou* « *les fruits ou les fleurs. Les hommes jettent* « *au hazard la ſemence du ciel, & prend* « *qui peut: mais Dieu quand il ſeme tout* « *ſeul ne ſeme jamais à faux, & il donne* « *même ſur le champ la diſpoſition à la ter-* « *re lorſqu'elle ne l'a pas. Je dis encore que* « *Dieu vous parle plus intelligiblement,* « *parce qu'il ſçaura mieux proportionner* « *ſes lumieres à voſtre portée; & bien da-* « *vantage, il vous augmentera la vûë de* « *l'eſprit, afin que vous puiſſiez ſupporter* « *ſans peine une plus grande clarté. Je dis* « *enfin que Dieu vous parlera plus fre-* « *quemment par la contemplation d'autant* « *que vous l'écouterez plus ſouvent que* « *vous ne faiſiez, & plus nous l'écoutons,* « *plus il prend plaiſir à nous parler.* «

On voit dans ce diſcours deux ſortes de voyes par leſquelles l'ame ſe peut inſtruire de ſes devoirs.

La premiere conſiſte à écouter les Predicateurs, les Directeurs, les livres

CHAP. XII. ſpirituels, & tous ceux qui nous parlent de la part de Dieu.

La ſeconde, à écouter Dieu même au fond de ſon cœur. C'eſt donc Dieu qui parle certainement dans cette ſeconde voye; or le moyen de la pratiquer eſt de faire taire toutes ſes penſées, tous ſes diſcours & tous ſes deſirs.

Il eſt clair que cette ſeconde voye eſt proprement la pratique de ce ſilence interieur, qui nous diſpoſe à ce qu'ils appellent la motion divine. Or le jugement que cet Autheur veut que l'on faſſe des penſées qui ſe preſentent à l'eſprit aprês ce ſilence, eſt que ce ſont des penſées par leſquelles Dieu parle à l'ame, & luy parle, dit-il, *plus doucement, plus efficacement, plus intelligiblement, & plus frequemment que tous ceux qui peuvent luy avoir parlé de ſa part.* C'eſt-à-dire, que ce ſont des paroles de Dieu qui agiſſent d'une maniere excellente & particuliere ſur les ames; ce qu'il explique enſuite en détail, comme on l'a vû dans ſon paſſage.

C'eſt une maxime de cette doctrine, que je pretends contenir une regle fauſſe, & qui mene l'ame à l'illuſion, à moins qu'on n'y ajoûte quelque pre-

caution pour la moderer. CHAP. XII.

Il n'eſt point vray que toutes les penſées qui ſe forment dans l'eſprit enſuite de ce pretendu ſilence, doivent eſtre regardées comme des paroles de Dieu ; car ce peuvent eſtre des penſées purement humaines, formées par l'imagination des perſonnes qui en ſont frappées. Ce peuvent eſtre auſſi des ſuggeſtions du diable. Il les faut donc examiner comme les autres penſées, & pratiquer à cet égard la regle de l'Apoſtre, qui nous ordonne de tout éprouver : *Omnia probate* ; car d'avoir pour regle & pour maxime de les recevoir ſans examen, c'eſt ſe mettre dans la diſpoſition de recevoir ſans diſcernement tout ce qu'il plaira au demon de nous ſuggerer.

Nous n'avons aucune aſſeurance que ces penſées qui ſuivent ce ſilence interieur viennent de Dieu. Nous n'en avons aucune qu'elles ne ſoient pas produites purement par l'imagination. Nous n'en avons aucune que Dieu n'ait pas permis au demon de les inſpirer. Le ſuppoſer ſans preuves, c'eſt donc agir temerairement & ſe mettre en danger de ſe livrer à l'eſprit d'erreur & d'illuſion.

CHAP. XII. Quand les penſées qui viendroient dans l'eſprit enſuite de ce ſilence auroient même une douceur, une efficace & une clarté particuliere, on n'en devroit rien conclure pour s'aſſeurer qu'elles ſont de Dieu. Car ces marques ne nous ayant point eſté données par l'autorité de Dieu, il n'eſt permis à perſonne de les établir à ſa phantaiſie comme des ſignes de l'eſprit de Dieu. D'ailleurs, il eſt clair que le demon les peut imiter; mais la verité eſt qu'il n'y a rien en tout cela même de certain ni de reglé. Ces penſées imprevuës & non recherchées ſont claires ou obſcures, vives ou languiſſantes, agreables ou deſagreables, ſelon la diſpoſition du corps ou de l'eſprit, ſans qu'on puiſſe fonder aucune conjecture ſolide ſur les qualitez qu'elles ont pour les attribuer plutoſt à Dieu que toutes les autres penſées.

Il faut donc avoir pour principe, que perſonne n'eſt diſpenſé d'examiner ces penſées, ſous pretexte qu'elles ſont imprevuës & ſurprenantes, & qu'elles ſe ſont preſentées enſuite d'un ſilence interieur. Ce ſont toutes regles fauſſes, temeraires, ſans autorité & ſans raiſon,

qui marquent que ceux qui les avancent ne reſpectent pas aſſez la verité, & ne craignent pas autant qu'ils devroient, ni d'eſtre trompez, ni de ſervir d'inſtrument au diable pour tromper les autres. Chap. XII.

Mais lors même que par un examen legitime de ces penſées, on n'y trouveroit rien qui empeſchaſt de les attribuer à Dieu, parce qu'on auroit reconnu qu'elles ſont veritables & ſolides, on ne laiſſeroit pas d'avoir droit d'apprehender, parce qu'elles peuvent eſtre le ſujet d'une vaine complaiſance, & qu'on eſt naturellement porté à juger de ſoy-même ſur les éloges extraordinaires que certains Autheurs y donnent. Or rien n'eſt plus mal fondé que ces éloges, n'eſtant appuyez ſur rien, & perſonne ne ſçachant quel eſt devant Dieu le prix veritable de ces diſpoſitions.

Cependant ces nouveaux Spirituels ſuppléent à cette incertitude par la temerité de leurs deciſions, ne laiſſant pas de marquer preciſément le merite de ces eſtats. On trouve entre autres dans le livre de Molinos nombre 8. une eſtimation preciſe du prix de ce qu'il appelle *recueillement*.

CHAP. XII.

C'eſt l'oraiſon du ſimple regard dont nous parlerons enſuite, & il la tire d'une revelation pretenduë faite à une Religieuſe du tiers Ordre, nommée Françoiſe Lopez : *Dieu luy revela*, dit-il, *qu'un quart-d'heure d'oraiſon mentale qu'on fait avec recueillement de ſes ſens & des facultez de ſon ame, avec reſignation & humilité, vaut mieux que cinq jours d'exercices penibles de cilices, de diſciplines, de jeûnes & de coucher ſur la dure; parce que tout cela ne mortifie que le corps, & que le recueillement purifie l'ame.* Mais je penſe qu'une telle preuve n'eſt bonne qu'à convaincre le monde du peu de creance qu'on doit avoir pour tout ce que ces gens-là diſent, & qu'ainſi il eſt fort dangereux de juger de ſoy-même par leur ſentiment.



CHAPITRE XIII.

Autre inconvenient capital de ce langage interieur attribué à Dieu, qui est qu'il engage une Religieuse à des entretiens incompatibles avec la regularité.

MAIS voicy un autre inconvenient de ce langage interieur qu'on pretend éprouver aprês le silence, & qu'on est porté à attribuer à Dieu. C'est que ne pouvant y avoir aucune certitude qu'il soit de Dieu, l'Eglise ne le reconnoissant point, & ne pouvant estre jugé bon que par sa conformité avec les veritez de l'Eglise; il est juste que celles qui pretendent l'éprouver ne l'approuvent que par l'examen qu'elles en feront, & en prenant l'avis de personnes capables d'en juger. CHAP. XIII.

Elles ne doivent pas en juger par elles-mêmes; il faut donc qu'elles se soumettent au jugement de quelqu'un. Mais où trouver cette personne à qui elles se puissent soumettre? Molinos luy-même porte cette difficulté à un point qui la fait paroistre terrible.

Chap. XIII.

Encore, dit-il, trouve-t-on quelques bons Confesseurs, mais pour les Directeurs dans le chemin myſtique, à peine en trouve-t-on un entre mille, ſelon Avila, à peine un entre dix mille, ſelon S. François de Sales, à peine un entre cent mille, ſelon l'illuminé Taulere: la raiſon en eſt, que le nombre de ceux qui ſe diſpoſent à recevoir la ſcience myſtique eſt três-petit.

Guid. ſpirit. l. 2. c. 7. n. 93. page 97.

Certainement on ne penſe pas aſſez à quoy s'expoſe une Religieuſe que quelque ſecret deſir d'une ſpiritualité extraordinaire engage dans ce qu'ils appellent *le chemin interieur & l'oraiſon de ſimple regard.* Je veux qu'elles y reüſſiſſent & qu'elles en ſurmontent les difficultez que ces Autheurs nous repreſentent comme innombrables, qu'elles ne ſe rebutent pas de ces affreuſes tenebres auſquelles Molinos prepare ſes diſciples dans tout ſon premier livre. Que peuvent-elles deſirer de plus que d'écouter Dieu qui leur parlera, dit-on, intelligiblement & frequemment, comme les aſſeure le ſieur Malaval?

Mais s'il leur parle il leur parlera en leur inſpirant des penſées; & aprês qu'elles les auront écoutées, c'eſt-à-

dire, qu'elles auront compris le ſens de ces paroles, ſi elles les reçoivent ſans examen, elles s'expoſent à l'illuſion. Car le moyen de ſçavoir ſi ce ne ſont point des penſées formées par le diable, ou de purs ouvrages de leurs phantaiſies? CHAP. XIII.

En jugeront-elles elles-mêmes? Mais quelle preſomption plus viſible? Il ne faut ſur ce point que les renvoyer à l'école de Molinos, qui dit des merveilles contre cette temerité dans les chapitres 2. & 3. du 2. livre de ſa guide.

Il faut donc en chercher une lumiere hors de ſoy.

Il s'en faut bien qu'il y ait à Paris cent mille Prêtres, & parmy ceux qui y ſont il n'y en a pas vingt qui ſe meſlent de Theologie myſtique. Quelle apparence que parmy ces vingt on trouve celuy qu'il faut choiſir entre cent mille?

Si l'Abbé d'Eſtival n'avoit point écrit où en ſeroit-on reduit? A un laïque aveugle qui eſt en Provence, où il ſe meſle de diriger les devotes du ſimple regard. Y auroit-il de la prudence à prendre ce laïque qu'elles ne verront peut-eſtre jamais, pour diſcerner en elles

les pensées de Dieu de celles du diable ? Et quand elles le prendroient, quel Superieur ecclesiastique pourroit l'approuver ?

Elles seroient donc reduites à n'avoir point de conduite, & à ne s'en rapporter qu'à elles-mêmes ; c'est-à-dire, qu'elles seroient reduites à l'estat que les Mystiques declarent le plus perilleux estat du monde.

L'Abbé d'Estival nous propose luy-même des histoires de faux Spirituels & de faux Mystiques, qu'il represente comme des gens abusez ; & ce qui est plus étrange, c'est qu'il ne les suppose pas grossierement hypocrites. Ces gens arrivent à quelque sorte de repos, leur entendement & leur volonté sont dans une suspension presque totale, & ils se persuadent à force d'imagination, *d'estre arrivez où ils n'arrivent jamais, & d'estre ce qu'ils ne sont pas.*

Il y en a même, comme le dit l'Abbé d'Estival aprês Rusbrokius, qui sont *dans une vie três-austere & dans des exercices de penitence horribles.* Enfin, pour qu'il ne manque rien à leur seduction, il dit, *Que ces gens importunent le ciel avec chaleur, & demandent avec*

obstination quantité de choses rares, singulieres & extraordinaires, & que Dieu permet qu'ils soient trompez, & que les demons leur procurent ce qu'ils ont desiré. CHAP. XIII.

Il dit que ces choses extraordinaires ne se font jamais sans des effusions de douceurs & de tendresses sur les sens. Il ne se contente pas de ces descriptions generales, il propose ensuite des exemples fort étranges de ces illusions.

Tout cela est sans doute fort embarrassant, & je ne sçay point de Philothée qui n'y doive estre empeschée. Que si elle pretend en conferer avec quelqu'un, quelle source infinie d'entretiens & de discours qui retirent une Religieuse du silence & des pratiques regulieres? Ainsi il est clair que l'engagement à cette oraison est un engagement à une vie toute contraire à la profession religieuse.

Il me semble donc que celles qui auroient quelque inclination à cette oraison, & quelque estime pour l'Abbé d'Estival, pourroient avec beaucoup de raison s'arrester à un principe très-raisonnable qu'il établit dans son livre.

C'est qu'il faut preferer toutes les choses d'obligation au simple regard,

CHAP. XIII. parce qu'il n'est pas de precepte. C'est par ce principe qu'il conclut qu'il faut reciter son Office regulier, quelque attrait contraire que puisse donner l'inclination au simple regard.

C'est encore par là qu'il decide, que si on ne croit pas autrement éviter de succomber à une tentation, il faut encore quitter le simple regard. Or cela supposé, je ne voy pas qui y pourroit demeurer, ou plutost qui s'y pourroit engager. Je proposeray dans la suite diverses necessitez três-extraordinaires & três-generales de quitter cette oraison. Mais quand il n'y en auroit point d'autre que celle que je viens d'alleguer, je ne voy pas qui pourroit s'en dispenser. Car enfin les disciples de cette spiritualité sont toutes remplies, dit le sieur Malaval, des pensées inspirées de Dieu, qu'il faut écouter & discerner de celles que le diable ou la nature pourroient suggerer.

On ne les peut discerner que par sa propre lumiere ou par celle d'un Directeur; mais où trouver ce Directeur?

Aprês la mort de M. l'Abbé d'Estival, il n'y a rien de plus rare que des gens intelligens dans l'oraison du simple re-

gard. Il faut pour cela choisir quelque Mystique égaré. Que si ce Mystique est à 200. lieuës, faudra-t-il le faire venir exprês pour éclaircir les doutes des disciples du simple regard ? Et faudra-t-il que des filles passent leur vie à conferer avec luy, ou à luy écrire des volumes de lettres de conscience, dans lesquelles même il est três-difficile de se faire entendre ? Le moyen d'allier cela avec les exercices religieux ? CHAP. XIII.

Ainsi par la decision de l'Abbé d'Estival, il faut renoncer au simple regard qui n'est point de precepte, pour conserver le silence & la regularité qui sont de precepte & d'obligation.

Et que l'on ne dise pas que cette difficulté peut se proposer contre toute sorte de conduite. On trouvera plus aisément mille Directeurs capables de conduire dans la voye commune & dans l'exercice ordinaire de la vie religieuse, qu'un seul Mystique propre à éclaircir les difficultez du simple regard. La voye commune a des principes certains & connus du commun des Ecclesiastiques, cette voye extraordinaire n'en a point. Il faut souvent s'adresser à des laïques

CHAP. XIII.

qui s'érigent en Directeurs & en maiſtres en Iſraël ; & quand on voit la deſcription que l'Abbé d'Eſtival en fait pour aider à les diſcerner, il ſemble qu'en décrivant ces Myſtiques il nous ait voulu décrire une compagnie toute extraordinaire, tant on voit peu de gens du caractere qu'il leur attribuë. *Au reſte*, dit-il, *ce ſont des perſonnes inconnuës au monde. Il n'y a homme ſous le ciel, à moins qu'il ne participe à leur grace, qu'il ſoit en la même oraiſon & contemplation, qui puiſſe découvrir la verité, la ſimplicité & la ſainteté de leur eſtat, & la ſublimité de leur converſation qui eſt continuellement dans le ciel. Vous ne les prendrez pas à leur exterieur pour des hommes fort extraordinaires, & ils ne veulent pas paſſer pour tels. Ils ſont fort communs dans leur converſation, & ils n'ont rien de deſagreable dans les compagnies, pourvû que les choſes ne portent pas au peché. Ils ne ſe rendent pas remarquables par une trop grande ſeverité. Ils ſont doux, benins & compatiſſent facilement aux miſeres du prochain. Cet aſſemblage prodigieux de vertus & de graces extraordinaires fait une grande preuve, que ces bienheureux Myſtiques ne peuvent eſtre*

ſeparez de Dieu, s'ils ne ſortent par un aveuglement horrible de la mort & de l'aneantiſſement qui doivent faire le fondement inébranlable de cet eſtat ſi ſublime. Chap. XIII.

Voilà les gens qu'il faut qu'une diſciple du ſimple regard cherche, trouve, conſulte aprês les avoir diſcernez. Et aſſeurement ce n'eſt pas une petite affaire pour une fille qui vit dans un monaſtere, qu'une telle enqueſte ; & il eſt difficile à croire, qu'en conſultant la raiſon on ſe puiſſe empeſcher de conclure, qu'il vaut mieux ſe paſſer du ſimple regard, & ſe reduire à la conduite commune, que de ſe jetter dans ces embarras, qui porteroient par neceſſité les meilleures Religieuſes, & qui auroient les meilleures intentions, à n'obſerver jamais effectivement leur regle, pour ſuivre celle du ſimple regard, & à paſſer une partie de leur vie à conferer avec des Myſtiques, pour diſcerner cette multitude de penſées qu'ils pretendent que Dieu leur imprime dans l'eſprit.

Car je ſupplie de remarquer que je ne parle point icy de Religieuſes dereglées. Je parle au contraire de Reli-

Chap. XIII. gieuſes qui voudroient de bon cœur obſerver leur regle ; & je pretends ſeulement qu'elles n'ont point de moyen de le faire, qu'en renonçant au ſimple regard, comme à une pratique incompatible avec toute regularité.

Chapitre XIV.

Que la doctrine commune à tous les approbateurs de l'oraiſon du ſimple regard, eſt qu'il n'eſt plus beſoin de reïterer l'acquieſcement à la volonté de Dieu, quand il a eſté une fois fait & qu'il n'eſt point revoqué.

Illuſion de cette doctrine.

Chap. XIV. Les partiſans du ſimple regard ont univerſellement embraſſé cette doctrine, Que quand on a fait une fois l'acte d'acquieſcement à toutes les volontez de Dieu, qui eſt une eſpece d'acte d'amour, il n'eſt plus beſoin de le reïterer, pourvû qu'on ne le revoque point par quelque faute notable, parce que cet acte continuë toûjours.

Ils ont tiré ce ſentiment d'un nommé *Falconi*, dont l'écrit a eſté premierement

ment imprimé en Espagnol à Madry, & depuis à Rome en Italien ; & enfin en François à Paris, à la fin du moyen court & facile de faire oraison. Il y est exprimé en ces termes : CHAP. XIV.

Quand vous vous mettrez en priere, il ne sera pas toûjours necessaire de vous donner à Dieu de nouveau, puisque vous l'avez déja fait. Comme si vous donniez un diamant à vostre ami, il ne faudroit plus luy dire, & luy repeter tous les jours que vous luy en faites un present, il ne faudroit que le laisser entre ses mains sans le reprendre, parce que pendant que vous ne le luy ostez pas, & que vous n'en avez pas même le desir, il est toûjours vray de dire que vous luy avez fait ce present, & que vous ne le revoquez pas. Ainsi quand une fois vous vous estes mis entre les mains de nostre Seigneur par un amoureux abandon, vous n'avez qu'à demeurer là. Gardez-vous de l'inquietude & des efforts qui tendent à faire de nouveaux actes, & ne vous amusez pas à redoubler vos affections, elles ne font qu'interrompre la pure simplicité de l'acte spirituel que produit nostre volonté. Il semble à plusieurs que les exercices de la vie humaine interrompent cet acte d'amour continué ; pour cet effet ils page 159.

CHAP. XIV. *s'efforcent d'en faire de nouveaux afin de s'asseurer, de connoistre, de sentir ce qu'ils font. Cependant il est certain que ce qui n'est point contre la volonté de Dieu, ne trouble point l'abandon & la conformité au divin plaisir.*

L'Abbé d'Estival emprunte cette doctrine de Falconi, & l'exprime presque en mêmes termes: *Il n'est pas besoin*, dit-il, *que l'homme qui veut bien Dieu, renouvelle ses actes & ses directions, parce qu'il est d'autant mieux auprés de Dieu qu'il y est par un acte plus simple. Il semble à beaucoup de personnes, que la diversité des actions de la vie, quoique d'obligation & dans l'ordre de Dieu, interrompent la conduite du simple regard que nous avons de luy & de son amour. On a bien de la peine à leur persuader le contraire. Elles ne sentent pas cette vûë de Dieu ni l'amour, au contraire elles sentent une forte application aux choses exterieures pour les bien faire comme il leur est ordonné. Ce sont de ces gens qui ne croyent rien faire s'ils ne sentent, & s'ils ne touchent. Ils veulent renouveller leurs actes à tous coups, parce qu'ils estiment plus un peu de ferveur dont leur acte peut estre accompagné, que la simple contemplation*

P. 331.

où Dieu opere un solide amour, qui est autant au-dessus des sentimens & des tendresses, que l'esprit est élevé au-dessus du corps, la grace au-dessus de la nature, & la foy au-dessus de la raison. Ils ne comprennent pas cette verité. Ils veulent avoir quelque chose de nouveau & de sensible, afin de connoistre, de s'asseurer & de sentir ce qu'ils font. Pourquoy voulez-vous faire un acte? Vous l'avez déja fait. Est-ce parce que c'est une chose fort bonne, que nos puissances, qui ne sont que pour les operations, les produisent pour Dieu? Mais vous ne croyez donc pas que l'esprit & la volonté sont actuellement appliquez à Dieu par le premier acte qui dure toûjours. Est-ce que vous voulez dire à Dieu qu'il ne faut pas qu'il s'oublie de l'acte que vous avez fait, & dans lequel vos puissances perseverent encore? Ce seroit bien de la simplicité. Il ne reste donc rien en cet acte nouveau, sinon qu'il est nouveau & qu'il est sensible, qui sont des choses fort opposées à la simplicité & à la pureté de la foy. Quand vous avez donné quelque chose à quelqu'un, il seroit importun de luy dire tous les jours que vous la luy donnez de nouveau. Il suffit que vous luy en ayez fait une fois la donation, &

CHAP. XIV. *que vous ne la revoquez pas. Contentez-vous donc de vous estre attaché à Dieu par une vûë très-simple & par l'amour. L'importance est, que vous ne revoquiez ni retractiez cet acte, que vous ne vous repentiez pas de ce que vous avez fait, & que vous n'ostiez pas à Dieu ce que vous luy avez donné, en faisant quelque chose notable contre son divin bon-plaisir. Car pourvû que cela n'arrive pas, l'essence & la continuité de vostre regard, de vostre amour, de vostre abandon & de vostre conformité à la volonté de Dieu dure toûjours, parce que les fautes legeres que l'on fait sans y penser, ne détruisent pas le point essentiel de ces actes.*

Molinos, qui par ses excês s'est élevé au-dessus de tous les autres, trouve cette doctrine si à son gré, qu'il l'adopte & la cite sous le nom de Falconi, & la propose en ces termes :

n. 86. page 53. *Il n'est pas necessaire de multiplier ces actes par certains mouvemens sensibles, qui empeschent la pureté de l'acte spirituel & parfait de la volonté ; parce que ces sentimens de douceur sont imparfaits, estant formez par la reflexion & accompagnez d'amour propre & de consolations exterieures que l'ame cherche hors d'elle-*

même. Ajoûtez à cela, qu'il y a d'autres raisons qui montrent qu'on n'a pas besoin de les renouveller. Ce que Falconi Theologien mystique, fait voir par la comparaison suivante. CHAP. XIV.

Quand on veut donner un joyau à un ami, & qu'on l'a mis en son pouvoir, il n'est pas necessaire de luy aller dire tous les jours : Monsieur, je vous donne ce joyau ; ou ; Monsieur, souvenez-vous qu'un tel jour je vous donnay un tel joyau. Il suffit de le luy laisser, & de n'avoir pas envie de le luy oster, puisqu'en le luy laissant ainsi librement, vous continuez à le luy donner. Ainsi après avoir fait une offre & une resignation amoureuse de vostre volonté à celle de Dieu, vous n'avez qu'à la continuer, sans faire de nouveaux actes sensibles, pourvû que cependant vous ne luy ostiez point ce joyau, en pechant grievement contre luy, & vous ne le faites point.

Ces Autheurs n'ont pas la moindre deffiance que cette doctrine ne soit veritable ; & cependant c'est ce que des Evêques celebres de France ont crû devoir condamner comme formellement heretique. Car c'est le sens de ce qui se trouve dans leurs Ordonnances sous le titre d'Articles sur les

CHAP. XIV. estats d'oraiſon, dont les huit premiers ont un rapport direct à la doctrine des Quietiſtes, que nous avons rapportée dans ce chapitre, & ſur laquelle nous avons produit les paſſages de leurs principaux Autheurs.

Or c'eſt viſiblement cette doctrine qui eſt combattuë dans les huit premiers articles de l'Ordonnance de ces Evêques, que nous rapporterons icy :

I. Tout Chreſtien en tout eſtat, quoique non à tout moment, eſt obligé de conſerver l'exercice de la foy, de l'eſperance & de la charité, & d'en produire des actes comme de trois vertus diſtinguées.

II. Tout Chreſtien eſt obligé d'avoir la foy explicite en Dieu tout-puiſſant, Createur du ciel & de la terre, Remunerateur de ceux qui le cherchent, & en ſes autres attributs également revelez, & à faire des actes de cette foy en tout eſtat,

quoique non à tout moment. CHAP. XIV.

III. Tout Chreſtien eſt pareillement obligé à la foy explicite en Dieu Pere, Fils & Saint-Eſprit, & à faire des actes de cette foy en tout eſtat, quoique non à tout moment.

IV. Tout Chreſtien eſt de même obligé à la foy explicite en JESUS-CHRIST Dieu & homme, comme mediateur, ſans lequel on ne peut approcher de Dieu, & à faire des actes de cette foy en tout eſtat, quoique non à tout moment.

V. Tout Chreſtien en tout eſtat, quoique non à tout moment, eſt obligé de vouloir, deſirer & demander explicitement ſon ſalut éternel, comme une choſe que Dieu veut, & qu'il veut que nous voulions pour ſa gloire.

VI. Dieu veut que tout Chreſtien en tout eſtat, quoique non à

CHAP. XIV. tout moment, luy demande expreſſément la remiſſion de ſes pechez, la grace de n'en plus commettre, la perſeverance dans le bien, l'augmentation des vertus, & toute autre choſe requiſe pour le ſalut éternel.

VII. En tout eſtat le Chreſtien a la concupiſcence à combattre, quoique non toûjours également, ce qui l'oblige en tout eſtat, quoique non à tout moment, à demander force contre les tentations.

VIII. Toutes ces propoſitions ſont de la foy catholique, expreſſément contenuës dans le Symbole des Apoſtres, & dans l'Oraiſon Dominicale, qui eſt la priere commune & journaliere de tous les enfans de Dieu, ou même expreſſément définies par l'Egliſe, comme celle de la demande de la remiſſion des pechez, &

du don de la perseverance, & Chap.
celle du combat de la convoiti- XIV.
se, dans le Concile de Carthage, d'Orange & de Trente. Ainsi les propositions contraires sont formellement heretiques.

Il seroit ridicule de s'imaginer que ce que ces Evêques exigent comme necessaire en ces estats, se reduise à un seul acte une fois fait, & jamais rëiteré, à moins de quelque necessité particuliere. Par consequent, selon eux, l'amour de Dieu doit regner dans tout ce qu'on peut appeller estat de la vie chrestienne, dans toutes les passions, dans tous les desseins de vie, & l'on ne luy peut soustraire, selon ces Evêques, que ce qui se peut appeller moment; encore ne déterminent-ils pas s'ils permettent de le soustraire simplement quant à la pensée, & non autrement: & ce seroit le comble de l'absurdité, de n'entendre par ces estats, qu'il faut consacrer à l'amour de Dieu, qu'une action qui ne se reïtere point aprês qu'elle est une fois faite, & de laisser tout le reste en proye à la cupidité, qui regne, selon saint Augustin, dans toutes

CHAP. XIV.

les actions, où la charité n'eſt pas. Si les Quietiſtes n'entendoient pas cela, ils en devoient demander l'éclairciſſement aux Evêques, qui ſont par leur caractere même, les Docteurs de tous les fidelles.

Mais vous voulez, dit Falconi, vous aſſeurer, connoiſtre & ſentir l'amour de Dieu.

Et bien, quel mal y a-t-il à vouloir s'aſſeurer qu'on obeït à Dieu, & qu'on ſatisfait à ce qu'on luy doit? Si ce deſir n'avoit point d'autre fin que de ſe contenter ſoy-même, on auroit ſujet d'y trouver à redire; mais s'il a pour but de ſçavoir ſi l'on eſt auſſi fidelle à Dieu que l'on le doit eſtre, on ne voit pas en quoy il pourroit eſtre blâmé.

Il y a un examen & un deſir de connoiſtre ſi l'on s'acquitte de ſes devoirs, qui eſt très-legitime, parce qu'il a pour but de s'empeſcher d'eſtre trompé dans le ſervice qu'on rend à Dieu. C'eſt pourquoy David ne fait point difficulté de dire, *qu'il faiſoit reflexion ſur ſa conduite.* COGITAVI *vias meas, & converti pedes meos in teſtimonia tua.*

Tant s'en faut que ces ſortes de reflexions ſoient inutiles, que c'eſt preſque l'unique moyen de s'empeſcher

d'eſtre ſurpris par les illuſions que des Autheurs ſemblables à ceux dont nous parlons, font à ceux qui les liſent, & qui les écoutent avec trop peu de precaution. Leurs paroles ne ſignifient ſouvent rien moins que ce qu'elles paroiſſent ſignifier. CHAP. XIV.

Qui ne diroit, par exemple, que les Autheurs du ſimple regard ſont les grands défenſeurs de l'obligation d'aimer Dieu ? Il ſemble à les entendre parler, qu'ils ne tendent qu'à nous faire aimer Dieu ſans interruption. Cependant leurs paroles ne ſignifient rien moins que cela. Mais cette continuité n'eſt ſemblable qu'à celle qui peut eſtre dans le ſommeil ; c'eſt-à-dire, que ce n'eſt qu'une continuité d'habitude, & non pas une continuité d'actes réels.

Ils ſuppoſent que tout eſt fait quand on s'eſt une fois abandonné à Dieu, & par conſequent ils ne connoiſſent point l'obligation perpetuelle d'aimer Dieu, à laquelle, ſelon ſaint Auguſtin, on ne peut dire qu'on ait jamais ſatisfait.

Que ſi l'on ajoûte à ces conſiderations toutes celles qu'on peut faire ſur les diverſes atteintes qu'ils donnent à e devoir capital de la vie chreſtienne,

CHAP. XIV. bien loin qu'on ait lieu de croire qu'ils le portent dans l'excês, on ſera convaincu au contraire qu'on ne peut l'attaquer d'une maniere plus artificieuſe & plus dangereuſe que celle qu'ils employent pour le faire oublier.

Premierement ils banniſſent de l'eſprit toutes les idées capables de nous faire regarder Dieu comme aimable, celles de ſa juſtice, de ſa ſageſſe, de ſa bonté, de ſa miſericorde, de ſa puiſſance; & ils n'en permettent qu'une ſeule, qui eſt celle de ſa preſence en tout lieu, qui eſtant ſeparée de toutes les autres, ne contient, comme on l'a prouvé, aucune amabilité.

L'amour de Dieu empruntant la forme de toutes les vertus, de la temperance, de la juſtice, de la force, de la prudence, auſſi-bien que celle de toutes les paſſions; ils ne permettent de la regarder & de l'exercer ſous aucune de ces formes, & ainſi ils l'éteignent preſque par tout.

Cet amour même continuel qu'il leur plaiſt de renfermer dans le ſimple regard, eſt reduit par eux à une continuité d'habitude, & ils s'oppoſent fortement à ceux qui tâcheroient de le

renouveller pour le faire regner dans leurs actions. Or cet amour d'habitude ne ſuffit point pour la conſervation de l'amour de Dieu dans le cœur, à moins que le plus ſouvent que l'on peut on ne tâche de s'y renouveller par de veritables actes d'amour de Dieu. C'eſt ce que j'ay crû devoir repreſenter ſur le ſujet de l'obligation d'aimer Dieu, qu'ils ſe vantent de porter auſſi loin qu'aucuns Theologiens, & qu'ils affoibliſſent preſque dans toutes ſes actions. CHAP. XIV.

CHAPITRE XV.

Que les défenſeurs du ſimple regard, ſous pretexte d'en moderer les conſequences, en ont ruiné abſolument tous les principes.

NOus avons déja averti qu'il peut y avoir de deux ſortes de défenſeurs du ſimple regard. Les uns qui le pouſſeroient aux conſequences affreuſes que Molinos en a tirées. Les autres, qui ſans s'engager dans ces conſequences, ſe contenteroient d'en propoſer les CHAP. XV.

CHAP. XV. maximes avec diverſes modifications. Le ſieur Malaval & l'Abbé d'Eſtival ſont de ce nombre. On a lieu de leur attribuer de meilleures intentions qu'à Molinos, & on doit reconnoiſtre qu'ils ont tâché de moderer ſa doctrine en divers points.

C'eſt, par exemple, une modification importante que celle que nous rapporterons icy.

Il y a une queſtion importante entre ces Myſtiques, ſi l'on doit permettre en quelque cas à ceux qui pratiquent l'oraiſon de ſimple regard, de s'occuper des myſteres de JESUS-CHRIST, de ſon humanité, des veritez de ſon Evangile; & s'ils peuvent de même en quelque cas écouter les inſtructions, predications, conferences ſpirituelles, & s'appliquer à l'étude.

On trouveroit facilement dans cette ſpiritualité des principes pour exclure tout cela; & quand il n'y en auroit point d'autre, celuy-cy pourroit paroiſtre ſuffiſant pour autoriſer cette excluſion. C'eſt, diroit-on, que la raiſon veut que l'on prefere toûjours les exercices plus agreables à Dieu, & plus meritoires à ceux qui le ſont moins, & les grandes

graces aux petites. Or ce n'eſt pas une choſe douteuſe parmy eux, qu'il n'y ait infiniment plus de merite dans l'oraiſon du ſimple regard que dans tous ces autres exercices, & qu'on n'y reçoive de plus grandes graces. CHAP. XV.

On y ajoûteroit ce que dit ſaint Paul : *Æmulamini cariſmata meliora:* RECHERCHEZ *les graces les plus excellentes* ; & ce qu'il dit ailleurs, qu'*il faut preferer ce qui eſt plus excellent :* UT *probetis potiora.* Et par là, voilà le ſimple regard maintenu dans tous ſes droits, & tous les autres exercices bannis.

Mais que feroient quantité de filles, & un nombre conſiderable de Religieuſe qu'on ſuppoſeroit diſciples ordinaires du ſimple regard, ſi on vouloit leur interdire ainſi toutes ſortes de mortifications, de conferences, d'inſtructions, de lectures, qui ſont une partie de leurs occupations & de leur conſolation ?

L'Abbé d'Eſtival s'eſt deffié avec raiſon, de l'efficace de ſes raiſons pour perſuader ce retranchement, & il a jugé plus à propos d'uſer de condeſcendance. Il a donc deſtiné à cette matiere une conference expreſſe, qui eſt l'onziéme, & voicy de quelle maniere il s'y eſt pris.

CHAP. XV. Il y diſtingue deux eſtats dans le ſimple regard : l'un extraordinaire, dans lequel les ames ſont ſi fortement attirées qu'elles y ſont remplies de lumieres & de mouvemens : l'autre ordinaire, dans lequel elles ſont moins touchées, & où l'attrait eſt moins ſenſible. Il ne permet point l'application à l'humanité de JESUS-CHRIST, ni à ſes myſteres, ni aux predications, ni aux lectures dans le premier eſtat. Il permet tout cela expreſſément dans le ſecond. Les paſſages qui contiennent ces deciſions ſont formels.

Nous ſçavons, dit-il, *que pendant le jour l'eſprit qui n'eſt pas continuellement attiré, s'égare & ſe diſſipe parmy les creatures : pour cela nous avons dit en la conference precedente, que l'ame peut s'appliquer à l'humanité ſainte de* JESUS-CHRIST, *& à ſes myſteres. De même nous voulons qu'en quelqu'une des heures où elle ſe trouvera hors de Dieu, elle s'occupe à rendre ſes devoirs à la três-ſainte Vierge. Nous dirons en quelque autre lieu, que quand l'eſprit ne peut pas perſeverer toûjours dans une même application ſi ſimple, ſi dénuée, ſans aucun appuy, à* la majeſté infinie *de Dieu, par ſa foi-*

blesse naturelle, ou parce que Dieu retire CHAP.
son attrait, qui seul faisoit tout le soustien XV.
de l'ame; elle doit descendre de l'élevation où elle estoit de simple intelligence, à la consideration simple du Fils de Dieu au saint Sacrement, ou en sa vie, ou en sa mort. C'est en ce temps-là où la sainte Vierge pourra partager nostre temps avec son Fils, & recevoir de nous quelques prieres particulieres, en reconnoissance de ce que nous luy devons. DANS LE CAS QUE L'ATTRAIT SEROIT VIOLENT & *absorbant, nous ne reglons rien, ou fort peu de choses, & seulement pour conserver l'esprit de soumission & d'aneantissement; ensorte qu'il paroisse au Directeur que cette ame n'a aucune attache de soy-même à son exercice; qu'elle ne le tient pas en proprieté; qu'elle s'occupera toûjours à ce qu'on luy ordonnera, autant que Dieu même luy en laissera la liberté.*

Pour les predications, conferences & instructions, voicy la regle qu'il donne.

Toutes les fois, dit-il, *que Dieu vous fera connoistre qu'il veut bien vous souffrir à ses pieds pour vous parler dans l'intime de vostre cœur, quittez les hommes, ma fille, quelque bonne volonté qu'ils ayent*

CHAP. XV.

de vous avancer à la plus belle vertu. Ce ne ſont que des ignorans, qui ne peuvent pas penetrer dans le fond de voſtre cœur, qui ne connoiſſent pas vos beſoins, qui diſent ſouvent au hazard ce qu'ils avancent. Ils ſe contentent de vous dire quantité de bonnes choſes, mais ſouvent dans l'incertitude ſi elles vous ſeront utiles, parce que vos diſpoſitions interieures leur ſeront inconnuës; mais Dieu qui ne peut vous tromper, comme il ne peut eſtre trompé, ne fait rien au hazard. Il n'expoſe rien à l'incertitude. Il ſçait ce qui eſt dans voſtre cœur, & ce qui n'y eſt pas. Il y voit bien plus de choſes qu'il n'y en a. Il ſçait quels remedes il y faut apporter. Il voit la proportion que ſes paroles ont avec vos diſpoſitions. Quand il parle, ſa parole ne ſe perd pas & ne ſe diſſipe pas en l'air. Elle a ordinairement ſon effet quand c'eſt luy ſeul qui parle à une ame qui a toutes ſes puiſſances recueillies & ſuſpenduës pour recevoir ce qu'il voudra luy communiquer par ſes bienheureuſes impreſſions. Cela paſſe infiniment au-delà des predications des plus habiles hommes de la terre. La parole de Dieu éclaire l'eſprit & enflamme la volonté.

Voilà cet estat du simple regard extraordinaire bien clairement preferé à tous les autres exercices ; mais écoutez ce qu'il prescrit pour ceux qui sont moins attirez. CHAP. XV.

Il arrivera, ma fille, que Dieu ne vous retiendra pas toûjours à ses pieds, & qu'il ne vous excitera pas par des desirs si ardens à l'entendre. Il vous renvoyera à vostre infirmité ; il vous laissera à vous-même. Il permettra que les distractions & toutes sortes de peines interieures vous attaquent. Vous ne vous souviendrez de l'exercice du simple regard que comme d'un songe, qui ne vous laissera que du regret de n'avoir rien entre les mains de ce que vous croyiez estre si delicieux & si utile pour le bien de vostre ame. L'étoile disparoistra, elle se cachera, vous serez obligée d'entrer en Jerusalem, & de consulter les sçavans dans toutes les communications du ciel. Servez-vous des conferences des hommes de pieté, de vos Superieurs ; entendez les predications ; seulement prenez-garde que quand Dieu veut bien vous voir, & que vous le voyiez, d'élever en même-temps vostre esprit à Dieu, ensorte qu'en tout temps vous ne perdiez point d'occasions de rentrer dans

CHAP. XV. *le simple regard quand Dieu vous le permettra. D'ailleurs vous pouvez assister aux predications pour les mêmes raisons pour lesquelles vous pouvez lire les livres spirituels.*

Il ajoûte tout de suite la regle des lectures en ces termes :

Donc, pour ce qui est de la lecture, il y en a qui sont élevez par une grace extraordinaire, de sorte que l'ame se trouve quasi dans une pure passiveté, elle n'agit plus, elle ne fait que patir; recevant les rayons de la lumiere divine en leur entendement, & les transports amoureux, & les ardeurs sacrées en leur volonté. D'elles-mêmes elles ne s'appliquent à quoy que ce soit, parce qu'elles sont toûjours appliquées; & l'attrait en est si fort qu'elles ne peuvent détourner les yeux de dessus celuy qui les attire. S'il leur tombe un livre entre les mains, quoique três-spirituel, & des matieres les plus hautes, ne pouvant rien trouver qui leur plaise en comparaison de celuy de qui elles entendent à tous momens des paroles de vie; il faut qu'elles le quittent, rien ne peut les arrester. Le premier mot d'un livre les emporte, & elles ne peuvent passer outre, quoiqu'elles tâchent de le faire. En verité

je conçois bien que ces grandes ames ayant dans le centre de leur interieur le Maiſtre de tous les maiſtres, qui les inſtruit fort intelligiblement des choſes importantes pour leur perfection, elles ne doivent pas s'amuſer à entendre des hommes qui parlent dans leurs livres, dont les plus riches expreſſions ne ſont que des begayemens très-imparfaits, & de chetives participations des lumieres infinies de Dieu. CHAP. XV.

Les livres mêmes ; & les bonnes lectures en cet eſtat ſont nuiſibles, dit un grand Spirituel, cela appuye & maintient la maniere ordinaire d'operer, & fortifie l'ancienne habitude.

Mais cette preference de l'oraiſon aux lectures n'eſt que pour les ames du premier ordre. Voicy ce qui regarde les ames du ſecond.

Mais comme il y a, dit-il, *peu d'ames attirées ſi extraordinairement, on peut lire les bons livres. La lecture en eſt fort utile, parce que les ſaintes idées qu'on y prend ſont capables de faire diverſion, ou d'étouffer & d'aneantir les images de tant de bagatelles que les creatures impriment malgré nous en nos eſprits ; & par ce moyen la lecture a une plus grande*

CHAP. XV. *pureté qui nous fait approcher plus prés de Dieu, & nous rend plus capables du ſimple regard.*

Vous pouvez donc lire, Philothée, les bons livres pendant la journée pour voſtre inſtruction. Une Superieure peut lire pour avoir un peu plus de facilité à s'exprimer plus intelligiblement ſur ce qu'elle a appris de Dieu en l'oraiſon, quand il faut qu'elle faſſe conference à ſa Communauté de ce qui touche ſa perfection & l'obſervance reguliere. Une Maiſtreſſe des Novices doit lire pour s'inſtruire de la maniere qu'elle doit tenir en l'inſtruction des filles que la Religion a confiées à ſes ſoins. Les particulieres peuvent lire quand elles ont quelque doute, ou quand elles craignent d'ignorer quelques choſes qu'elles ſont obligées de ſçavoir pour leur ſalut, pour leur perfection, ou pour la voye & maniere d'oraiſon qu'elles tiennent.

On peut lire quelquefois par maniere d'occupation, quand on ſe trouve fort deſoccupé de tous les autres exercices neceſſaires. Aprés que l'on a bien donné du temps à la contemplation, s'il ſe trouve du temps de reſte, une bonne lecture remplit l'eſprit & la volonté fort ſaintement. L'on en tire de fort bonnes penſées qui jet-

tent la volonté dans la ferveur de l'a-mour de Dieu. Si les affaires exterieures vous ont trop embarraſſé l'eſprit, ſi vous vous voyez haraſſée pour vous eſtre trop diſſipée, prenez un bon livre qui vous aidera à vous recueillir, & à revenir plus facilement à Dieu. CHAP XV.

Il faut faire ſur ce ſujet deux remarques importantes, qui font voir que ces Autheurs reviennent par là en partie aux principes ordinaires, ne ſe pouvant ſouſtenir dans l'élevation & la roideur de ceux du ſimple regard.

La premiere eſt, que cette oraiſon qu'ils preferent aux lectures, aux predications & à la meditation des myſteres de JESUS-CHRIST, n'eſt point du tout la contemplation acquiſe, ni le ſimple regard ordinaire; c'eſt-à-dire, que ce n'eſt point cette connoiſſance confuſe, indiſtincte & generale de Dieu conçû avec le ſeul attribut de preſent par tout, dans un ſilence entier de penſées, de deſirs & de paroles : car l'oraiſon dont il parle eſt un attrait violent & abſorbant.

C'eſt une oraiſon où Dieu nous parle, & où il fait des impreſſions toutes autres que tous les Predicateurs ne peuvent faire.

Chap. XV.

C'est un estat où l'ame reçoit les rayons de la lumiere divine dans son entendement, & les ardeurs sacrées dans sa volonté, où l'attrait est si fort qu'elle ne peut détourner les yeux de celuy qui l'attire ; où elle entend à tout moment des paroles de vie ; où le premier mot d'un livre l'emporte & l'empesche de passer outre ; où elle est instruite fort intelligiblement des choses importantes pour sa perfection. Or il est clair que cette oraison est une de celles que j'ay appellées extraordinaires & passives, & dont j'ay dit qu'il n'estoit pas permis de juger.

Je ne m'étonne donc pas que l'Abbé d'Estival prefere cette oraison où Dieu agit d'une maniere si extraordinaire, aux oraisons communes. Quand ces oraisons ont esté éprouvées par des personnes très-intelligentes & très-spirituelles, & qu'elles sont accompagnées d'une vie uniforme, & de la pratique de tous les devoirs du Christianisme ; je ne croy pas non plus que l'Abbé d'Estival, que l'on doive faire de la peine aux ames que Dieu met dans cet estat, pour les reduire aux pratiques & à la maniere d'agir des autres. Mais il ne s'ensuit nullement de leur exemple, qu'on

qu'on doive accorder les mêmes privileges à ce que l'on appelle proprement ſimple regard ou contemplation acquiſe, ni qu'on doive les preferer aux exercices du commun des Chreſtiens qui font profeſſion de pieté ; & c'eſt ce qui paroiſtra par la ſeconde remarque. Chap. XV.

Cette ſeconde remarque eſt que l'Abbé d'Eſtival, aprês avoir preferé l'eſtat qu'il a décrit, qui n'eſt point du tout le ſimple regard, mais une oraiſon extraordinaire, à la meditation, aux predications & aux lectures, prefere à ſon tour la meditation, les predications & la lecture au ſimple regard ordinaire ; c'eſt-à-dire, au ſimple regard qui ne conſiſte que dans cette connoiſſance indiſtincte de Dieu preſent. Nous en avons vû la deciſion. Ainſi pour ruiner abſolument toute cette ſpiritualité, il n'y a qu'à faire de cela un argument en forme tel que celuy-cy. La pratique ordinaire du ſimple regard eſt preſque toûjours ſans lumiere. C'eſt ainſi que Molinos le décrit.

Or dans cet eſtat il vaut mieux s'appliquer à la lecture, à la meditation des myſteres, aux inſtructions des Predicateurs, qu'au ſimple regard, ſelon

CHAP. XV. l'Abbé d'Eſtival. Donc il eſt preſque toûjours meilleur de s'appliquer à la meditation des myſteres de JESUS-CHRIST, aux inſtructions des Paſteurs, à la lecture des bons livres, qu'au ſimple regard.

Mais, dira-t-on, l'Abbé d'Eſtival ne permet de preferer ces exercices au ſimple regard, que le long de la journée, & non pas pour l'oraiſon du matin. Je ne ſçay pas pour quel temps il la prefere, mais je ſçay bien que ſes raiſons ſont generales à l'égard de toute oraiſon & de tout temps : car ſi cet Abbé ne juge pas à propos de fatiguer les ames pendant le jour par un ſimple regard forcé, & plein de diſtractions & de tenebres, pourquoy trouvera-t-il bon de les fatiguer le matin par un ſimple regard auſſi peu conſolant ? Si la lumiere que l'on reçoit de la lecture d'un bon livre doit eſtre preferée pendant le cours de la journée à un ſimple regard ſans lumiere, pourquoy ne la preferera-t-on pas auſſi le matin, où l'on doit faire proviſion de lumieres pour ſe conduire pendant tout le jour ?

En un mot, il faut reconnoiſtre de bonne foy qu'il y auroit peu à craindre

de cette ſpiritualité, ſi l'on obſervoit exactement cette regle, de la quitter ſi-toſt qu'on n'y trouveroit ni conſolation ni lumiere. Car, comme dit l'Abbé d'Eſtival, il y a fort peu d'ames extraordinairement attirées, & toutes celles qui ne le ſont pas eſtant renvoyées à la lecture & aux exercices ordinaires de la pieté commune, les diſciples du ſimple regard ſe doivent reduire à un petit nombre. CHAP. XV.

CHAPITRE XVI.

Que quoique cette doctrine de l'Abbé d'Eſtival ne s'éloigne pas ſi fort de la verité, elle ne laiſſe pas d'avoir encore des defauts conſiderables.

MAIS quoique cet Abbé ait fait, comme je l'ay déja reconnu, de grands pas vers la raiſon & la verité, dans le chap. 11. de ſon livre, & qu'il ait remedié aux conſequences les plus choquantes de celuy de Molinos, il ne faut pas neanmoins pretendre que la doctrine en ſoit entierement pure. CHAP. XVI.

CHAP. XVI.

Premier defaut.

A la verité, il ne prefere aux exercices de la pieté commune que l'oraiſon que l'on appelle extraordinaire, mais il l'y prefere trop & avec excês. Il ſemble à l'entendre parler, que l'on doive prendre tout ce que l'on conçoit dans ces oraiſons pour des paroles & des inſpirations de Dieu infiniment au-deſſus de tout ce que l'on peut apprendre ou des inſtructions des Paſteurs, ou de la lecture des bons livres. Or cela n'eſt nullement vray, & eſt par conſequent três-dangereux. C'eſt par les connoiſſances que l'on tire des Paſteurs de l'Egliſe, & des livres qu'elle nous met entre les mains, qu'il faut juger de la ſolidité des lumieres que l'on reçoit dans la priere : les recevoir ſans examen & comme venant de Dieu, c'eſt une ouverture à toute ſorte d'illuſion, comme on l'a déja prouvé. Rien n'eſt plus dangereux que certaines chaleurs d'imagination, qui mettent dans l'eſprit des perſonnes de pieté des penſées fauſſes & outrées. Ce ſeroit donc ſe livrer à ces ſeductions que de recevoir ſans diſcuſſion toutes les penſées qui

nous frappent, & qui nous plaiſent dans la priere. Chap. XVI.

Il faut que les fidelles ayent ſoin de ſe fortifier contre cette tentation, en ſe rempliſſant l'eſprit de veritez ſolides, qui ſervent à diſcerner ces lueurs trompeuſes. C'eſt pourquoy il n'eſt pas univerſellement vray, qu'il faille toûjours preferer les lumieres de l'oraiſon à celles qu'on peut trouver dans les predications & dans les lectures ; & ſouvent on fait très-bien de ſe fonder ſolidement dans la connoiſſance des devoirs du Chriſtianiſme, avant que de s'appliquer à ce qu'on peut apprendre par la voye de l'oraiſon. Mais quelque avancé que l'on y ſoit, & quelque lumiere que l'on y reçoive, c'eſt une regle certaine & generale, Qu'il faut examiner tous ces ſentimens & toutes ces lumieres qui nous viennent par le canal de l'oraiſon, & qu'elles doivent toûjours nous eſtre ſuſpectes, à moins qu'elles ne ſe trouvent conformes aux lumieres ordinaires que l'on tire des inſtructions des Paſteurs & de la lecture des livres de l'Egliſe.

Mais un autre defaut, non tant de ce chapitre que de ſon livre, eſt qu'il

ne paroiſt pas ferme même dans ce qu'il dit de veritable ; & qu'ayant une grande pente à favoriſer cette oraiſon de ſimple regard, dont il avoit fait l'objet de ſa paſſion, il approuve en d'autres lieux des conſequences qui ruinent ce qu'il établit dans celuy-cy. C'eſt ce qu'on peut voir dans le chapitre 15. dans la fin duquel il traite cette queſtion : Si aprês s'eſtre exercé long-temps au ſimple regard, on ne pourroit point le quitter pour paſſer aux exercices ordinaires de la meditation & des aſpirations.

Cette queſtion s'entend de quitter abſolument le ſimple regard, & non de le quitter ſeulement à certaines heures de la journée aprês l'avoir pratiqué le matin. Et il ſemble que, ſelon ſes principes, il devroit luy-même conclure, que l'ame ne trouvant plus aucun gouſt à cette oraiſon du ſimple regard, elle n'a qu'à le quitter pour ſe reduire aux exercices communs, à la lecture, & à la conſolation des Ecritures.

Il y eſtoit d'autant plus obligé que les principaux des Autheurs myſtiques, tout autrement conſiderables que Malaval, tirent eux-mêmes cette conſe-

quence, & condamnent ceux qui dans ce cas s'obstinent à perseverer dans le simple regard avec mille peines & mille dégousts. CHAP. XVI.

Harphius fort celebre dans cette espece de Theologie, decide ce cas bien expressément dans un passage rapporté par cet Abbé.

Si le contemplatif, dit-il, *ne sent aucun attrait du Saint-Esprit, si même il ne se voit en aucune disposition pour entrer en la simplicité de Dieu, que doit-il faire? Dans les suppositions que nous avons faites, il ne faut pas qu'avec de grands efforts, & avec trop d'application & de contention d'esprit, il tâche d'arriver au simple regard, pour lequel il ne voit aucune disposition; il faut qu'il suive l'attrait du Saint-Esprit, il n'en a aucun pour le simple regard, ni pour autre maniere d'oraison. D'ailleurs, de vouloir s'arrester obstinément en ces circonstances au simple regard, il semble que c'est vouloir posseder cet exercice en proprieté. Il faudroit donc descendre en ce cas, ce semble, aux aspirations, ce qui paroist estre dans le sens des Mystiques, parce qu'ils veulent que nous entrions dans le simple regard par un acte d'a-*

CHAP. XVI. *mour, de joye, de contemplation, de louange, de congratulation par forme de ſimple élevation que nous ayons tirée de quelque verité de foy, ou de quelqu'un de nos myſteres. Or ſi cet acte que nous avons formé ne ſuffit pas pour nous réveiller, il faut le repeter deux ou trois fois. Mais, dira-on, ſi la porte qui mene au ſimple regard demeure toûjours fermée, faut-il demeurer devant la porte à rien faire; & comme on peut repeter cet acte deux ou trois fois, ne pourrois-je pas le faire dix ou douze fois, & juſqu'à tant qu'on m'ouvre la porte? De deux choſes l'une, ou l'on m'ouvrira la porte, & j'y entreray; ou l'on ne me l'ouvrira point du tout, & mon oraiſon ſe paſſera en aſpirations affectives.*

Harphius répond nettement, Qu'en ce cas le contemplatif doit ſe tenir en preſence de Dieu par les aſpirations de l'amour unitif, dont il donne quatre exercices, qu'il appelle quatre marteaux differens, par leſquels on frappe à la porte qui donne l'entrée en la fruition ſimple de l'unité avec Dieu & en Dieu. Ces quatre exercices ſont d'offrir, de demander, ſe conformer & s'unir, deſquels il décrit fort amplement les actes.

Sur cela l'Abbé d'Eſtival ſe fait propoſer cette objection par ſa Philothée : *Il ſemble, mon Pere*, dit-elle, *que cette matiere vous plaiſe, voicy deux conferences ſur ce ſujet. Ne croyez pas pourtant qu'elle m'ennuye. Vous ſçavez aſſez avec quelle avidité je prends ce que vous me dites. Je regarde de tous coſtez pour deviner ce que vous conclurez. Je ne voy encore rien de bien certain. J'opinerois pourtant de ce qui a eſté dit, pour les actes, & que vous nous donnerez permiſſion de deſcendre de temps en temps à la meditation affective, ou comme vous avez dit, aux aſpirations amoureuſes ; & en verité ce ne ſeroit pas une petite conſolation pour la pauvre nature qui eſt ſouvent accablée dans les ſechereſſes & dans les diſtractions. Noſtre eſprit naturel auroit encore un peu plus de liberté. Il eſt extrêmement reſſerré dans le ſimple regard, où l'on reſtreint ſon activité à ne rien faire ; & quoique les aſpirations affectives ſoient des actes de volonté, l'entendement pourtant y a toûjours grande part.* CHAP. XVI.

Voilà ce que propoſe Philothée. Or voicy la deciſion de l'Abbé d'Eſtival.

Le Directeur. *Tous ces moyens de nature que vous propoſez, Philothée, ne ſont*

CHAP. XVI.

pas fort propres pour me porter du costé des actes & des aspirations. Je prefereray toûjours la pure passiveté, la mort & le neant de l'entendement & de la volonté à toutes les plus belles aspirations. Pour vous faire voir mon sentiment, je vous declare que je ne parle que pour vous & pour vos compagnes qui prennent direction, & qui ne montent jamais à un degré plus élevé d'oraison, que celuy qui prend soin de leurs ames ne leur dise : Montez plus haut. Pour les autres, je n'en parle pas, je n'ay voulu faire ces conferences que pour vostre instruction. Je dis donc qu'il est vray premierement, que nous ne devons posseder aucun exercice en proprieté, c'est-à-dire, avec attache.

Cela veut dire, qu'il ne faut point estre attaché au simple regard quand Dieu nous en retire en retirant son attrait, & il cite ensuite plusieurs Autheurs qui autorisent cette conduite.

Blosius grand Autheur dans cette sorte deTheologie, dit, comme l'Abbé d'Estival
» le cite luy-même, Que lorsque l'homme
» sent que Dieu s'est retiré, & qu'il ne
» connoist plus sa suréminente action en
» soy, il faut que luy-même agisse, &

que par des exercices plus sensibles il tâche de soy-même de se conserver en la presence de Dieu. CHAP. XVI.

L'Abbé d'Estival cite encore sur le même sujet un Pere Gelen Capucin, & il l'allegue souvent comme un grand Autheur. Il n'y a rien de plus net que sa decision sur ce point. *Lors*, dit-il, « *qu'on s'apperçoit que Dieu ne veut pas* « *se presenter à nous sous cette idée si sim-* « *ple & si dégagée de majesté infinie, sous* « *laquelle le simple regard le voit, & qu'il* « *ne touche par aucun attrait nostre volon-* « *té, nous devons sans aucunement hesiter,* » *particulierement si nous connoissons que* « *nous penchons à quelque sorte de lascheté* « *& de tiedeur, prendre pour objet de no-* « *tre consideration quelqu'un des divins at-* « *tributs, comme de la misericorde, de la* « *toute-puissance, de la justice, & autres* « *semblables; afin que nous prenions une* « *maniere d'oraison plus conforme à nostre* « *estat, à nostre disposition presente & à* « *nostre capacité d'operer; & qu'en cette* « *maniere nous employions le temps utile-* « *ment.* «

Et un peu plus bas il s'emporte contre les Mystiques qui se trompent horriblement, selon sa pensée, lorsqu'ils

CH. XVI. » *ne veulent pas descendre à la meditation*
» *des mysteres de nostre redemption, & ne*
» *croyent pas qu'on doive tâcher de ren-*
» *trer dans le recueillement du simple re-*
» *gard par la multiplication des aspirations*
» *amoureuses, croyant que ce seroit avilir*
» *l'estat de la contemplation & degenerer*
» *de la dignité éminente à laquelle nous*
» *éleve la simple vûë de Dieu, de descendre*
» *& de se rabbaisser à ces sortes d'orai-*
» *sons.*

Blosius en fait une maxime certaine
» de sa spiritualité. *Ceux*, dit-il, *qui ont*
» *jouy quelque temps de cette rare faveur,*
» *si Dieu se retire, si l'operation divine cesse,*
» *que faut-il qu'ils fassent? Il faut*, dit-il,
» *qu'ils se servent de leurs mains, qu'avec*
» *ce qu'ils ont de force ils fassent profit des*
» *graces ordinaires qui ne leur manquent ja-*
» *mais, afin d'operer d'eux-mêmes, pour se*
» *servir utilement des images, & pour pren-*
» *dre les saintes pratiques qui leur servoient*
» *avec fruit avant qu'ils fussent élevez à*
» *la plus belle contemplation: ils doivent en-*
» *fin prendre des sentimens profonds d'hu-*
» *milité & de perseverance dans le service*
» *de Dieu en la meilleure façon qu'ils pour-*
» *ront, avec un ardent desir de s'avancer.*

Et de même le Pere Gelen condamne

ceux qui agissent autrement, avec une grande force: *Si*, dit-il, *un Mystique se* « *trouve en de grands embarras de passion,* « *de ses fautes, de peines interieures & de* « *tentations violentes, ensorte qu'il ne se* « *sente pas assez fort pour resister, ou du* « *moins qu'il y connoisse du peril, & que la* « *contemplation des attributs divins; à sça-* « *voir, de la bonté, de la justice, de la puis-* « *sance, ne soit pas assez forte pour appai-* « *ser le trouble que les passions ou les tenta-* « *tions ont excité, & que même la vûë sim-* « *ple de Dieu & de son infinité n'arreste pas* « *suffisamment la volonté qu'elle n'ait un* « *horrible penchant à se jetter du costé des* « *sens & du demon, qu'il medite serieuse-* « *ment les choses les plus terribles, parce* « *qu'elles sont plus sensibles, par lesquelles* « *nous tâchons de retirer les pecheurs des* « *derniers desordres; la mort, le jugement,* « *l'enfer, & tout ce qui peut faire impression de* « *crainte filiale ou servile. Sur quoy*, dit-il, « *nous avertissons encore une fois les Mysti-* « *ques, qu'ils ne s'imaginent pas que ce* « *soit contre la dignité de la contemplation* « *qu'ils ont goustée, de se mettre à couvert des* « *tentations & du peché, avec des moyens* « *si ravalez. Il est bien mieux de s'abste-* « *nir du peché par la crainte de l'enfer, que* »

CHAP. XVI.

CH. XVI.

» *de porter une ame gangrenée & toute* » *chargée de vices, ſous pretexte d'une fauſ-* » *ſe ou inutile contemplation.*

Il eſt bien étrange que l'Abbé d'Eſtival ait pû s'égarer, eſtant retenu & conduit par de tels guides. Cependant ſa preoccupation pour le ſimple regard a tellement prevalu, qu'il ne laiſſe pas de conclure à ne l'abandonner jamais, quelque delaiſſement qu'on y éprouve, & quoique Dieu declare ſa volonté par le peu d'attrait qu'il y donne, & par la neceſſité de ſe munir de ſecours pour reſiſter aux tentations, dont il permet que l'on ſoit attaqué, & de ſouſtenir ſon eſprit qui ſuccombe ſous le faix d'un exercice diſproportionné à la diſpoſition dans laquelle Dieu le met.

Mais le bon Abbé d'Eſtival demeure inflexible, & ne ſe laiſſe toucher par aucune raiſon.

Depuis, dit-il, *qu'un Directeur s'eſt declaré à une ame de l'attrait de Dieu, elle ne doit plus douter que la volonté de Dieu ne ſoit qu'elle s'employe perpetuellement à la maniere d'oraiſon qu'on luy a preſcrite : & appliquant cette doctrine generale au ſimple regard, afin qu'on n'ait jamais la moindre penſée*

de s'en retirer, voicy de quelle sorte il y asservit sa penitente d'une maniere irrevocable. Chap. XVI.

Mais, Philothée, dit-il (c'est la disciple du simple regard) *n'est-ce pas un attrait perpetuel pour vous, depuis qu'une fois vous estes dans le simple regard, de sçavoir que la contemplation est plus sublime, & que l'amour est plus excellent lorsqu'il y a moins de sensible, & que l'un & l'autre sont plus durables en un même acte continué; puisque nostre contemplation & nostre amour prennent leur perfection sur ce qui se pratique dans le ciel, où la fidelité essentielle des hommes & des Anges n'est qu'un acte perpetuel de contemplation & d'amour? Voilà un arrest pour vous qui devroit vous maintenir tout le temps de vostre vie dans un acte seul de simple regard, & pour faire employer plusieurs jours, quantité d'années, & même vostre vie toute entiere dans un seul acte continué de contemplation, avec une foy la plus simple, & avec un amour le plus pur qu'il seroit possible.*

Il y a sans doute un devoir de suivre toûjours la volonté de Dieu; mais c'est un três-faux principe, qu'une declaration d'un Directeur doive passer pour

CHAP. XVI. une marque certaine de la volonté de Dieu, lorſqu'elle eſt manifeſtement contraire à la volonté de Dieu marquée par les beſoins & les diſpoſitions où il nous met, & declarée par des Directeurs plus habiles que ceux qui donnent ces conſeils. Autrement l'empire des Directeurs deviendroit une horrible tyrannie ; & au-lieu que Dieu même met ſes conſeils au choix de noſtre liberté, ces pretendus Directeurs voudroient abſolument dominer les conſciences dans les choſes mêmes, qui non ſeulement ne ſont pas de precepte, mais qui ſont deſapprouvées par le plus grand nombre de ceux qui ſe meſlent de la conduite des ames.

Cependant le Pere Epiphane ne peut conſentir qu'en quelque cas que ce ſoit on ſe dégage jamais du ſimple regard, quelque penible qu'il puiſſe eſtre ; & à toutes ces autoritez qu'il produit luy-même, il ſe contente d'y oppoſer un paſſage de M. de Berniere, aprês la deciſion duquel il luy ſemble qu'il n'y a plus rien à repliquer.

Sur cette deciſion l'Abbé d'Eſtival, nonobſtant les deciſions contraires des autres Myſtiques, conclut à ne quit-

ter jamais le ſimple regard. CHAP. XVI.

Donc, ma fille, dit-il, *ſi Dieu veut qu'aprês avoir fait un acte ſimple pour vous élever à luy, vous demeuriez dans une grande ſechereſſe, ou même en des agonies, ne quittez pas priſe, demeurez en l'eſtat où vous eſtes, vous eſtes ſuffiſamment unie à Dieu par l'acte ſimple qui vous a élevée juſqu'à luy; & je croy, ma fille, que vous pouvez vous aſſeurer, par une connoiſſance experimentale que vous avez de vous-même, qu'il y a beaucoup de bien en cette maniere d'oraiſon, qui paroiſt ſi débiffée & ſi chetive parmy tant de tenebres, d'ariditez & de diſtractions.*

Et pour conſoler ces ames de leur eſtat preſent, il leur promet en l'air des progrês & des avancemens dans de certaines vertus qu'elles n'auront jamais pratiquées, comme s'il pouvoit eſtre garent d'une choſe qui dépend de Dieu & qu'il n'a point promiſe dans ſon Evangile. Ainſi il faut demeurer attaché au ſimple regard & à la contemplation acquiſe juſqu'à la mort, comme à un eſtat ſublime dont il ne faut point deſcendre.

Certainement ces ſortes de deciſions

font bien voir l'importance d'une autre decision d'une grande Sainte, qui est de fort grand usage : *Qu'il faut prendre garde de ne soumettre pas son entendement à celuy qui ne l'a guere bon.*

Ste. Therese.

CHAPITRE XVII.

Si l'on peut conseiller prudemment à quelques personnes l'oraison de simple regard, avec les precautions de l'Abbé d'Estival.

CHAP. XVII.

ON pourroit peut-estre penser, que tout ce qui a esté dit jusqu'icy fait bien voir qu'il se peut glisser quelques excês dans l'oraison de simple regard, qui ont besoin d'estre retranchez, comme l'Abbe d'Estival le reconnoist luy-même en divers endroits, & principalement dans le chapitre 11. de son livre: qu'ainsi on demeure bien d'accord avec luy, que ce seroit pousser les choses trop loin, que de vouloir persister dans cette maniere d'oraison tout le long du jour, lors même qu'on n'y sent aucun attrait, en se privant par là absolument de la meditation des myste-

tes de Jesus-Christ, des conferen- ces ſpirituelles, des predications, des inſtructions, & de toutes ſortes de lectures. Peut-eſtre même qu'il ſe relâcheroit juſqu'à accorder avec le Pere Gelen, que ſi l'on eſtoit entierement privé de tout attrait à cette ſorte d'oraiſon, que l'on ſe ſentiſt l'eſprit & le cœur tout rempli des choſes du monde, & en danger de ſuccomber aux tentations, on pourroit reprendre les exercices ordinaires aux perſonnes de pieté, ſans vouloir opiniaſtrément s'élever à un degré d'oraiſon que Dieu nous marque qu'il n'a plus deſſein de nous accorder.

Mais on pretendra en même-temps, qu'il ne s'enſuit pas de tout ce qu'on a pû repreſenter ſur ce ſujet, que ce ne ſoit un conſeil plein de prudence & de charité, de porter les ames en qui on reconnoiſt les diſpoſitions neceſſaires à cette oraiſon du ſimple regard, à s'y appliquer, comme à un genre d'oraiſon bon en ſoy & utile à certaines ames.

J'avouë qu'il ne s'enſuit pas de ce qui a eſté dit juſqu'icy, que cette oraiſon ſoit abſolument mauvaiſe; & je recon-

CHAP. XVII. nois même qu'on peut marquer des precautions, lesquelles estant observées, on ne pourroit blâmer ce conseil. Mais il en faut beaucoup d'autres que celles qu'on trouve dans l'Abbé d'Estival, comme il paroistra par les considerations suivantes.

Autre defaut de l'Abbé d'Estival.

Il s'ensuit de ce qui a esté prouvé de la temerité avec laquelle on attribuë des effets extraordinaires à cette oraison, qu'il n'est jamais permis d'y porter personne, en la representant comme plus sublime & plus efficace que les autres exercices communs de la vie chrestienne; & c'est neanmoins ce que fait cet Abbé. Si cette oraison devient sublime, ce ne peut estre que par une grace gratuite, qu'on n'a point droit de se promettre ni de promettre aux autres, & qui dépend uniquement de la volonté de Dieu; mais elle n'enferme par elle-même rien de sublime ni de relevé, c'est ce que l'on a justifié cy-devant.

Mais il faut remarquer sur cela qu'on ne parle point icy de certains senti-

mens que Dieu peut donner à des ames qui auront commencé par le ſimple regard, que l'Abbé d'Eſtival appelle luy-même un ſimple regard extraordinaire, & qu'il ne diſtingue pas de l'oraiſon paſſive. Car tous ces ſentimens extraordinaires n'ont point de regle, & ne font partie eſſentielle d'aucune oraiſon. Dieu les peut donner quand il veut & à qui il veut. L'on ne parle donc icy que du ſimple regard ordinaire; c'eſt-à-dire, de cette maniere de concevoir Dieu confuſément & generalement, & ſans aucune diſtinction d'attributs & de perſonnes, en faiſant un acte d'acquieſcement à ſes volontez, & en ſe reduiſant au triple ſilence, de paroles, de penſées & de deſirs. Or en ne parlant que de ce ſimple regard, qui eſt proprement ce qu'on appelle la contemplation acquiſe de Molinos, de Malaval, & de l'Abbé d'Eſtival, on peut dire que cette maniere d'oraiſon, qu'on nous repreſente comme très-parfaite, eſt la moins parfaite de celles par leſquelles on peut s'approcher de Dieu. CHAP. XVII.

La preuve en eſt facile. On l'a déja faite: mais je la repeteray icy pour y ajoûter diverſes choſes.

CHAP. XVII.

Cette oraiſon ne comprend que trois choſes. 1. Un certain degré de connoiſſance de Dieu. 2. Une certaine maniere de luy ſoumettre ſa volonté. 3. Un retranchement de paroles, de penſées & de deſirs. C'eſt à quoy elle ſe reduit.

Or pour ce qui regarde la connoiſſance, il eſt difficile d'en pouvoir concevoir une plus mince. On n'y connoiſt pas même Dieu en Chreſtien & en Catholique, mais d'une maniere qui peut convenir aux Mahometans, aux Deiſtes & à la pluſpart des heretiques. Car à quoy ſe reduit cette connoiſſance ? à une idée confuſe & indiſtincte de Dieu comme preſent par tout. Or pour avoir une telle connoiſſance, il n'eſt pas beſoin d'eſtre Catholique ni Chreſtien.

D'ailleurs cette idée n'enferme point le vray motif de la foy, qui eſt la ſoumiſſion à la revelation de Dieu atteſtée par l'Egliſe, ce qui eſt eſſentiel à la veritable foy. De ſorte que cet acte n'enferme de luy-même aucune foy ſurnaturelle, quoique dans les Catholiques il puiſſe naiſtre de l'habitude de la foy, & eſtre ſurnaturel en ce ſens.

Peut-eſtre qu'on voudra tirer la pretenduë ſublimité de cet acte de l'acquieſcement à la volonté de Dieu que l'on y renferme ; mais cet acte pouvant eſtre dans une infinité de degrez, & Dieu n'eſtant obligé de le donner dans aucun degré precis, qui a dit à ces Autheurs quel eſt celuy auquel il plaiſt à Dieu de le donner ? CHAP. XVII.

Il peut même n'enfermer aucun acte de volonté ni d'amour, mais une ſimple penſée d'acquieſcement, qui ne ſeroit par conſequent d'aucun merite.

Mais n'eſt-ce pas une choſe bien parfaite, dira-t-on, que cette ſuſpenſion de paroles, de penſées & de deſirs ? Si cela eſtoit les Siamois & les Chinois ſeroient les gens les plus ſublimes du monde en en ſpiritualité : car les Européens ſont bien éloignez de porter auſſi loin qu'eux la phantaiſie de l'inaction de corps & d'eſprit. Mais ce n'eſt point la ſimple ſuppreſſion des paroles, des deſirs & des penſées, qui peut eſtre agreable à Dieu : c'eſt la ſuppreſſion des paroles, des penſées, & des deſirs par le motif de ſon amour. Or perſonne ne ſçait quel eſt le degré de cet amour qui fait le merite de cette ſuppreſſion. Il eſt certain

CHAP. XVII.

de plus, que Dieu ne veut pas toûjours que l'on ſupprime les bonnes penſées & les bons deſirs, ni même les bonnes paroles; & les ſupprimer quand Dieu ne le veut pas, n'eſt certainement d'aucun merite.

Où eſt donc cette ſublimité du ſimple regard? J'avouë qu'il m'eſt impoſſible de le deviner, & que je n'en voy aucun autre fondement que le caprice de quelques particuliers, qui ſe ſont attribué le droit de marquer le prix & l'excellence des actions ſpirituelles.

On dira qu'au moins on ne peut nier que cette oraiſon n'attire des graces excellentes, puiſqu'on nous aſſeure *que Dieu y verſe des oceans de lumieres, & que nous y pratiquons hautement la vertu ſans la pratiquer, que nous faiſons tout ſans rien faire; que nous le faiſons d'une maniere ſi élevée, que cent autres n'en feront pas tant en vingt années avec tous leurs actes redoublez & multipliez, avec tant de ferveur.* J'entends des paroles & des promeſſes magnifiques; mais je cherche des preuves de ces paroles & des garents de ces promeſſes, & je n'en voy point de competens. L'Ecriture ne parle point de cette oraiſon; la Tradition

Tradition ne la connoist point. Tout autre garent n'est pas recevable, & l'on leur peut demander d'où vient qu'on a la hardiesse de promettre aux ames ce que l'Evangile ne leur a point promis, contre ce principe de saint Augustin: *Nemo tibi promittat quod Evangelium non promittit.* CHAP. XVII.

Ces estimations du merite & de la sublimité de l'oraison de simple regard, sont donc de grandes preuves de la temerité de ceux qui les font; mais elles ne doivent faire aucune impression sur tous les Theologiens qui feroient scrupule de deferer à des discours d'enthousiasme dans des choses qui ne doivent estre fondées que sur l'autorité de Dieu.

Mais au moins, dira-t-on, on ne peut nier que l'experience ne nous apprenne, que par la pratique de cette oraison on devient fort spirituel & fort vertueux, & par consequent on acquiert un grand merite devant Dieu.

C'est une étrange regle que celle qu'on nous veut donner icy, car tout y est incertain. Quoiqu'il y ait des gens appliquez à cette oraison, qui ayent esté en grande reputation de pieté, qui nous asseurera neanmoins que ces jugemens

Chap. XVII. qu'on en a portez ſoient ſolides, & ne ſoient pas en partie fondez ſur un exterieur composé & agreable, qui fait ſouvent une grande partie de la pieté de pluſieurs perſonnes? Qui nous aſſeurera de plus, que ces vertus, en les ſuppoſant vrayes, ſoient l'effet du ſimple regard? On ne dit pas que celles qui le pratiquent ſoient pour cela même dépourvûes de toute vertu. Elles peuvent avoir beaucoup de charité, de ſimplicité, de droiture; & Dieu peut joindre à ces vertus réelles les graces qu'il luy plaiſt. Il n'eſt point attaché à aucuns moyens, & il ſe pourroit fort bien faire, qu'il auroit ſauvé & ſanctifié quelques ames par cette voye, mais il ne s'enſuit nullement de là qu'elle ſoit en ſoy favorable à l'accroiſſement de la pieté, ni qu'on la doive conſeiller ou permettre qu'avec d'extrêmes precautions.

Mais s'il s'en faut rapporter à l'experience, on peut produire ſur ce ſujet même l'Abbé d'Eſtival, homme d'experience, s'il en fut jamais en cette matiere. Cependant cet Abbé, parlant de quelques perſonnes trop zelées pour cette oraiſon, & qui y engageoient trop

legerement les ames, declare que preſque toutes ces perſonnes *eſtoient tombées dans l'illuſion ou dans une haute vanité.* Voilà un étrange effet de cette oraiſon. CHAP. XVII.

Le même Abbé nous apprend auſſi à faire peu d'eſtat de la facilité que ces perſonnes ont à s'exprimer de ces ſpiritualitez, ce qui neanmoins eſt une des grandes cauſes de l'eſtime qu'on en fait.

Cette fille, dit-il, *parloit fort bien de ſon eſtat paſſif, cela ne m'étonne pas, parce que je connoiſſois de ſes compagnes qui en parloient miraculeuſement, & qui pourtant n'avoient ni oraiſon ni vertu; mais elles avoient lû comme elle les contemplatifs, & avoient toutes une memoire heureuſe avec une grande facilité à s'exprimer.* P. 265.

Dês l'avant-propos de ſon livre il declare, *qu'il en avoit vû pluſieurs qui eſtoient entrées dans cet eſtat de ſimple regard, avec temerité & par un eſprit dereglé, de hauteur & d'excellence, leſquelles non ſeulement n'avoient pas pratiqué ſolidement les vertus, mais qui n'avoient pas même une exacte connoiſſance de celles qui ſont neceſſaires au ſalut.* Enfin l'hiſtoire qu'il rapporte dans ſa quinziéme conference d'une fille très-éclai-

CHAP. XVII. rée dans cette oraiſon, & le jugement qu'il en porte luy-même en décrivant ſa conduite dans ſa maiſon, eſt très-capable d'en donner une juſte deffiance.

Ainſi ce n'eſt point par aucun deſir de contredire ces Autheurs, mais dans la ſeule vûë de la verité, que je croy pouvoir dire que l'experience ne confirme nullement les grands effets ni la ſublimité de cette oraiſon ; puiſque ce ſont ces Autheurs mêmes qui nous apprennent que l'experience fait voir au contraire, qu'elle eſt pour pluſieurs une voye d'égarement. Et ainſi, puiſqu'il n'eſt permis de tromper perſonne par des promeſſes temeraires, je ne voy pas qu'il ſoit permis d'y porter perſonne par la conſideration des avantages qu'elle apporte, qu'en les détrompant de ces idées temeraires.



CHAPITRE XVIII.

Qu'il n'eſt point permis de conſeiller cette oraiſon avec toutes les obſervations dont en l'accompagne.

C'EST encore une raiſon qui doit détourner, ce me ſemble, de conſeiller cette oraiſon de ſimple regard, que la maniere dont on la trouve décrite dans les livres qui en traitent : car l'on ne manque guere de l'accompagner de quantité d'obſervations ſans raiſon & purement de phantaiſie, comme ſi elles eſtoient de l'eſſence de cette oraiſon & la rendoient plus utile. Chap. XVIII.

Le ſieur Malaval, pour en faire des leçons à une certaine Philothée, aprês avoir exprimé le deſir ardent qu'elle avoit d'en eſtre inſtruite par ces termes paſſionnez : *Helas ! mon Pere, vous me faites pleurer de joye en me promettant un eſtat ſi heureux*, luy preſcrit le moyen d'y parvenir par ces paroles :

Mettons-nous icy tous deux en la preſence de Dieu, ſans rien prononcer d'eſprit ni de bouche, mais ſeulement avec Malaval 1. page Dial. 1.

CHAP. XVIII. *intention d'écouter Dieu interieurement, afin qu'il nous dise au cœur ce qu'il voudra. Silence donc, & de l'esprit & de la langue pour écouter Dieu.*

Qu'est-ce que cela veut dire ? Est-ce que si cette fille avoit dit un *Veni sancte Spiritus, reple tuorum corda fidelium,* elle en auroit esté moins disposée à concevoir que Dieu est, & qu'il est par tout ? Cette verité, que c'est à luy à former en nous les bonnes pensées & les bons desirs, contenus en cette oraison de l'Eglise, auroit-elle empesché Dieu de les former ? Toutes ces observations sont incommodes, & tiennent de la superstition. Aussi l'Eglise n'en garde aucune, & elle ne craint pas de dire à Dieu, & mentalement & vocalement ce qu'elle desire d'obtenir de luy, & en le disant elle pretend même en augmenter le desir, qui est la raison que saint Augustin en allegue ; mais par les regles du simple regard, il n'est pas permis de déclarer ses desirs. Cela est si important, que le Directeur Malaval en fait une question expresse à Philothée.

En bonne foy, dit-il n'avez-vous pensé à rien ? marquant assez par là, que ç'au-

roit eſté un grand inconvenient que d'avoir penſé à quelque choſe. *Ouy*, dira le ſieur Malaval, *car la premiere diſpoſition d'une ame qui a deſſein de contempler, eſt un veritable deſir d'écouter Dieu, en faiſant taire toutes les penſées & toutes les affections de ſa volonté.* Et quoy, ſi j'écoute ce que Dieu m'a certainement dit, cela m'empeſchera-t-il d'écouter ce qu'il me voudra dire ? Car enfin, en écoutant une verité exprimée par l'Egliſe ou par l'Ecriture, j'écoute ce que Dieu m'a certainement dit, & toutes ces penſées que vous dites que Dieu me veut donner dans l'oraiſon ne ſeront jamais dans une égale certitude, & ne devront eſtre priſes pour des penſées que Dieu m'auroit données qu'aprês l'examen que j'en auray fait. Cette raiſon eſt donc fort mauvaiſe pour s'empeſcher de penſer à des veritez certaines, & pour preferer les penſées qu'on peut avoir dans la priere à celles qu'on peut tirer de l'Ecriture ou des prieres de l'Egliſe. S'appliquer à l'Ecriture, c'eſt s'appliquer aux penſées que Dieu a données certainement. Car l'Ecriture, ſelon la penſée de ſaint Auguſtin, doit eſtre regardée comme une lettre que nous avons reçuë de no- CHAP. XVIII.

Chap. XVIII.

ſtre Pere, & qu'il a fait écrire pour nous; & il s'en faut bien que l'on n'ait la même certitude que les penſées de l'oraiſon ſoient des penſées inſpirées de Dieu, ce ſont des penſées qu'on peut tirer de celles de l'Ecriture: mais que ce ſoient des penſées inſpirées de Dieu, ce n'eſt pas l'Ecriture, c'eſt ſouvent la temerité de l'eſprit humain qui le dit, & on n'en peut eſtre aſſeuré que par leur conformité avec les veritez de l'Ecriture.

Je ne m'arreſte à cela que parce que le ſieur Malaval y fait un grand fond, pour preferer les penſées qui peuvent venir dans l'oraiſon à toutes les autres.

Juſqu'aujourd'huy, dit-il, *Philothée, vous avez volontiers écouté les Predicateurs, les Directeurs, les livres ſpirituels, & tous ceux qui vous vouloient parler de la part de Dieu; mais maintenant il eſt queſtion, mais plus que jamais, d'écouter Dieu même au fond du cœur, qui vous parlera plus doucement, plus efficacement, plus intelligiblement & plus frequemment que tous ceux qui vous peuvent jamais avoir parlé de ſa part.*

Tout cela n'eſt point vray. On doit eſtre plus aſſeuré de ce que Dieu nous dit par l'Ecriture, que de ce que nous nous

imaginons qu'il nous dit par l'oraiſon. Si les penſées de l'oraiſon nous paroiſſent plus douces, c'eſt que ſouvent nous y faiſons parler Dieu comme nous voulons. Si elles nous paroiſſent plus efficaces, c'eſt qu'on ne luy fait dire que ce qu'on veut, au-lieu que l'Ecriture demeurant ſans alteration & dans ſon inflexibilité, Dieu nous y parle, ſelon ſa volonté, & non pas ſelon la noſtre. Enfin Dieu nous peut rendre douces & efficaces les veritez tirées de l'Ecriture; & il les peut rendre quand il veut l'objet d'une vraye contemplation. Car qui empeſche ceux à qui Dieu en a donné l'amour, aprês avoir lû une verité dans l'Ecriture, de s'y attacher & d'y demeurer fixement arreſtez?

J'ay connu des perſonnes auſſi contemplatives que toutes les diſciples du ſimple regard, qui n'avoient point d'autre methode que celle-là. Ils liſoient l'Ecriture; ils la conſideroient attentivement, & ils s'y attachoient à proportion de l'ouverture que Dieu leur donnoit.

Mais paſſons, ſi l'on veut, au ſieur Malaval, ſon ſilence de penſées & de paroles, & voyons à quoy il nous con-

CHAP. XVIII. duira. *Si-tost*, dit-il, *que quelque pensée de pieté, comme celle que Dieu a creé le ciel & la terre, aura fait naistre l'idée de Dieu ; aussi-tost jettez un regard amoureux vers Dieu present, qui estant par tout est aussi par consequent dans vostre ame, & arrestez ce simple regard sur luy autant de temps qu'il vous sera possible, sans rien penser ni rien desirer pendant ce temps-là, puisqu'ayant Dieu vous avez tout.*

Que veut dire cette étrange raison, *puisqu'ayant Dieu vous avez tout?* Il est vray que Dieu comprend tout, mais je ne le comprends point pour l'avoir rendu l'objet de ma pensée. Je ne l'ay, ni par la connoissance, puisque je ne le connois que très-imparfaitement, ni par l'amour, parce que mon amour est très-foible & très-imparfait. La possession que j'ay donc de Dieu en cette vie ne me satisfait point, & ne me doit point satisfaire. Pourquoy de plus le sieur Malaval veut-il que je m'attache à l'attribut de Dieu present par tout, & par consequent dans mon ame? Et quoy, si la devotion me prend de suivre l'idée que JESUS-CHRIST même nous donne, & de le regarder comme present

dans les cieux : *Pater noster qui es in cœlis*, par quelle raison me l'interdira-t-il ? Il s'agit de fixer son esprit. Et bien je le fixeray à Dieu present dans le ciel. Cela est tout aussi facile que de le regarder comme present dans mon ame, & le choix de cet attribut à l'exclusion des autres, ne peut estre qu'une observation inutile, & en quelque sorte superstitieuse. Car pourquoy ne fixeray-je pas aussi-bien mon simple regard à Dieu, consideré comme sage, comme juste, comme saint, comme misericordieux, comme connoissant tout, & penetrant à nud les pensées des hommes, bonnes & mauvaises, selon ce verset des Proverbes : *In omni loco oculi Domini contemplantur bonos & malos*, qu'à Dieu regardé comme estant par tout ?

Proverb. 3. 15.

La contemplation est un regard fixe & arresté sur un objet, sans discours ni reflexion, selon la définition de l'Abbé d'Estival ; mais cet objet n'est pas necessairement Dieu present par tout. Ce peut estre Dieu avec un autre attribut, & il est utile même de ne s'attacher pas à celuy d'estre par tout : car il y en a qui fournissent plus de lumiere que ce-

CHAP. XVIII.

luy-là, & qui ſont plus propres à exciter l'amour, ou la crainte, ou quelque autre paſſion plus proportionnée à nôtre eſtat. A quoy eſt donc bonne cette attache à l'attribut de preſent, qui eſt peut-eſtre le moins fecond en lumieres practiques de tous les attributs de Dieu, & le plus ſterile en motifs d'amour?

D'ailleurs cela ne dépend pas de nous. Dieu peut nous toucher & nous éclairer par tel de ſes attributs qu'il voudra choiſir, & par telle de ſes veritez qu'il luy plaira d'employer à cet effet. Ce n'eſt pas à nous de luy rien preſcrire ſur cela, nous n'avons qu'à le ſuivre. Pourquoy auſſi exclure avec tant de ſoin l'humanité de JESUS-CHRIST, comme ſi elle ne pouvoit eſtre l'objet de noſtre contemplation? Ne peut-on pas fixer ſon eſprit ſur JESUS-CHRIST dans tous ſes myſteres, & particulierement ſur JESUS-CHRIST mourant ou reſſuſcité; & pourquoy ne pratiquera-t-on pas cette ſorte de contemplation aux jours où l'Egliſe celebre ces myſteres?

Il faudroit donc au moins en permettant à quelques perſonnes cette oraiſon, exclure toutes ces vaines obſervations,

& toutes ces phantaisies ; & au-lieu de se fixer uniquement à cet attribut d'estre par tout, leur permettre de s'attacher à tous les attributs, à toutes les veritez, & à tous les mysteres par lesquels il plairoit à Dieu de les toucher.

Mais ce que l'on doit particulierement considerer dans ce conseil, pour juger s'il peut estre prudemment donné, c'est que ce n'est pas une chose de peu d'importance, & qui n'ait que peu de suite, que d'appliquer une ame à ce qu'on appelle le simple regard. Ceux qui le prescrivent luy donnent toûjours la principale & la plus libre partie de la journée. On veut qu'il regle tous les autres exercices, & si l'on permet de lire, ou de faire quelque reflexion sur les mysteres de JESUS-CHRIST, ce n'est qu'en passant, & pour remplir le temps. C'est en cette maniere qu'il faut concevoir cette oraison quand il s'agit de la permettre ; & cela supposé, il faut considerer s'il est bon d'engager les ames à un exercice qui tient un rang capital dans leur conduite, & qui a neanmoins ces qualitez, qu'il ne contribuë rien directement à les établir dans aucune des dispositions

CHAP. XVIII.

essentielles au Christianisme.

C'est tout au plus une devotion d'Adam innocent, ou des Anges bienheureux. Il tend à nous soumettre à Dieu comme les Anges y sont soumis : mais il ne nous y soumet pas comme penitens & comme pecheurs. Il ne nous fait pas connoistre Dieu en Chrestien, & dans la distinction des ses Personnes, mais en Mahometans ou en Juifs. On s'y soumet à Dieu qui est par tout. Voilà tout ce que pretend le simple regard. Or qu'est-ce que cela ? Estrange spiritualité, qui estant poussée autant que ceux qui la proposent le desireroient, nous conduiroit à l'oubli du Christianisme !

Car il est certain que ces Autheurs croyent que ce seroit une chose admirable qu'une personne passast dans un simple regard continuel des années entieres, & même tout le cours de sa vie ; & c'est l'idée qu'ils nous veulent donner d'une Religieuse appellée Françoise Rosset. Cependant dans cette vie admirable uniquement attachée à Dieu present à nostre ame, on oublieroit JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, le mediateur, le Dieu incarné, l'unique Sau-

veur des hommes, & le seul Nom en qui nous puissions estre sauvez. On oublieroit toutes les obligations que nous luy avons. On oublieroit l'estat de pecheurs dans lequel nous sommes, & l'obligation que nous avons de prendre part aux souffrances & à la penitence de JESUS-CHRIST. On oublieroit les maladies qui nous restent à guerir, & dont Dieu nous ordonne d'avoir soin. On oublieroit le vieil homme qui nous reste à dépouiller, & les vertus de l'homme nouveau dont il nous est ordonné de nous revestir. On oublieroit ses dangers, ses tentations, ses chûtes. On y oublieroit l'ennemi qui nous presse, & les rugissemens de ce lion qui nous environne. Il ne tient pas à ces gens qu'on ne se prive de tous ces moyens de se fortifier par les lumieres que Dieu nous a laissées dans l'Ecriture pour nous éclairer dans les tenebres de cette vie ; & l'on peut, selon eux, substituer à tout cela cette unique verité, *que Dieu est par tout*, & cette unique pratique de se soumettre par un acte interieur, qui n'est ordinairement qu'une pensée, à toutes ses volontez.

CHAP. XVIII.

Mais n'est-ce pas une volonté de Dieu

marquée par l'Ecriture en divers endroits, de mediter ſes preceptes le jour & la nuit ? N'eſt-ce pas une volonté de Dieu de regarder avec ſoin où l'on met ſes pas, & de ſe conduire par ſa parole, ſelon qu'il eſt dit : *Lucerna pedibus meis verbum tuum, & lumen ſemitis meis ?*

Je trouve tout, dit-on, dans mon ſimple regard ; car puis-je mieux me conduire que par la lumiere de Dieu, & que puis-je mieux faire pour l'obtenir que de la demander continuellement ? Or cette priere eſt enfermée éminemment dans le ſimple regard ; car à qui Dieu la donnera-t-il plutoſt qu'à ceux qui n'ont point d'autre volonté que la ſienne ? Tout cela n'eſt qu'illuſion, Dieu ſe laiſſe trouver par ceux qui le prient,
Sap. 1. 1. mais non par ceux qui le tentent. *Il eſt trouvé*, dit le Sage, *par ceux qui ne le tentent pas.* INVENITUR *ab his qui non tentant eum.* Or c'eſt le tenter que de negliger d'acquerir les connoiſſances qui nous ſont neceſſaires pour nous conduire, ſous pretexte de nous en remettre à ce que Dieu nous donne de lumieres dans les occaſions.

Car il eſt certain que l'on n'évite les

égaremens, les erreurs, les pieges du demon, que par des connoiſſances diſtinctes de nos devoirs, & des volontez de Dieu ; & il y en a un ſi grand nombre de neceſſaires, que l'on ne ſçauroit douter que le ſoin de nous en inſtruire ne doive faire la plus grande partie de noſtre application, de nos deſirs & de nos prieres. CHAP. XVIII.

Pour en donner quelque idée, il n'y a qu'à conſiderer ce que ſaint Auguſtin nous repreſente dans un livre de la Cité de Dieu, des dangers où un Chreſtien eſt expoſé tous les jours, & de l'obligation qu'il a de vivre dans une vigilance continuelle pour s'en garentir.

Il faut, dit-il, *veiller continuellement ſur nous-mêmes, de crainte qu'une fauſſe apparence ne nous trompe, qu'un diſcours artificieux ne nous ſurprenne, que quelque erreur ne s'empare de noſtre eſprit, que nous ne prenions un bien pour un mal, & un mal pour un bien.* De civit. Deil.22. c.23.

Peut-on ſatisfaire à ce premier devoir, qu'en s'appliquant avec tout le ſoin dont on eſt capable, à concevoir nettement & diſtinctement la verité ? Car peut-on diſſiper ces fauſſes appa-

CHAP. XVIII.

rences de bien autrement que par la lumiere de la verité diſtinctement connuë ? Peut-on éviter d'eſtre ſurpris par ces diſcours artificieux, qu'en démeſlant l'artifice de ces diſcours par des maximes nettes & preciſes ? Peut-on rejetter ces erreurs qui ſe preſentent à l'eſprit, & qui tendent à s'en emparer, qu'en conſiderant les veritez qui y ſont oppoſées ? Et enfin peut-on s'empeſcher de prendre le bien pour le mal, & le mal pour le bien, ſi l'on ne connoiſt diſtinctement le bien & le mal ?

Bien loin de bannir ces idées diſtinctes, il faut les rechercher autant que l'on peut ; car à moins qu'on ne les connoiſſe on eſt neceſſairement trompé : & comme cette vigilance doit eſtre continuelle, il ſe trouvera que la vie de tout Chreſtien doit eſtre continuellement occupée de connoiſſances diſtinctes, par leſquelles on diſcerne le bien du mal ; car il ne ſuffit pas de concevoir ces veritez lorſqu'il s'agit d'en faire uſage, & il faut s'en eſtre nourri de longue main, & faire enſorte que ces penſées diſtinctes ſoient aſſez preſentes à l'eſprit pour découvrir ſans peine les fauſſetez qu'il faut rejetter.

Mais ſuffit-il de les concevoir ſimplement par des penſées diſtinctes? Non. Il eſt neceſſaire de plus, de demander à Dieu qu'il nous faſſe la grace de les pratiquer, & de nous en ſouvenir dans les occaſions. Il faut reconnoiſtre devant luy noſtre foibleſſe & noſtre impuiſſance. Il faut le remercier de ce qu'il nous a donné de lumieres, & le prier de les graver plus avant dans noſtre cœur. Tout cela eſt três-conforme à nos devoirs. Voilà donc la vie chreſtienne remplie neceſſairement de penſées diſtinctes, ſi les Chreſtiens ont ſoin de pratiquer ces devoirs; ou d'une negligence três-blamable s'ils ne les pratiquent pas. CHAP. XVIII.

Car de pretendre qu'en vertu de la contemplation acquiſe, & de la penſée *que Dieu eſt preſent*, Dieu ne manque jamais de faire diſcerner les erreurs qui ſe preſentent à l'eſprit, & le mal couvert de l'apparence de bien, & de faire démeſler l'artifice de tous les diſcours trompeurs qu'on nous peut faire, & cela ſans aucune recherche de penſées diſtinctes; ce ſeroit vouloir obliger Dieu à de continuels miracles, qui eſt

CHAP. XVIII.

proprement ce qu'on appelle tenter Dieu.

La ſuite des objets de la vigilance chreſtienne que ſaint Auguſtin propoſe dans le même paſſage, ne demande pas moins de penſées diſtinctes.

De la cité de Dieu l. 22. c. 23.

Il faut, dit-il, *encore veiller, afin que la crainte ne nous détourne pas de faire ce qu'il faut, que la paſſion ne nous precipite pas à faire ce qu'il ne faut pas ; que le ſoleil ne ſe couche point ſur noſtre colere, que la haine ne nous porte point à rendre le mal pour le mal, qu'une triſteſſe exceſſive ou déraiſonnable ne nous accable point, que nous ne ſoyons point méconnoiſſans d'un bienfait reçu, que les médiſances ne nous troublent pas, que nous ne faſſions pas quelque jugement temeraire, que ceux qu'on fait de nous ne nous abbattent pas.*

Voilà encore bien des pechez à éviter ; & pour les éviter il faut concevoir diſtinctement les vertus oppoſées à ces pechez. Pour empeſcher que la crainte ne nous détourne de faire ce qu'il faut, il eſt neceſſaire de ſçavoir diſtinctement ce qu'il faut faire, pour empeſcher que la paſſion ne nous precipite à ce qu'il

ne faut pas faire. Enfin pour éviter tous les pechez, il les faut connoiſtre comme pechez, ce qui ne ſe peut ſi l'on ne connoiſt les commandemens qui les défendent. Ainſi, comme ſelon ſaint Auguſtin, toute la vie doit eſtre occupée à éviter les pechez, & qu'on ne le peut faire qu'en les condamnant par la lumiere de la verité ; la vie chreſtienne doit eſtre par conſequent toute remplie de penſées diſtinctes, qui doivent eſtre jointes à des prieres continuelles qu'il faut faire à Dieu, pour obtenir la grace de les pratiquer. CHAP. XVIII.

Ce n'eſt encore là que la partie des devoirs de la vie chreſtienne, qui conſiſte à éviter le mal. *Diverte à malo*, & elle nous a déja produit la neceſſité d'une infinité de penſées diſtinctes. La ſeconde qui nous oblige à faire le bien, *& fac bonum*, n'en produit pas moins.

Car ce bien ne ſe doit pas faire au hazard. Il faut concevoir pour cela quantité de regles auſquelles on doit avoir égard en le pratiquant.

Il faut preferer les actions de devoir & d'obligation à celles qui n'en ſont pas, & pour cela il les faut diſcerner par des lumieres diſtinctes. Non ſeule-

CHAP. XVIII.

ment il faut pratiquer la charité, mais il en faut ſuivre l'ordre. Il faut preferer les actions les plus importantes à celles qui le ſont moins.

Il faut accompagner ſes actions de quantité de circonſtances. Il y faut éviter beaucoup de defauts. Tout cela ne ſe connoiſt que par des penſées diſtinctes. Les penſées confuſes ne peuvent produire que de la confuſion, & jamais en ſuivant ces lumieres confuſes on ne parviendra à obſerver ce que David recommande à ſon fils Salomon, de faire tout avec intelligence & avec lumiere, *ut intelligas univerſa quæ agis.*

On ne pourra donc encore ſatisfaire à ce ſecond devoir ſans s'occuper d'une infinité de penſées diſtinctes ; & comme ces deux devoirs rempliſſent toute la vie, je ne ſçay où l'on pourra placer la contemplation & le ſimple regard.

On le placera, dit-on, dans le temps de l'oraiſon du matin. Mais en verité, il aura bien de la peine à y trouver place. Car pourquoy l'ame preſſée durant toute la journée de beſoins continuels de penſées diſtinctes, s'abſtiendra-t-elle d'en faire entrer la prevoyance & la demande dans ſon oraiſon du

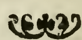
matin, qui est particulierement destinée à se preparer aux actions de la journée? Ses besoins l'en avertiront assez si elle en a autant de soin qu'elle doit. Et pourquoy preferera-t-elle l'occupation vague d'une contemplation qui n'instruit de rien, à cette priere? Les pensées distinctes occuperont donc la principale partie de la priere du matin, & ainsi les pensées indistinctes, confuses & universelles seront par necessité fort à l'étroit. CHAP. XVIII.

Si l'on peut accorder le simple regard avec l'accomplissement de tous ces devoirs, à la bonne heure; mais si on ne le peut pas, il faut que le moins necessaire cede au plus necessaire, & ce qui n'est pas d'obligation à ce qui est de devoir.

Car enfin, il n'y a nulle vie vraiment chrestienne sans l'observation de ses devoirs, & sans la vigilance à éviter les pechez, & cette seule obligation demande tant de reflexions, de pensées distinctes, de prieres particulieres, de lectures, d'instructions, de conseils, qu'il est difficile de comprendre où l'on pourra placer le simple regard. Qu'on le place donc où l'on voudra, mais il

CHAP. XVIII. faut que la loy de Dieu ſoit obſervée preferablement à tout exercice de devotion, & que l'on ait ſoin de s'en inſtruire exactement. A moins de cela on tombe dans l'horrible inconvenient marqué par Jonas Evêque d'Orleans: *Sunt nonnulli qui legem divinam non solùm opere non complent, ſed nec audire dignantur, & quid rogo faciunt de eo quod ſcriptum eſt: Qui obturat aures ſuas ne audiat legem, oratio ejus fiat execrabilis. Quòd ſi oratio legem divinam audire nolentis execratur, nihilominus ejus cor deſpicitur, & Chriſtus in eo habitare dedignatur.*

Qu'on y faſſe reflexion, mais l'experience ne fait que trop voir que ces gens ſi penetrez de Dieu, & ſi attachez à leurs oraiſons ſont ſouvent les moins inſtruits des devoirs eſſentiels du Chriſtianiſme, les moins ſcrupuleux ſur des veritez capitales, ce qu'on ne peut guere attribuer à une autre cauſe qu'à la confiance qu'ils prennent à leur pretenduë oraiſon avec laquelle ils croyent que Dieu ne les peut damner.



Chapitre XIX.

Ce que l'on doit dire de la pensée de quelques Autheurs, qui font le simple regard necessaire à certaines dispositions où Dieu met les ames.

Quelque force que puissent avoir ces raisons, il est neanmoins aisé de prevoir que les défenseurs du simple regard ont encore une replique à y faire, qui paroist même la plus plausible de toutes celles que nous avons alleguées. Chap. XIX.

C'est, diront-ils, que tous ceux qui conseillent cette oraison, ne le font jamais qu'avec cette precaution, que l'on y sente un attrait particulier ; & ils mettent tous entre les marques de cet attrait, que l'ame se trouve dans l'incapacité de mediter & de raisonner dans la priere, & qu'elle ne le puisse faire sans dégoust & sans ennuy, non par maladie ni par un affoiblissement de teste, mais parce que Dieu ne luy donne plus aucun attrait ni aucun goust pour les autres exercices. Que veut-on

CHAP. XIX. donc, diront-ils, qu'une ame faſſe lorſqu'elle ſe trouve dans cet eſtat ? Veut-on qu'elle ſe rompe la teſte à chercher inutilement des raiſonnemens, des penſées & des aſpirations qui l'ennuyent ? Et pourquoy dans ce cas ne ſe laiſſeroit-elle pas aller à l'inſtinct auquel elle ſe ſent portée, qui eſt de ſe tenir devant Dieu en repos, & de le regarder avec amour ?

Le ſimple regard en cette maniere n'eſt donc point une oraiſon de choix & d'élection. C'eſt en quelque ſorte une oraiſon de neceſſité. On ne fait qu'y ſuivre l'attrait de Dieu. Or pourquoy ne le ſuivroit-on pas ; & qu'a-t-on à craindre en le ſuivant ?

Les Autheurs qui propoſent cette oraiſon, ſemblent y ſuppoſer qu'il n'y a point de milieu entre mediter & raiſonner d'une part, ou ſe laiſſer aller de l'autre au ſimple regard. De ſorte qu'ils concluent toûjours de l'excluſion de l'un de ces exercices à la neceſſité d'embraſſer l'autre : mais on ne voit point du tout qu'il y ait neceſſité de ſuivre ni l'une ni l'autre de ces deux voyes.

Je veux bien qu'il y ait des perſon-

tres, qui par diverses causes qu'il n'est point necessaire d'examiner en ce lieu, tombent dans une certaine lassitude à l'égard des raisonnemens & des pensées dont ils avoient accoustumé de se soustenir dans la priere, & qu'elles n'y trouvent plus de goust : mais s'ensuit-il qu'elles n'ont plus rien à faire qu'à s'abandonner au simple regard ? Ce seroit un pauvre remede que celuy-là : car elles y trouveroient souvent encore plus de dégoust & de secheresse, & ainsi elles ne gagneroient rien à ce changement. Il faudroit donc trouver un remede qui pust servir aux secheresses de l'un & de l'autre de ces exercices. Or il y en a une infinité, pourvû que l'on ait soin de les chercher ; & sur tout, l'oraison vocale faite attentivement, lentement, & en tâchant de peser & de comprendre le sens des paroles, en est un qui ne peut jamais manquer.

Car qui peut empescher une ame dans quelque peine qu'elle soit, de lire des prieres affectives ou des livres de pieté, qui contiennent des instructions solides ; de repeter plusieurs fois les veritez qu'elle y trouve, & de les faire comme distiller dans son cœur, comme un

CHAP. XIX. medicament ſalutaire que l'on prend peu à peu & goutte à goutte ? Si on n'y trouve point de gouſt la premiere fois, on y en trouvera la vingtiéme. Les veritez cependant s'impriment dans la memoire ſans s'y étendre beaucoup, mais elles ne laiſſent pas de purifier l'eſprit, comme l'eau que l'on verſe dans un vaſe diverſes fois y communique toûjours quelque netteté, ſelon la penſée d'un des Peres des deſerts.

Molinos & l'Abbé d'Eſtival veulent qu'on ſouffre les dégouſts du ſimple regard, & qu'on y perſevere même toute ſa vie. Or il eſt infiniment plus aiſé de perſeverer dans une lecture attentive & reïterée. Les diverſes veritez qu'on y rencontre délaſſent par leur varieté, & occupent par leurs ſens ; & il eſt impoſſible même d'empeſcher entierement l'eſprit d'y faire quelque peu de reflexion, & de n'appliquer pas à quelques rencontres particulieres les veritez generales.

Que ſi avec cela on y veut meſler le ſimple regard, il y aura pour lors moins de difficultez, & on le pourra faire même utilement, pourvû qu'on le faſſe en la maniere qui eſt marquée par l'E-

criture : car elle nous en marque diverſes ſortes. C'eſt un ſimple regard que celuy qui faiſoit dire à David dans ce verſet du Pſeaume : *Oculi mei ſemper ad Dominum, quoniam ipſe evellet de laqueo pedes meos.* Car ce verſet nous repreſente une ame qui a les yeux ſur Dieu ſans luy rien dire en particulier, & qui luy expoſe ſimplement ſon eſtat & ſes miſeres, mais qui dans ce ſilence même conſerve l'eſperance de ſa délivrance. Il n'eſt pas beſoin de demander à Dieu la délivrance de ces pieges par des prieres plus expreſſes. Il ſuffit de luy expoſer ſon deſir & ſon eſperance, & cela ſans paroles & par une ſimple vûë. CHAP. XIX.

C'eſt un ſimple regard que ce qui eſt marqué par ce verſet du Pſalmiſte : *Domine, ante te omne deſiderium meum, & gemitus meus à te non eſt abſconditus.* Car celuy qui prononce ces paroles ne particulariſe point ſes deſirs. Il les expoſe ſeulement à Dieu, qui les penetre & qui les connoiſt, & qui a accouſtumé d'exaucer le deſir des pauvres, & d'écouter la preparation de leur cœur.

C'eſt une eſpece de ſimple regard que cette ſorte de priere où l'on expoſe ſim-

CHAP. XIX.

plement à Dieu ses playes, ses miseres, ses besoins, sa pauvreté. Et ainsi tous les Pseaumes de David, & les Lamentations de Jeremie sont pleins de ces sortes d'oraisons. *Vide, Domine, afflictionem meam, quoniam erectus est inimicus. Vide, Domine, quoniam facta sum vilis.* Car encore qu'on y expose à Dieu ses miseres, on ne luy en demande pas expressément la délivrance, & il ne faut pas s'imaginer qu'il faille superstitieusement éviter toute idée distincte.

Il suffit que Dieu voye dans le fond du cœur un sentiment d'abbaissement, & d'esperance en sa misericorde de la délivrance d'un mal qu'on n'explique pas. Ainsi c'est encore un simple regard que de dire à Dieu avec le Psalmiste: *Ecce sicut oculi servorum in manibus dominorum suorum, sicut oculi ancillæ in manibus dominæ suæ; ita anima nostra ad Dominum Deum nostrum donec misereatur nostri.* Car cela represente une ame uniquement attentive à Dieu, qui attend de luy uniquement son secours dans un mal qu'elle ne marque point. C'est la même disposition qui est designée par ce verset: *Bonum est præstolari cum silentio salutare Dei.* Car cela nous fait en-

tendre qu'il eſt bon de ne point jetter les yeux vers les creatures, de ne s'adreſſer point à elles pour leur demander leur ſecours, d'attendre tout de Dieu, & de l'attendre avec patience, & non avec inquietude & empreſſement; car c'eſt ce qui eſt marqué par ce ſilence qui deſigne une ſuppreſſion des mouvemens tumultuaires & empreſſez, qui ne témoignent pas aſſez d'acquieſcement & de reſignation aux volontez de Dieu. Il veut qu'on eſpere ſa délivrance de luy; mais il veut que ce ſoit avec paix & avec humilité, qui marquent en même-temps que l'on appprouve & qu'on reconnoiſt la juſtice de ſes jugemens, & qui expriment ce ſentiment de Daniel: *Tibi Domine, juſtitia, nobis autem confuſio faciei.* CHAP. XIX.

Enfin, il eſt toûjours permis de jetter les yeux ſur luy, de luy expoſer ſes miſeres, ſes playes, ſes beſoins, ſes deſirs ſans les particulariſer en détail. Cela marque toûjours la foy que l'on a qu'il penetre tous les replis de noſtre cœur, & qu'il y voit ce que nous n'y voyons pas. Le ſilence de paroles & de deſirs en peut eſtre un témoignage & une eſpece de proteſtation. Car ce ſilence

CHAP. XIX. veut dire, qu'ignorant ce qui nous est propre & utile, nous nous en remettons avec confiance au soin paternel de Dieu, & nous luy témoignons par là que tout ce qui nous regarde est mieux entre ses mains que dans les nostres.

Si donc nous sommes par necessité dans une entiere impuissance de former aucun desir & aucune pensée expresse, nous pouvons demeurer en paix dans cet estat, pourvû que ce ne soit pas en le regardant comme un estat élevé, mais comme un estat de stupidité où Dieu nous reduit, qui nous permet neanmoins de luy dire comme David: *Ut jumentum factus sum apud te, & ego semper tecum.*





REFUTATION
DES ERREURS
DES QUIETISTES.
LIVRE TROISIE'ME.
Maximes communes aux Quietiſtes.

CHAPITRE PREMIER.

Maximes de Molinos.

NOUS avons ſuivi juſqu'icy les Autheurs de la nouvelle ſpiritualité dans les routes differentes qu'ils ont priſes pour ſubſtituer une nouvelle maniere de prieres aux exercices de pieté pratiquez & autoriſez par les Saints ; & nous avons vû que ces diverſes voyes CHAP. I.

CHAP. I.

se reduisent au même but, & ne sont differentes que parce qu'il a plû aux uns de s'étendre davantage sur ce que les autres passent plus legerement. L'oraison de motion divine doit, *selon le moyen court & facile*, estre precedée par un silence de pensées & de paroles; c'est-à-dire, par une espece d'oraison de simple regard; & l'oraison de simple regard, sous pretexte d'écouter Dieu, se termine à certaines pensées qu'ils pretendent estre inspirées, & qui seroient ainsi une espece d'oraison infuse, ou oraison de motion divine, si ces pensées avoient quelque chose de solide. Ce qui est commun à ces especes d'oraisons, est qu'elles excluent également celle qui se fait avec une application volontaire de l'esprit, & qui n'est pas sensiblement distinguée des actions communes & naturelles.

Nous allons maintenant suivre ces Autheurs dans des matieres encore plus importantes, qui sont certaines maximes qu'ils ont établies, qui sont des consequences qu'ils ont tirées d'un même principe. Ils proposent ces maximes comme le comble de la perfection chrestienne, & ils ne doutent pas de la

ſolidité du principe dont ils les tirent. Cependant je ne craindray pas d'accuſer ces maximes d'un renverſement entier des devoirs de la vie chreſtienne & des loix de Dieu, & de ſouſtenir que le principe dont ils les tirent, n'eſt qu'une équivoque groſſiere fondée ſur l'ignorance d'une verité certaine. CHAP. I.

Molinos propoſoit ces maximes d'une maniere plus cruë & plus nette, & par conſequent plus capable d'en donner de l'horreur. Auſſi ç'a eſté particulierement ſur cela qu'il a eſté condamné par l'Inquiſition, comme il paroiſt par un procês verbal authentique dreſſé par les Commiſſaires, où l'on voit que l'on reproche particulierement à Molinos les maximes que nous rapporterons icy, comme en ayant eſté convaincu par écrit & par témoins.

Il fut convaincu, dit cette piece originale, d'avoir enſeigné :

1. Qu'il n'eſt point permis aux ames parfaites de deſirer aucunes choſes ſpirituelles, non pas même la vie éternelle.

2. Qu'il ne faut recourir à aucun Saint pour obtenir aucune grace particuliere.

CHAP. I. 3. Qu'il ne faut point demander à Dieu aucune chose temporelle, ni la délivrance d'aucune imperfection, ni le pardon de ses pechez; mais qu'il faut laisser satisfaire la justice de Dieu: & que faire à Dieu quelque priere de cette sorte, c'est sortir de la resignation & vouloir que la divine volonté se conforme à la nostre; ce qui, disoit-il, est contraire à Dieu, & au pur esprit, qui consiste à laisser faire Dieu.

4. Que quand une fois une ame a donné sa volonté à Dieu, & qu'elle a desiré qu'il fasse à sa volonté, comme il luy plaira, il ne luy est plus permis de repeter de nouveau, Que sa volonté soit faite, parce que c'est faire de nouveau usage de sa propre volonté.

5. Qu'on ne devoit faire aucune priere pour obtenir de luy de ne le pas offenser, ni pour son avancement spirituel, ni pour la conversion de ceux qui seroient en peché mortel, ni pour luy demander que quelqu'un soit preservé de tomber dans le peché, ni pour luy demander que les vivans & les morts soient délivrez de quelques pechez; parce qu'agir ainsi c'est sortir du neant.

6. Que lorſqu'on eſt tenté par le demon, il ne faut point demander à Dieu d'eſtre fortifié pour luy reſiſter, mais qu'il faut approuver que Dieu laiſſe faire au demon tout ce qui luy ſemblera bon. CHAP. I.

Voilà ſur quoy Molinos a eſté condamné à Rome : & ceux qui conſulteront les plus communes lumieres de la pieté chreſtienne, s'étonneront davantage qu'il y ait eu des gens aſſez aveugles pour avancer ces maximes, que non pas que celuy qui les a enſeignées ait eſté ſolemnellement condamné.

Il eſt clair premierement, que toutes les prieres que l'on peut faire, ou pour ſoy ou pour les autres, ſont condamnées par ces maximes, comme indignes des ames parfaites, & que ſaint Paul n'a pû dire, ſans imperfection : *Nous prions Dieu que vous ne faſſiez point de mal :* ORAMUS *Deum ut nihil mali faciatis*, Qu'il n'a pû ſouhaiter aux Epheſiens dans ſes prieres, *l'eſprit de ſageſſe & de lumiere pour le connoiſtre :* DET *vobis ſpiritum ſapientiæ & revelationis in agnitione ejus.* Et *qu'il éclairaſt les yeux de leur cœur, pour leur faire ſçavoir quelle eſt*

2.Cor. 13. 7.

Eph. 1. 17. 18.

CHAP. I. *l'esperance à laquelle il les a appellez:* ILLUMINATOS *oculos cordis vestri, ut sciatis quæ sit spes vocationis vestræ.* Qu'il n'a pû dire aux Philippiens: *Je souhaite que mon Dieu, selon les richesses de sa bonté, remplisse tous vos besoins.*

Il n'avoit aussi que faire de conjurer si tendrement les Romains par JESUS-CHRIST, & par la charité du Saint-Esprit, *de l'aider par leurs prieres auprès de Dieu;* car tout cela ne tendoit qu'à obtenir des choses ausquelles il devoit estre indifferent, de peur de vouloir que Dieu s'accommodast à sa volonté, au-lieu de se soumettre à la sienne. Ainsi ces maximes sont une exclusion & une interdiction generale de toutes les œuvres de charité, & par consequent un violement formel de tous les preceptes qui nous y obligent.

Il nous est ordonné, par exemple, *d'avoir pitié de nostre ame, & de nous rendre agreables à Dieu:* MISERERE *animæ tuæ, placens Deo.* Or on ne sçauroit avoir pitié de son ame sans la guerir de ses playes, sans la delivrer de ses pechez; & rien de cela ne se peut faire sans s'adresser à Dieu, & luy deman-

der le pardon de ſes pechez & la gueri- ſon des maux de ſon ame : cependant tout cela nous eſt interdit par la ſpiritualité de Molinos. CHAP. I.

Saint Jean nous declare, *Que ſi quelqu'un ayant des biens du monde, & voyant ſon frere en neceſſité, luy ferme ſes entrailles, la charité de Dieu n'eſt point en luy.*

Or les œuvres de charité ſpirituelle ne ſont pas ordonnées moins étroitement, & on n'eſt pas moins obligé de prier pour ſes freres dans leurs neceſſitez ſpirituelles que dans les temporelles. Cependant Molinos nous interdit toutes ces œuvres de charité, & il veut qu'on ne faſſe aucune priere à Dieu pour obtenir la grace de ne le pas offenſer, & que l'on ne prie, ni pour ceux qui ſeroient en peché mortel, ni pour ceux qui ſont en danger d'y tomber, afin qu'ils en ſoient preſervez, ni pour ſon avancement ſpirituel ; c'eſt-à-dire, pour demander aucune vertu, ni pour reſiſter à aucune tentation du demon. Et comme c'eſt une maxime certaine, Que la charité que nous nous devons à nous-mêmes eſt la regle de celle que nous devons aux autres ; il s'enſuit qu'il ne nous

CHAP. I. est pas permis de faire pour le prochain des souhaits que nous ne devons pas faire pour nous-mêmes.

J. C. nous ordonne expressément dans le modelle de priere qu'il nous a donné, de demander à Dieu de ne succomber pas à la tentation ; & comme il nous a appris de ne faire pas cette priere pour nous seuls, mais de la faire pour tous les fidelles en commun, il veut par consequent que nous demandions à Dieu pour nos freres, qu'ils soient preservez des pechez mortels & des tentations qui les y portent.

Cependant Molinos a la hardiesse, non seulement de dispenser les hommes de cette priere, mais de la taxer même d'imperfection. De sorte que, selon luy, c'est une imperfection d'observer les preceptes de JESUS-CHRIST, & la perfection consiste à luy desobeïr & à bannir de son ame les dispositions qu'il nous a prescrites.

Tout cela est si horrible, qu'on a peine à s'imaginer que la temerité des hommes ait pû aller si avant, & on auroit droit d'y opposer tout d'un coup toute l'Ecriture de l'ancien Testament,

tout l'Evangile, tous les écrits des Apoſtres & des Peres, n'y ayant rien dans ces livres qui ne puiſſe ſervir à refuter cette doctrine. Car toute l'Ecriture ne tend, ſelon ſaint Auguſtin, qu'à l'établiſſement de la double charité envers Dieu & envers le prochain; & par conſequent elle tend toute à la condamnation d'une doctrine directement oppoſée à cette double charité, & qui tend à l'aneantir & à la détruire. C'eſt JESUS-CHRIST même qui nous aſſeure, que les deux preceptes par leſquels elle nous eſt commandée, comprennent la Loy & les Prophetes. On peut donc dire que la doctrine de Molinos, contraire à la charité, eſt l'aneantiſſement de la Loy & des Prophetes, & de toute l'Ecriture. CHAP. I.



CHAPITRE II.

Que la doctrine de l'abandon, conseillée, approuvée, prescrite par le moyen court & facile de faire oraison, *comprend toute cette doctrine de Molinos.*

CHAP. II. IL est étrange, comme je l'ay déja dit, que des dogmes, tels que ceux que je viens de rapporter, ayent pû estre imaginez & proposez par des Chrestiens : mais ce qui est encore beaucoup plus étrange, c'est que cette même doctrine, qui fait horreur quand elle est proposée sans déguisement & en la maniere qu'elle est exprimée dans cet écrit, venant à estre revestuë de termes generaux, qui n'y changent rien, & qui laissent subsister toutes ses horribles maximes sans en rien diminuer, ait pû passer parmy bien des gens, ou pour une doctrine très-sainte, ou pour une spiritualité un peu forte, mais qui n'a rien de dangereux, & que ces personnes ne se soient pas apperçuës que c'est le renversement total de la Religion chrestienne, qui est toute fon-

dée ſur la loy éternelle de Dieu, & ſur la double charité envers Dieu & envers le prochain. CHAP. II.

C'eſt ce qui oblige de prouver icy, que la doctrine que l'on appelle de l'abandon, eſt abſolument la même choſe, & même pire que celle de Molinos, exprimée dans le chapitre precedent, & qu'elle n'a rien de plus tolerable que celle de ce temeraire Eſpagnol.

Pour en perſuader tout le monde, il ne faut que l'expliquer icy en développant ce qu'elle renferme.

Voicy donc de quelle ſorte ils décrivent cet eſtat d'abandon qu'ils veulent faire paſſer pour une perfection ſublime, & que je pretends au contraire eſtre la plus mauvaiſe diſpoſition qu'il ſoit poſſible de s'imaginer.

L'abandon, dit le livre du moyen court & facile, *eſt ce qu'il y a de conſequence dans toute la voye, & c'eſt la clef de l'interieur. Qui ſçait bien s'abandonner ſera bien toſt parfait.* C'eſt le jugement qu'il porte de cet eſtat : voyons donc en quoy il le fait conſiſter. *Pour la pratique*, dit-on, *elle doit eſtre de perdre ſans ceſſe toute volonté propre dans la volonté de Dieu, de renoncer à toutes inclinations particulieres,* Page 26.

Chap. II. *quelque bonnes qu'elles paroiſſent, ſi-toſt qu'on les ſent naiſtre, pour ſe mettre dans l'indifference, & ne vouloir que ce que Dieu a voulu dês ſon éternité, eſtre indifferent à toutes choſes, ſoit pour le corps ſoit pour l'ame, pour les biens temporels & éternels, laiſſer le paſſé dans l'oubli, l'avenir à la providence, & donner le preſent à Dieu, nous contenter du moment actuel qui nous apporte avec ſoy l'ordre éternel de Dieu ſur nous, & qui nous eſt une declaration autant infaillible de la volonté de Dieu, comme elle eſt commune & inévitable pour tous.*

Qu'y a-t-il, dira-t-on, de ſi horrible dans cette doctrine de l'abandon ? Il faut donc la développer malgré qu'on en ait, puiſqu'on ne la comprend pas d'abord : & pour le faire plus nettement & donner plus de lieu à ceux qui la ſouſtiennent, de marquer en quoy ils peuvent pretendre qu'on leur en impoſaſt, je diviſeray ce qu'on en dira en divers articles.

CHAPITRE III.

Premiere maxime de l'abandon.

Pour la pratique, dit-on, *elle doit eſtre de perdre ſans ceſſe toute volonté propre dans la volonté de Dieu, de renoncer à toutes inclinations particulieres, quelque bonnes qu'elles paroiſſent, ſi-toſt qu'on les ſent naiſtre, pour ſe mettre dans l'indifference & ne vouloir que ce que Dieu a voulu dês ſon éternité.*

CETTE premiere maxime peut recevoir divers ſens, par l'ambiguité du terme de volonté de Dieu, qui ſe peut prendre en diverſes manieres. Nous montrerons dans un chapitre exprês, qu'une des cauſes des égaremens des Quietiſtes eſt l'abus qu'ils ont fait de ce terme. CHAP. III.

Mais pour l'uſage que l'on fait de ce terme dans cette maxime, il eſt clair qu'on le prend pour la volonté de Dieu, qui eſt la premiere cauſe de tous les évenemens, & que l'on pretend que toutes les volontez de la creature, qu'on

CHAP. III.

appelle volontez propres & particulieres, parce qu'elles naissent de la creature sans avoir Dieu pour principe, y doivent estre conformes ; & qu'autrement elles seroient mauvaises estant contraires à celles de Dieu.

Pour éviter cet inconvenient, on ordonne par cette maxime, que si-tost qu'on sentira naistre quelque volonté propre, on se reduise à l'indifference, & par ce moyen on pretend éviter que nostre volonté propre soit jamais contraire à la volonté de Dieu.

Mais cette pretenduë regle de l'abandon est ridicule dans les petites choses,& de peu d'importance & fausse dans les importantes. Car lorsqu'il s'agit d'actions indifferentes, & qui ne sont d'aucune consequence, si l'on jeûnera le Vendredy ou le Samedy, si l'on ira en telle ou telle Eglise, si l'on s'habillera d'une maniere ou d'une autre, faudra-t-il toûjours chercher des raisons pour étouffer l'inclination qu'on pourroit avoir pour l'un de ces partis, & se reduire à l'indifference ?

Qui ne voit que la pluspart de ces choses ne valent pas le temps qu'il y faudroit employer, & qu'il vaut mieux

le racheter en prenant promtement parti, ce qui eſt un gain certain, que de l'employer inutilement à déliberer? CHAP. III.

Que ſi la choſe eſt importante, elle merite à la verité qu'on y penſe; mais ce n'eſt point en ſe reduiſant à l'indifference, mais en jugeant, ſelon les regles du bon ſens, quel eſt le parti le plus avantageux de celuy où l'on ſe ſent porté par inclination, ou du parti contraire. Et ſur tout ce n'eſt point par la volonté de bon plaiſir qu'on ſe doit déterminer, car elle nous eſt inconnuë; mais par ce que Dieu nous donne de bon ſens & de lumiere.

Que ſi l'on ſuppoſe, qu'il ne s'agiſſe pas d'inclinations purement indifferentes, mais de celles qui peuvent eſtre conformes ou contraires aux loix de Dieu; c'eſt par cette conformité ou cette contrarieté qu'il en faudra juger. Et il eſt encore moins permis de ſe reduire à l'indifference; car il faut ſe fortifier & s'affermir dans les bonnes inclinations conformes aux loix de Dieu, & aneantir & déraciner les mauvaiſes qui y ſont contraires.

Il faut dire, à l'égard des premieres, ce que dit David: *Juravi, & ſtatui cuſtodi-*

Chap. III. *re judicia justitiæ tuæ.* Et il faut dire à l'égard des secondes : *Viam iniquitatis amove à me , & de lege tua miserere mei :* mais ni dans les unes ni dans les autres il n'y a point de lieu de se reduire à l'indifference.

Qui pourroit souffrir, par exemple, qu'on exhortast une Dame Quietiste, qui sentiroit dans son cœur de bonnes inclinations à la chasteté, à la sincerité, à la verité, d'avoir pour suspectes toutes ces inclinations, & de se reduire plutost à l'indifference entre la chasteté & l'adultere, entre la sincerité & la duplicité, entre la verité & le mensonge ?

Chapitre IV.

Seconde maxime de l'abandon.

Estre indifferent à toutes choses, soit pour le corps soit pour l'ame, pour les biens temporels & éternels.

Chap. IV. Ces Spirituels s'expliquent nettement sur ce dernier article ; & ils se glorifient même d'enseigner, qu'il faut estre indifferent à la jouissance de Dieu

Dieu ou à la privation, au paradis ou à l'enfer. C'est la preuve que l'on apporte du desinteressement & de la desappropriation de l'épouse. *L'indifference de cette amante,* dit-on, *est si grande, qu'elle ne peut pencher, ni du costé de la jouissance, ni du costé de la privation de Dieu.* Il est dit dans la même page, qu'elle ne peut desirer le paradis, & dans la page precedente, qu'elle ne peut rien desirer ni rien demander à Dieu.

Explic. des Cant. p. 209.

Voila ce qu'on nous debite comme une éminente perfection digne des plus grandes recompenses. Cependant on ne laissera pas de soustenir, que cette éminente perfection n'est que l'approbation d'une horrible impieté, & un violement criminel de la loy de Dieu, outre une effroyable injustice contre soy-même.

L'homme est fait pour Dieu par l'institution de sa nature. *Fecisti nos ad te,* dit saint Augustin, & il est incapable de trouver du repos en aucun autre objet.

JESUS-CHRIST est venu exprês pour renouveller cette destination à la beatitude éternelle, & pour fournir aux hommes les moyens d'y parvenir ; & l'Apostre saint Jean apporte

CHAP. IV. cette vocation generale que Dieu a faite des hommes par ſon Fils, comme la marque de ſon amour extrême pour le monde, c'eſt-à-dire, pour tous les hommes: *Sic Deus dilexit mundum, ut Filium ſuum unigenitum daret, ut omnis qui credit in eum non pereat, ſed habeat vitam æternam.* Cependant voicy des Spirituels qui en ſçavent bien plus que ſaint Jean; ils oſent bien declarer qu'ils ne ſe ſoucient pas de cette preuve de l'amour de Dieu envers les hommes, ni du preſent ineffable qu'il leur a fait de ſon Fils. Car à quoy, diront-ils, cela ſe termine-t-il? *A ſauver les hommes & à donner la vie éternelle:* UT *omnis qui credit in eum non pereat, ſed habeat vitam æternam.* Eſt-ce-là tout ce que vous avez à nous dire, grand Apoſtre? Nous vous declarons que nous ſommes fort indifferens à ce preſent & à la fin de ce preſent. Perir ou eſtre ſauvé ne nous incommode en aucune ſorte, & nous ne penchons pas plus pour l'un que pour l'autre; & par conſequent ſi JESUS-CHRIST n'avoit que cela à nous donner, nous n'aurions jamais eſté de ces Patriarches qui demandoient à Dieu avec tant d'inſtance la

venuë d'un Sauveur & d'un liberateur, & qui souhaitoient *que les cieux s'ouvrissent pour luy donner passage :* UTINAM *disrumperes cœlos.* Tous ces souhaits sont des desirs d'ames imparfaites & proprietaires ; mais il est bien plus noble & plus desinteressé d'estre indifferent à tout ; c'est-à-dire, au paradis & à l'enfer, & enfin entre Dieu & le demon. CHAP. IV.

N'est-ce pas là sçavoir pousser Dieu à bout, & luy témoigner hautement qu'on n'a que faire de luy & qu'on n'en craint rien ? Voilà l'excês où porte cette nouvelle spiritualité.

On peut ajoûter encore une autre consequence de cette indifference, qui peut passer pour une seconde raison. C'est que l'on ne peut ignorer, que l'enfer & la reprobation sont infailliblement & necessairement joints avec un desespoir éternel, & avec un estat de haine & de blasphême contre Dieu, comme l'estat des bienheureux est joint pour toûjours à l'amour & à l'adoration de Dieu ; de sorte que cette horrible parole : *Je ne me soucie point d'estre damné*, est la même

CHAP. IV. chose que si l'on disoit ouvertement : Je ne me soucie nullement d'estre à jamais privé de l'amour de Dieu, d'estre éternellement son ennemi, de le blasphémer & de le haïr dans toute l'éternité.

Il ne sert de rien de dire, qu'on peut separer le blasphême & la haine de Dieu de la damnation, que l'on est veritablement indifferent à la damnation, mais qu'on ne consent point à la haine de Dieu ni au blasphême. Ce n'est pas aneantir la force de cette raison, c'est y ajoûter l'heresie, & supposer que l'on puisse aimer Dieu sans grace & dans l'épreuve des plus horribles tourmens. Il ne sera plus au choix des miserables damnez de composer un enfer à leur phantaisie. Ils le souffriront tel que la justice de Dieu l'ordonnera, ou par son operation ou par sa permission. Il y aura des supplices dont elle sera la cause effective; il y en aura qu'elle ne fera que permettre : mais les uns & les autres sont également certains & infaillibles. Mais comme on produira à la fin de ce Traité ce qui a esté écrit sur cette matiere par un des plus sçavans & des

plus pieux Theologiens de l'Egliſe, on n'a pas beſoin de s'y étendre davantage. CHAP. IV.

Mais enfin, diſent-ils, quelque horrible que ſoit cet eſtat, il y a des hommes qui y ſont condamnez par la juſtice de Dieu, & tous le peuvent eſtre; c'eſt-à-dire, que perſonne n'eſt aſſeuré de n'eſtre pas de ce nombre. Or cet arreſt eſt juſte; qui peut donc refuſer juſtement de l'accepter & d'y conſentir?

Je réponds donc preciſément, qu'on ne peut en aucune ſorte conſentir à cet arreſt, parce que quelque juſte qu'il ſoit en Dieu, il ſeroit injuſte, impoſſible & contradictoire dans la creature.

Car pour joindre ſon conſentement à cet arreſt, il faudroit le concevoir & l'approuver tout entier. Or cet arreſt comprend ces deux choſes: la condamnation de ce qui en eſt le fondement eſſentiel; ſçavoir, l'impenitence du pecheur, & la reſolution de punir éternellement cette impenitence. Or la creature ne ſçauroit les joindre, & conſentir à la condamnation de l'impenitence du pecheur par l'amour de la juſtice, ſans détruire cette impenitence, qui eſt le fondement

CHAP. IV. de cet arreſt, & par conſequent l'acceptation entiere de cet arreſt renfermeroit une contradiction formelle. L'acceptation ſeroit fondée ſur l'impenitence du pecheur, & ce pecheur ne ſeroit plus impenitent. L'arreſt ſeroit donc injuſte, & il ſeroit injuſte de l'accepter & d'y conſentir.

Ainſi c'eſt une contradiction formelle que ce conſentement de l'homme à ſa propre reprobation : car il le ſuppoſeroit penitent & impenitent.

C'eſt ce qui découvre la ſource d'une illuſion que l'on trouve dans l'expoſition des Cantiques page 206. *L'ame*, dit-on, *qui eſt arrivée à ce degré, entre dans les intereſts de la divine juſtice, & à ſon égard & à celuy des autres, d'une telle ſorte, qu'elle ne pourroit vouloir autre ſort pour elle ni pour autre quelconque, que celuy que cette divine juſtice luy voudroit donner pour le temps & pour l'éternité.*

Il ſemble, ſelon ce langage, que la divine juſtice ſoit également la cauſe de l'un & de l'autre ſort ; c'eſt-à-dire, de la damnation des reprouvez, & du ſalut des élûs ; en ſorte que, comme c'eſt Dieu qui eſt la cauſe du merite des

élûs, qui ſert de fondement à leur ſalut, ce ſoit Dieu de même qui ſoit la veritable cauſe de ce qui ſert de fondement à la punition des reprouvez & de la punition même. Mais cela n'eſt nullement, & c'eſt une ſuppoſition trés-fauſſe que de le pretendre : car il eſt bien vray que Dieu eſt la cauſe du merite des élûs & de la gloire qu'ils obtiennent par ces merites. Dieu couronne ſes dons en eux, en leur donnant ſa gloire.

Mais il eſt trés-faux que Dieu ſoit la cauſe de ce qui ſert de fondement à la damnation des reprouvez. Ce fondement n'eſt jamais autre que le peché, & le peché accompagné d'impenitence. Or Dieu n'a aucune part ni à ce peché ni à cette impenitence, il la hait au contraire & il la condamne, parce qu'il aime la juſtice, & il nous ordonne de même de la haïr & de la condamner par le même motif. Si nous ne le faiſons pas c'eſt noſtre faute, & nous en ſommes coupables. Il n'eſt donc nullement vray que nous ne devions point vouloir d'autre ſort pour le temps & pour l'éternité, que celuy qui nous eſt ordonné par la divine juſtice. Car cet-

CHAP. IV. te divine juſtice nous commandant de haïr l'impenitence, nous commande par conſequent de nous procurer un autre ſort que celuy que cette impenitence merite. Les reprouvez mêmes doivent haïr leur ſort, parce qu'ils ſont obligez de haïr le ſort des impenitens. Ainſi ils doivent aimer, & le merite qui eſt le fondement du ſalut des élûs, & la recompenſe de ce merite. Mais bien loin qu'on doive avoir de la complaiſance, & ſe flatter d'une ſoumiſſion à Dieu, de ce qu'on s'imagine qu'ils ne ſouhaitent point d'autre ſort pour l'éternité, que celuy que la juſtice divine nous ordonne; c'eſt au contraire conſentir à la ſouveraine injuſtice, que de conſentir au ſort éternel de reprobation & de damnation, puiſque c'eſt conſentir à l'impenitence qui en eſt l'unique fondement, lequel ils ſont obligez de détruire par une vraye penitence. Il eſt vray que les reprouvez ne le font jamais, mais c'eſt par leur faute qu'ils ne le font pas, & non pas par la ſoumiſſion à la volonté de Dieu.

CHAPITRE V.

Autres conſequences de cette maxime de l'abandon.

Que l'indifference à l'égard des vertus eſt formellement contraire à la loy éternelle, qui nous commande d'aimer & de pratiquer toutes les vertus dans certaines circonſtances.

PUISQU'IL eſt bon, ſelon la philoſophie de l'abandon, d'eſtre indifferent pour le paradis & pour l'enfer, on ne trouvera pas étrange qu'on ſoit obligé d'eſtre indifferent auſſi à l'égard des vertus. Ce ſont les principaux biens de l'ame & les principaux moyens du ſalut. CHAP. V.

Cela ſuppoſé, je dis que la loy éternelle commande neanmoins toutes les vertus en certaines circonſtances, & elle en rend la pratique neceſſaire au ſalut. Elle en condamne l'omiſſion dans ces mêmes circonſtances. L'indifference pour les vertus eſt donc contraire à cette loy éternelle, & par conſe-

CHAP. V. quent elle eſt eſſentiellement mauvaiſe.

Il n'y a point de vertu qui ne ſoit commandée dans certaines circonſtances ; or l'indifference diſpenſe de toutes les vertus, elle eſt donc contraire à toutes ces loix de Dieu dans ces circonſtances.

Cette loy ne nous ordonne pas de les pratiquer pour un temps ſeulement, elle nous ordonne d'avoir une volonté ferme de les pratiquer pour toûjours. C'eſt pourquoy la juſtice même ne conſiſte point dans une volonté vacillante de rendre juſtice à qui il appartient, mais dans une ferme, conſtante & perpetuelle volonté de faire juſtice à ceux à qui on la doit ; c'eſt pourquoy on la definit : *Conſtans & perpetua voluntas jus ſuum cuique tribuendi.* Et David décrivant la diſpoſition où il eſtoit à l'égard des loix de Dieu, marque qu'*il eſtoit dans la volonté de les obſerver toûjours :* ET *cuſtodiam legem tuam ſemper.* Et *de ne les oublier jamais :* IN *æternum non obliviſcar juſtificationes tuas, quia in ipſis vivificaſti me.* Elle ne permet donc point qu'on y ſoit indifferent en aucun temps, & par

consequent cette permission generale que cette maxime donne, de se mettre dans l'indifference à l'égard des loix de Dieu, est essentiellement contraire à ses loix. Chap. V.

Enfin, cette maxime renferme au moins par une consequence necessaire, l'indifference pour les vices; car la pratique des vertus estant un moyen necessaire pour éviter les vices & les pechez, quiconque nous dispense de la pratique des vertus, non seulement approuve l'indifference pour les vices, mais y engage & y precipite, sinon dans tous, au moins en plusieurs.

Je ne veux pas tracer en détail les horribles portraits qu'on pourroit faire de cette indifference pour toutes les vertus, & les facilitez qu'elle donne pour tous les vices; il me suffit de dire en particulier, qu'elle cause un si étrange renversement dans les instructions que Jesus-Christ & les Apostres nous ont données, que pour instruire les hommes selon cette nouvelle spiritualité, il faut dire justement le contraire de ce qu'ils nous disent. Voicy, par exemple, un passage qui contient une exhortation que l'Apostre fait aux

CHAP. V.

Philippiens pour les porter à toutes les vertus.

Philip. 4. 8.

Enfin, mes freres, dit cet Apoſtre, *tout ce qui eſt veritable & ſincere, tout ce qui eſt honneſte, tout ce qui eſt juſte, tout ce qui eſt ſaint, tout ce qui vous peut rendre plus aimables, tout ce qui eſt d'édification & de bonne odeur, tout ce qui eſt vertueux & tout ce qui eſt louable dans le reglement des mœurs, que ce ſoit l'entretien de vos penſées.* Il n'y a point de vertu qui ne ſoit compriſe dans la generalité de ces termes. Mais ſi l'on veut entrer dans la ſpiritualité de l'abandon & en ſuivre les maximes, aprês avoir fait avec l'Apoſtre ce long dénombrement de vertus, il faut conclure contre l'Apoſtre, qu'il ne faut pas s'amuſer à tout cela, qu'il ne s'en faut point ſoucier, ni en faire aucun cas, & enfin qu'il y faut eſtre parfaitement indifferent, & ce ſera alors une vraye maxime de l'abandon.

Il eſt vray que cette doctrine oblige à un renverſement ſi étrange dans les prieres & les inſtructions de l'Egliſe, que pour en donner une juſte horreur, il ne faudroit qu'expoſer au monde les prieres de l'Egliſe, avec les gloſes, les

corrections & les changemens que les Quietiſtes ſont obligez d'y faire pour les reduire à leur ſens.

CHAPITRE VI.

Troiſiéme maxime de l'abandon.

LA troiſiéme maxime de l'abandon n'eſt pas moins feconde en impietez. Elle eſt exprimée en ces termes: *Il faut laiſſer le paſſé dans l'oubli, l'avenir à la providence.* Ces paroles ne forment aucune autre idée dans l'eſprit de bien des gens, ſinon qu'il ne ſe faut pas fatiguer de reflexions inutiles ſur le paſſé, ni de craintes inquietes pour l'avenir: mais ceux qui penetrent plus à fond les principes des Quietiſtes, ſçavent que ces termes ont bien une autre étenduë dans leur bouche & dans leurs écrits. CHAP. VI.

Les premieres qui ordonnent de laiſſer le paſſé dans l'oubli, ſont deſtinées à bannir entierement la penitence & l'eſprit de penitence, & à exclure la diſpoſition exprimée par David lorſqu'il dit: *Quoniam iniquitatem meam an-*

CHAP. VI. *nunciabo & cogitabo pro peccato meo.* J'ANNONCERAY *mon iniquité, & je feray de mon peché l'objet de mes pensées.* Et celle qui est marquée par Ezechias en ces termes : *Recogitabo tibi omnes annos meos in amaritudine animæ meæ.* JE *repasseray devant vous toutes mes années dans l'amertume de mon cœur.* Les ames abandonnées ne s'accommodent pas de ces dispositions chagrines. Elles trouvent bien mieux leur compte à l'oubli. Le pis qu'il leur en puisse arriver, est que leurs pechez ne leur estant point pardonnez, elles seroient damnées ; mais ce n'est pas là une affaire pour elles. Elles n'en voudroient pas même demander le pardon. Il leur est indifferent que Dieu soit glorifié par la punition ou par la remission de leurs pechez. Elles ne voudroient pas faire le moindre souhait, ni la moindre priere pour obtenir l'un plutost que l'autre.

Ainsi c'est encore là cette horrible consequence de leur doctrine que nous avons déja representée, de ne croire point avoir aucune obligation à JESUS-CHRIST d'estre venu sauver les hommes, & de trouver tout autant de bien dans la condamnation que dans le sa-

lut. Elles ſont indifferentes à eſtre l'objet de la juſtice de Dieu, ou de ſa miſericorde ; & c'eſt bien inutilement que JESUS-CHRIST eſt né & a offert ſa vie pour elles, puiſqu'elles aiment tout autant l'eſtat où il a trouvé le monde, que celuy où il l'a mis par ſon Incarnation. CHAP. VI.

L'oubli des pechez eſt donc certainement plus commode pour ces ames qui ne regardent que le temps preſent, & cela pour deux raiſons ; l'une par le principe de l'indifference pour le ſalut ; l'autre par un nouveau principe qu'il leur a plû d'inventer, qui eſt que l'oubli eſt une marque que le peché eſt remis. C'eſt ſur cela qu'elles ſe fondent pour s'exemter de l'examen de conſcience. Nous avons déja refuté la temerité de ce principe, & Monſeigneur l'Archevêque de Paris l'a marqué dans ſa cenſure. Mais les gens du caractere de la perſonne qui a fait ce livre du moyen court & facile, n'y regardent pas de ſi prês. Il ſuffit que leur eſprit ſoit frappé d'une lueur paſſagere pour avancer les plus étranges maximes.

Par cet oubli du paſſé, on enſevelit

CHAP. VI. donc seurement le souvenir des pechez, la douleur qu'on en peut avoir, la satisfaction qu'on en peut faire, la contrition, la componction, l'esprit de penitence qu'on en peut concevoir, & l'on transforme l'extinction de tous ces saints mouvemens en une perfection sublime, en faisant de cet oubli une partie de l'abandon.

Je ne sçay pourquoy ils ont voulu comprendre avec les pechez qu'ils s'efforcent d'oublier, les graces & les bienfaits de Dieu, qui estant aussi du nombre des choses passées, doivent aussi estre, selon eux, laissées dans le même oubli. C'est peut-estre que cette devotion de se ressouvenir avec reconnoissance des graces de Dieu, leur ayant paru trop autorisée par l'Ecriture & par l'Eglise, ils ont trouvé bon pour cela de l'abolir, pour ne pas accoûtumer leurs disciples à faire estat de l'autorité dans leurs pratiques de devotion. Car cet oubli comprend celuy de tous les mysteres de JESUS-CHRIST, de toutes ses graces, de tous ses autres bienfaits, & de JESUS-CHRIST même; & sur tout il condamne la devotion de l'Eglise, qui tâche d'en renou-

veller la memoire à ſes enfans par des Festes ſolennelles, qui ſont viſiblement taxées d'eſtre des pratiques peu ſpirituelles ; car il vaudroit bien mieux, ſelon cette philoſophie de l'abandon, oublier tout cela que de s'en ſouvenir.

Mais ſur tout il n'y a point de livre qui merite mieux l'averſion des Quietiſtes que le livre des Pſeaumes, qui ſemble eſtre particulierement deſtiné à renouveller dans la memoire les principaux bienfaits de Dieu, & à exciter les hommes à luy en témoigner leur reconnoiſſance par ces paroles ſi repetées : *Confitemini Domino quoniam bonus, quoniam in ſæculum miſericordia ejus.*

David qui fait profeſſion de faire de cette pratique une de ſes principales occupations : *Memor fui dierum antiquorum, meditatus ſum in omnibus operibus tuis, in factis manuum tuarum exercebar*, ne ſçavoit pas ſans doute que la perfection conſiſtaſt à enſevelir tout cela dans l'oubli. Et cependant les Chreſtiens ſont encore aſſez ſimples pour s'amuſer à employer les paroles du Prophete à témoigner leur reconnoiſſance,

CHAP. VI. faute de ſçavoir que la perfection conſiſte à laiſſer le paſſé dans l'oubli.

Mais au moins, diront ces Spirituels, ne ſçauroit-on trouver rien à redire à la regle de l'abandon, qui preſcrit de laiſſer l'avenir à la providence. Et pourquoy n'y ſçauroit-on trouver à redire, puiſque c'eſt encore une ſuite de cette fauſſe doctrine ?

Car les tentations qui arrivent aux hommes durant le cours de leur vie, ne ſont-elles pas partie de l'avenir quand elles ne ſont pas encore arrivées? Et n'eſt-ce pas à l'égard de ces tentations que JESUS-CHRIST nous commande de prier Dieu, qu'il ne permette pas que nous y ſuccombions : *Et ne nos inducas in tentationem ?* N'eſt-ce pas pour l'avenir que JESUS-CHRIST nous preſcrit de veiller & de prier ? *Vigilate & orate ne intretis in tentationem.*

Les pechez ne ſont-ils point encore partie de cet avenir ? Et n'eſt-ce pas une maxime digne du ſeul Molinos, de défendre d'en demander à Dieu la preſervation, ou pour ſoy ou pour les autres? Les illuſions & les artifices du demon ne ſont-ils pas encore compris dans cet avenir ? Et ne ſera-t-il pas permis aux

Chreſtiens d'eſtre ſur leurs gardes pour n'en eſtre pas ſurpris? Chap. VI.

C'eſt une choſe étrange que la corruption de cette doctrine. Les plus étranges abſurditez qu'on puiſſe propoſer pour en détourner le monde, ne ſont que des dogmes & des principes reçûs dans cette ſpiritualité. On croit dire quelque choſe de bien terrible, quand on leur oppoſe qu'il s'enſuit de leur doctrine, qu'il ne faudroit pas demander à Dieu d'eſtre preſervé des pechez mortels, ni de faire la même priere pour les autres.

Mais bien loin de nier cette conſequence, Molinos l'admet, & il en fait un dogme & un principe de ſa doctrine; & l'on en doit dire le même du ſyſtême de l'abandon. Ce qui eſt le comble de l'abſurdité parmy tous les autres hommes, eſt le fondement de leur doctrine. Et ainſi ils ſe mettent hors d'eſtat d'eſtre jamais refutez par des argumens *ab abſurdo*, en paſſant tout d'un coup au comble de l'abſurdité.

CHAPITRE VII.

Quatriéme pratique de l'abandon.

CHAP. VII.

NOus voicy enfin arrivez à la derniere maxime de l'abandon, dans laquelle ses partisans croyent estre plus forts & plus inviolables. Elle consiste, disent-ils, à donner *le present à Dieu, & à nous contenter du moment actuel, qui nous apporte avec soy l'ordre éternel de Dieu sur nous, & qui nous est une declaration autant infaillible de la volonté de Dieu, comme elle est commune & inévitable pour tous.*

Moyen court & très-facile. page 28.

Peut-on, diront-ils, blâmer une pratique si sainte? Je réponds que non seulement on le peut, mais qu'on le doit, parce que ce present est une declaration non pas d'une seule volonté, mais de trois sortes de volontez, qui exigent de nous trois devoirs tous differens que cette doctrine confond.

Car il y a des évenemens & des effets exterieurs que Dieu approuve en les causant. Il y en a qu'il ne fait que permettre. Il y en a dont il est telle-

ment la cause, qu'ils sont neanmoins CHAP.
fondez sur les pechez des creatures. VII.

Quand Dieu est la cause d'un évenement auquel on ne contribuë rien par son propre peché, rien n'empesche qu'on ne l'approuve pleinement, & que l'on ne soit occupé que du mouvement d'y adorer Dieu & de le benir.

Mais quand Dieu ne fait que permettre cet évenement, & que le regardant comme contraire à sa justice & à sa loy éternelle, il le condamne, & l'improuve en même-temps qu'il le permet; alors la volonté de Dieu, comme loy & comme justice, bien loin d'exiger qu'on consente à cette action de peché, exige au contraire qu'on se conforme à la justice éternelle, & qu'on condamne & haïsse le peché comme Dieu le condamne & le hait, qu'on ait recours à sa misericorde, & qu'on le punisse & le détruise par la penitence.

C'est donc une illusion visible, de ne songer dans les pechez que Dieu permet, qu'à acquiescer à la permission de Dieu. Il faut songer à haïr le peché & à le détruire par la penitence autant qu'on le peut, c'est le principal mouvement que l'on doit avoir; & la per-

CHAP. VII. mission de Dieu à l'égard du peché, emporte avec soy dans la creature l'obligation de le haïr & de le punir. Ces mouvemens sont joints en Dieu. S'il permet le peché, il le hait, il le punit: & il nous impose aussi l'obligation de le haïr & de le punir en nous, & d'approuver tellement en Dieu la permission qu'il en donne, que nous ne laissions pas de le haïr en nous-mêmes, comme il l'y hait. C'est ce qui nous doit occuper quand ce present actuel est un peché que Dieu ne fait que permettre.

On doit dire la même chose de la punition du peché; cette punition estant juste elle a quelque chose d'aimable, qui est la justice, ce qui peut donner lieu de s'humilier sous la main de Dieu, & de luy dire: *Vous estes juste, Seigneur, & vostre jugement est plein d'équité & de droiture.* JUSTUS *es, Domine, & rectum judicium tuum.* Mais estant la punition de l'injustice, elle presente en même-temps un objet haïssable, qui est cette injustice, & elle oblige par consequent à condamner ce peché & cette injustice qui a attiré la punition. Il n'est donc point vray que l'on doive se livrer entierement à embrasser ce pre-

ſent, qui ſeroit la punition d'un peché. Ainſi la philoſophie de l'abandon, à l'égard même du preſent, n'eſt pas plus veritable qu'à l'égard du reſte.

CHAPITRE VIII.

Que le principe commun à Molinos, & au moyen court & facile, n'eſt qu'une équivoque groſſiere ſur les mots de volonté de Dieu.

LES Quietiſtes ne laiſſent pas ignorer ſur quoy ils fondent leur doctrine de l'abandon, & de l'indifference pretenduë à laquelle ils veulent nous obliger. C'eſt ſur la ſoumiſſion qu'ils ſouſtiennent eſtre dûë à la volonté de Dieu. Mais pour éclaircir ce point, il faut d'abord démeſler, comme on l'a promis, une équivoque dans les termes de volonté de Dieu, qui reçoivent deux ſens differens. De ſorte que ce qui eſt vray dans l'un de ces ſens, ne l'eſt pas en prenant ces termes dans l'autre, & c'eſt juſtement ſur cette équivoque que toutes ces erreurs ſont fondées. CHAP. VIII.

Le premier ſens de ce terme, & l'u-

CHAP. VIII. nique qui ſemble avoir eſté connu par les Quietiſtes, eſt de le prendre pour la volonté abſoluë de Dieu, qui eſt la premiere cauſe de tous les évenemens: car rien n'arrive que parce que Dieu le veut, & tout arrive preciſément comme il le veut.

Il eſt certain qu'il faut eſtre ſoumis à cette volonté de Dieu, & que deſlors qu'on la connoiſt, il eſt neceſſaire d'en reconnoiſtre la juſtice & la ſainteté, & de dire à Dieu avec une approbation ſincere: *Seigneur, vous eſtes juſte, & vos jugemens ſont pleins de droiture:* JUSTUS *es, Domine, & rectum judicium tuum.* Car Dieu eſtant incapable de rien vouloir qui ne ſoit juſte, l'amour même de la juſtice nous oblige de nous conformer à ce que Dieu veut, & ce ſeroit violer la juſtice que d'y trouver à redire en quelque choſe. Je ſçay bien qu'il y a de certains cas où nous ne devons pas toûjours pouſſer noſtre volonté juſqu'à un acte poſitif d'approbation de la volonté divine; comme quand on craint, par exemple, qu'en approuvant le mal qui eſt arrivé à ſon ennemi par la volonté de Dieu, on ne porte ce mouvement juſqu'à en eſtre bien-

bien-aiſe, par averſion & par haine, & qu'on croit pour cela devoir éviter ces idées, & les actions qui les renferment. CHAP. VIII.

Mais il n'eſt jamais permis, quand on connoiſt ce que Dieu veut, de vouloir poſitivement & efficacement le contraire; parce que ce ſeroit vouloir que la volonté divine demeuraſt réellement ſans effet, ce qui n'eſt ſupportable que lorſque la volonté n'eſt que conditionelle. Je voudrois bien telle & telle choſe, ſi Dieu n'avoit pas reſolu de faire le contraire.

Nous ſommes d'autant plus obligez à ne pas combattre la volonté de Dieu connuë, que nous ne le pouvons faire qu'inutilement & vainement : car ſoit que nous le voulions, ſoit que nous ne le voulions pas, cette volonté ſera toûjours accomplie; parce qu'elle eſt toute-puiſſante, & que la puiſſance de Dieu conſiſte à faire tout ce qu'il veut : *Omnia quæcumque voluit fecit.* Ainſi c'eſt une partie de la rectitude de l'homme d'approuver avec une ſoumiſſion profonde tout ce que Dieu nous fait connoiſtre de ſa volonté, & d'eſtre bien-aiſe qu'il regne & qu'il prevale ſur nous.

CHAP. VIII. Mais outre ce ſens dont la verité eſt claire & indubitable, il y en a un autre qui n'eſt pas moins ordinaire dans l'Ecriture : c'eſt de prendre le terme de *volonté de Dieu*, pour ce que Dieu commande & ce qu'il approuve, c'eſt-à-dire, de la regarder comme la regle & la loy qui nous preſcrit tous nos devoirs. C'eſt ainſi qu'il eſt dit que Dieu a fait connoiſtre ſes voyes à Moïſe, & aux enfans d'Iſraël ſes volontez : *Notas fecit vias ſuas Moyſi, & filiis Iſraël voluntates ſuas.*

Pſ. 103.

C'eſt dans ce même ſens qu'il eſt dit dans les Machabées : *Que le Seigneur vous donne à tous un cœur diſpoſé à l'honorer & à faire ſa volonté.* DET *vobis cor omnibus ut colatis eum, & faciatis ejus voluntatem.*

2. Mach. 1. 3.

C'eſt dans ce même ſens qu'il eſt dit dans ſaint Matthieu : *Celuy qui fait la volonté de mon Pere qui eſt dans le ciel, eſt celuy qui entrera dans le royaume des cieux.* QUI *facit voluntatem Patris mei qui in cælis eſt, ipſe intrabit in regnum cælorum.*

Saint Paul parlant aux ſerviteurs chreſtiens qui eſtoient parmy les Epheſiens, & les exhortant de ne pas ſervir

ſeulement leurs Maiſtres lorſqu'ils ont l'œil ſur eux, leur recommande *de faire de bon cœur la volonté de Dieu :* FACIENTES *voluntatem Dei ex animo.* Ainſi le ſervice que les ſerviteurs doivent à leurs Maiſtres, eſt la volonté de Dieu, ſelon ſaint Paul. CHAP. VIII. *Epheſ. 6. 6.*

Le même Saint parlant aux Hebreux *leur ſouhaite que le Dieu de paix les applique à tout bien, afin qu'ils faſſent ſa volonté, luy-même faiſant en eux ce qui luy eſt agreable.* APTET *vos in omni bono, ut faciatis ejus voluntatem, faciens in vobis quod placeat coram ſe.* *Hebr. 13. 21.*

Mais on doit particulierement conſiderer ce que dit le même Apoſtre ſur le ſujet des Coloſſiens : qu'il demande ſans ceſſe pour eux qu'*ils ſoient remplis de la connoiſſance de la volonté de Dieu en toute ſageſſe & intelligence ſpirituelle :* UT *impleamini agnitione voluntatis ejus in omni ſapientia & intelligentia ſpirituali.* *Coloſſ. 1. 9.*

Car cette connoiſſance de la volonté de Dieu dont il ſouhaite qu'ils ſoient remplis, n'eſt pas la connoiſſance de la volonté de Dieu comme cauſe des évenemens, parce qu'elle eſt toûjours ou cachée avant l'évenement enſorte qu'on

CHAP. VIII. ne la peut connoiſtre, ou manifeſte après l'évenement enſorte qu'on ne la peut ignorer. C'eſt donc la connoiſſance de la volonté de Dieu, comme loy & comme juſtice, & c'eſt celle qui croiſt & qui augmente dans les ames, qui fait qu'il ſouhaite aux mêmes Coloſſiens qu'*ils croiſſent dans la ſcience de Dieu :* CRESCENTES *in ſcientia Dei.* C'eſt la ſcience de cette volonté de Dieu qui eſt la ſource de toutes les œuvres agreables à Dieu, ce qui fait ajoûter à cet Apoſtre, qu'il fait ces ſouhaits pour les Coloſſiens, afin qu'*ils marchent d'une maniere digne de Dieu, qu'ils luy plaiſent en toutes choſes, & qu'ils fructifient en toutes bonnes œuvres :* UT *ambuletis dignè Deo, per omnia placentes, in omni opere bono fructificantes.*

Coloſſ. 1. 10.

Coloſſ. 1. 10.

Ainſi tout ce que les hommes peuvent faire d'agreable à Dieu, tout ce qui eſt conforme à ſes loix, & à la regle de la verité & de la ſageſſe, s'appelle la volonté de Dieu ; & cette volonté n'eſt autre choſe que ce que Dieu approuve & veut ſelon ſa juſtice, ſa verité & ſa ſageſſe. Et comme ce qui eſt inique n'eſt jamais conforme à cette juſtice, il eſt dit que *Dieu ne veut*

point l'iniquité : QUONIAM *non Deus volens iniquitatem tu es.* CHAP. VIII.

La volonté de Dieu en ce ſens n'eſt autre choſe que la loy éternelle, ou la volonté de Dieu qui commande que l'ordre naturel ſoit gardé, & qui défend de le troubler : *Voluntas Dei ordinem naturalem ſervari jubens perturbari vetavit.* *Contr. Fauſt. c. 27.*

Ce n'eſt autre choſe que la juſtice ſouveraine & immuable à laquelle il faut toûjours obeïr.

Ce n'eſt autre choſe que la ſuprême verité, la ſouveraine ſageſſe, la ſouveraine lumiere des eſprits qu'il faut toûjours ſuivre.

C'eſt cette verité & cette ſageſſe qui eſt par tout : *Ubique eſt veritas, ubique eſt ſapientia,* qui ſe connoiſt en orient comme en occident, & qui eſt par tout la même ; c'eſt-à-dire, que c'eſt Dieu même qui approuve les mœurs & les actions des juſtes, & improuve celles des injuſtes.

C'eſt auſſi en un ſens ce qu'on appelle volonté de ſigne, qui conſiſte dans ce que Dieu commande & défend, pourvû que l'on comprenne que ſes commandemens & ſes défenſes ne ſont

CHAP. VIII. autre chose que la loy, la verité & la justice éternelle entant qu'elle est declarée aux hommes.

Ce sens du mot de volonté de Dieu, estant donc établi par l'Ecriture, il est clair que c'est un sens fort different de celuy de ce même terme, lorsqu'il ne marque que la volonté de Dieu comme cause des évenemens : car la volonté de Dieu principe de tout, ne manque jamais d'estre accomplie; puisque Dieu fait ce qu'il veut, & que personne ne resiste jamais à sa volonté. *Voluntati ejus quis resistet* ? Mais il s'en faut bien qu'on ne resiste jamais à la volonté de Dieu, comme loy & comme regle de nos actions. Tous les pechez que les hommes commettent, consistent au contraire en ce qu'ils n'observent pas cette volonté de Dieu comme regle; c'est-à-dire, en ce qu'ils ne font pas ce que Dieu leur commande comme justice. Les hommes peuvent bien ne se pas soumettre aux ordres de Dieu, comme cause des évenemens, & y trouver à redire; mais ils n'en sçauroient empescher l'execution ni l'effet. Cette volonté toute-puissante ne manque jamais de faire tout ce

qu'elle veut, & les vains efforts des creatures qui s'y opposent, ne font que marquer en elles une malice impuissante; mais on viole entierement la volonté de Dieu, comme loy & comme justice, parce qu'on se rend injuste, & que l'on fait ce que Dieu condamne. CHAP. VIII.

C'est donc un devoir commun à l'égard de la volonté de Dieu, prise en l'un & en l'autre de ces deux sens, de l'approuver; car l'on doit approuver tout ce que Dieu fait, & tout ce qu'il commande.

Mais il y a pourtant beaucoup de difference entre la maniere dont on est obligé de recevoir les évenemens ordonnez de Dieu, & qui sont des effets de sa volonté, & celle dont nostre volonté doit embrasser ce que Dieu ordonne, comme loy & comme justice.

Il suffit de confesser la justice de tous les évenemens, & de s'y soumettre; mais il n'est pas toûjours necessaire de les souhaiter, & de ne s'y pas opposer. C'est au contraire quelquefois un devoir, & même un precepte, de tâcher de détourner les chastimens qu'il exerce sur les hommes: & la raison en est que Dieu agit en deux manieres fort

CHAP. differentes, quand il *pratique ſa miſe-*
VIII. *ricorde* envers les hommes, & quand il exerce ſa juſtice ſur eux.

Il prend dans luy-même les cauſes de ſes bienfaits & de ſes miſericordes, & il ne luy faut point d'autre raiſon pour les combler de biens, que ſa bonté même; mais il n'exerce ſa juſtice ſur les hommes que lorſqu'ils luy en fourniſſent les ſujets par leurs pechez. Il ne ſe plaiſt point dans la perte de ſes creatures, ni même dans leurs maux & dans leurs douleurs conſiderées en elles-mêmes. Il n'y aime que la beauté de la juſtice, & cette beauté conſiſte en ce qu'elle remedie aux deſordres du peché. Ainſi en même-temps que Dieu aime la beauté de l'ordre dans la punition du pecheur, il hait le deſordre du peché qui l'oblige & le force en quelque ſorte de recourir à ce remede.

Il faut pourtant remarquer que toutes les deux volontez de Dieu ſe rencontrent dans ces occaſions. La volonté abſoluë s'y rencontre dans les effets qu'elle produit, & la volonté comme loy dans ce qu'on y peut remarquer des inclinations & des volontez interieures de Dieu.

Ainſi il ne ſuffit pas à l'homme d'ap- CHAP. VIII.
prouver l'effet que Dieu opere, mais il faut auſſi qu'il ſe conforme aux inclinations & aux volontez de Dieu comme loy & comme juſtice. S'il accepte donc & approuve la juſtice de Dieu dans ſes chaſtimens, il doit haïr le déreglement de la creature qui oblige Dieu de la reduire dans l'ordre par la punition.

Non ſeulement l'homme eſt obligé d'avoir cette oppoſition pour le peché, à l'imitation de Dieu, mais il eſt même obligé d'en détourner la punition autant qu'il peut par un mouvement de charité envers les hommes, parce que Dieu luy preſcrit ce mouvement; & comme le ſeul moyen qu'il en a eſt la componction & la penitence, il eſt obligé d'y avoir recours pour flechir la miſericorde de Dieu.

Ce n'eſt point du tout un mal de s'oppoſer à ſa juſtice en cette maniere, c'eſt-à-dire, en détruiſant les cauſes des chaſtimens de Dieu, mais c'eſt un precepte & une volonté formelle de Dieu: car c'eſt le ſujet du reproche que Dieu fait par le Prophete Ezechiel aux Paſteurs du peuple Juif, & à ſes

CHAP. VIII. faux Prestres : *Non ascendistis ex adverso, neque apposuistis murum pro domo Israël, ut staretis in prælio in die Domini.*

C'est donc une fausse spiritualité que de pretendre qu'il n'y a autre chose à faire dans ces rencontres qu'à laisser faire Dieu, & à adherer à ses volontez. Ce n'est point du tout assez que de s'y soumettre. Il veut par sa volonté, qui est la charité & la justice, que l'on tâche d'appaiser sa colere, que l'on s'humilie, que l'on fasse penitence, & pour soy & pour les peuples. C'est à quoy on est obligé par cette volonté considerée comme regle de nos devoirs, & le pratiquer c'est s'y conformer.

Ainsi c'est encore une fausse regle que celle que l'on donne de renoncer à toutes inclinations particulieres, quelque bonnes qu'elles paroissent, si-tost que l'on les sent naistre, pour se mettre dans l'indifference, & ne vouloir que ce que Dieu a voulu dês son éternité. Car si ces inclinations sont bonnes & conformes à la loy éternelle, il est faux qu'il y faille renoncer. Et quand Dieu auroit permis le contraire par sa volonté de permission, il faudroit toûjours rentrer

dans la même conformité à la loy éternelle, & condamner l'action qui y est contraire comme Dieu la condamne. Ainsi la volonté de Dieu qui permet le peché, n'exige point de nous que nous nous y conformions entierement, la volonté de Dieu estant toûjours que la creature le condamne, comme il le condamne luy-même par sa loy éternelle, & qu'elle s'en repente aprés l'avoir fait. CHAP. VIII.

CHAPITRE IX.

Que l'amour & l'obeïssance que nous devons à Dieu comme loy, comme justice, comme regle de toutes nos actions, contient le remede & la conviction de toutes les erreurs que nous avons rapportées, & que l'on n'y tombe que par l'ignorance & le violement de cette regle.

IL semble que ceux qui avancent ces opinions n'ayent jamais connu de quelle sorte l'homme se devoit conduire selon la loy éternelle, & qu'ils se soient imaginé qu'il n'y avoit point d'autre CHAP. IX.

CHAP. IX. chose à faire pour luy que de consentir à tout ce qu'il plairoit à Dieu de faire sur luy ; mais cette idée est très-fausse. Il y a une loy éternelle à laquelle l'homme est obligé de conformer ses actions & ses volontez indépendamment de ce qu'il plaira à Dieu d'operer en luy. Et cette loy éternelle est cette volonté de Dieu dont nous parlons. Les Anges bienheureux la suivent avec une fidelité inviolable sans s'en éloigner jamais en la moindre chose : & c'est ce qui fait dire à saint Augustin, Que les Anges qui ont le cœur pur consultent la loy éternelle, & qu'ils font icy par ses ordres tout ce qui s'y fait. *Intuentur legem æternam Angeli mundo corde, & ex illa faciunt quidquid hîc fit.* In Ps. 103.

Or les hommes n'ont point d'autre regle que celle-là, & ne sont point en cela differens des Anges : & c'est pourquoy nous demandons à Dieu dans l'oraison qu'il nous a apprise, que sa volonté soit accomplie dans la terre comme elle l'est dans le ciel ; c'est-à-dire, que nous soyons attachez à ses loix avec la même fidelité que les Anges.

Ils voyent cette loy plus clairement que nous, mais nous la voyons pour-

tant en quelque degré, parce qu'elle eſt écrite dans le fond des cœurs par le doigt de Dieu, & par l'impreſſion de ſa verité, & que de plus Dieu l'y a renouvellée en l'écrivant ſur les tables de pierre, & nous en faiſant inſtruire par ſon Ecriture. De ſorte qu'il n'eſt pas poſſible de l'ignorer, au moins dans ſes veritez capitales, & dans ſes principes dont les concluſions particulieres ne ſont que des ſuites. CHAP. IX.

Ceux qui aiment cette loy avec ardeur jouiſſent d'une paix entiere, & c'eſt le ſeul moyen de n'eſtre point ſcandaliſez par les fautes des autres, ſelon qu'il eſt dit : *Pax multa diligentibus legem tuam, & non eſt illis ſcandalum.*

Mais ce qu'il y a de principal, c'eſt que cette loy ne permet nullement à l'homme d'eſtre inſenſible à toutes les choſes que Molinos nous voudroit bien interdire, & auſquelles les Docteurs de l'abandon nous ordonnent d'eſtre indifferens, au-lieu qu'il ſe croit obligé de les rechercher, de les deſirer & de les demander à Dieu.

Il n'eſt donc nullement indifferent à ſon ſalut, parce qu'il croit qu'il eſt

CHAP. IX. creé pour jouir de Dieu, & pour eſtre éternellement heureux en l'aimant éternellement. Il regarde cet amour éternel & cette obeïſſance éternelle à Dieu, clairement connu comme la fin de ſon eſtre, comme le principal de ſes devoirs, auquel il ne peut manquer ſans une infidelité criminelle : car Dieu l'ayant creé pour contribuer à ſa gloire en cette maniere, il eſt clair que c'eſt une deſobeïſſance três-injuſte que de ſe retirer de cet ordre; & comme ce déreglement eſt l'objet de la haine de Dieu, il l'eſt auſſi de la ſienne, & il fait conſiſter ſa ſoumiſſion à la volonté de Dieu, à le ſuivre ainſi dans tout ce qu'il hait & tout ce qu'il aime.

Tout le bonheur de la creature conſiſte à eſtre d'accord avec ſon Dieu, & tout ſon malheur eſt de luy eſtre opposée. Or elle eſt d'accord avec luy en aimant ce qu'il aime, & en haïſſant ce qu'il hait. Il n'y a donc qu'à ſçavoir ce qu'il aime en nous & ce qu'il y hait. Or il eſt certain qu'il y hait l'iniquité & qu'il y aime la juſtice. Faiſons l'un & l'autre, & nous ſerons d'accord avec luy. *Eſt in te iniquitas*, dit ſaint Auguſtin, *odit illam Deus, oderis & tu, &*

unam rem ambo oderitis ; erit enim Deus CHAP.
amicus ſi odiſti quod odit, ita & amabis IX.
quod amat.

Par conſequent l'homme doit haïr en ſoy l'indifference pour ſon ſalut, parce que Dieu la hait. Il doit haïr le vice & toute impefection, parce que tout vice & toute imperfection eſt contraire à ſa ſainteté & à ſa ſouveraine pureté. Dieu nous commande en mille manieres de nous en purifier. Il veut que nous dépouillions le vieil homme ; c'eſt-à-dire, tout ce que la concupiſcence produit en nous, que nous nous reveſtions du nouveau ; c'eſt-à-dire, de toute la perfection dont JESUS-CHRIST nous a donné l'exemple, & à laquelle il nous appelle. Or à quelle perfection ne nous appelle-t-il pas, puiſqu'il nous commande expreſſément d'*eſtre parfaits comme noſtre Pere celeſte eſt parfait?* ESTOTE *perfecti ſicut pater veſter cæleſtis perfectus eſt.*

Il nous interdit tout amour du monde & tout conſentement à la triple concupiſcence de la chair, des yeux & de l'orgueil de la vie. NOLITE *diligere mundum, neque ea quæ in mundo ſunt, quoniam omne quod eſt in mundo concupiſcentia carnis eſt & con-*

CHAP. IX. *cupiſcentia oculorum & ſuperbia vitæ.*

Il nous commande de fuir la corruption qui eſt dans le monde: FUGIENTES *ejus quæ in mundo eſt concupiſcentiæ corruptionem.* Et pour montrer que l'accompliſſement de la volonté de Dieu conſiſte dans la fuite de la concupiſcence ; c'eſt-à-dire, de l'amour des creatures, il oppoſe clairement l'une à l'autre, en diſant, *que le monde paſſe auſſi-bien que la concupiſcence ; mais que celuy qui fait la volonté de Dieu demeure éternellement :* ET *mundus tranſit & concupiſcentia ejus ; qui autem facit voluntatem manet in æternum.*

Si donc les hommes ſont obligez par l'amour de la volonté de Dieu, d'éviter toute cupidité, ils ſont obligez d'éviter toute ſorte d'imperfection, & par conſequent il ne leur eſt jamais permis d'eſtre indifferens à leur perfection, puiſque Dieu leur a declaré ſa volonté ſur ce point : or ſa volonté eſt *qu'ils ſoient ſaints :* SANCTI *eſtote.* La ſoumiſſion à cette volonté, c'eſt de vouloir eſtre ſaint, & de faire tout ce qui eſt poſſible pour le devenir : *Hæc eſt voluntas Dei ſanctificatio veſtra.*

Or ſi c'eſt la volonté de Dieu, à l'é-

gard de nostre propre perfection, nous ne devons pas estre dans une autre disposition à l'égard de celle du prochain, puisque nostre devoir est de l'aimer comme nous nous aimons nous-mêmes. Nous luy devons desirer Dieu comme nous le devons desirer pour nous, nous luy devons procurer les biens spirituels comme nous nous les devons procurer à nous-mêmes; & s'il s'égare, nous devons tâcher de le ramener à Dieu comme nous nous croyons obligez de nous convertir & de retourner à Dieu s'il nous estoit arrivé de nous égarer.

L'Apostre saint Jacques nous y excite par nostre propre interest, en nous disant, *Que celuy qui portera un pecheur à se convertir, & le fera revenir de son égarement, sauvera son ame de la mort, & couvrira la multitude des pechez.* QUI *reverti fecerit peccatorem ab errore vitæ suæ, salvabit animam suam, & operiet multitudinem peccatorum.*

Et par consequent ce sont des maximes abominables de soustenir, comme fait Molinos, qu'il n'est pas bon de demander à Dieu, qu'un pecheur soit preservé d'un crime, ni qu'il soit delivré d'une tentation, & qu'il n'y succombe

pas. Tout cela eſt horrible & fondé ſur cette groſſiere ignorance, de ne pas connoiſtre la volonté de Dieu comme juſtice, & de ne ſe pas croire obligé de s'y conformer.

CHAPITRE X.

Que cette maxime, de laiſſer faire Dieu, eſt un ſujet d'illuſion en pluſieurs occaſions.

CHAP. X. IL eſt aiſé de conclure de ce que nous avons dit, que ce n'eſt point une maxime univerſellement vraye, que la perfection conſiſte à laiſſer faire Dieu & à adherer à tout ce qu'il fait. Car encore qu'il y ait de certaines choſes où Dieu ne nous preſcrit rien de precis par ſa volonté conſiderée comme loy, il y en a d'autres, où lorſque la volonté de Dieu n'eſt pas declarée par l'évenement, nous ne pouvons pas dire qu'il n'y ait qu'à laiſſer faire Dieu, parce qu'il nous declare par ſes loix à quoy nous nous devons porter, & ce que nous devons deſirer dans l'incertitude de l'évenement qui nous eſt caché.

Daniel, par exemple, ſe trouvant

captif avec les autres Juifs au païs de Babylone, & ne sçachant pas encore ce que Dieu avoit resolu pour le rétablissement de Jerusalem, ni pour la venuë du liberateur, ne prit point le parti de laisser faire Dieu, pour adherer à ce qu'il luy plairoit d'ordonner ; mais il prit celuy qui luy estoit suggeré par l'amour de la volonté de Dieu qui nous recommande la charité du prochain ; qui fut de s'adresser à Dieu, pour obtenir la fin des maux de Jerusalem. J'arresteray, dit-il, mes yeux & mon visage sur le Seigneur, pour le prier & le conjurer dans les jeûnes, le sac & la cendre. Je prieray le Seigneur mon Dieu, je luy confesseray mes fautes, & je luy diray : Ecoutez ma priere, ô Seigneur, Dieu grand & terrible, qui gardez vostre alliance & vostre misericorde envers ceux qui aiment & qui observent vos commandemens ! Nous avons peché, nous avons commis l'iniquité, nous avons fait des actions impies, nous nous sommes détournez de la voye de vos preceptes & de vos ordonnances. Nous n'avons point obeï aux Prophetes vos serviteurs, qui ont parlé en vostre nom à nos Rois & à nos Princes, à nos Pe-

CHAP. X.

Daniel. 9. 3.

CHAP. res & à tout le peuple de la terre.
X. Mais aprês l'aveu de ses pechez & de ceux de son peuple, il ne laisse pas de s'adresser à Dieu pour luy demander misericorde: A vous, dit-il, qui estes nostre Seigneur & nostre Dieu, appartiennent la misericorde, la grace & la reconciliation. Je vous conjure, selon toute vostre justice, Seigneur, que vostre colere & vostre fureur se détournent de vostre cité de Jerusalem & de vostre montagne sainte.

Le Prophete Daniel n'auroit-il pas mieux fait, dira Molinos, de laisser faire Dieu, de souffrir en repos & en silence qu'il exerçast sa justice sur Jerusalem & le peuple d'Israël, que de pretendre le rendre executeur de ses desirs, en preferant en quelque sorte sa volonté à celle de Dieu? C'est ainsi qu'en juge Molinos, & qu'on en doit juger selon les faux raisonnemens des Quietistes; mais ce n'est pas ainsi que Dieu même en juge. Dieu fut flechi dês le commencement de la priere de Daniel; & satisfaisant pleinement à ses desirs, il luy envoya l'Ange Gabriel, pour luy annoncer le temps precis de la venuë du Messie plus clairement qu'elle n'a-

voit encore eſté découverte à aucun Prophete. Dês le commencement de voſtre priere, dit l'Ange à Daniel, j'ay reçû cet ordre, & je ſuis venu pour vous découvrir toutes choſes. CHAP. X.

Mais ne prefera-t-il point ſa volonté à celle de Dieu puiſqu'il la prevint? Nullement, il ne ſçavoit point quelle eſtoit la volonté de Dieu touchant la continuation de ſes maux; mais il ſçavoit que Dieu, comme loy & comme juſtice, vouloit qu'il aimaſt ſon peuple, & qu'il priaſt pour luy, & c'eſt à cette volonté de Dieu qu'il obeïſſoit.

Il pourroit ſembler de même, qu'Abraham euſt mieux fait en arrivant en Egypte, pour ſe garantir de la famine, d'abandonner entierement à Dieu la conſervation de ſa vie & celle de l'honneur de ſa femme; mais Dieu luy inſpira une autre conduite. Abraham luy abandonna le ſoin de la chaſteté de Sara ſa femme; mais il obeït, dit S. Auguſtin, à la volonté de Dieu, en n'omettant rien de ce qu'il pouvoit faire pour conſerver ſa vie. Il fit donc tout ce qui eſtoit neceſſaire pour cela, & remit à Dieu ce qu'il n'avoit aucun moyen humain de mettre à couvert.

CHAP. X. Les Apostres n'auroient-ils pas mieux fait d'attendre que JESUS-CHRIST s'apperçust de la maladie de la belle-mere de S. Pierre, & les sœurs de Lazare de ne le point avertir de la maladie de leur frere & de sa mort ? C'est un reproche general qu'il faudroit faire, selon Molinos, à tous ceux qui se sont adressez à JESUS-CHRIST durant sa vie. Cependant bien loin de s'en offenser, il a loué la foy de plusieurs, comme celle du Centenier, de la Cananéenne, de la femme malade d'un flux de sang ; & sans avoir égard à cette vaine spiritualité, il a satisfait les desirs de tous ceux qui se sont adressez à luy avec foy.

Mais c'estoient, dira-t-on, des personnes imparfaites, ils pouvoient avoir des defauts, mais ce n'en estoit pas un de s'adresser à JESUS-CHRIST, puisqu'il estoit l'autheur luy-même de la foy, & du desir avec lequel ils s'adressoient à luy.

Ce ne sont point encore des occasions où il faille laisser faire Dieu, quand on découvre en soy des pechez, des defauts, des miseres, des tentations dangereuses. Il faut dans toutes ces rencontres avoir recours à la volonté de

Dieu, comme loy & comme regle, & ſuivre ce qu'elle nous preſcrit. Ce n'eſt point preferer ſa volonté à la ſienne, c'eſt ſuivre au contraire la regle qu'il nous a preſcrite par ſes Ecritures. Si quelqu'un, dit ſaint Jacques, a beſoin de ſageſſe, qu'il en demande à Dieu qui en donne à tous avec abondance, & ne le reproche point, & elle luy ſera donnée. Il ne faut donc pas ſe contenter de laiſſer faire Dieu, ni de ne deſirer point d'autres graces que celles qu'il luy plaiſt de nous donner. Toutes les inſtructions des Apoſtres tendent au contraire à nous porter à demander à Dieu ſes graces, parce qu'ils ſçavent que ce deſir de ſes graces eſt conforme à la volonté que Dieu a de noſtre perfection, qu'il veut que nous operions par nos prieres & par nos bonnes œuvres.



CHAPITRE XI.

Que ce qui jette ces personnes dans cet abus de la soumission à la volonté de Dieu, comme cause premiere de tous les évenemens, est qu'ils n'ont pas assez distingué la volonté de Dieu, à l'égard des actions dont il est la premiere cause en les approuvant, de celles qu'il ne fait que permettre en les condamnant.

CHAP. XI. COMME il faut qu'il y ait toûjours quelque faux jour & quelque fausse lumiere qui engage les hommes dans leurs excês, je croy qu'on peut penser que cette monstrueuse erreur de l'abandon de sa volonté à celle de Dieu, vient de ce que ces personnes n'ont pas assez distingué entre la volonté de Dieu, qui cause les évenemens qu'elle approuve, & la même volonté qui ne laisse pas d'en permettre d'autres qu'elle n'approuve pas. Ils ont donc crû mal à propos, qu'on devoit rendre à Dieu la même soumission dans l'un & dans l'autre cas. Et ainsi, comme dans les vices

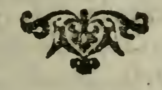
les plus énormes, les plus execrables pechez, les plus malheureux eftats, il eft certain que Dieu les permet, & que rien n'arrive fans fa permiffion, quoiqu'il n'ait aucune part à ce qu'ils ont de déreglement & de malice ; ils ont crû que cette volonté de permiffion meritoit auffi fa foumiffion, & devoit produire en nous une entiere indifference pour tout ce que Dieu permet. CHAP. XI.

C'eft icy, dit le moyen court & facile, &c. *que doit commencer l'abandon & la donation de tout foy-même à Dieu, par fe convaincre fortement, que ce qui nous arrive de moment en moment eft ordre & volonté de Dieu, & tout ce qu'il nous faut.* Cette conviction nous rendra contens de tout, & nous le fera regarder en Dieu, & non du cofté de la creature. Tout ce qui nous arrive eft ordre & volonté de Dieu. On ne diftingue point ce que Dieu permet de ce qu'il approuve. Tout cela eft ordre & volonté de Dieu. Les vices, les pechez, les tentations font du nombre des chofes qui nous arrivent, & par confequent nous les devons embraffer comme des ordres & des volontez de Dieu ; en cette qualité ils deviennent dignes ob-

Chap. XI. jets de l'abandon & de l'indifference à laquelle ils nous veulent obliger. C'est la fausse lueur qui les trompe.

Mais tout cela n'est qu'une illusion grossiere faute de concevoir la disposition de Dieu à l'égard de ces choses qu'il permet, mais qu'il n'approuve pas. Ces permissions ne manquent jamais d'estre jointes à une volonté comme justice, par laquelle il les condamne, les desapprouve, & en a de l'aversion. Ainsi pour estre conforme à cette volonté essentielle de Dieu, il les faut aussi desapprouver & les haïr. S'il permet que l'on tombe dans le peché, il faut haïr & condamner le peché comme Dieu le hait & le condamne. Il faut en avoir de la douleur, parce que Dieu nous l'ordonne. Toute permission du peché est une obligation à la contrition du peché; & tant s'en faut que ce soit une obligation à y estre indifferent, c'est au contraire une obligation à le condamner, à le haïr & à l'expier. Que l'on joigne tous ces mouvemens ausquels cette volonté de Dieu comme loy & comme justice nous oblige, & il n'y aura plus d'inconvenient à adorer la justice de Dieu, qui permet les pe-

chez pour en tirer quelque bien. Il n'y a dans cette humble tolerance du mal que Dieu permet, ni aucune indifference pour ce mal, ni aucune approbation. S'il estoit à faire on y resisteroit, & Dieu le voudroit: mais lorsqu'il est devenu necessaire comme passé, on fait ce que l'on peut pour le détruire & l'aneantir par la penitence. Car il ne faut pas s'imaginer que Dieu propose aux hommes ces pechez qu'il a resolu de permettre, & qu'il les leur fasse regarder comme futurs. Jamais ils ne les regardent de la sorte qu'ils ne soient obligez d'y resister & de les rejetter. Mais lorsqu'ils y ont consenti par foiblesse & contre leur devoir, ils doivent les aneantir autant qu'ils peuvent par la penitence, & tolerer seulement cet évenement devenu necessaire par l'impossibilité qu'il y a qu'il ne soit pas arrivé. CHAP. XI.



CHAPITRE XII.

Etrange doctrine du livre de l'expoſition des Cantiques, ſur les épreuves que Dieu exige quelquefois des ames abandonnées.

CHAP. XII. LA perſonne qui a fait ce livre ayant à expliquer ce verſet du chap. 5. page 113. *Expoliavi tunica mea, quomodo induar illâ? Lavi pedes meos, quomodo inquinabo illos?* y procede avec beaucoup d'induſtrie pour ne découvrir ſon ſentiment qu'en ſe preparant des moyens de le cacher.

Elle ſuppoſe premierement, que l'Epoux veut faire part à ſon Epouſe de ſes ignominies. Enſuite, pour faire entendre quelles ſont ces ignominies dont il luy veut faire part, elle fait marquer à l'Epouſe quelles ſont les ignominies qu'elle apprehende, & quelles ſont celles qu'elle n'apprehende point.

Pour les mépris, dit-elle, *qui m'arriveroient de la part des creatures, ſans que je les euſſe cauſez par ma faute, je m'en ferois un plaiſir & une gloire, eſpe-*

rant que cela glorifieroit mon Dieu, & me rendroit encore plus agreable à ses yeux. CHAP. XII.
Ainsi les fausses opinions des hommes ne sont point l'objet de l'apprehension de l'Epouse, & ce sens est exclus d'abord.

L'Epouse confirme encore qu'elle n'apprehende que le peché, par ces paroles: *J'ay lavé & purifié mes affections de telle sorte qu'il n'y a rien en moy qui ne soit tout à mon Bien-aimé; comment les souilleray-je encore par les affections des creatures?* Voilà ce qu'elle refuse de faire & ce qu'elle apprehende veritablement. Aprês avoir exclus d'une part si nettement de l'objet de l'apprehension de l'Epouse, ce qui ne consisteroit que dans l'opinion des hommes, & avoir dit nettement qu'elle ne craint que les mépris causez par sa faute, le livre détourne l'esprit de ce sens & en substituë un autre, qui semble ne faire apprehender à l'Epouse que d'estre coupapable dans l'esprit des hommes sans y avoir cooperé de sa part par aucune faute. *O pauvre aveugle!* dit ce livre, *de quoy vous défendez-vous? L'Epoux ne vouloit qu'éprouver vostre fidelité, & voir si vous estiez soumise à toutes ses volontez,*

CHAP. XII. *Il a passé pour coupable, il a esté couvert de confusion, rassasié d'opprobres & mis au nombre des scelerats, luy qui estoit l'innocence même; & vous qui estes criminelle vous ne sçauriez supporter de passer pour telle. Ah que vous serez bien punie de vostre resistance!*

Premierement, on ne voit pas de justice dans cette indignation de l'Epoux, & la personne qui a fait ce livre impose clairement à l'Epouse une disposition qu'elle n'a pas. Elle ne craint point de passer pour coupable, & d'estre méprisée comme coupable; mais elle craint les mépris qu'elle auroit causez par sa faute: il n'y a rien en cela que de juste & qui puisse offenser Dieu. C'est donc un vain détour que de vouloir appliquer les lecteurs à ce sens qui est formellement exclus.

Aussi ne s'en souvient-on plus dans le chapitre suivant, où l'on marque formellement ce que l'Epouse apprehendoit, & l'objet precis de sa repugnance. *Une ame de ce degré*, dit-on, *c'est à dire, une ame parfaitement abandonnée, porte un fond de soumission à toutes les volontez de Dieu, de maniere qu'elle ne voudroit rien luy refuser. Mais lorsque*

Dieu explique ſes deſſeins particuliers, & qu'uſant des droits qu'il a acquis ſur elle, il luy demande les derniers renoncemens & les plus extrêmes ſacrifices ; ah, c'eſt alors que toutes ſes entrailles ſont émuës, & qu'elle trouve bien de la peine. CHAP. XII.

Il eſt queſtion de ce que ce livre entend par *ces derniers renoncemens & ces extrêmes ſacrifices en matiere de pureté.* Eſt-ce ſimplement de ſouffrir d'eſtre eſtimée coupable ſans aucune mauvaiſe action ? mais ce ſens eſt exclus d'abord, & ne convient point à ces paroles *de derniers renoncemens, & d'extrêmes ſacrifices*, qui donnent une idée beaucoup plus horrible. Je ne voudrois pas neanmoins oſter ce voile à la perſonne qui a fait ce livre ; & je l'accuſerois ſimplement d'imprudence de s'eſtre exprimée d'une maniere qui peut faire naiſtre ces deteſtables idées, ſi je n'avois depuis peu trouvé un livre qui décrit ces épreuves que Dieu exige de l'Epouſe, & qui fait voir plus clairement en quoy elles conſiſtent.

Des perſonnes três-dignes de foy m'ont aſſeuré, que ce livre eſtoit de celle à

CHAP. XII. qui on attribuë l'expoſition du Cantique des Cantiques ; & cela ſemble clair par le ſtyle & par la doctrine. Si neanmoins il plaiſoit à la perſonne qui a composé l'expoſition, de deſavouer ce traité, on s'en réjouiroit, pourvû qu'elle avouaſt ſincerement que la doctrine en eſt deteſtable.

Si l'on dit, ajoûte le livre, *à ces ames abandonnées de ſe confeſſer, elles le font, car elles ſont très-ſoumiſes : mais elles diſent de bouche ce qu'on leur fait dire, comme un petit enfant à qui l'on diroit : Il faut vous confeſſer de cela, il le dit ſans connoiſtre ce qu'il dit, ſans ſçavoir ſi cela eſt ou non, ſans reproches, ſans remords ; car icy l'ame ne peut plus trouver de conſcience, & tout eſt tellement perdu en elle, qu'il n'y a plus chez elle d'accuſateur. Elle demeure contente ſans en chercher. Mais lorſqu'on luy dit : Vous avez fait cette faute, elle ne trouve rien en elle qui l'ait fait : & ſi l'on dit ; Dites que vous l'avez fait, elle le dira des levres, ſans douleur ni repentir.*

Voilà le modelle d'une confeſſion quietiſte, que l'on propoſe comme propre à un eſtat que l'on pretend divin,

& dont l'on dit souvent, que l'on y est transformé en Dieu, & que l'on est Dieu. Confession sans douleur ni repentir, sans reproches ni remords, où l'on avouë qu'on a fait ce que l'on ne croit point avoir fait: & enfin, confession qui n'est qu'un mensonge continuel. On la propose comme une bonne chose, & par consequent l'on croit qu'il est bon de mentir en recevant un Sacrement. On croit que le mensonge n'a point en soy de malignité pour ces ames abandonnées. Or si l'on croit cela du mensonge on le peut croire de bien d'autres choses, & même on le peut croire de tout, car ces deux maximes n'exceptent rien: *Qu'il n'y a point pour cette ame de malignité en quoy que ce soit, & que l'ame abandonnée est tellement aneantie, que cet abandonnement ne luy laisse aucune proprieté, & que la seule proprité peut causer le peché: car quiconque n'est plus ne peut plus pecher.* CHAP. XII.

Ainsi avec cette imagination que l'on n'est plus; c'est-à-dire, qu'on s'est dépouillé entierement de sa propre volonté, on peut faire de son corps tout ce que l'on veut; & il n'y a point d'im-

CHAP. XII. pureté si abominable qui puisse estre imputée à une telle ame. Elle peut estre souillée selon le corps. Mais le moyen de souiller une volonté qui n'est plus, & qui est entierement perduë en Dieu? Voilà ce qu'on appelle le souverain degré de la perfection quietiste, & où conduit la doctrine de l'abandon. Il est très-certain que tout cecy est tiré du livre des Torrens. Il semble aussi que ce livre est de l'Autheur du livre de l'exposition du Cantique des Cantiques: mais si la personne que l'on en accuse le veut desavouer, l'Eglise en tirera au moins cet avantage, qu'elle marquera par là qu'elle reconnoist que la doctrine en est detestable; & il est à souhaiter qu'elle le fasse sincerement.



CHAPITRE XIII.

Que les termes generaux ne ſuffiſent point pour pouvoir ſoupçonner quelqu'un en particulier de ces horribles deſordres.

J'AY tiré de bonne foy ces conſequences de ces livres que j'ay citez, ſans pretendre rien exagerer. Mais je me trouve obligé de proteſter en même-temps, que quoique je ſois perſuadé que ces opinions monſtrueuſes ſoient réellement renfermées ſous la generalité des termes dans leſquels elles ſont conçuës, & même qu'elles ſoient neceſſairement liées avec tout le ſyſtême de cette horrible morale; neanmoins je ne ſuis point perſuadé que toutes les perſonnes qui les avancent les ayent jamais conçuës dans toute leur horreur. Je croy au contraire qu'il y en a pluſieurs qui s'ébloüiſſent par la generalité des termes, & qui couvrent ainſi, comme avec un voile noir, toutes les abominations qui y ſont renfermées; & par conſequent, que ces ter- CHAP. XIII.

CHAP. XIII. mes generaux ne suffisent pas pour les en convaincre, ni pour les en soupçonner en particulier.

Il est certain, par exemple, que l'abandon à l'égard des biens éternels, emporte l'indifference à l'égard de la damnation, & que l'état de damnation emporte un estat de blasphême éternel & de haine perpetuelle contre Dieu. On ne peut desavouer ces consequences; mais on peut ne les pas envisager. Ainsi je ne croy pas que les plus déterminez Quietistes puissent estre indifferens à cet estat de haine contre Dieu, & de blasphême en le concevant distinctement.

Je croy aussi que, selon les principes des Quietistes, il faut pousser l'abandon jusqu'à l'indifference pour tous les vices, & par consequent pour les plus contraires à l'humanité; & qu'une Dame Quietiste devroit souffrir qu'on luy dist, qu'elle fait profession par la doctrine de l'abandon, d'estre indifferente au vol, aux empoisonnemens, à toute sorte d'épreuves, & à tous les crimes les plus énormes. Je suis neanmoins bien éloigné de croire que tous ceux qui soustiennent les principes des Quietistes

ſoient réellement dans cette diſpoſition CHAP.
en la concevant diſtinctement. La natu- XIII.
re ſe ſouſtient au defaut de la raiſon, & s'empeſche d'elle-même de tomber dans les abyſmes que noſtre miſerable raiſon ſe creuſe. Deſorte que ce que Ciceron diſoit des Epicuriens eſt vray de pluſieurs Quietiſtes, Que leurs mœurs ſont beaucoup plus reglez que leurs ſentimens.

Il ne faut pas laiſſer neanmoins de repreſenter & de combattre ces horribles conſequences; puiſque le demon, qui tend toûjours à precipiter les ames dans les plus grands excês, trouve un grand ſecours dans ces opinions, quand il leur peut faire voir, comme il luy eſt três-facile, qu'elles ne ſont que des ſuites de ce qu'elles ont toûjours approuvé.

Ce traité s'appelle *Les Torrens*, & il a pour but de décrire les divers progrês & les diverſes démarches des ames myſtiques, qui y ſont comparées à trois ſortes de torrens. C'eſt dans la deſcription du troiſiéme torrent, où il fait la peinture des ames plus élevées, & entr'autres de celles qui ſont arrivées à ce degré d'*abandon*, qu'il pretend eſtre un eſtat divin & beaucoup au-deſſus *de*

CHAP. XIII. *celuy des Saints ordinaires*, qui sont reconnus & honorez dans l'Eglise. Voicy de quelle sorte il en parle, & la doctrine qu'il établit, dont je prie les lecteurs de juger équitablement.

Lorsque Dieu veut que cette ame fasse quelque chose contre l'ordinaire & l'usage commun, alors si elle ne se rend pas au premier mouvement, il luy fait souffrir une peine de contrainte, à laquelle elle ne peut resister, & elle est contrainte par une violence qui ne se peut expliquer, de faire ce qu'il veut.

Molinos attribuoit ces contraintes au diable, & sous ce pretexte il justifioit les plus horribles impuretez. Icy on trouve plus à propos de les attribuer à Dieu même, pour y consentir plus librement comme à une volonté de Dieu. *De dire les épreuves étranges qu'il fait de ces ames de l'abandon parfait, qui ne luy resistent en rien, c'est ce qui ne se peut & ne seroit pas compris. Tout ce qu'on peut dire, est qu'il ne leur laisse pas l'ombre d'une chose qui puisse se nommer ni en Dieu ni hors de Dieu.* Et pour montrer que c'est des choses qui regardent la pureté qu'il s'agit, il ajoûte, *Que Dieu fait voir en elles, qu'il n'y a point pour elles*

de malignité en quoy que ce soit, à cause de l'unité essentielle qu'elles ont avec Dieu, qui en concourant avec les pecheurs, ne contracte rien de leur malice, à cause de sa pureté essentielle. Cecy est plus réel que l'on ne peut dire. CHAP. XIII.

Qui peut s'empescher de concevoir dans ces paroles cette horrible doctrine, que Dieu peut commander aux ames abandonnées des actions extraordinaires d'impureté, & que lorsqu'elles refusent d'y consentir, il les y contraint par violence; mais que ces actions n'ont pour elles aucune malignité, à cause de l'unité essentielle qu'elles ont avec Dieu, qui en concourant avec les pecheurs, ne contracte rien de leur malice?

Ainsi c'est en vain, selon cet écrit, qu'on representera ces actions comme condamnées par la loy éternelle & immuable de Dieu, puisque ce livre pretend clairement, que Dieu les peut commander aux ames abandonnées, & même les y contraindre par violence, & faire voir par là, qu'*il n'y a point pour elles de malignité en quoy que ce soit.* Ainsi une femme s'abandonnera effectivement à l'adultere, sans que cet adul-

CHAP. XIII. tere ait pour elle aucune malignité; & elle pretendra même que c'est Dieu qui l'y force & qui le luy commande.

Si l'on doutoit de cette doctrine; ce livre en fournira une demonstration très-évidente dans les principes des Quietistes, quoiqu'aussi ridicule, selon le sens commun des autres hommes, qu'elle est d'elle-même abominable.

Cette ame abandonnée, dit cet écrit, *participe à la pureté de Dieu, ou plutost toute pureté propre, qui n'est qu'une impureté grossiere, ayant esté aneantie, la seule pureté de Dieu en luy-même subsiste dans ce néant, mais d'une maniere si réelle que l'ame est dans une parfaite ignorance du mal, & comme impuissante de le commettre.*

Peut-on douter après cela, que Dieu ne puisse commander ces actions *contraires à la pureté* propre, & qui tendent à l'aneantir; puisque quand on la perd, selon ce livre, on ne perd rien, parce qu'au-lieu de cette pureté propre, ces ames participent à la pureté de Dieu même, & qu'il n'ya point pour elles de malignité en quoy que ce soit? Si vous en doutez encore, l'écrit le confirmera

par un raisonnement & par un exem- ple qui meritent l'un & l'autre d'estre rapportez à cause de leur étrange bizarrerie. CHAP. XIII.

Il n'arrive guere icy, dit l'écrit, *qu'on dechée de cet estat à cause de l'aneantissement profond où est l'ame, qui ne luy laisse aucune proprieté, & la seule proprieté peut causer le peché ; car quiconque n'est plus ne peut plus pecher. Et cela est si vray, que les ames dont je parle, ne peuvent presque jamais se confesser ; car lorsqu'elles veulent s'accuser, elles ne sçavent qu'accuser & que condamner, ne pouvant rien trouver en elles de vivant, & qui puisse avoir voulu offenser Dieu, à cause de la perte entiere de leur volonté en Dieu ; & comme Dieu ne peut vouloir le peché, elles ne le peuvent vouloir non plus.*

Voilà ces ames abandonnées bien au large. Elles se mettent toutes dans la teste qu'elles n'ont plus de volonté propropre, ni de proprieté ; & elles en concluent qu'elles n'ont rien dont elles se doivent repentir.

CHAPITRE XIV.

De la récompense de l'abandon, que l'on fait consister dans ce que l'on appelle l'union essentielle.

CHAP. XIV. CE que nous avons dit des étranges renversemens que la doctrine de l'abandon cause dans la morale chrestienne, dispose sans doute peu favorablement les lecteurs à croire que Dieu y ait attaché des récompenses extraordinaires. Mais comme il estoit de l'interest de ceux qui l'ont avancée d'en persuader le monde, ils s'y sont employez du mieux qu'ils ont pû, & y ont reüssi par un amas de phantaisies pareilles à celles dont leur doctrine de l'abandon est appuyée.

Ils ont donc crû d'abord qu'il falloit donner une idée extraordinaire de cette récompense destinée aux ames abandonnées; & pour former cette impression, ils luy ont même donné un nouveau nom, les noms ordinaires n'estant pas capables de donner l'idée d'une chose si élevée.

Ce nom eſt celuy *d'union eſſentielle*, ſur lequel il reſte neanmoins une petite difficulté, c'eſt de ſçavoir ſi ce nom a un ſens, ou ſi c'eſt un terme vuide de tout ſens. CHAP. XIV.

Cependant on ſe ſert de ce terme comme de l'idée du monde la plus commune : *Qu'il me baiſe d'un baiſer de ſa bouche*, dit l'Epouſe des Cantiques ; mais qu'eſt-ce que ce baiſer ? *C'eſt*, dit l'Interprete myſtique, *l'union eſſentielle. C'eſt le mariage ſpirituel.* Nous voilà bien éclaircis ! auſſi n'en demeure-t-on pas là. On va juſqu'à dire ce que cette union n'eſt pas ; c'eſt-à-dire, à propoſer certaines idées que l'on deſavouë incontinent. On dit que c'eſt une *union durable & permanente* ; mais on ajoûte en même-temps, que cela convient à pluſieurs autres unions, & qu'ainſi ce n'eſt pas-là ce que nous cherchons.

On la compare enſuite à l'union des puiſſances, c'eſt-à-dire, à l'union de l'entendement, de la volonté & de la memoire, avec Dieu, qui ſont les puiſſances de l'ame ; mais on ajoûte en même-temps, que *l'union eſſentielle* n'eſt nullement ſemblable à ces ſortes d'u-

CHAP. XIV. nions. Que ſera-ce donc ? On y eſt bien empeſché.

On vient à la comparer enfin avec les unions les plus groſſieres, les plus corporelles, les plus indignes de Dieu ; & de peur de demeurer engagé dans l'hereſie, on deſavouë toutes ces idées, & l'on dit qu'il faut *entendre* tout *cela myſtiquement* ; mais on ne nous donne jamais aucune idée de ce ſens myſtique. Enfin, ſi on ſort de ces idées groſſieres par le deſaveu, on y retombe en repetant les mêmes termes groſſiers & corporels, parce qu'on ne trouve rien de plus ſatisfaiſant à nous dire.

Après donc avoir exclus l'union de la connoiſſance de la volonté & de la memoire, on vient à nous dire, page 3. *Que l'union eſſentielle eſt le mariage ſpirituel où il y a communication de ſubſtance, où Dieu prend l'ame pour ſon épouſe, & ſe l'unit, non plus perſonellement, ni par quelque acte ou moyen, mais immediatement, reduiſant tout à une unité.* J'entends des paroles, mais certainement ces mots ne ſont guere exacts ni theologiques. *On nous fait entendre que l'union eſſentielle eſt plus immediate*

& plus ſubſtantielle que *l'union hypoſta tique*. Cependant, ſelon les Peres, l'union hypoſtatique eſt *la plus immediate* & la plus *ſubſtantielle* de toutes les unions. CHAP. XIV.

Mais ſi cette perſonne eſt excuſable de ne parler pas exactement des myſteres, elle ne l'eſt pas d'en parler ſans neceſſité. On vient donc aux comparaiſons deſtinées pour faire comprendre cette union, & ſur leſquelles on veut principalement qu'on s'en forme l'idée; & ſur cela l'on dit que Dieu eſtant noſtre derniere fin, l'ame peut ſans ceſſe *s'écouler en luy comme dans ſon terme & ſon centre, & y eſtre meſlée & transformée ſans en reſſortir, ainſi qu'un fleuve qui eſt une eau ſortie de la mer, ſe trouvant hors de ſon origine, tâche par diverſes agitations de ſe rapprocher, juſqu'à ce qu'y eſtant enfin retombé, il ſe perd & ſe meſlange avec elle.*

Mais toutes ces belles comparaiſons ne ſe peuvent prendre à la lettre ſans hereſie. Il faudroit donc nous dire comment il les faut prendre, ce qu'il en faut retrancher, ce qui en doit reſter; mais c'eſt ce qu'on ne fait point, & ce qu'on eſt reſolu de ne point faire.

CHAP. XIV. Ainsi l'on va toûjours de comparaison en comparaison, sans éviter même celles qui sont fausses & honteuses comme celle-cy : *Dieu*, dit-on, page 7. *a donné quelque chose de semblable au corps humain à l'égard de l'homme dans l'estat d'innocence, le tirant de l'homme même, afin de luy donner cette pente à l'union, comme à son origine ; car cette pente à l'union est la concupiscence de la femme :* & l'on se fust bien passé de l'attribuer à Dieu, & de la mettre dans *l'estat d'innocence*, au-lieu que, selon l'Ecriture, elle est l'effet du peché.

L'on voit ensuite les comparaisons d'un metal meslé avec un metal d'une autre espece, ce qui ne reüssit pas ; d'un metal meslé avec un metal de même espece, ce qui reüssit mieux ; d'une eau versée dans une eau où le meslange se fait très-bien ; d'une goutte de vin dans une cuve de vin. *Ainsi*, dit-on, *l'ame estant d'une nature toute spirituelle, elle est très-propre à estre unie, meslée, & transformée en Dieu.*

Elle y est propre comme la nature du diable, qui est aussi spirituelle que celle de l'ame. Ainsi ce n'est point par le merite pretendu de son abandon qu'-

elle y eſt propre : & l'on ne voit pas bien de quoy l'ame en eſt mieux pour eſtre ainſi unie, puiſqu'elle n'en connoiſt ni n'aime pas davantage Dieu. CHAP. XIV.

J'avouë que cela me donne la penſée, que cette pretenduë union eſſentielle n'eſt autre choſe que la preſence qui convient à Dieu par ſon immenſité dans tous les eſtres créez, & dont il eſt dit dans l'Ecriture : *Si aſcendero in cælum tu illic es, ſi deſcendero in infernum ades.* Puiſque Dieu eſt Createur de tous les eſtres, & qu'il les crée par une action continuelle, il eſt preſent dans tous les eſtres, & même dans les damnez & les demons. L'on peut donc dire qu'ils ſont unis à Dieu par leur eſſence ; & de cela joint avec quelque choſe de ce que l'on appelle union des puiſſances ; c'eſt-à-dire, union de la volonté, de l'entendement & de la memoire, on peut fabriquer cette union eſſentielle.

Voilà, comme je croy, la ſource de toutes ces comparaiſons, au cas qu'elles ayent quelque ſens. C'eſt ce qu'on appelle meſlange, ce qu'on pretend reſſembler à une goutte d'eau jettée dans la mer, à une goutte de vin jettée dans

CHAP. XIV. une cuve, à un metal meſlé avec un metal.

Je pourrois rapporter tous les autres endroits, où l'Interprete myſtique des Cantiques parle de cette union eſſentielle & de ce meſlange; mais on n'y trouve aucun éclairciſſement, & je ne croy pas qu'on y puiſſe donner un moins mauvais ſens. Mais quoy qu'il en ſoit, que ce terme ait un ſens, ou qu'il n'en ait point, c'eſt une chimere, que cette union ſoit la récompenſe de l'abandon; puiſque cet abandon n'eſtant qu'un eſtat qui renferme une multitude de déreglemens & de pechez, eſt un eſtat eſſentiellement contraire à Dieu & à ſa loy éternelle, qui nous ordonne de ne conſentir à aucun peché, de nous attacher inviolablement à tous ſes commandemens, & de n'eſtre indifferens à rien de ce qui eſt contraire à ſa verité & à ſa juſtice.

L'union eſſentielle ne peut donc eſtre, ou que la doctrine que j'ay marquée, ou quelque autre reveſtuë exprês de termes magnifiques pour amuſer les ſimples: & ce qu'il y a de pitoyable, eſt qu'il ſe trouve des gens qui s'y arreſtent

reſtent, & qui donnent dans ces idées. CHAP.
Ce n'eſt pas qu'ils en approuvent toûjours toutes les erreurs, mais ils veulent bien s'imaginer que c'eſt qu'on n'entend pas leur langage, & qu'on les explique trop durement. XIV.

Il y a dans beaucoup d'eſprits une pareſſe ſans bornes, qui fait qu'ils ſe diſpenſent de l'examen de ce qui eſt tant ſoit peu penible, & qu'ils aiment beaucoup mieux en croire ſur leur parole certains eſprits hardis & affirmatifs, que d'entrer dans la diſcuſſion de ce qu'ils avancent, & une confiance infinie qui fait qu'ils ſe croyent capables de juger de tout, & de tout comprendre. Ils s'imaginent toûjours voir ce que les ſçavans ne voyent pas. Ils ſont toûjours du nombre de ces petits, auſquels le Pere celeſte revele ſes myſteres, & ils ne font pas difficulté de mettre ceux qui ne jugent pas comme eux, au nombre de ces ſçavans orgueilleux à qui il les cache. Ainſi c'eſt preſque inutilement qu'on employe la raiſon pour les détromper. Ils ont mille voyes pour ſe mettre myſterieuſement au-deſſus du ſens commun. L'autorité de l'Egliſe eſt une barriere bien plus pro-

Chap. XIV.

portionnée pour arrester ces égaremens; & l'on ne sçauroit assez remercier Dieu d'avoir inspiré à des Prelats illustres de recourir à ce moyen, de venger l'honneur de la Religion par des censures publiques de ces livres, & de faire voir par l'éclaircissement de sa doctrine, qu'elle a autant de solidité & de sincerité dans ses veritables maximes, qu'il y a de legereté & de corruption dans cette nouvelle spiritualité que l'on pretendoit y substituer.

FIN.

Page 2. ligne 2. ce canal sacré de toutes les graces de Dieu. *lisez* ce canal sacré des graces que Dieu répand sur les hommes.

